



Site Natura 2000 FR7200801 "Réseau hydrographique du Brion"

Tome 1 : Diagnostic, Analyse écologique et Hiérarchisation des enjeux

Document d'objectifs



2012

Structure opératrice :





Site Natura 2000 FR7200801 "Réseau hydrographique du Brion"

Tome 1 : Diagnostic, Analyse écologique et Hiérarchisation des enjeux

Structure opératrice :

En partenariat avec :



Document d'objectifs

Maître d'ouvrage :

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM Gironde)

Auteurs :

- Chargés de missions : Benoit Duhazé, Marion Souriat
- Stagiaire : Caroline Rossignol

- Chargée de secteur : Julie Walker

Illustrations :

Mustela lutreola (C. Maizeret)

Aulnaie alluviale à grandes laïches / Cours d'eau (B. Duhazé)

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7200801 « RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU BRION »

DIAGNOSTIC, ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I.Le réseau Natura 2000.....	1
I.1.Natura 2000 en Europe.....	1
I.2.Natura 2000 en France	2
I.3.Natura 2000 en Aquitaine.....	2
II.Le réseau hydrographique du Brion	3
PHASE 1 : DIAGNOSTIC DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU BRION.....5	
PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000.....	6
I.Données administratives.....	6
I.1.Localisation de la zone d'étude.....	6
I.2.Présentation du bassin versant du Brion.....	7
I.3.Périmètre proposé	8
I.4.Foncier.....	11
I.5.Contexte réglementaire.....	11
II.Caractéristiques générales du site.....	16
II.1.Occupation du sol	16
II.2.Données climatiques.....	18
II.3.Données géologiques et géomorphologiques.....	20
II.4.Données hydrographiques	22
II.5.Le cours d'eau du Brion.....	23
DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE : INVENTAIRE ET DESCRIPTION DE L'EXISTANT.....43	
I.Méthodes et Description des habitats naturels inventories.....	43
I.1.Méthodes d'Inventaire des habitats naturels.....	43
I.2.Description des habitats naturels inventoriés.....	44
I.3.Description des habitats structurant le paysage	45
I.4.Les habitats d'intérêt communautaire.....	48
I.5.Les habitats non d'intérêt communautaire.....	56
II.méthodes et Inventaire des espèces.....	57
II.1.Les espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans le FSD.....	57
II.2.Les méthodes d'identification des espèces à enjeux sur le site Natura 2000 du Brion.....	57
II.3.Les espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 du Brion.....	58
II.4.Les espèces potentiellement présentes sur le site Natura 2000.....	74
II.5.Les espèces d'intérêt patrimonial présentes sur le site.....	76
III.Les foyers de biodiversité du site.....	78

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE : INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS HUMAINES ET DE L'OCCUPATION DU SOL.....	80
I.Caractéristiques générales du site.....	81
I.1.Démographie.....	81
I.2.Densité.....	83
I.3.Age et renouvellement.....	84
I.4.Catégories socio-professionnelles et population active.....	85
I.5.Le parc de logements.....	86
I.6.Infrastructures.....	87
II.Principaux acteurs.....	88
II.1.Acteurs.....	88
III.Planification du territoire.....	89
III.1.La planification du territoire à l'échelle du Bassin versant.....	89
III.2.Intercommunalité.....	89
III.3.La planification du territoire à l'échelle du site Natura 2000.....	92
IV.Aide aux projets susceptibles d'intervenir sur le site.....	92
V.Activités agricoles.....	93
V.1.Contexte : situation de l'agriculture en 2000.....	93
V.2.Les activités et les productions.....	95
V.3.Synthèse.....	102
V.4.Évolution de l'activité agricole de 1979 à 2000.....	103
V.5.La structuration de l'espace agricole sur le périmètre Natura 2000.....	107
VI.Activités forestières.....	111
VI.1.Contexte générale de l'activité forestière en 2000 sur le bassin versant.....	111
VI.2.L'activité forestière sur le périmètre du site Natura2000.....	113
VII.Tourisme et activité de pleine nature.....	114
VII.1.Offre touristique.....	114
VII.2.Les activités de pleine nature.....	114
VII.3.Les structures d'hébergement.....	119
VII.4.Les structures d'information.....	119

PHASE 2 : ANALYSE ÉCOLOGIQUE 120

INTRODUCTION.....	121
I.Habitats et espèces du site Natura 2000.....	121
I.1.Trois habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats ».....	121
I.2.Une espèce de poisson de l'annexe II de la Directive « Habitats ».....	121
I.3.Quatre espèces de mammifère de l'annexe II de la Directive « Habitats », dont une prioritaire.....	122
I.4.Deux espèces d'insectes de l'annexe II de la Directive « Habitats ».....	122
I.5.Une espèce de crustacé de l'annexe II de la Directive « Habitats ».....	122
II.Critères d'analyse.....	122
II.1.L'exigence écologiques.....	123
II.2.Les indicateurs de l'état de conservation.....	123
II.3.Les préconisations de gestion et les moyens de conservation.....	124

ANALYSE DIACHRONIQUE -ÉVOLUTION DES PAYSAGES.....	125
I.Le bassin versant du Brion des années 1960 à 2000.....	125
II.L'évolution du paysage sur trois secteurs ciblés.....	126
II.1.Localisation des secteurs d'étude.....	126
II.2.Secteur de Langon : lieux dits « Peyrères », « Les Cluchets » et « Les Sables ».....	128
II.3.Secteur des lieux-dits Mounic, La Rame.....	130
II.4.Secteur des ruisseaux de Pesquey et de Marquette.....	132
II.5.Bilan de l'évolution.....	134
ANALYSE ÉCOLOGIQUE DES HABITATS.....	135
I.Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510).....	135
II.Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets (6430) – Mégaphorbiaies riveraines	136
III.Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets (6430) – Lisières forestières.....	137
IV.Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0*).....	138
ANALYSE ÉCOLOGIQUE DES ESPÈCES.....	139
I.Vison d'Europe – <i>Mustela lutreola</i> (1356*).....	139
II.Loutre d'Europe – <i>Lutra Lutra</i> (1355).....	159
III.Lamproie de Planer – <i>Lampetra planeri</i> (1096).....	160
IV.Écrevisse à pattes blanches - <i>Austropotamobius pallipes</i> (1092).....	161
V.Damier de la Succise - <i>Euphydryas aurinia</i> (1065).....	163
VI.Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i> (1083).....	164
VII.Petit Rhinolophe – <i>Rhinolophus hipposideros</i> (1303).....	165
VIII.Grand Rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304).....	166
INTERRELATIONS DES HABITATS ET DES ESPÈCES.....	167
MENACES IDENTIFIÉES SUR LE SITE EN LIEN AVEC LES ESPÈCES ET HABITATS	168
I.Synthèse des menaces concernant les habitats.....	168
I.1.Les menaces associées aux habitats.....	168
II.Synthèse des menaces concernant les espèces.....	169
II.1.Les menaces associées aux espèces.....	170
INDICATEURS ET PROTOCOLES DE SUIVI	172
I.Indicateurs et protocoles de suivi des habitats.....	172
I.1.Indicateur du fonctionnement hydrologique.....	172
I.2.Indicateurs et protocole de suivi des « Prairies maigres de fauche » (6510).....	173
I.3.Indicateurs et protocole de suivi des « Mégaphorbiaies » (6430).....	174
I.4.Indicateurs et protocole de suivi des « Forêts alluviales » (91E0*).....	176
II.Indicateurs et protocole de suivi des espèces.....	177
II.1.Indicateurs et protocole de suivi du Vison d'Europe (1356*).....	177
II.2.Indicateurs et protocole de suivi de la Loutre d'Europe (1355).....	178
II.3.Indicateurs et protocole de suivi de la Lamproie de Planer (1096).....	180
II.4.Indicateurs et protocole de suivi du Damier de la Succise (1065).....	181
II.5.Indicateurs et protocole de suivi du Lucane cerf-volant (1083).....	184
II.6.Indicateurs et protocole de suivi de l'Écrevisse à pattes blanches (1092).....	184
II.7.Indicateurs et protocole de suivi des Chiroptères.....	185

PHASE 3 : HIÉRARCHISATION DES ENJEUX.....	186
INTRODUCTION.....	187
MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE À LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX.....	187
HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE...188	
I.Évaluation de la valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire 188	
I.1.Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale	188
I.2.Évaluation de la valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire.....	189
II.Évaluation des risques/menaces des habitats d'intérêt communautaire	
identifiées sur le site Natura 2000.....	190
III.Hiérarchisation des enjeux : habitats d'intérêt communautaire.....	192
HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE....193	
I.Évaluation de la valeur patrimoniale des espèces d'intérêt communautaire	
.....	193
I.1.Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale	193
I.2.Évaluation de la valeur patrimoniale des espèces d'intérêt communautaire.....	194
II.Évaluation des risques/menaces des espèces d'intérêt communautaire	
identifiées sur le site Natura 2000.....	195
III.Hiérarchisation des enjeux : espèces d'intérêt communautaire.....	197
BILAN DES ENJEUX DU SITE.....	198
BIBLIOGRAPHIE.....	199
ANNEXES.....	204

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie des zones Natura 2000 en France.....	2
Figure 2 : Cartographique des sites Natura 2000 en Aquitaine ©IGN-BD Carto-Livraison 2011© DREAL Aquitaine.....	2
Figures 1-3: Localisation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Brion ».....	6
Figure 1-4 : Bassin versant du Brion et réseaux hydrographiques périphériques (source : AEAG – Traitement CEN Aquitaine).....	7
Figure 1-5 : Périmètre proposé du réseau hydrographique du brion.....	10
Figure 1-4 : Répartition des surfaces entre les différents types de propriétés ©CEN Aquitaine, 2012.....	11
Figure 1-7 : Répartition des surfaces des types d'occupation du sol sur le périmètre.....	17
Figure 1-8 : Diagramme ombrothermique sur le canton de Bazas (source : Météo France – Traitement CEN Aquitaine).....	18
Figure 1-9 : Diagramme ombrothermique de la station météo de Cazats de l'année 2011 (source : Météo France – Station 33116001 – Traitement CEN Aquitaine).....	19
Figure 1-10 : Géologie simplifiée de l'Aquitaine (d'après M, Vigneaux modifié).....	20
Figure 1-11 : Extrait de la carte géologique du secteur du Brion (source : BRGM n° 852 – Traitement CEN Aquitaine).....	21
Figure 1-12 : Réseau hydrographique du Brion au sein d'un secteur et sous secteur du bassin versant de la Garonne (source : AEAG – Traitement CEN Aquitaine).....	22
Figure 1-14 : Nomenclature SEQ-eau.....	24
Figure 1-15 : Métriques utilisées pour le calcul de l'Indice Poisson Rivière.....	27
Figure 1-16 : Classes de qualités de l'IPR.....	28
Figure 1-17 : Le réseau d'assainissement collectif-STEP de Fargues-Langon-Toulonne (GEREA, PLU de Langon - évaluation environnementale, 2010).....	30
Figure 1-18: Localisation des moulins sur le réseau hydrographique du Brion - Source : IGN Scan 25.....	36
Figure 1-19 : Localisation des points de pompages répertoriés par l'Agence de l'eau (Agence de l'eau Adour-Garonne) Source : IGN Scan 25.....	38
Figure 1- 20 : Proportion des proies consommées par le Vison d'Europe.....	61
Figure 1-21: Franchissabilité des ouvrages sur le Brion. Source : MIGADO.....	75
Figure 1-22 : Cartographie des foyers de biodiversité sur le site Natura 2000 du Brion© CEN Aquitaine, 2012.....	77
Figure 1-23 : Évolution démographique (%) sur les communes du bassin versant du Brion, 1982 – 1999 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	80
Figure 1-24 : Densité et effectif de population sur chaque commune du bassin versant du Brion, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	81
Figure 1-25 et 1-26 : Age de la population (supérieure à 60 ans et inférieure à 20 ans) sur chaque commune du bassin versant du Brion, 1999 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	82
Figure 1-27 : Catégories socio-professionnelles sur les communes du bassin versant du Brion, 1999 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	83
Figure 1-28 : Activités de la population sur les communes du bassin versant du Brion, 1999 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	83
Figure 1-29 : Répartition (en %) entre les types de résidences sur les communes du bassin versant du Brion, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	84
Figure 1-30 : Taux de résidences secondaires et de logements vacants par commune, 2008	

(source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	84
Figure 1-31 : Principales routes et voies d'accès du bassin versant du Brion (source : IGN – Traitement CEN Aquitaine).....	85
Figure 1-32: Pays et Communautés de communes sur le secteur du bassin versant du Brion..	89
Figure 1-33 : % de SAU sur les communes du bassin versant du Brion (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine).....	92
Figure 1-34 : Part des surfaces labourables dans la SAU par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine).....	93
Figure 1-35 et 1-36 : Part des céréales et du maïs par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine).....	94
Figure 1-37 : Part des surfaces fourragères dans la SAU par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine).....	95
Figure 1-38: Part des vignes par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)	96
Figure 1-39 : Nombre de bovins par commune en 2000 (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine).....	98
Figure 1-40: Nombre de volailles par commune en 2000 (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine).....	99
Figure 1-41 : Répartition des types d'îlots PAC (Source : RPG, 2010) © CEN Aquitaine, 2012.....	107
Figure 1-42 : Cartographie des îlots PAC (Source : RPG, 2010) © CEN Aquitaine, 2012.....	108
Figure 1-43 : Taux des boisements par commune (source : cadastre – Traitement CEN Aquitaine).....	110
Figure 1-44 : Cartographie du contexte cynégétique du site Natura 2000 du Brion (source : Scan25 BDD SIG FDC 33 – Traitement FDC de Gironde).....	114
*Figure 1-45 : Localisation des installations de chasses sur le site Natura 2000 du Brion (source : Scan25 BDD SIG FDC 33 – Traitement FDC de Gironde).....	116
Figure 2-1 : Localisation des trois zones supports de l'analyse diachronique ® CEN Aquitaine, 2011.....	125
Figure 2-2 : Analyse de l'évolution du paysage sur le secteur de Langon.....	127
Figure 2-3 : Analyse de l'évolution du paysage sur le secteur de Mounic - La Rame.....	129
Figure 2- 4 : Analyse de l'évolution du paysage sur le secteur des ruisseaux de Pesquey et de Marquette.....	131
Figure 2-5: Calendrier pour la programmation des travaux en fonction du cycle biologique du Vison d'Europe.....	140
Figure 2-6 : Pression du piégeage sur les communes jouxtant le Brion en 2009-2010.....	144
Figure 2-7 : Classes de risques en fonction de la fréquentation routière.....	145
Figure 2-8 : Cartographie des risques de collision sur le site du Brion ® GREGE, 2012).....	151
Figure 2-9: Cartographie de présence du Vison d'Amérique à proximité du site Natura 2000 du Brion ® GREGE, 2012.....	154

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1-2: Typologie de l'occupation du sol sur le périmètre proposé selon la typologie Corine Land Cover.....	16
Tableau 1-3 : Étude de la qualité physico-chimique de l'eau au niveau de la station de prélèvement (Aqua-Conseils, 2009).....	25
Tableau 1-4 : Indices de qualité hydrobiologique (Aqua-Conseils, 2009).....	26
Tableau 1-5 : Classes de qualité de l'IBGN (Aqua Conseil, 2009).....	26
Tableau 1-6 : Le réseau d'assainissement sur les communes du périmètre.....	30
Tableau 1-7 : Liste des installations classées	33
Tableau 1-8 : Surfaces occupées par les habitats inventoriés et leur représentativité sur le site	42
Tableau 1-9 : Typologie des habitats inventoriés sur le site.....	45
Tableau 1-10 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sur le site.....	47
Tableau 1-11 : Types et surfaces des formations prairiales du site d'étude.....	48
Tableau 1-12 : Types et surfaces des formations d'ourlets du site d'étude.....	50
Tableau 1-13 : Types et surfaces des formations forestières du site d'étude.....	52
Tableau 1-14: Liste des habitats non d'intérêt communautaire inventoriés sur le site.....	54
Tableau 1-15 : Habitats préférentiels à Vison d'Europe.....	60
Tableau 1-16 : Liste des poissons inventoriés par la Fédération de pêche de Gironde, 2011...	62
Tableau 1-17 : Localisation des Écrevisses à pattes blanches inventoriés sur le Brion par la Fédération de pêche de Gironde, 2011.....	64
Tableau 1-18: Évolution des effectifs de population sur les communes du bassin versant du Brion de 1968 à 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	79
Tableau 1-19 : Évolution des effectifs de population par communes du bassin versant du Brion de 1968 à 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine).....	79
Tableau 1-20 : Nombres de bovins sur le bassin versant du Brion.....	97
Tableau 1-21 : Nombres de volailles sur le bassin versant du Brion.....	99
Tableau 1-22 : Evolution des surfaces agricoles de 1979 à 2000 sur les communes du bassin versant du Brion.....	101
Tableau 1-23 : Évolution des cheptels de 1979 à 2000 sur les communes du bassin versant de la Bassanne.....	102
Tableau 1-24 : Évolution des exploitations agricoles de 1979 à 2000 sur les communes du bassin versant du Brion.....	103
Tableau 1-25 : Évolution du nombre d'exploitants agricoles et évolution par classe d'âge entre 1979 et 2000 sur les communes du bassin du Brion.....	104
Tableau 1-26 : Surfaces agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000.....	105
Tableau 1-27 : Surfaces de terres arables incluse dans le périmètre et proportion par commune	105
Tableau 1-28 : Surfaces des prairies incluse dans le périmètre et proportion par commune..	106
Tableau 1-29 : Surfaces forestières par commune du bassin versant du Brion en 2000.....	109
Tableau 1-30 : Surface par type de formation forestière sur le périmètre Natura 2000.....	111
Tableau 1-31 : Plan Simple de Gestion sur les communes du site Natura 2000.....	111
Tableau 1-32 : Détail des sociétés de chasses du périmètre Natura 2000.....	113
Tableau 2-1 : Habitats naturels inventoriés sur le site.....	119
Tableau 2-2 : Poisson inventorié sur le site.....	119
Tableau 2-3 : Mammifères inventoriés sur le site.....	120
Tableau 2-4 : Insectes inventoriés sur le site.....	120
Tableau 2-5 : Crustacé inventorié sur le site.....	120

Tableau 2-6 : Détail des prises de vues des orthophoto utilisées	124
Tableau 2-7 : Nomenclature utilisée pour l'analyse de l'occupation du sol.....	124
Tableau 2-8 : Répartition des surfaces des occupations du sol en pourcentage sur le secteur de Langon.....	126
Tableau 2-9 : Répartition des surfaces des occupations du sol en pourcentage sur le secteur de Mounic.....	128
Tableau 2-10 : Répartition des surfaces des occupations du sol en pourcentage sur le secteur du Pesquey.....	130
Tableau 2-13 : Liste des animaux classés nuisibles en Gironde en 2010-2011.....	141
Tableau 2-14 : Pression du piégeage par commune et par espèces, en nombre de jour par piège. Saison 2009-2010. (source : ADPA de Gironde).....	143
Tableau 2-15 : Risques potentiels de collision routière sur le site du Brion.....	149
Tableau 2-16 : Résultats des risques de collision routière sur le site du Brion.....	150
Tableau 2-17 : Utilisations des habitats par les espèces au cours de leur cycle annuel.....	164
Tableau 2-18 : Évaluation des menaces concernant les habitats.....	166
Tableau 2-19 : Évaluation des menaces concernant les espèces.....	168
Tableau 2-20: État initial de la surface des Prairies maigres sur le site.....	170
Tableau 2-21 : État initial de la surface des Mégaphorbiaies sur le site.....	171
Tableau 2-22 : État initial de la surface des Forêts alluviales sur le site.....	173
Tableau 2-23 : État initial de la surface des habitats potentiels d'accueil du Damier de la Succise.....	178
Tableau 2-24 : État initial de la surface des habitats potentiels d'accueil du Lucane cerf-volant	181
Tableau 3-1 : Méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation (DREAL PACA, 2007)	184
Tableau 3-2 : Évaluation de la valeur patrimoniale des habitats.....	186
Tableau 3-3 : Évaluation des menaces concernant les habitats à l'échelle du site.....	188
Tableau 3-4 : Hiérarchisation des enjeux : habitats d'intérêt communautaire.....	189
Tableau 3-5 : Évaluation de la valeur patrimoniale des espèces	191
Tableau 3-6 : Évaluation des menaces concernant les espèces à l'échelle du site.....	193
Tableau 3-7 : Hiérarchisation des enjeux : espèces d'intérêt communautaire.....	194

INTRODUCTION

I. LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émane des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

La directive habitats-Faune-Flore a pour but de « favoriser la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». Ce texte juridique reconnaît ainsi le rôle important que jouent ou que peuvent jouer les activités humaines dans la conservation du patrimoine naturel. La Directive « Habitats » a conduit à la constitution d'un réseau de sites naturels, appelé réseau « Natura 2000 », sur le territoire de l'Union Européenne. Ces sites ne sont en aucun cas destinés à devenir des « sanctuaires de la nature » où les activités humaines seront proscrites. La protection de la biodiversité dans ces espaces doit en effet intégrer les intérêts de chacun aussi bien que ceux de la collectivité.

Les sites du réseau Natura 2000, qui sont proposés par chaque État membre, contiennent des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales et animales dits « d'intérêt communautaire » en forte régression ou en voie de disparition sur le territoire européen (lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêt communautaire sont dits prioritaires*). L'article 6 de la Directive « Habitats » fait obligation aux États membres d'établir des mesures de conservation en laissant le choix des moyens. La France a décidé de mettre en place des démarches de concertation locale pour l'élaboration d'un plan de gestion appelé « Document d'Objectifs ou DOCOB » sur chaque site transmis à l'Europe afin d'inscrire ce programme dans la perspective d'une politique contractuelle.

I.1. Natura 2000 en Europe

Chaque pays se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national et doit désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. L'application de Natura 2000 répond aux engagements internationaux de la France, confirmés par les discours de ses dirigeants français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

En 2008, le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

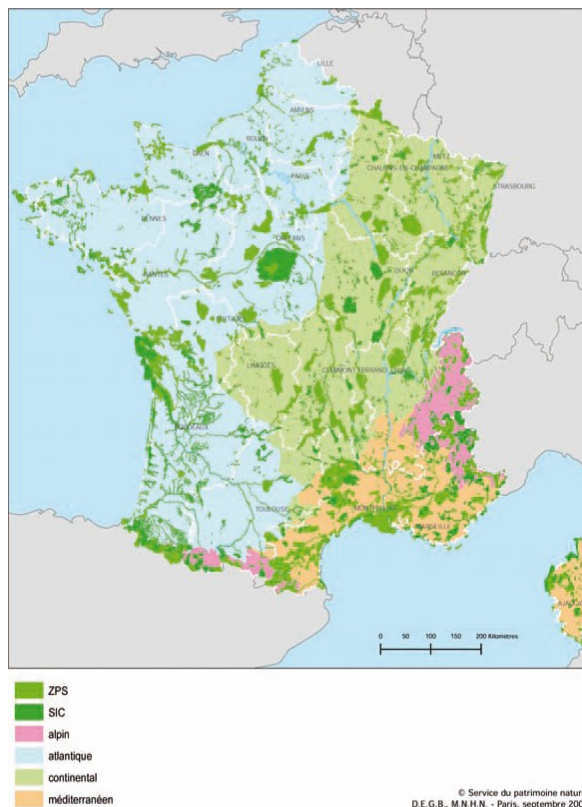
- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0% de la surface terrestre de l'UE.

I.2. Natura 2000 en France

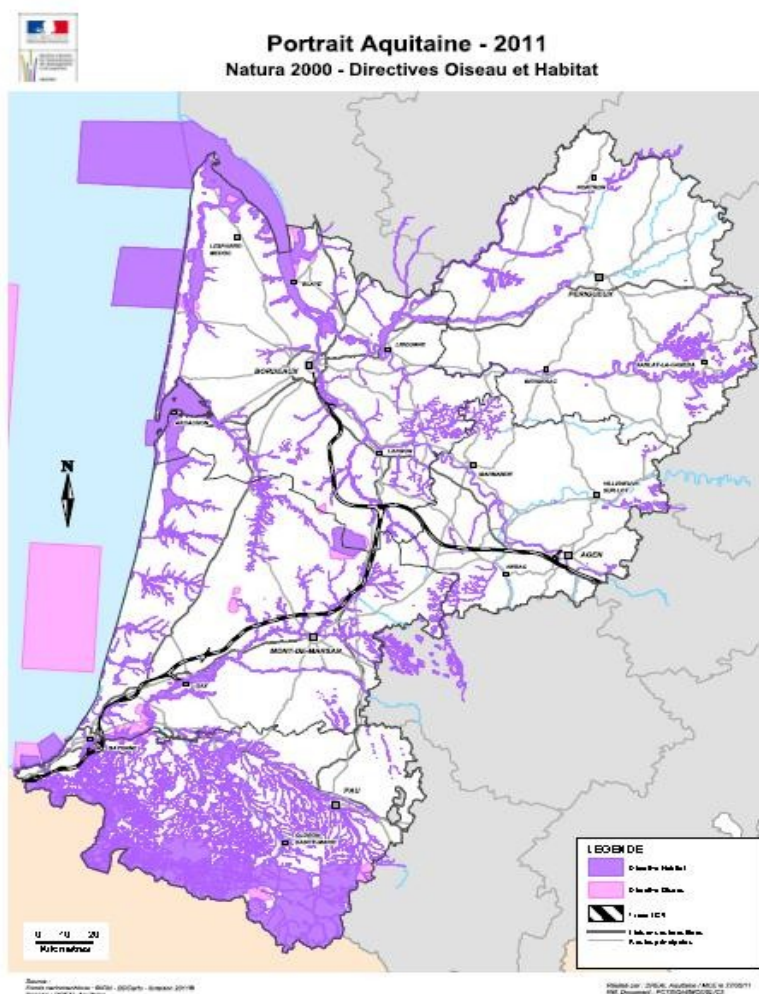
Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain :

- 1 369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats.
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Figure 1 : Cartographie des zones Natura 2000 en France



I.3. Natura 2000 en Aquitaine



Le réseau Natura 2000 en Aquitaine est composé de 124 sites relevant de la directive Habitats, Faune, Flore et de 26 sites relevant de la directive Oiseaux. Dans certains cas, il y a recoupement de périmètre, plus ou moins important, entre des sites des deux directives. Au total, l'Aquitaine représente près de 9% des quelque 1.700 sites français.

Du fait de sa situation géographique et de la diversité de ses paysages, elle est concernée par plusieurs régions bio-géographiques : Atlantique pour l'essentiel des sites, Alpine pour les zones de montagne et Continentale de manière marginale dans quelques sites partagés avec des régions voisines. En effet, compte tenu de la continuité écologique des milieux, des sites peuvent être inter-régionaux. Des zones marines sont également concernées.

Figure 2 : Cartographie des sites Natura 2000 en Aquitaine ©IGN-BD Carto-Livraison 2011® DREAL Aquitaine

II. LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU BRION

Le Réseau hydrographique du Brion, du fait de la présence du Vison d'Europe et d'habitats naturels remarquables, a été proposé à l'inscription au réseau Natura 2000.

Nom officiel du site Natura 2000 : **Réseau hydrographique du Brion**

Date de transmission de la ZSC (SIC/pSIC) : **avril 2002**

Désigné au titre de la **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR7200801**

Localisation du site Natura 2000 : **Aquitaine, département de la Gironde**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **220 hectares**

Altitude : **20-79 mètres**

Région hydrographique : **Atlantique**

Préfet coordinateur : **de Gironde**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **Madame la Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Langon**

Structure porteuse : **État**

Opérateur : **Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine**

Prestataires techniques : **FDAAPPMA de Gironde, GREGE**

Commissions ou groupes de travail :

- **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)**
- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**
- **Conseil Scientifique Régional Protection Nature (CSRPN)**
- **Groupe Recherche d'Études en Gestion Environnement (GREGE)**
- **Fédération des AAPPMA de Gironde**
- **Associations de pêches locales**
- **Fédération de Chasse de Gironde**
- **Associations de chasses locales**
- **Fédération Départementale Gestion Défense contre Organismes Nuisibles (FDGEDON)**
- **Association Départementale Piégeurs Agréés de Gironde (ADPA 33)**
- **Conseil Général de Gironde**
- **Conseil Régional**
- **Chambre d'agriculture de Gironde**
- **Agence de l'eau Adour Garonne**
- **Office Nationale de l'Eau et Milieu Aquatique (ONEMA)**
- **Conservatoire botanique Sud-Atlantique**
- **Office National des Forêts (ONF)**
- **Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)**
- **Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**
- **Association SEPANSO**
- **Association MIGADO**
- **Autoroute du Sud de la France (ASF)**
- **Communes**
- **Communautés de Communes**
- **Syndicat mixte des Pays**
- **Syndicat mixte d'alimentation en eau potable et assainissement**
- **SPANC**
- **Propriétaires**

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Cf. Annexe, arrêté de composition du copil

La DREAL a confié la réalisation du Diagnostic préalable à l'élaboration d'un DOCOB au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine). La DDTM de Gironde, qui a porté l'élaboration du DOCOB l'a également confiée au CEN Aquitaine.

Le CEN Aquitaine est une association créée en 1990 dont la mission est déclarée d'intérêt général. Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, il adhère à la même éthique et a pour objet d'étudier, de protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel d'Aquitaine.

Le contenu du DOCOB du réseau hydrographique du Brion se définit par :

DOCOB «FR00 7200801 Réseau hydrographique du Brion»

Tome 1 : Diagnostic, Analyse écologique et Hiérarchisation des Enjeux

Phase 1 : Diagnostic du réseau hydrographique du Brion

- Présentation du site Natura 2000

- Diagnostic écologique : inventaire et description de l'existant

- Diagnostic socio-économique : inventaire et description des activités humaines et de l'occupation du sol

Phase 2 : Analyse écologique

Phase 3 : Hiérarchisation des enjeux

Tome 2 : Document opérationnel Natura 2000

Phase 1 : Objectifs de conservation et opérationnels du site Natura 2000

Phase 2 : Mesures Natura 2000 : outils de gestion du DOCOB

Tome 3 : Charte Natura 2000 : outil d'adhésion du DOCOB

Tome 4 : Atlas cartographique

Tome 5 : Méthodologies appliquées au document d'objectifs

Tome 6 : Fiches habitats et espèces

Tome 7 : Document de compilation des études pré-opérationnelles

+ **Résumé non technique du DOCOB**

+ **Document de synthèse du DOCOB**

Ce rapport présente le Tome 1 du Document d'Objectifs

La méthodologie de l'élaboration du document d'objectif est présentée dans le document intitulé « Guide méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000 » (ATEN, 1998) et du cahier des charge de la DREAL Aquitaine. **Une synthèse de cette méthode est faite dans le Tome 5 « Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs » accompagnant ce présent rapport.**

N.B. : L'ATEN a mis à jour ce guide qui est téléchargeable sur son site dans la rubrique Natura 2000 – Outils et méthodes. Il est intitulé « Documents d'objectifs Natura 2000, Guide méthodologique d'élaboration », cahier technique n°82, 2008.

Phase 1 : Diagnostic du réseau hydrographique du Brion



PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

I. DONNÉES ADMINISTRATIVES

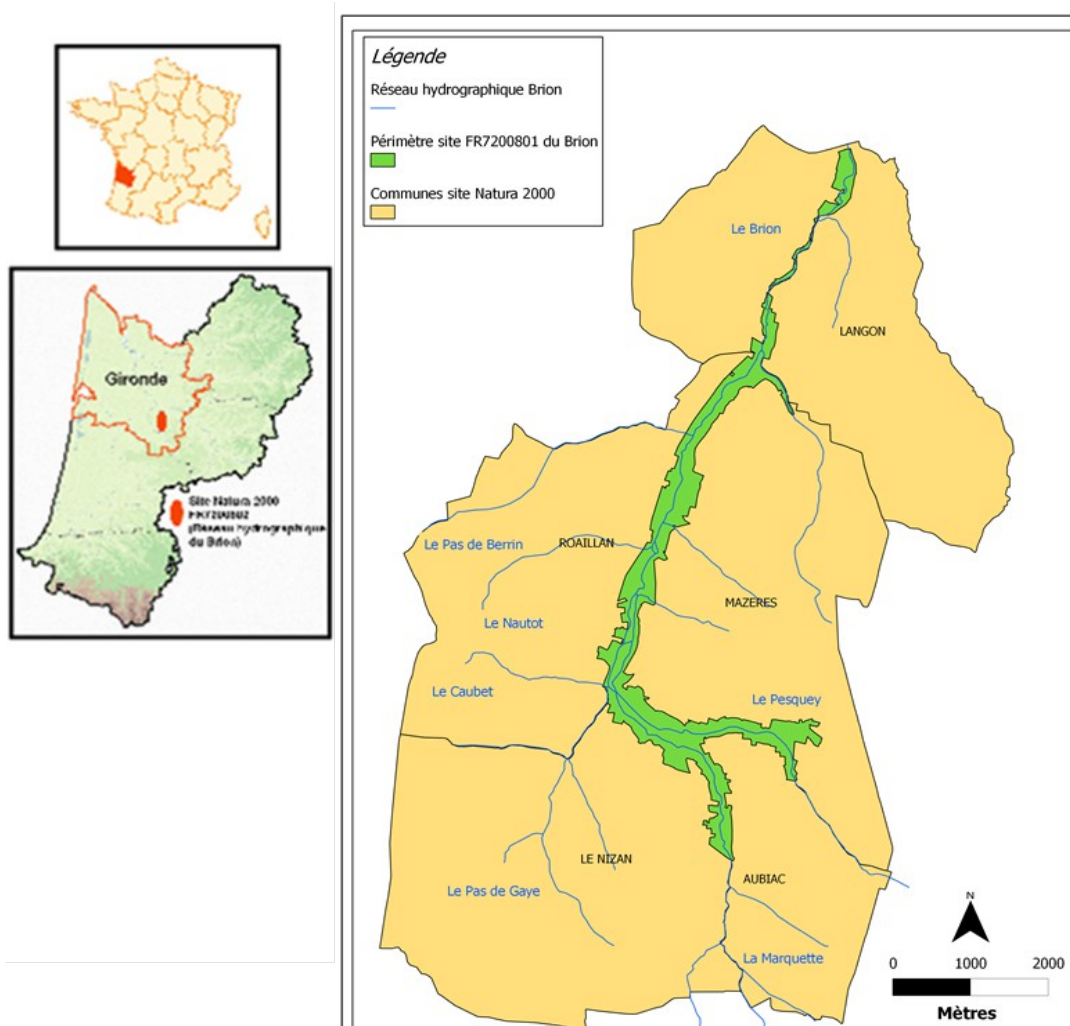
I.1. Localisation de la zone d'étude

Le site Natura 2000 du Réseau hydrographique du Brion se situe en région Aquitaine, dans la partie sud-est du département de la Gironde, au niveau de la ville de Langon. Il appartient à la région naturelle dite du Bazadais qui est limité au nord par la Garonne, au nord-est par le Réolais, à l'est par le département du Lot et Garonne, au sud par celui des Landes et à l'ouest par l'arrondissement de Bordeaux.

Il couvre une superficie de 2,13 km² composé de :

- 5 communes : Aubiac, Langon, Mazères, le Nizan et Roaillan ;
- 2 communautés de communes : de Langon et de Bazas ;
- 2 cantons : Langon et Bazas

Figures 1-3: Localisation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Brion »



1.2. Présentation du bassin versant du Brion

La superficie totale du bassin versant du Brion recouvre 55 km². Le réseau hydrographique principal représente 10 km et 42 km avec les affluents.

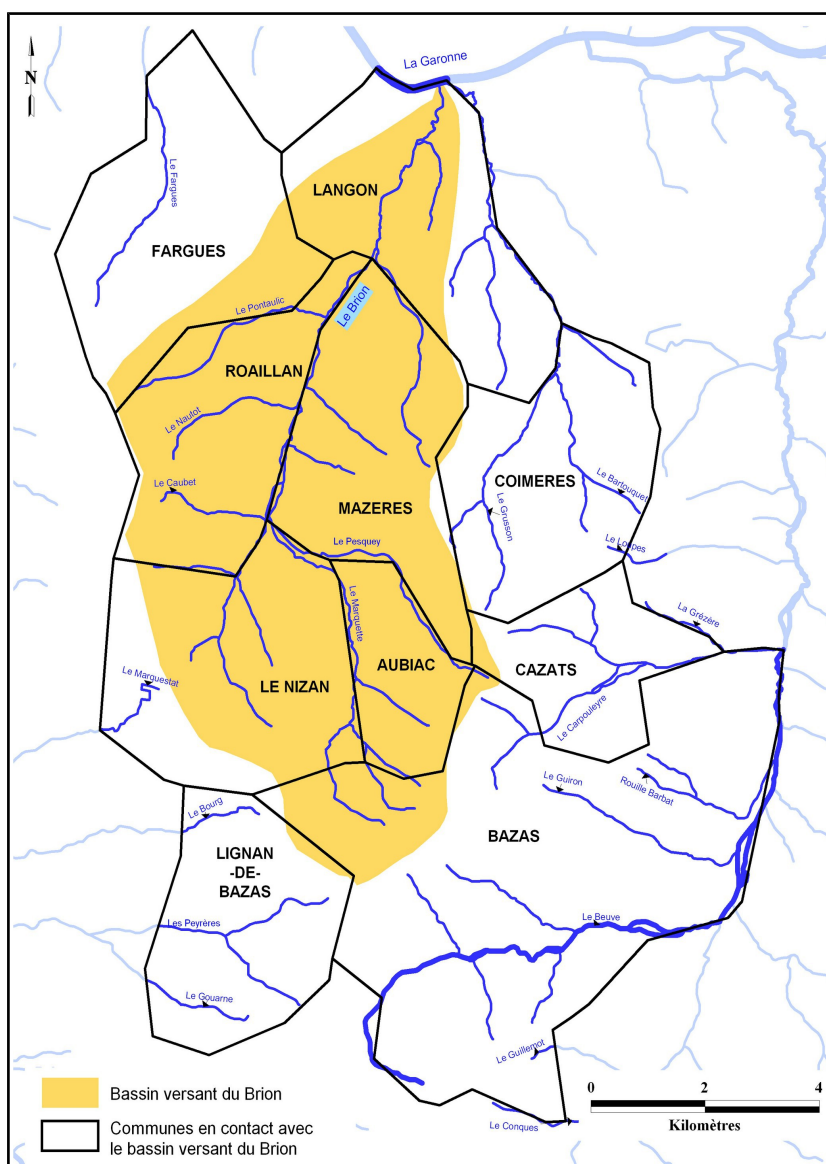
Le bassin versant du Brion est à cheval sur 10 communes : Aubiac, Bazas, Cazats, Coimères, Fargues, Langon, Le Nizan, Lignan de Bazas, Mazères et Roaillan.

La densité de la population sur le bassin versant est de 122 habitants/km². La moyenne en Gironde est de 123 habitants/km². Le bassin versant accueille l'agglomération de Langon au nord et de celle de Bazas au sud. L'habitat est relativement diffus et les bourgs sont peu structurés.

La ruralité est dominante. Les activités industrielles sont liées aux activités agricoles. La Surface Agricole Utile est de 3987 hectares.

La partie aval du bassin versant est très urbanisée avec la présence de la ville de Langon traversée par de nombreux axes routiers. La partie amont est davantage tournée vers la culture du pins entremêlée d'un système agricole diversifié avec des cultures de céréales diverses, de l'élevage et des prairies.

Figure 1-4 : Bassin versant du Brion et réseaux hydrographiques périphériques (source : AEAG – Traitement CEN Aquitaine)



1.3. Périmètre proposé

1.3.i Généralités

D'après le Formulaire Standard de Données (FSD) (Annexe 1), le Site d'Importance Communautaire du Réseau hydrographique du Brion couvre une superficie de 220 hectares. Cette information fait suite à une cartographie provisoire réalisée au 1/100 000^{ème} par la DREAL Aquitaine en 2002.

Un ajustement du périmètre du site Natura 2000 du Brion a été réalisé suivant trois étapes :

1. les **limites géographiques** du cours d'eau et de ses affluents ont été modifiées suite à la lecture des cartes IGN au 1/25 000^{ème} et des orthophotos aériennes. Le périmètre a été étendu au lit majeur. Il a été défini en suivant la première courbe de niveau depuis le lit mineur des cours d'eau.
2. Enfin, au cours de prospections terrain de l'ensemble du réseau hydrographique, la **valeur patrimoniale**, l'**état de conservation** des habitats naturels et la **qualité physique du cours d'eau** ont permis d'apporter une troisième et dernière correction pour affiner ce zonage. Elle a permis d'intégrer des zones à enjeux forts pour le Vison d'Europe telles que des aulnaies-frênaies alluviales ou des aulnaies marécageuses périphériques. D'autres habitats ont pu être retirés du périmètre comme des zones de cultures, du bâti ou encore des affluents.

Ces deux étapes ont permis de définir le périmètre d'étude à l'échelle duquel a été conduit le diagnostic écologique et socio-économique. Ce périmètre a une surface de 214 hectares.

3. Puis, suivant les **limites cadastrales ou physiques** selon les cas, une dernière correction du périmètre a été effectuée. En effet, de manière à faciliter la phase de contractualisation avec les acteurs du territoire, les contours des parcelles cadastrales ont été suivis pour l'ajustement du périmètre à chaque fois que cela a été possible. Sinon, ce sont des limites physiques, facilement identifiables sur le terrain, qui ont été prises en considération.

Cette étape a permis de définir le périmètre du site natura 2000 qui a été étendu à 326 hectares.

Bilan :

Ces trois étapes ont induit un net rétrécissement des limites du périmètre au niveau de la ville de Langon où le Brion ne fait plus que un à deux mètres de large. En effet, le cours d'eau a été canalisé et endigué pour empêcher les inondations et permettre l'urbanisation du lit majeur. En conséquence, le périmètre est largement plus étroit qu'à l'origine. Au niveau des sources en tête de bassin, les cours d'eau sont très encaissés ce qui limite la surface du lit majeur. Là aussi, le périmètre a été réduit puisque à l'origine, il englobait des habitats non d'intérêt communautaire.

Deux périmètres ont été définis dans ce présent DOCOB :

- le périmètre d'étude de 214 ha à l'échelle duquel a été conduit le diagnostic
- le périmètre du site de 326 hectares sur lequel est éligible l'ensemble des mesures Natura 2000

Le périmètre proposé est de 326 hectares. Celui-ci correspond à l'ensemble du lit majeur du cours d'eau englobant les zones humides adjacentes et le réseau de fossés.

La cartographie du périmètre est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

1.3.ii Composition du périmètre du site

Le périmètre du site Natura 2000 correspond aux vallées alluviales du Brion ainsi que ses principaux affluents.

La quasi totalité du linéaire du Brion est inclus, d'un peu avant sa source sur la commune de Roquetaillade jusqu'à sa confluence avec la Garonne, en rive gauche, au niveau de la commune de Langon. Le site s'étire du sud vers le nord sur un linéaire d'environ 18 km répartis de la façon suivante :

- 10 km de rivière du Brion
- 3 km de ruisseau de la Marquette
- 4 km de ruisseau du Pesquey
- 1 km de ruisselet sans toponyme

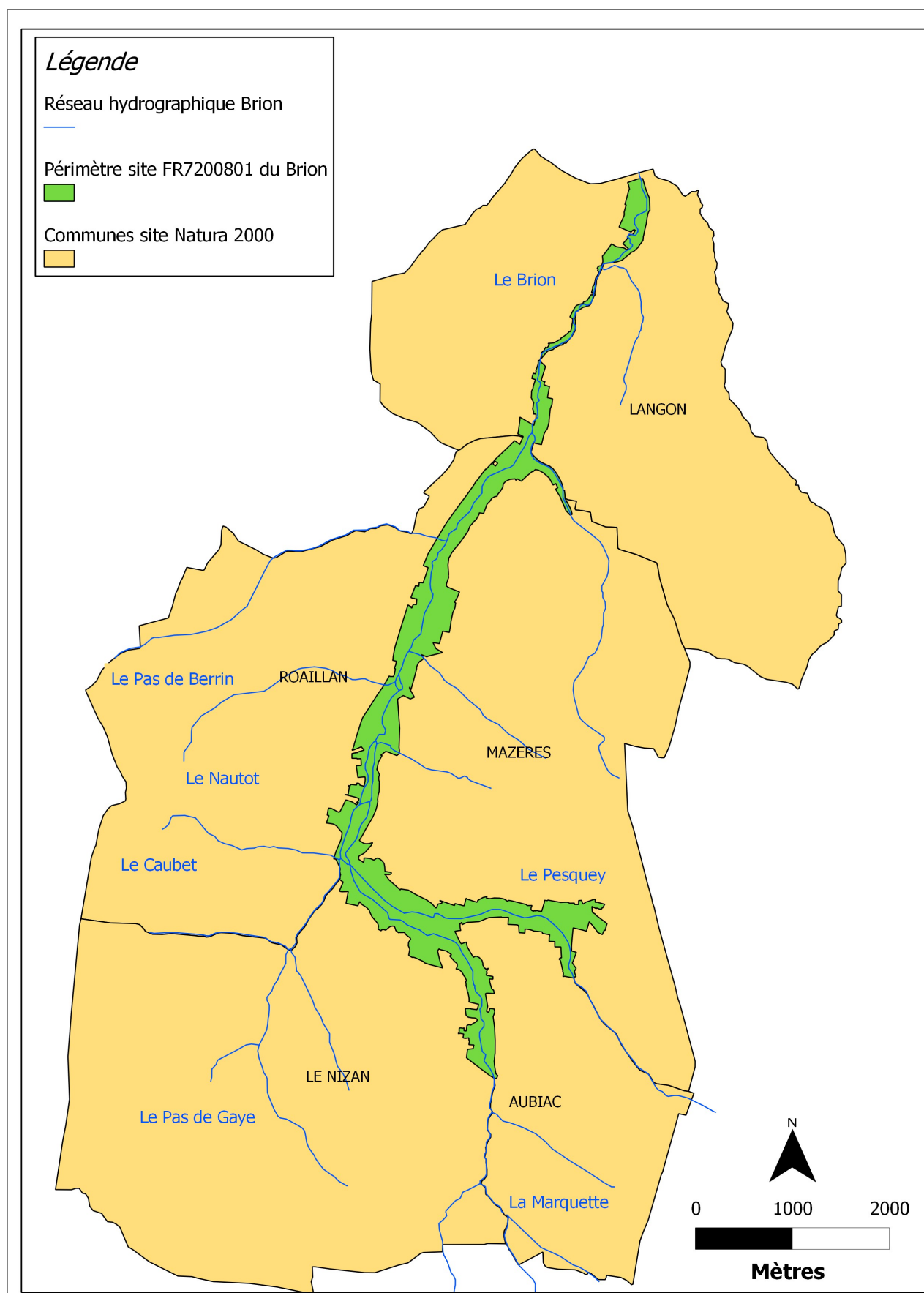
Dans le cadre de la réalisation du DOCOB, des compléments d'inventaires et des réunions de concertation ont été réalisés.

L'ensemble des informations récoltées a permis de préciser les enjeux du site Natura 2000. Au vu de ces nouveaux éléments, deux extensions de périmètre ont été exposées et validées lors du comité de pilotage (21 mai 2012).

Il s'agit d'une zone sur la commune de Mazères où la Fédération de Pêche de Gironde a retrouvé des Écrevisses à pattes blanches lors de ses compléments d'inventaire en 2011. Cette espèce d'intérêt communautaire a presque disparue de Gironde d'où l'intérêt d'intégrer cette zone qui jouxte le périmètre initialement proposé.

La seconde zone est située également sur la commune de Mazères. Elle est caractérisée par la présence du Château de Roquetaillade. Les nombreuses cavités qu'offre cet édifice sont réputées pour abriter des colonies de Grands et Petits Rhinolophes.

Figure 1-5 : Périmètre proposé du réseau hydrographique du brion



I.4. Foncier

Les cours d'eau concernés par le périmètre du site Natura 2000 s'inscrivent dans le domaine non domanial, c'est-à-dire qu'ils sont gérés soit par les propriétaires riverains (il faut leur autorisation pour y pêcher), soit par une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) qui assure la gestion piscicole et halieutique du secteur. Dans le cas du Brion, c'est AAPPMA de l'Hameçon du Langonnais.

La majorité du site est composé de nombreuses propriétés de petites surfaces (inférieure à 25 hectares), ce qui représente 246 hectares. Par contre, deux propriétaires privés ont à eux seuls, 32% de la surface du site soit 126 hectares. Il sera possible de mettre en œuvre des actions de gestion sur de grandes surfaces (meilleure efficacité, réflexion sur la continuité écologique).

Les propriétés publiques sont minoritaires : environ 5 % de la surface du site soit 17,4 hectares. Les propriétés de l'État regroupent le Ministère de l'équipement des autoroutes, du transport et du logement et les hôpitaux. Les collectivités territoriales rassemblent le territoire des communes, du département de la Gironde, et les syndicats des eaux et assainissement.

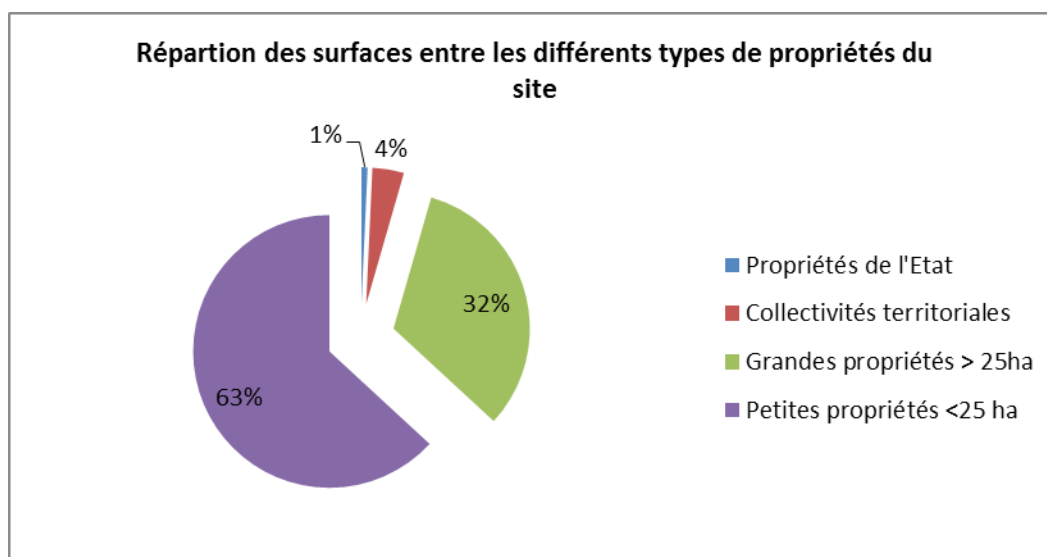


Figure 1-4 : Répartition des surfaces entre les différents types de propriétés ©CEN Aquitaine, 2012

La cartographie de la répartition des propriétaires privés/publics est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

I.5. Contexte réglementaire

Le territoire du site Natura 2000 du « Réseau hydrographique du Brion » est soumis à diverses réglementations énumérées ci après :

a. Directives et conventions :

- la Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe,
- la Directive 92/43/CEE (européenne), dite Directive « Habitats », du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages,

- la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) adoptée le 23 octobre 2000 qui établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Ses grands objectifs sont de :
 - atteindre d'ici 2015 le « bon état » pour tous les milieux aquatiques naturels, ou le « bon potentiel » dans les milieux fortement artificialisés,
 - préserver, restaurer et ne pas dégrader les écosystèmes aquatiques,
 - réduire les rejets de substances dangereuses et supprimer les rejets des substances les plus polluantes,
 - respecter les objectifs à atteindre provenant de Directives sectorielles (ex : eaux résiduaires urbaines, Natura 2000, ...).

b. Réglementation nationale et régionale relative au cours d'eau :

- Cours d'eau de première catégorie piscicole
- Cours d'eau classé sur tout son cours
- Cours d'eau réservé sur tout son cours
- Zone de répartition des eaux
- Zone vulnérable sur la partie aval

c. Réglementation nationale et régionale relative à la faune :

- L'arrêté ministériel modifié du 23 avril 2007 fixant les listes de mammifères, poissons et insectes protégés sur l'ensemble du territoire français.

d. Documents de planification dans le domaine de l'eau

- Le Plan de Gestion des Etiages « Garonne-Ariège »

Le PGE est en cours de révision.

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Adour-Garonne (SDAGE)

Le SDAGE fixe les aménagements et les dispositions fondamentales pour prévenir l'altération de l'état des eaux et des milieux aquatiques et assurer leur protections et leur amélioration, conformément à l'article L. 212-1 du code de l'environnement. Il est opposable aux programmes et décisions administratives pris dans le domaine de l'eau. Le SDAGE Adour-Garonne, approuvé et adopté en 2009 par l'État, constitue le document de référence élémentaire du bassin pour mettre en œuvre la politique de l'eau, notamment pour la préparation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dans les sous bassins. Le SDAGE se traduit par un ensemble de mesures définissant à l'échelle du bassin Adour-Garonne les objectifs, les règles collectives et les actions prioritaires pour l'eau et les milieux. Les priorités du SDAGE Adour Garonne consistent à :

- focaliser l'effort de dé-pollution sur les programmes prioritaires,
- restaurer les débits d'étiage sur les rivières les plus déficitaires,
- protéger et restaurer les milieux aquatiques et littoraux remarquables, ouvrir les cours d'eau aux poissons grands migrateurs,
- remettre et maintenir les rivières en bon état de fonctionner,
- sauvegarder la qualité des aquifères d'eau douce nécessaires à l'alimentation humaine,
- délimiter et faire connaître largement les zones soumises au risque d'inondation,

- instaurer la gestion équilibrée et globale par bassin versant et par système aquifère.

Les orientations ajoutées pour le SDAGE (2010-2015) sont :

- créer les conditions favorables à une bonne gouvernance,
- réduire l'impact des activités pour améliorer l'état des milieux aquatiques,
- restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux superficiels et souterrains pour atteindre le bon état,
- obtenir une eau de qualité pour assurer les activités et usages qui y sont liés,
- gérer la rareté de l'eau et prévenir les inondations,
- promouvoir une approche territoriale.

Le classement du bassin du Brion au regard du zonage du SDAGE :

- Zone de vigilance nitrates grandes cultures (disposition B33)
- Zone de vigilance pesticides (disposition B33)
- Axes à migrateurs amphihalins (disposition C33)
- ZPF souterraines - Zones à préserver pour leur utilisation future en eau potable : CALCAIRES ET SABLES DE L'OLIGOCENE A L'OUEST DE LA GARONNE sur la seconde partie du cours d'eau en aval
- ZOS souterraines - Zones à Objectifs plus Stricts pour réduire les traitements pour l'eau potable - ALLUVIONS DE LA GARONNE AVAL (au niveau de la confluence du cours d'eau avec la Garonne)

- Le SAGE Nappes profondes de Gironde

Approuvé par un arrêté préfectoral du 25 novembre 2003, il est porté par le Syndicat Mixte d'Études pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG). Prévu aux articles L. 212-3 et suivants du code de l'environnement, le SAGE est opposable aux tiers et aux personnes publiques pour l'exécution de tout ouvrage ou activités liés au domaine de l'eau. Le SAGE concerne les nappes d'eau du Crétacé, de l'Eocène, de l'Oligocène et du Miocène. Ces enjeux sont la protection qualitative et quantitative de ces ressources. Le SAGE fixe plusieurs objectifs notamment :

- gérer les prélèvements et les ouvrages,
- maîtriser la consommation en eau (économies d'eau),
- rechercher des ressources de substitution
- proposer des mesures d'accompagnement économique.

- Le SAGE Vallée de Garonne

L'arrêté préfectoral de 2007 fixe le périmètre du SAGE « Vallée de Garonne ». En 2009, le Sméag a été mandaté par le préfet coordinateur de bassin pour préparer une proposition de Commission Locale d'Eau, que le préfet devra ensuite formaliser par arrêté. Ce SAGE est à ce jour en cours de réalisation. L'enjeu principal est la gestion raisonnée du risque inondation. Le SAGE fixe différents objectifs comme :

- la restauration des fonctionnalités environnementales du corridor fluvial
- la gestion des étiages (ressource en eau superficielle et souterraine)
- l'amélioration de la qualité de l'eau (ressource en eau superficielle et souterraine)

- PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles de la Gironde)

Déclinaison piscicole du SDVP (Schéma Départemental à Vocation Piscicole), ce document de référence technique des Fédérations de pêche fixe, en fonction des secteurs, les modalités de gestion adéquates, afin de retrouver à plus ou moins long terme des secteurs fonctionnels sur lesquels on retrouve des populations piscicoles conformes et équilibrées.

- PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI est un PLAN de GESTION pour les POISSONS MIGRATEURS. Le bassin de la Garonne est un des seuls bassins hydrographiques qui abritent l'ensemble des espèces migratrices piscicoles. Ce plan de gestion définit pour cinq ans les grandes orientations permettant le maintien ou l'accroissement de leurs effectifs.

1.5.ii Inventaires sur les communes du bassin versant du Brion

a. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement afin de disposer d'un outil de connaissance du patrimoine naturel du pays. On en distingue deux types :

- les ZNIEFF de type I correspondent à des secteurs de superficie limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable,
- les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Ce classement ZNIEFF (en cours de modernisation), qui compile des données de 1964 à 1993, est dépourvu d'effet juridique. Il témoigne cependant de la présence d'un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés et sert d'outil d'aide à la décision pour l'autorité publique en matière d'aménagement.

Deux ZNIEFF de type 1 sont présentes sur les communes du bassin versant du Brion :

- Étang de Bazas
- Station botanique de Quartier

1.5.iii Mesures de protection sur les communes du bassin versant du Brion

a. Sites Inscrits

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. L'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

L'inscription à l'inventaire des sites constitue alors une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Le classement d'un site n'a pas pour objet ni effet d'instituer l'inconstructibilité et encore moins

d'interdire toute activité économique dans le périmètre de classement mais seulement de soumettre à autorisation tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux (CE du 6 septembre 1999).

Deux sites inscrits sont présents sur les communes du bassin versant du Brion :

- Site du Sauternais
- Vieux bourg de Bazas

b. Sites classés

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Le classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site. Il constitue alors une garantie maximale de protection. Il impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'une demande d'autorisation de travaux auprès des services de l'Etat (Ministre chargé des sites après avis de la Commission Départementale des sites, préfet de département après avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

Un site classé est présent sur les communes du bassin versant du Brion :

- Châtaigneraie (Langon)

1.5.iv Natura 2000 : Directive « Habitats »

a. FR7200700 La Garonne

b. FR7200801 Réseau hydrographique du Brion

c. FR7200802 Réseau hydrographique du Beuve

Ces trois sites Natura 2000 sont en cours d'élaboration.

La cartographie des mesures de protection réglementaire et d'inventaire est consultable dans le Tome 2 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

II. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SITE

II.1. Occupation du sol

II.1.i Typologie de l'occupation du sol

Quatre grands ensembles d'occupation du sol selon la typologie CORINE Land Cover ont pu être mis en évidence sur le site au cours de la prospection terrain :

a. Territoires artificialisés :

- **Tissu urbain discontinu** : il s'agit du bâti présent dans le périmètre (moulins, pavillons,...).
- **Zones portuaires** : il s'agit d'un quai pour le débarquement de la structure de l'Airbus A380.
- **Chantier** : il s'agit d'un espace d'excavation et de rejets d'effluents.

b. Territoires agricoles :

- **Terres arables** : ce sont les cultures de céréales (maïs, blé), d'oléo-protéagineux (tournesol), les prairies temporaires (luzerne), les friches agricoles et les vignes.
- **Prairies** : il s'agit des prairies permanentes (naturelles) pâturées ou fauchées.

c. Forêts et milieux semi-naturels :

- **Forêts de feuillus** : constituées des boisements de bords de cours d'eau (ripisylves), des boisements thermophiles, des bosquets et des plantations (essentiellement des peupleraies).
- **Végétation arbustive en mutation** : ce sont les communautés colonisant les clairières de forêts décidues, les coupes d'éclaircies, les fourrés d'épineux mais également les mégaphorbiaies.

d. Surfaces en eaux

- **Cours et voie d'eau** : il s'agit des cours d'eau naturels ou artificiels qui servent de chenal d'écoulement des eaux.
- **Surface en eaux** : ce sont essentiellement les plans d'eau et quelques étangs.

La cartographie de l'occupation du sol est consultable dans le Tome 2 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

Tableau 1-2: Typologie de l'occupation du sol sur le périmètre proposé selon la typologie Corine Land Cover

Nom Corine Land Cover		Code Corine Land Cover
Intitulé de niveau 1	Intitulé de niveau 3	
Territoires artificialisés	Tissu urbain discontinu	1.1.2
	Zones portuaires	1.2.3
	Chantiers	1.3.3
Territoires agricoles	Terres arables	2.1.1
	Prairies	2.3.1
Forêts et milieux semi-naturels	Forêts de feuillus	3.1.1
	Végétation arbustive en mutation	3.2.4
Surfaces en eaux	Cours et voies d'eau	5.1.1
	Surface en eaux	5.1.2

II.1.ii Organisation de l'espace

Les surfaces pour chaque type d'occupation du sol se répartissent comme suit :

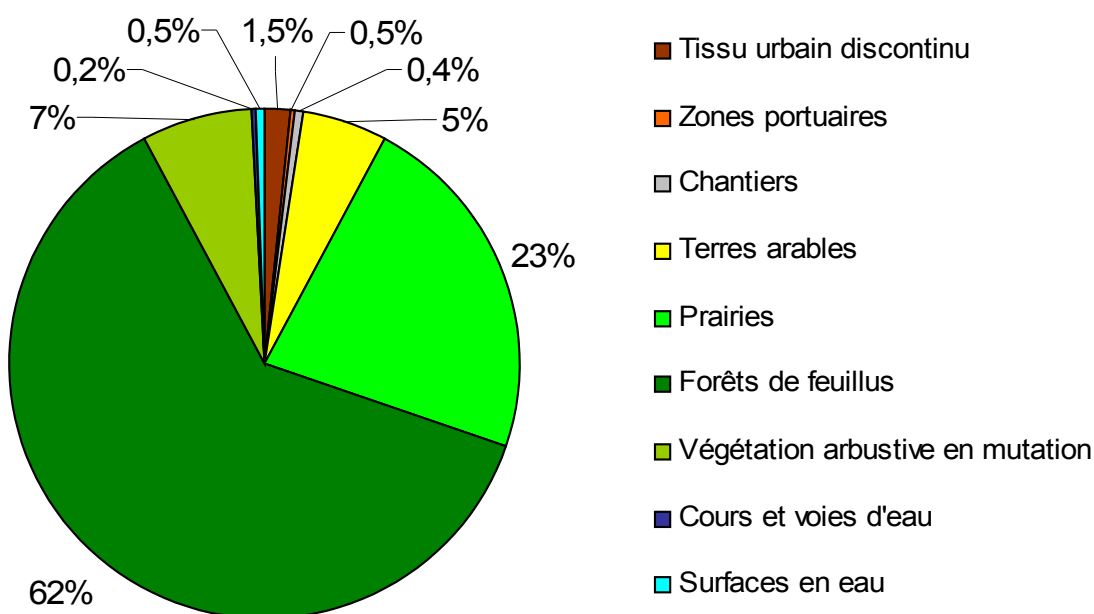


Figure 1-7 : Répartition des surfaces des types d'occupation du sol sur le périmètre

Remarques :

Les forêts de feuillus sont largement majoritaires sur le périmètre avec 62% de la surface totale. Toutefois, ce dernier intitulé recouvre différentes entités :

- les boisements humides (aulnaies-frênaies alluviales, aulnaies marécageuses) pour une part de 30%,
- les boisements thermophiles (chênaies-charmaies) pour 45%,
- les plantations d'arbres (de peupliers essentiellement) pour 25%.

Bilan :

Le périmètre Natura 2000 du Brion est principalement forestier et dans une moindre mesure agricole. Les territoires artificialisés et les zones humides (surfaces en eau) ne représentent qu'une part négligeable (moins de 4% cumulés) :

– les milieux forestiers, regroupant différents types de boisements et les espaces en voie d'enrichissement notés végétations arbustives en mutation, représentent l'occupation du sol majoritaire puisque 69% du périmètre est concerné.

– les surfaces à vocation agricole, comportant les terres cultivées et les prairies, représentent quant à elles 28% du périmètre.

II.2. Données climatiques

Le site appartient à la région bio-géographique eurosibérienne. Il se situe dans le domaine «atlantique», caractérisé par de faibles amplitudes thermiques au cours de l'année, une humidité atmosphérique élevée et des précipitations abondantes.

D'un point de vue phytogéographique, il se trouve au niveau de l'étage planitiaire. C'est par excellence l'étage des forêts caducifoliées mélangées (chênes pédonculé, rouvre et pubescent, charme, frêne, hêtre, tilleul cordé...).

II.2.i Précipitations & Températures

Sur un pas de temps de 30 ans (1973-2003), il est tombé 845,4 mm d'eau en moyenne, nettement en dessous de la moyenne de pluviométrie pour le secteur atlantique qui est d'environ 1000 mm. Les pluies sont réparties assez régulièrement en toutes saisons, mais plus importantes en automne (jusqu'à 108 mm au mois de novembre). On enregistre un mois d'avril pluvieux avec 86,5 mm d'eau, conséquence d'orages apportant des averses printanières. Le mois le plus sec est celui de juin avec 55,9 mm d'eau. Les minima mensuels sont enregistrés en été.

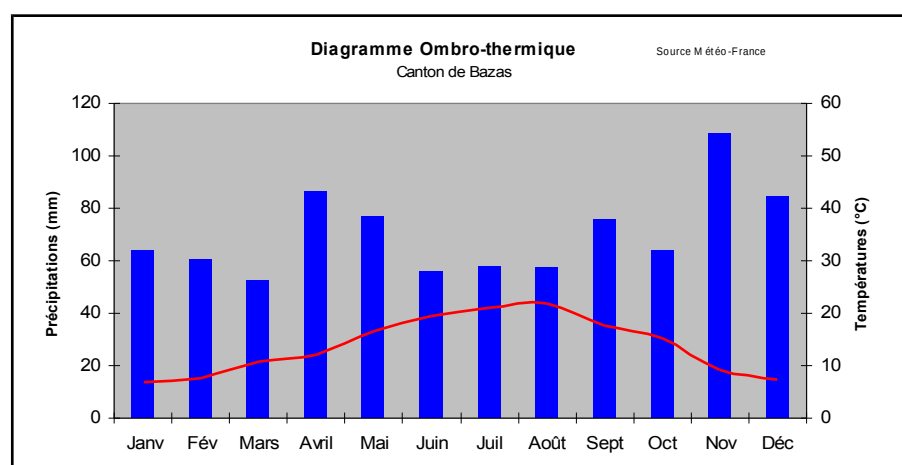
Les températures moyennes varient entre 5 et 7°C en janvier et entre 19 et 21°C en juillet-août. Les températures maximales atteignent ou dépassent 30°C quinze à vingt journées par an. Les gelées se manifestent en moyenne trente jours chaque année

Comme il y a peu d'élévations importantes, le Bazadais est ouvert à tous les vents. Leur direction a une grande influence sur la température et le régime des pluies. Les vents du nord et de l'est s'accompagnent généralement de beau temps ; les vents d'ouest, assez fréquents, amènent les nuages de l'océan et sont souvent suivis de pluie.

Le brouillard, assez fréquent en automne et en hiver, a parfois du mal à se dissiper dans la vallée de la Garonne.

L'ensoleillement dépasse le plus souvent 2000 heures annuelles.

Figure 1-8 : Diagramme ombrothermique sur le canton de Bazas (source : Météo France – Traitement CEN Aquitaine)



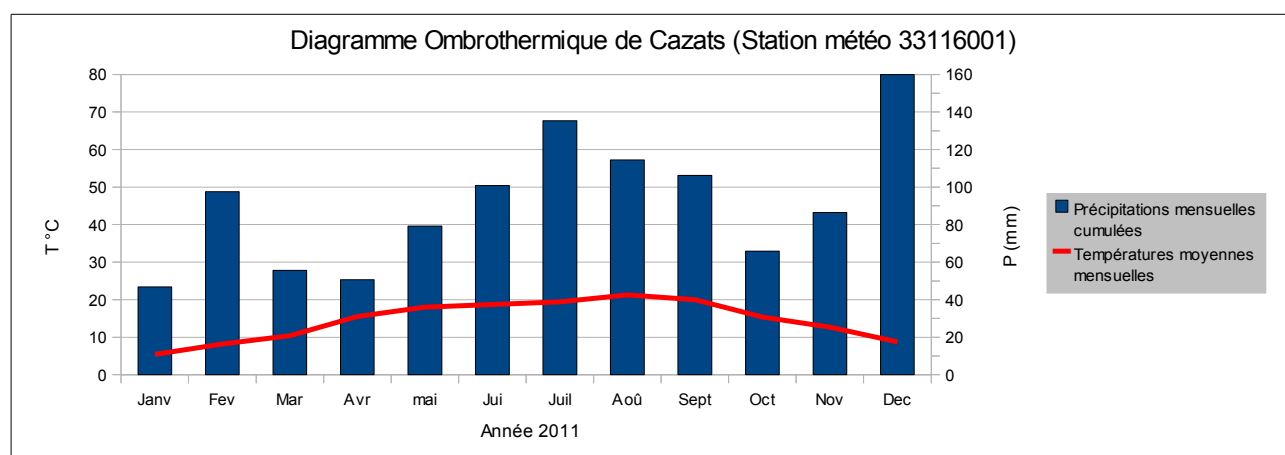
L'analyse des précipitations en millimètre cumulés par mois et des températures moyennes mensuelles de l'année 2011 renseigne des conditions climatiques récentes présentes sur le site.

Les précipitations de l'année 2011 sont conséquentes à proximité du réseau hydrographique du Brion. Les mois d'été ont été notamment particulièrement pluvieux. Le mois de décembre est caractérisé par la plus forte accumulation de pluie avec 160 mm cumulés.

Par rapport à l'analyse globale du climat faite de 1973 à 2003, l'année 2011 est très pluvieuse. De très forts apports d'eau ont dû être collectés sur le bassin versant et déversés dans le réseau hydrographique du Brion.

Les températures restent dans la moyenne.

Figure 1-9 : Diagramme ombrothermique de la station météo de Cazats de l'année 2011 (source : Météo France – Station 33116001 – Traitement CEN Aquitaine)



II.3. Données géologiques et géomorphologiques

Le site est situé sur le territoire du Bazadais. Le sol, comme celui du bassin aquitain, dont il fait partie, est de formation récente. On ne trouve ni terrains primaires, ni terrains secondaires. L'ensemble du pays a été formé aux époques tertiaire et quaternaire.

A l'époque tertiaire, la formation de la chaîne pyrénéenne a soulevé plusieurs fois le sol. C'est ainsi que le Bazadais a été envahi, tour à tour, par les eaux douces et les eaux de mer et que son sol est formé de dépôts lacustres (calcaires) et de dépôts marins (mollasses). Ces mouvements du sol étaient fréquents et lents, ce qui explique le peu de différence existant entre les formations anciennes et les formations récentes et le peu d'épaisseur des dépôts.

Puis, à l'époque quaternaire, se sont déposés au dessus de ces matériaux les alluvions de la Garonne et le sable des Landes qui recouvre surtout la partie sud du Bazadais.

Les alluvions sont de deux sortes : les alluvions anciennes et les alluvions récentes ou modernes. Les premières s'étendent au nord du sable des Landes. Elles sont caractérisées par l'abondance de cailloux et d'argiles plus ou moins sableuses. Elles se sont formées au début de l'époque quaternaire durant les périodes chaudes qui alternèrent avec les périodes glaciaires. Elles se déposèrent plus ou moins loin de la chaîne par ordre de densité jusqu'à la Garonne et par conséquent sur le Bazadais. Ce sont les dépôts caillouteux qui recouvrent en partie les plateaux et les pentes qui s'inclinent vers la Garonne. Les alluvions anciennes vont jusqu'à la ligne formée par le niveau extrême des grandes inondations, ligne où commencent les alluvions récentes. Ces dernières, très voisines du fleuve sont formées de matériaux, limons et sables, que la Garonne a déposé et dépose encore lors de ses crues. Leur fertilité est très grande.

Le sol du Bazadais est donc formé de mollasses, de calcaires, d'argiles, de sables et de terrains d'alluvions. Le point le plus haut du réseau se situe à une altitude de 79 mètres et le plus bas à une altitude de 20 mètres.

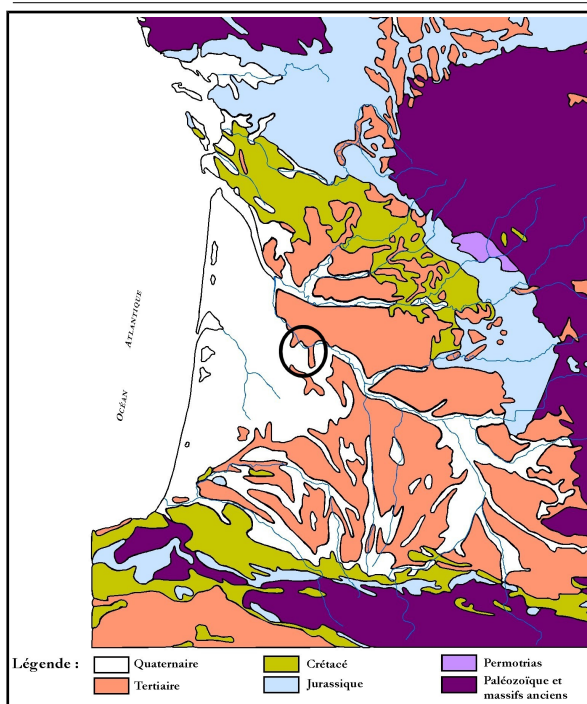
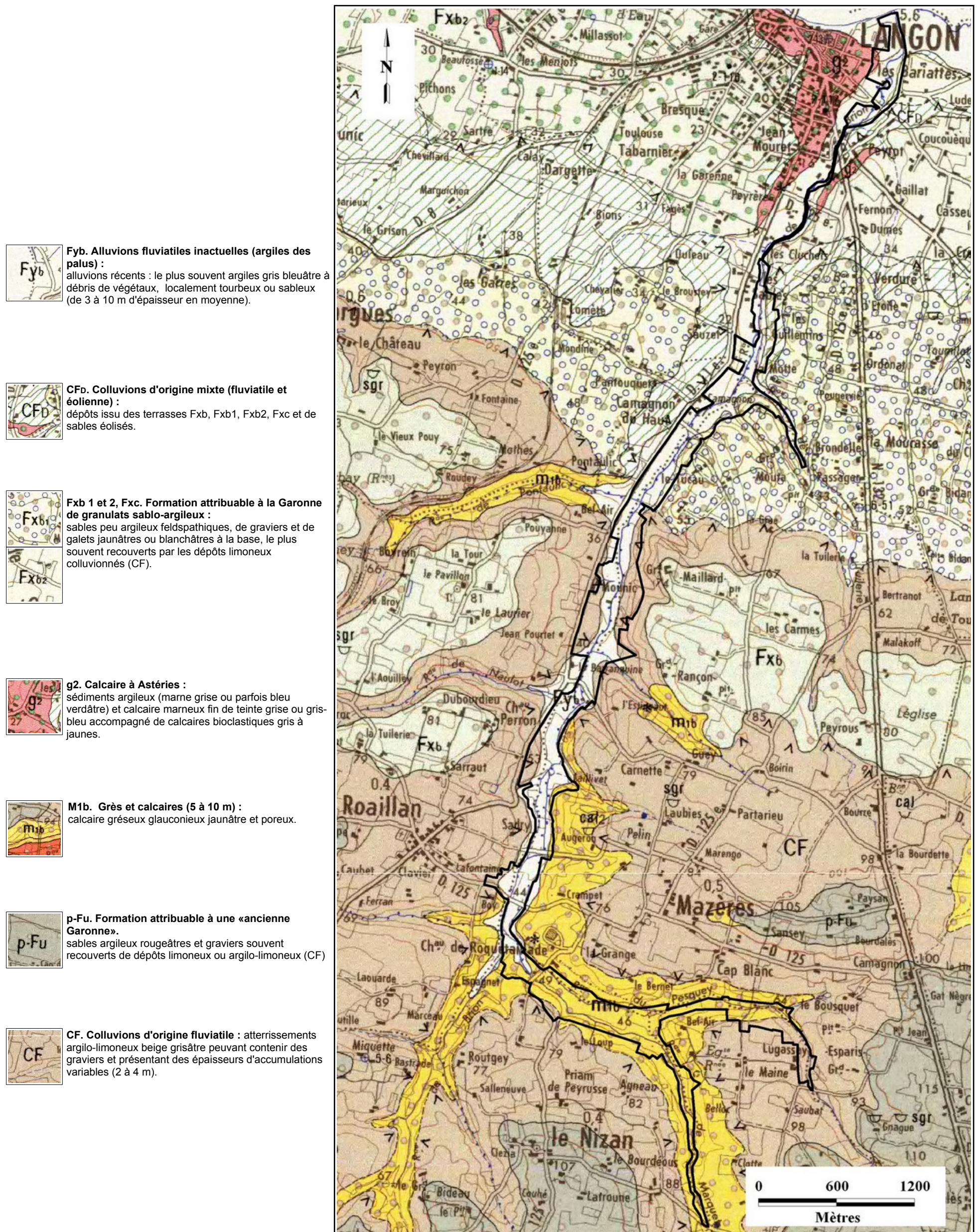


Figure 1-10 : Géologie simplifiée de l'Aquitaine (d'après M, Vigneaux modifié)

Figure 1-11 : Extrait de la carte géologique du secteur du Brion (source : BRGM n° 852 – Traitement CEN Aquitaine)



II.4. Données hydrographiques

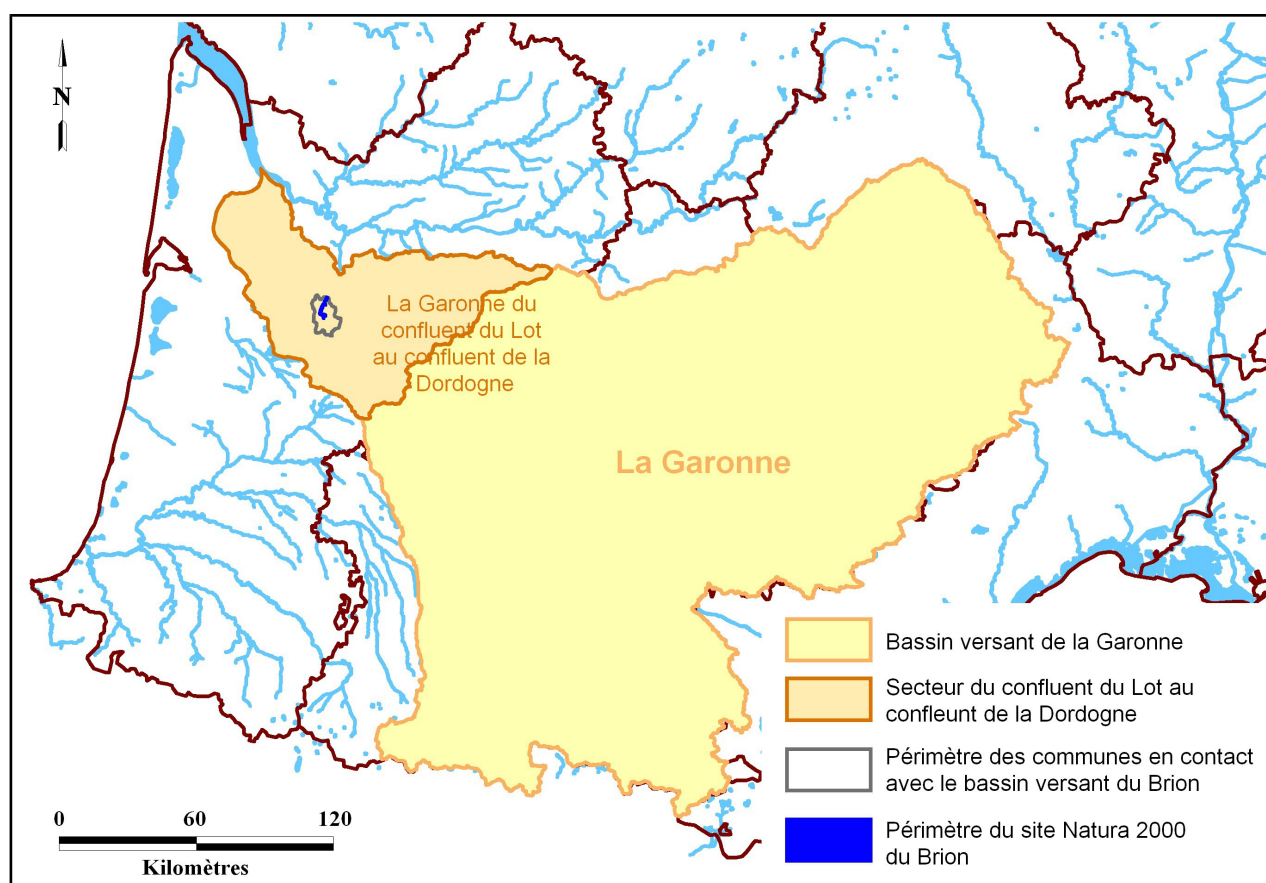
Le réseau hydrographique du Brion se localise dans le bassin versant Adour-Garonne. Il se trouve dans le bassin versant de la Garonne entre la confluence du Lot et la confluence de la Dordogne.

Le Brion présente un régime de type pluvial. Un maximum de débit, ayant pour origine l'abondance des précipitations en hiver, est atteint du mois de décembre au mois de mars. Un minimum s'observe d'août à septembre.

Il s'écoule sur un fond sableux dont l'encaissement est très variable : de quelques dizaines de centimètres à plus de 3 mètres. La largeur du lit, relativement faible, varie de 1 à 5 mètres et la hauteur moyenne de la ligne d'eau ne dépasse pas 1 mètre en dehors des trous d'eau.

Le Brion présente un cours fortement modifié. Il a subi de nombreux aménagements hydrauliques anciens, essentiellement des moulins, qui ont largement banalisé le cours d'eau : l'écoulement est laminaire et les berges sont régulières.

Figure 1-12 : Réseau hydrographique du Brion au sein d'un secteur et sous secteur du bassin versant de la Garonne (source : AEAG – Traitement CEN Aquitaine)



II.5. Le cours d'eau du Brion

II.5.i Généralités

Le Brion prend sa source au sud du château de Roquetaillade à cheval sur les communes de Roaillan et du Nizan. Il se forme de la conjonction de trois sources. Dans sa partie amont, il est à peine visible, intermittent et présente une allure de fossé. C'est seulement après quelques kilomètres de sa source, lorsqu'il reçoit en rive droite ses deux principaux affluents, qu'il prend une allure de ruisseau. Ce sont les cours d'eau du Pesquey et de la Marquette.

Puis dans sa partie médiane, il est alimenté par une multitude de petits ruisseaux intermittents, drainant l'ensemble des vallons alentours qui continue de le faire grossir puisqu'il peut atteindre 3 mètres de larges pour une hauteur de berges de 2 mètres.

Plus à l'aval, il finit sa course en traversant la ville de Langon pour se jeter dans la Garonne. A cet endroit, son cours est fortement altéré par l'urbanisation environnante.

Localement, quelques secteurs sont biologiquement intéressants. Des observations de la Lamproie de Planer y ont été faites en train de frayer.

Le Brion draine une vallée relativement étroite mise en valeur pour l'agriculture. Lors du remembrement agricole des années 1970, la morphologie de la rivière a été modifiée sur plusieurs secteurs. Les principales modifications ont porté :

- sur le profil en plan de la rivière : il s'agit de travaux de reprofilage qui ont eu pour objectif la suppression des méandres naturels au profit d'un profil rectiligne. La principale conséquence est une accélération des vitesses d'écoulements entraînant une concentration plus rapide des écoulements vers l'aval.
- sur le profil en travers de la rivière : il s'agit de travaux de recalibrage du lit et/ou d'édification de digues latérales au cours d'eau. Ainsi, des matériaux sur le fond du lit mineur ont été enlevés. L'objectif était de diminuer la fréquence des crues débordantes en augmentant la gabarit maximal du cours d'eau. Les conséquences sont des crues débordantes plus fortes et un déplacement du champ d'inondation.

De ce fait, le tracé du cours du Brion est peu sinueux. Les berges sont régulières et ne présentent, sur une majeure partie, qu'une ripisylve relictuelle (alignement d'arbres et d'arbustes sur moins de 3 mètres de large). Cependant, quelques secteurs boisés offrent encore des potentialités d'inondabilité intéressantes.

II.5.ii La qualité d'eau

Évaluer la qualité d'un cours d'eau revient à analyser son état physico-chimique et son état biologique. Pour les eaux de surface, « le bon état est atteint lorsque l'état chimique et l'état biologique sont simultanément bons » cf SDAGE 2015. Pour le Brion, les objectifs fixés par le SDAGE sont les suivants :

- Bon état global en 2021
- Bon état écologique en 2021
- Bon état chimique en 2015

a. Analyses physico-chimique du Brion :

Deux campagnes de mesures ont été menées en août et octobre 2008 par le bureau d'étude Aqua-Conseils. Le Syndicat d'Aménagement Intercommunal du Beuve et de la Bassanne est le commanditaire de cette étude.

La station de prélèvements est localisée en aval du Moulin d'Yzaute, sur le bras de dérivation de part et d'autre de la route communale qui traverse le ruisseau, sur la commune de Mazères.

L'étude se base sur la nomenclature du Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau (SEQ-Eau) qui repose sur la notion d'altération. Le SEQ-Eau fournit des évaluations concernant la qualité physico-chimique de l'eau pour chaque altération d'une part et l'incidence de cette qualité sur la biologie et les usages de l'eau d'autre part.






Classes		Indices	Potentialité de l'eau à :
Très bonne		80 à 100	Héberger un grand nombre de taxons polluo-sensibles, avec une diversité satisfaisante,
Bonne		60 à 80	Provoquer la disparition de certains taxons polluo-sensibles, avec une diversité satisfaisante,
Moyenne		40 à 60	Réduire de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles, avec une diversité satisfaisante,
Médiocre		20 à 40	Réduire de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles, avec une réduction de la diversité,
Mauvaise		0 à 20	Réduire de manière importante le nombre de taxons polluo-sensibles, avec une diversité très faible.

Figure 1-14 : Nomenclature SEQ-eau

Le premier prélèvement a été effectué au mois d'août, le cours d'eau a pu être classé en eau de qualité physico-chimique « moyenne » de classe 2, la DBO5 (demande biologique en oxygène) étant trop élevée (une quantité de matière organique biodégradable trop importante).

En outre, les nitrates, nitrites, phosphates, atteignent des valeurs moyennes, révélant une pollution diffuse mais modérée en amont de la station. Ceci peut correspondre à l'utilisation de produits phytosanitaires que ce soit par les particuliers ou les agriculteurs jouxtant le cours d'eau.

La deuxième campagne effectuée en octobre montre une amélioration (classement en 1B) ce qui prouve la capacité de résilience et d'auto-épuration du milieu. Seuls les nitrates restent plus importants. Ces analyses montreraient la présence ponctuelle de certains polluants à certains moments de l'année, et notamment en été, en amont de la station.

Bilan :

L'analyse a révélé une pollution minime par les matières phosphorées, nitrites, nitrates et matières organiques pouvant provenir de l'utilisation d'intrants (azote, pesticides, herbicides...) dans les zones agricoles en amont de la station.

Mais la qualité physico-chimique du cours d'eau reste convenable.

L'amélioration de la classe de qualité entre les deux mesures a montré la capacité de résilience du cours d'eau.

Tableau 1-3 : Étude de la qualité physico-chimique de l'eau au niveau de la station de prélèvement (Aqua-Conseils, 2009)

	<i>Analyses</i>	<i>Unité</i>	Campagne Août 2008		Campagne Octobre 2008	
			<i>Valeur mesurée</i>	<i>Qualité</i>	<i>Valeur mesurée</i>	<i>Qualité</i>
Paramètres physiques	<i>température</i>	°C	18,9		13	
	<i>pH</i>		8,3		7,9	
	<i>conductivité</i>	µS	546		540	
Paramètres matières organiques	<i>MES</i>	mg/L	9	très bonne	7	très bonne
	<i>DBO5</i>	mg/L O2	10	moyenne	<2	très bonne
	<i>DCO</i>	mg/L O2	0,7	très bonne	11	très bonne
	<i>COD</i>	mg/L C	2,9	très bonne	3	très bonne
Paramètres matières azotées-phosphorées	<i>azote kjeldhal</i>	mg/L N	0,4	très bonne	0,3	très bonne
	<i>phosphore total</i>	mg/L P	0,06	bonne	<0,05	très bonne
Paramètres physico-chimiques majeurs	<i>ammonium</i>	mg/L NH4	0,05	très bonne	<0,05	très bonne
	<i>nitrites</i>	mg/L NO2	0,04	bonne	<0,03	très bonne
	<i>nitrates</i>	mg/L NO3	5	bonne	4	bonne
	<i>orthophosphates</i>	mg/L PO4	0,08	très bonne	<0,05	très bonne
Classe de qualité			2		1B	

b. L'indice biologique global normalisé (IBGN)

L'IBGN permet d'évaluer la qualité hydrobiologique du site, grâce à l'étude de la composition des peuplements d'invertébrés benthiques.






Invertébré benthique :
Organisme qui vit dans les milieux aquatiques à la surface ou à l'intérieur des substrats immergés (sédiments, végétaux, etc.). L'étude des communautés d'invertébrés benthiques (annélides, insectes, crustacés, mollusques, etc.), qui sont composées d'espèces qui présentent un gradient de sensibilité aux pollutions (espèces sensibles, indifférentes ou tolérantes) permet une évaluation qualitative et quantitative de la pollution des milieux aquatiques (Source : INRA)

Deux campagnes de prélèvements ont été effectuées par le bureau d'étude Aqua-Conseils (2009) sur la station de mesures où a été menée l'analyse physico-chimique (20 mètres). Cette étude est limitée à une petite portion du cours d'eau. Elle donne une indication de la qualité du cours d'eau dans sa partie amont.

Tableau 1-4 : Indices de qualité hydrobiologique (Aqua-Conseils, 2009)

	Campagne 1 (août)	Campagne 2 (octobre)
Variété taxonomique	37	37
Effectif global	1824	3968
Indice de Shannon	3,06	2,61
Indice d'équitabilité	0,59	0,5
IBGN	17/20	17/20
Indice de variété taxonomique	8,1	8,1

Tableau 1-5 : Classes de qualité de l'IBGN (Aqua Conseil, 2009)

IBGN	Classe	Couleur
17 à 20	excellente	
13 à 16	bonne	
9 à 12	moyenne	
5 à 8	médiocre	
0 à 4	mauvaise	

La note obtenue en été est de 17/20 ce qui permet de classer le Brion en catégorie 1A « très bonne » qualité biologique selon la nomenclature du Système d'évaluation de la qualité biologique (SEQ-bio).

Le groupe faunistique indicateur est composé d'organismes broyeurs de débris végétaux. La présence d'autres organismes polluo-sensibles consolide l'idée d'une bonne qualité du cours d'eau. Avec 37 taxons, la variété taxonomique est assez moyenne.

Le peuplement est en grande partie composé d'organismes détritvovores, ce qui montrerait un potentiel enrichissement du milieu par des matières organiques (nutriments phosphorés, nitrates).

En automne, l'IBGN indique également une très bonne qualité biologique. La présence de certains taxons polluosensibles nécessitant une bonne oxygénation de l'eau montre par ailleurs la bonne qualité physico-chimique de l'eau. Le nombre de taxons est également faible, à cause d'un faible nombre d'habitats (seulement 5). L'importance des apports en matière organique est là aussi confirmée par la présence des organismes détritiques.

On peut ajouter que la CB2 (aptitude biogène du cours d'eau) est de 16/20, ce qui conforte la note de l'IBGN.

La CB2 précise l'influence de la qualité du cours d'eau sur la composition du peuplement benthique et la variété des habitats potentiels du site.

Bilan

Il n'y a pas de différence fondamentale entre les deux campagnes de prélèvement, le nombre d'habitats potentiels est de 7 en été contre 5 en automne.

La note de l'IBGN reste de 17/20. La CB2 de 16/20 confirme la bonne qualité du cours d'eau.

L'augmentation des populations, conséquente entre août et octobre, ainsi que la variation des espèces, est liée au cycle biologique des organismes mais aussi à l'apport des matières organiques.

En général, il faut donc noter la très bonne qualité de l'eau sur la station d'étude, toutefois cette qualité peut difficilement être extrapolée à l'ensemble du réseau hydrographique, notamment pour la partie aval du cours d'eau.

Il faudrait diversifier les points de mesure, en période estivale où le milieu est plus sensible, afin d'avoir une vue d'ensemble.

L'IBGN confirme l'étude physico-chimique sur le cours d'eau et on peut en conclure que la qualité du cours d'eau est bonne à très bonne.

Cependant, des sources de pollutions occasionnelles et diffuses ont été recensées.

c. L'indice poisson rivière

La Fédération de pêche de Gironde a réalisé des inventaires piscicoles. Une analyse de la qualité du cours d'eau a été déduite de cette inventaire.

L'Indice Poisson Rivière est un outil créé par le Conseil Supérieur de la Pêche qui donne une note de qualité en comparant le peuplement présent avec le peuplement théorique. Cet outil est normalisé via la norme AFNOR (mai 2004, NF, T90-344). Afin de mettre en œuvre cet outil et d'évaluer la qualité du peuplement présent, 7 métriques sont utilisées :

Nombre total d'espèces
Nombre total d'espèces rhéophiles
Nombre total d'espèces lithophiles
Densité d'individus tolérants
Densité d'individus invertivores
Densité d'individus omnivores
Densité totale d'individus

Figure 1-15 : Métriques utilisées pour le calcul de l'Indice Poisson Rivière

Le score associé à chaque métrique est fonction de l'importance de l'écart entre le résultat de l'échantillonnage et la valeur de la métrique attendue en situation de référence. Les modèles de référence ont été établis à partir d'un jeu de 650 stations pas ou faiblement impactées par les activités humaines et réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain (CSP, 2004).

La valeur de l'IPR correspond à la somme des scores obtenus par les 7 métriques. Sa valeur est de 0 lorsque le peuplement évalué est en tous points conformes au peuplement attendu en situation de référence. Elle devient d'autant plus élevée que les caractéristiques du peuplement échantillonné s'éloignent de celles du peuplement de référence. Dans la pratique l'IPR dépasse rarement une valeur de 150 dans les situations les plus altérées. Cinq classes de qualité en fonction des notes d'IPR ont été définies. Elles seront notées selon le code couleur suivant.

Classes de qualité IPR

très mauvaise	mauvaise	médiocre	bonne	excellente
>36	[25-36]	[16-25]	[7-16]	<7

Figure 1-16 : Classes de qualités de l'IPR

Les résultats de cette analyse par point de pêche sont détaillés dans les fiches synthétiques réalisées par la Fédération de pêche de Gironde fournies en annexe.

Bilan

Les espèces présentes sont assez couramment rencontrées. Néanmoins la loche franche présente sur toutes les stations du Brion et le Goujon sont plutôt polluo-sensibles et peuvent témoigner d'une certaine qualité de l'eau. La présence en un seul point du vairon (ainsi qu'avec un seul individu) peut indiquer cependant, un problème récurrent sur le réseau hydrographique : l'envasement excessif du lit.

A noter tout de même que de très belles populations de goujons ont été observées (effectifs et différentes cohortes).

La présence de trois espèces introduites (Pseudorasbora, perche soleil et crabe chinois) dont deux nuisibles, témoignent d'une dégradation à l'aval de la qualité des milieux. Ces espèces affectionnent en effet les eaux plus stagnantes et dont la température est plus élevée.

Les scores de l'IPR sont plutôt modestes : la qualité du peuplement sur les quatre stations est expertisée d'après cette méthode comme « médiocre » à « très mauvaise ». Enfin la faible diversité des espèces présentes et le type d'espèces présentes peu exigeantes en termes de qualité globale du milieu contribuent à ces notes. Néanmoins certaines espèces ne sont pas prises en compte dans la méthodologie de l'IPR comme le flet, le pseudorasbora.

L'IPR ne prend en compte ni la biomasse ni la taille des individus capturés. Par conséquent, il se révèle relativement peu sensible dans le cas des cours d'eau naturellement pauvres en espèces (1 à 3 espèces) pour lesquels les altérations se manifestent en premier lieu par une modification de la structure d'âges des populations. C'est donc le cas du Brion et ses affluents notamment sur la tête de bassin versant, ces scores sont donc à nuancer.

d. Les sources de pollutions

Des sources de pollutions très variées pouvant porter atteinte à la qualité des eaux ont pu être mises en évidence. Ces pollutions sont d'origines urbaine, domestique, agricole ou industrielle.

▪ Les pollutions urbaines/domestiques

➤ Des décharges sauvages

Il a été constaté à plusieurs endroits, notamment dans les zones urbanisées et des principaux axes routiers, des décharges sauvages pouvant être sources de pollution pour le milieu récepteur.

Ce sont pour la plupart des dépôts d'ordures, de plastiques ou métalliques comme des bouteilles, sacs, pneus, machines à laver...situés dans le lit du ruisseau ou sur les berges.

La ville de Langon située sur la rive du Brion est un des lieux les plus concernés par ces amas de déchets. Sur le lieu-dit de « Peyrère », on trouve des sources de pollutions notables avec des protections « sauvages » de berges, façonnées avec des déchets électroménagers (portes de réfrigérateurs, micro-ondes, machines à laver...).

De même, à l'aval de la route départementale 524 jusqu'à l'exutoire de la Garonne, une quantité de déchets en tout genre s'accumule sur les berges du Brion : vélo, moteurs ou pièces détachées de voitures, camions, machines agricoles, vêtements, bouteilles, canettes, plastiques etc...

On retrouve tout au long du linéaire plusieurs sites concernés par ces décharges, mais de moindre importance.

Cela peut avoir des conséquences néfastes sur la qualité des eaux du Brion car c'est une source de diffusion de polluants, ce qui réduirait les qualités biologiques du cours d'eau.

➤ Dysfonctionnements des systèmes d'assainissement, autonomes et collectifs

Jusqu'en 2010 il y avait trois stations d'épuration sur le périmètre du réseau hydrographique concerné, à savoir : Langon, Roaillan et Mazères.

L'ancienne station de Langon, qui n'était plus aux normes, recevait régulièrement une charge supérieure à sa capacité (15 000 EH) et rejetait dans la Garonne des eaux encore polluées.

La nouvelle station d'épuration de Fargues-Langon-Toulonne qui a été mise en service en 2010 a pris en compte le raccordement des réseaux des communes de Mazères et Roaillan.

Ceci a permis de détruire les stations obsolètes qui traitaient les effluents de ces deux communes et ainsi d'améliorer très sensiblement la qualité des eaux du Brion.

L'ancienne station de Langon, qui n'était plus aux normes, recevait régulièrement une charge supérieure à sa capacité (15 000 EH) et rejetait dans la Garonne des eaux encore polluées.

Ceci contribuera, de façon indirecte, à améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Brion car les potentiels impacts sur le milieu sont l'aggravation de l'eutrophisation, le déficit en oxygène, le colmatage du substrat.

Tableau 1-6 : Le réseau d'assainissement sur les communes du périmètre

Communes	Raccordement station d'épuration (STEP) Fargues-Langon-Toulenne	Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
Mazères	oui	S.I.A.E.P et assainissement Caster en Dorthe
Roaillan	oui	
Langon	oui	syndicat intercommunal d'assainissement Fargues-Langon-Toulenne
Aubiac	non	S.I.V.O.M. (syndicat intercommunal à vocations multiples) Du Bazadais
Le Nizan	non	S.I.V.O.M. (syndicat intercommunal à vocations multiples) Du Bazadais

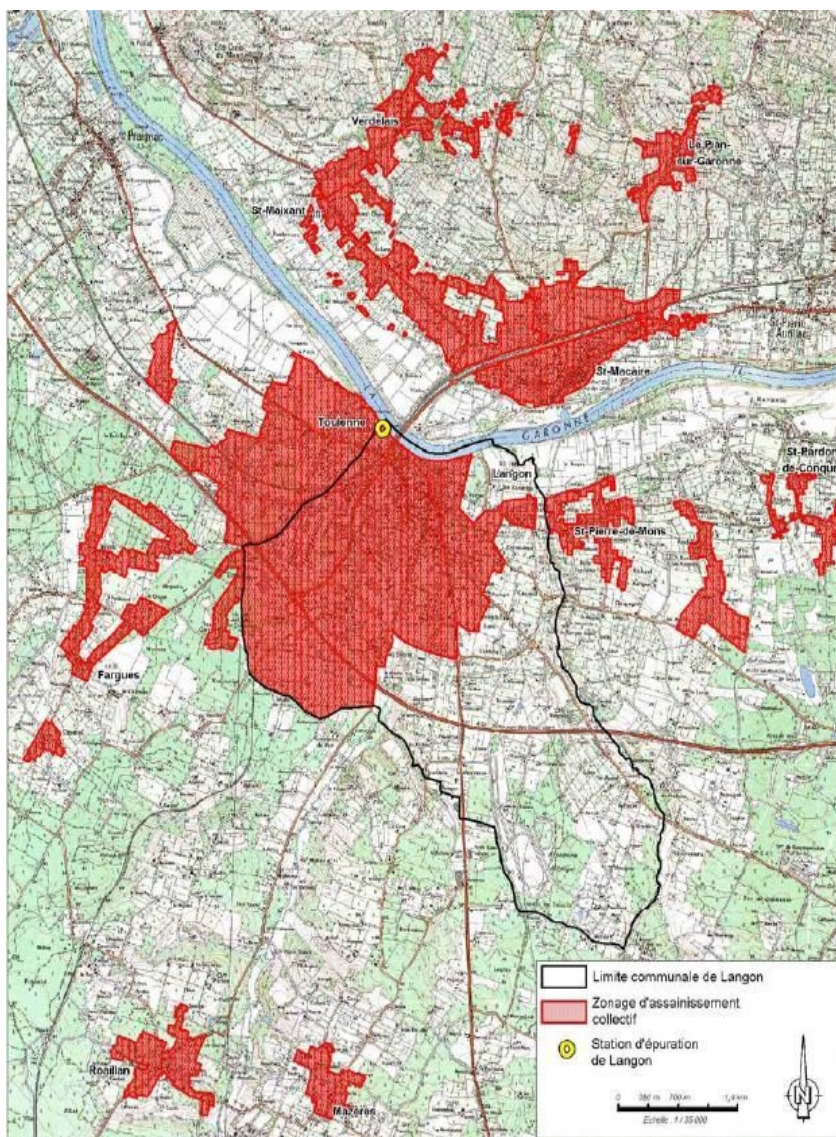
La STEP de Langon a une capacité nominale de 30 000 EH extensible à 50 000 EH en période viticole. Elle traite également les effluents provenant de la rive droite de la Garonne, des communes de Saint-Macaire, du Pian-sur-Garonne, de Saint-Maixant, du Verdelaïs, ainsi que des rejets industrielles et agricoles.

Les eaux traitées sont rejetées dans la Garonne.

Aucun dysfonctionnement particulier n'a été repéré sur la nouvelle station d'épuration de Langon.

Par contre, certains postes de refoulement des eaux usées de Langon connaissent des dysfonctionnements. En effet, des débordements en période d'événement pluvieux ont provoqué des pollutions chroniques dans les cours d'eau récepteurs. Le syndicat d'assainissement des eaux usées procède à leur réfection et à leur mise en sécurité.

Figure 1-17 : Le réseau d'assainissement collectif-STEP de Fargues-Langon-Toulenne (GEREA, PLU de Langon - évaluation environnementale, 2010)



Les systèmes d'assainissement individuels concernent surtout les hameaux dispersés sur le territoire, difficilement raccordables au réseau collectif. Les dysfonctionnement sont relativement courants, et sont sources de pollution assez importantes avec des rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau.

Des secteurs ont été identifiés comme pollués : en aval de l'hôpital de Langon et au niveau des moulins d'Yzaute et de Gaillard ainsi qu'au niveau du moulin de la Rame (en réflexion en 2009) (Aqua-Conseils, 2009).

Il est prévu que le raccordement au réseau des eaux usées soit effectué dans le quartier sud-est de la commune de Langon.

Il est important de rappeler que dans les zones à risque telle que les zones inondables, les rejets directs ou indirects d'eau usée sont interdits dans les cours d'eau.

➤ Le ruissellement urbain

Le ruissellement provoque un lessivage des routes souvent chargées en substances polluantes. Il est plus important aux niveaux des zones urbaines comme celle de Langon mais cette pollution demeure cependant relativement faible à l'échelle globale comparativement aux autres sources polluantes. (Aqua-conseils, 2009).

Le système d'évacuation des eaux pluviales est à surveiller car les points de rejets dans le Brion semblent assez nombreux, notamment au niveau des zones urbaines.

Un point a notamment été repéré vers le pont de Maubec à Langon, des « traces blanchâtres » et débris divers témoignant de la pollution. (Aqua-Conseils, 2009)

La commune de Langon rencontre des difficultés : en période d'étiage des pollutions sont avérées. Elles proviennent :

- de branchements illicites d'eaux usées sur le réseau d'eau pluviale
- d'eaux usées collectés par d'anciens tronçons de réseau unitaire dans les quartiers anciens

La commune a lancé un diagnostic de son réseau pluvial en 2007 (étude du réseau d'eau pluvial, SOGREAH, 2007). Une réhabilitation du réseau a été lancée. La remise en état s'effectue progressivement lors des travaux de voiries.

Bilan :

Le réseau d'assainissement collectif ne constitue pas une menace pour le Vison d'Europe. Les travaux engagés ont permis d'améliorer la prise en charge des eaux usées et la qualité des rejets, La nouvelle station d'épuration permet un traitement plus large et plus efficace que celui qui était effectué auparavant.

Compte tenu de l'enjeu environnemental du site Natura 2000, il s'avère important de réaliser tous les travaux nécessaires afin de limiter les rejets des eaux pluviales qui s'effectuent dans le Brion, mais aussi ceux des eaux usées provenant des réseaux autonomes, car ils sont responsables de pollutions chroniques.

➤ Les produits phytosanitaires

L'utilisation des herbicides, pesticides... apparaît comme un problème assez mineur pour les particuliers. A noter que l'étude menée par Aqua-conseil ne porte que sur une investigation de terrain, et ne montrerait qu'un faible usage de ces produits.

Il est cependant fort probable que ce type de produit soit utilisé par des usagers non répertoriés. Cela porte surtout sur les particuliers urbains ou ruraux de la zone urbaine de Langon.

Aqua-Conseil a constaté lors de son étude (2009) l'utilisation d'herbicide pour l'entretien de la berge au niveau du moulin d'Yzaute.

Il est aussi nécessaire de porter attention sur les exploitants qui pourraient user de tels traitements chimiques pour l'entretien de leurs cultures, notamment dans les vignobles à proximité.

L'utilisation de ces produits est susceptible, par transferts des substances toxiques vers le milieu aquatique, de participer à la dégradation de la qualité de l'eau, à la mise à nue des berges alors que la végétation est censée assurer un rôle d'épuration des eaux, à la destruction des habitats dont des habitats à Vison d'Europe.

Concernant la toxicité de ces produits, elle n'est pas connue chez les mammifères (sauf cas d'ingestion directe...).

Bilan :

Ces pratiques doivent faire l'objet de surveillance, des actions de sensibilisation peuvent être menées auprès des propriétaires riverains dans l'optique de les limiter.

La qualité de l'eau et la végétalisation des berges s'en trouverait améliorée afin de favoriser les lieux de gîtes pour les espèces.

▪ Les pollutions industrielles

Ils émanent principalement de la zone commerciale de Mauléon sur la commune de Langon.

L'étude faite par Aqua-Conseils (2009) soulève une source de pollution importante provenant de ce lieu, depuis cinq ans.

Le Brion a été régulièrement pollué par des hydrocarbures provenant vraisemblablement de la station-service du centre commercial E.Leclerc.

Cette pollution, diffusée dans le milieu naturel, s'est infiltrée dans les nappes phréatiques jusqu'à rejoindre le Brion.

Elle a eu des conséquences fortes, tant sur la qualité des eaux que sur la faune piscicole.

Elle a été répertoriée par la Direction Générale de la Prévention et des Risques (DGPR) sur sa base de données BASOL (Sites et sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif).

Signalée en mars 2003, un arrêté préfectoral a été pris en mai de la même année et a prescrit la suspension des activités et des travaux d'urgence afin d'enrayer la pollution constatée.

Suite aux mauvais résultats répétés de la qualité de la nappe au droit du site, l'arrêté préfectoral du 6 avril 2007 prescrit l'étude de délimitation de la source d'hydrocarbures et sa suppression dans un délai de trois mois.

Les résultats de la campagne d'analyses de la nappe en avril 2010 mettent en avant la lenteur du mode de traitement et sa faible influence sur l'amélioration de la qualité des eaux.

Un projet d'arrêté a été proposé le 23 mars 2011 pour le passage en Conseil de l'Environnement

et des Risques sanitaires et technologiques (CODERST) d'avril 2011 (pompage, écrémage du surnageant et traitements des dissous sur charbon actif, possibilité de réinjection sur site.)
Il s'agit pour le centre commercial E. Leclerc d'extraire par un système de forage les vapeurs et les hydrocarbures contenus dans les eaux et les sous-sols environnant l'installation.

Il a été répertorié sur toutes les communes du bassin versant un certain nombre d'établissements potentiellement polluants pour le milieu. Il peut s'agir d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou encore des entreprises répertoriées par le Registre Français des Émissions Polluantes, susceptibles de créer des risques ou de provoquer pollutions ou nuisances, par leurs activités ou stockages de substances dangereuses.

Huit établissements industriels sont répertoriés.

Tableau 1-7 : Liste des installations classées

Communes	Etablissement	Activités	Types de pollutions potentielles
Langon	ELECTRO DIESEL	fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	matières organiques, métaux toxiques
	HOPITAL PASTEUR	activités hospitalières	matières organiques, métaux toxiques, phosphores, matières inhibitrices
	PLAGECO S.A. (LECLERC)	hypermarché	matières organiques
Mazères	ETABLISSEMENTS FERBOS	industrie du bois, sciage	pollutions par matières inhibitrices
	CHATEAU DE ROQUETAILLADE GRANGE G.A.E.C. GUIGNARD FRERES	vignobles	pollutions par les effluents/matières organiques intrants
	SCEA DES DOMAINES DE LATRILLE	vignobles	
	CHÂTEAU MAILLARD	vignobles	
Roailan	SCEA VIGNOBLES PIERRE BONNET	vignobles	

Les trois établissements de la commune de Langon sont raccordés à la station d'épuration par convention et sont donc moins susceptibles de provoquer des pollutions sur le réseau hydrographique.

Cependant, sur les communes de Mazères et de Roailan, les établissements ne sont pas raccordés à la STEP. Ces entreprises possèdent une filière d'épuration industrielle privée dont les rejets partent dans le cours d'eau du Brion.

Seuls les établissements Ferbos et le domaine Latrille ne disposeraient pas de station d'épuration industrielle, et seraient donc susceptibles de rejeter des eaux polluées.

La liste des ICPE est consultable en annexe.

Bilan :

Des pollutions avérées ont été mises au jour. Elles représentent un danger pour la qualité du milieu, notamment pour la qualité des eaux (pollution aux hydrocarbures, métaux, effluents organiques) et donc nuire aux espèces présentes sur le cours.

- Les pollutions agricoles

- Les rejets agricoles

Les zones agricoles sont assez localisées sur le cours d'eau. Des parcelles de maïs et des peupleraies à l'aval de l'A62 et à l'amont essentiellement du maraîchage et la culture de la vigne. L'étude d'Aqua-Conseil (2009) indique que les rejets (essentiellement nitrates et phosphore) demeurent assez diffus et modérés sur le réseau hydrographique.

Ils peuvent être accrus en présence des vignobles qui sont majoritaires sur le bassin versant (produits phytosanitaires ; effluents issus de la vinification qui peuvent produire une eutrophisation des cours d'eau en cas de rejets dans le milieu naturel), de parcelles de maïs (engrais) en aval du cours d'eau, ou de zones d'élevages (lisiers) plutôt en tête de bassin versant mais minoritaires.

La menace reste très faible car l'agriculture est peu développée sur les abords du cours d'eau.

- Le bétail

Ils constituent une source de pollution plutôt ponctuelle et indirecte des cours d'eau.

Les effets sont surtout ressentis par le piétinement du lit et des berges par les animaux venant s'abreuver, et donc une hausse des matières en suspension dans l'eau entraînant des désordres biologiques.

En outre, de tels accès facilitent les transferts de phosphore (et donc l'eutrophisation) vers le milieu aquatique, des déjections étant naturellement déposées par les bovins dans le lit mineur.

Ces abreuvoirs ont notamment été vus sur le ruisseau de Pesquey.

Bilan :

Des pollutions réelles ont été localisées sur le cours d'eau. Cependant elles sont peu nombreuses : il s'agit essentiellement d'une pollution aux hydrocarbures, en cours de traitement, et du problème du rejet des eaux pluviales dans le cours d'eau du Brion.

Les décharges sauvages doivent aussi être nettoyées. Des installations d'abreuvoirs respectant les berges du cours d'eau seraient aussi à prévoir pour une meilleure préservation du milieu.

Il est important que les exploitations viticoles et industrielles potentiellement polluantes soient raccordées aux stations d'épuration pour le traitement des effluents et des eaux usées.

Concernant les parcelles agricoles riveraines au cours d'eau, il est important de préserver une bande enherbée et une ripisylve entre les cultures et le lit mineur afin de limiter les ruissellements directs et par la même occasion préserver un espace de circulation pour la faune.

Finalement, les sources de pollution sur le cours d'eau sont peu nombreuses et limitées. La qualité de l'eau n'en pâtit pas d'après les résultats des tests physico-chimiques.

II.5.iii Gestion hydraulique et aménagements du cours d'eau

a. Généralités

Les aménagements hydrauliques mal utilisés et les programmes d'entretiens des cours d'eau peuvent avoir deux types d'influence sur le Vison d'Europe :

- La baisse des niveaux d'eau entraîne une réduction des milieux humides et une dégradation des habitats favorables à l'espèce.
- La disparition d'habitats ou de gîtes par un entretien trop important dégradant significativement la ripisylve.
- Des risques de mortalité accidentelle lors de travaux de terrassement ou d'entretien de la végétation présente sur les berges.

Le cours d'eau du Brion ne fait pas partie du système domaniale. Sa gestion revient aux propriétaires riverains, aux propriétaires des aménagements hydrauliques et au syndicat SMAHBV du Beuve et de la Bassanne.

b. Gestion des niveaux d'eau et aménagements hydrauliques

La prise en compte des ouvrages hydrauliques est fondamentale pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques. En effet, ces ouvrages modèlent le profil du ruisseau et jouent un rôle dans la gestion des niveaux d'eau. Cet aspect ne présente pas de menace directe pour le Vison d'Europe (sauf pour les ponts avec le risque de collision routière mais il est déterminant notamment pour la ressource alimentaire de l'espèce.

▪ Les seuils et moulins

Ont été répertoriés sur le Brion 24 ouvrages hydrauliques dont sept moulins : le moulin de Marseille, d'Yzaute, de Gaillard, de la Rame, du Batan, de Peyrot, du Verger ; et une minoterie dite du Cabagneux.

Sur le ruisseau de Marquette ont été trouvés quatre ouvrages hydrauliques dont deux moulins : le moulin de Pesquey et de Picard.

Sur le ruisseau de Pesquey, il a été compté deux ouvrages, ainsi que sur le ruisseau de Caubet, de Nautot et de Pontaulic.

Enfin, trois ouvrages ont été dénombrés sur le ruisseau de Tuilerie.

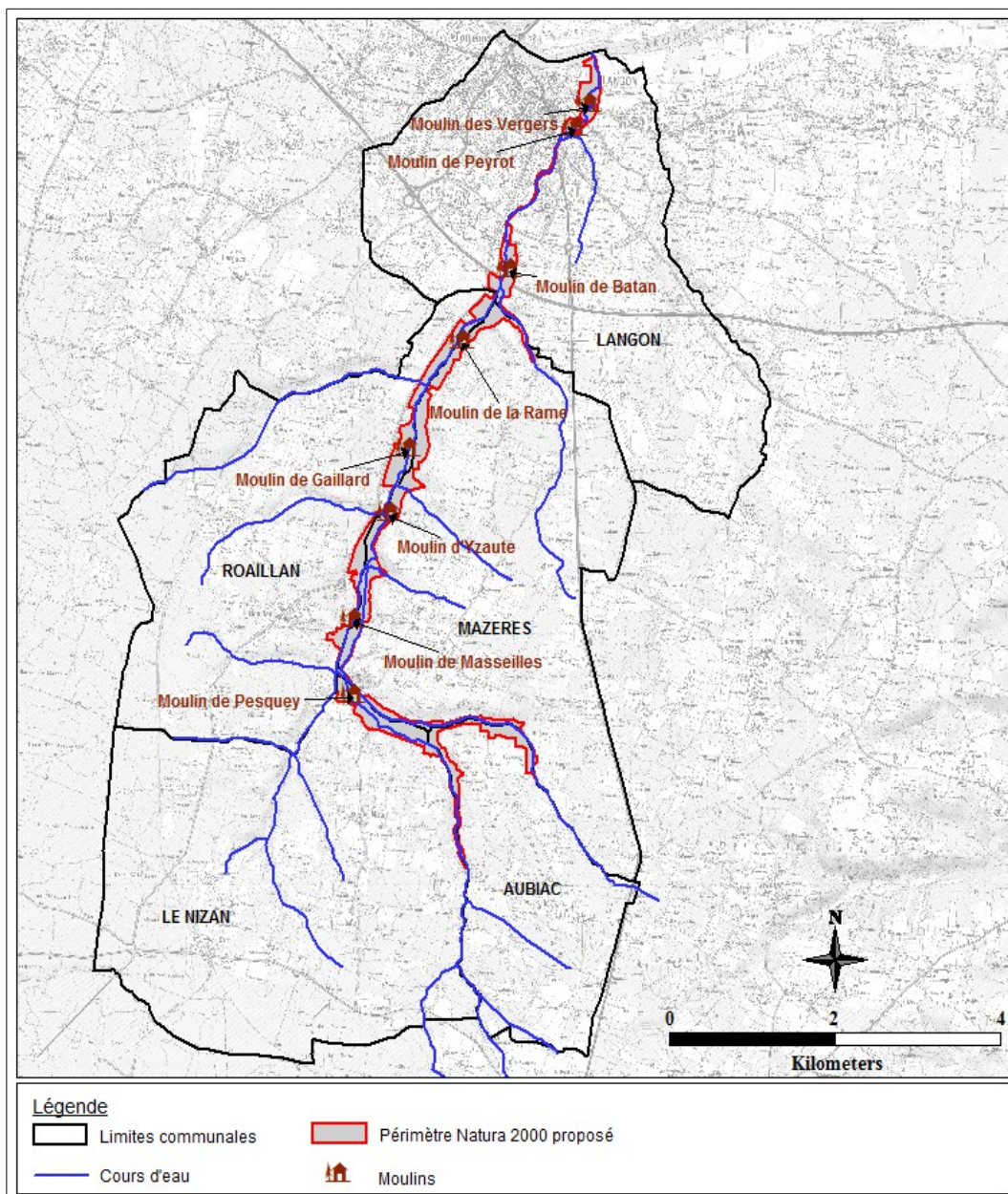


Figure 1-18: Localisation des moulins sur le réseau hydrographique du Brion - Source : IGN Scan 25

Sur l'ensemble des moulins, seuls les moulins de Masseilles et de Peyrot sont des ouvrages transparents et permettent la libre circulation des sédiments et la faune aquatique.

A l'heure actuelle, soit ces moulins sont abandonnés, soit ils ont été transformés en habitations privées (moulins de la Rame et de Gaillard).

Le Moulin d'Yzaute a été racheté par la mairie de Mazères qui a un projet touristique sur le site. Ce projet devra faire l'objet d'une évaluation des incidences.

Dans la plupart des cas, le vannage n'est pas fonctionnel sauf dans quelques cas exceptionnels :

- au moulin des Vergers : une « porte » à crémaillère fonctionne très irrégulièrement
- au moulin de Gaillard : l'ouverture des vannes est irrégulière, suivant les conditions hydrologiques
- au moulin d'Yzaute: une porte fonctionne très irrégulièrement

Il serait possible pour ces cas d'y associer une enquête sur les pratiques de gestion des niveaux d'eau, car l'accentuation de l'étiage est un phénomène qu'il faut éviter afin de préserver la capacité d'accueil du milieu, tant pour les peuplements piscicoles que pour le Vison d'Europe.

Mais il semble que le fonctionnement de ces portes, très occasionnel, n'impacte pas l'écoulement du cours d'eau de façon significative.

Restaurer la continuité écologique du cours d'eau est importante afin de favoriser le peuplement piscicole sur la totalité du réseau, y compris sur les têtes de bassin favorables au Vison d'Europe.

- Les plans d'eau

Deux plans d'eau sont présents en bordure du Brion, en aval du moulin de Masseilles (Roailan et Mazères). Un autre petit plan d'eau est situé en aval du moulin d'Yzaute au cœur d'une prairie de fauche. Ces espaces aquatiques forment des zones potentielles de ressources alimentaires pour le Vison d'Europe.

- Les points de pompage

Divers prélèvements d'eau ont pu être mis en évidence.

Les points de pompages sont répertoriés lorsque la déclaration auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne devient obligatoire pour la perception des redevances.

En effet, le recouvrement des redevances s'effectue à partir d'un seuil physique fixé à 7000 m³/an. L'identification des prélèvements n'est donc pas exhaustive.

Les volumes correspondent aux prélèvements et non à la consommation (une partie des prélèvements peut retourner au milieu). Des forfaits sont fixés quand la mesure des prélèvements ne peut être effectuée.

Depuis 2008 les seuils fixés pour le recouvrement des redevances, pour l'irrigation, sont :

- 4 000 m³/ha/an pour l'irrigation par aspersion
- 3 000 m³/ha/an pour l'irrigation gravitaire
- 10 000 m³/ha/an pour les autres procédés

Pour l'industrie les forfaits fixés sont :

- 4 000 m³/ha arrosé/an pour l'arrosage de terrains par aspersion
- 3 000 m³/ha arrosé/an pour l'arrosage de terrains par d'autres procédés que l'aspersion
- 0,1 m³/tonne de matériaux extraits ou lavés pour l'extraction de matériaux en fouille noyée ou lavage de matériaux d'extraction.

Huit prélèvements sont répertoriés directement dans les eaux de surface du réseau hydrographique du Brion (retenues et eau de surface), deux dans les nappes phréatiques.

Les autres prélèvements s'effectuent dans les nappes profondes.

Il s'agit surtout de point de pompages à vocation agricole ou des stations de pompage d'eau potable. Un seul point à une vocation industrielle (scierie Ferbos à Mazères) dont le prélèvement s'effectue dans la nappe phréatique.

Ces prélèvements peuvent être source de déstabilisation pour le cours d'eau s'ils ne sont pas effectués dans les conditions optimales et dans le respect du fonctionnement hydro-biologique. Ils peuvent avoir des répercussions sur les volumes d'eau, la faune piscicole et en dans un second temps sur le Vison d'Europe.

Les pompages dans les nappes phréatiques contribuent aussi à l'assèchement des zones humides en surface.

Lorsque les niveaux d'eau sont abaissés, les prairies et les boisements périphériques ont une productivité réduite. La dégradation des habitats du Vison d'Europe est une menace réelle pour la préservation du mustélidé qui dépend entièrement de ces hydrosystèmes (boisements inondables, marais, mégaphorbiaies...) pour son gîte, son alimentation et sa reproduction.

Les prélèvements effectués en eau de surface et nappes phréatiques semblent avoir largement diminués depuis les années 2000. Il est difficile d'estimer la pression actuelle sur le cours d'eau.

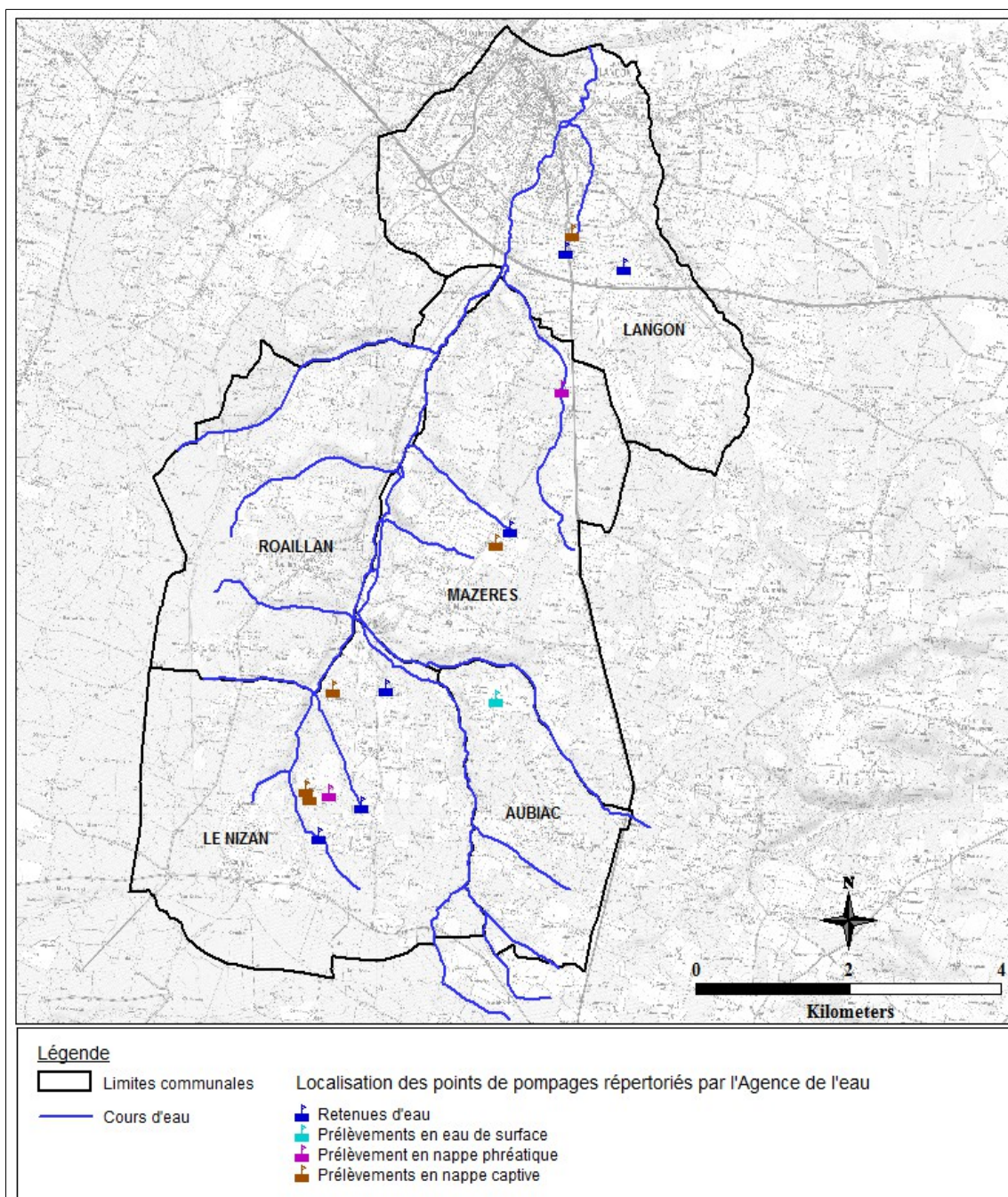


Figure 1-19 : Localisation des points de pompages répertoriés par l'Agence de l'eau (Agence de l'eau Adour-Garonne) Source : IGN Scan 25

c. Aménagements et entretiens du cours d'eau

L'aménagement et l'entretien des cours d'eau est un enjeu fort en terme de conservation des habitats rivulaires et des mustélicés semi-aquatiques. Des interventions sur ces milieux ne sont pas souvent bien réalisées. Les propriétaires sont notamment en attente de conseils. Ces interventions doivent être justifiées, évaluées et mises en œuvre au regard des incidences pour la conservation des habitats et espèces sensibles du site Natura 2000.

- Le programme du SMAHBV du Beuve et de la Bassanne

Le SMAHBV du Beuve et de la Bassanne a réalisé une étude sur le Brion en 2009 via le bureau d'étude Aqua Conseils.

L'arrêté préfectoral du 10 mai 2011 a déclaré d'intérêt général le programme de restauration du réseau hydrographique du Beuve, de la Bassanne, du Brion et du Grusson proposé par le SMAHBV du Beuve et de la Bassanne (annexe 6).

Cependant le syndicat ne mène pas d'action, actuellement, sur le réseau hydrographique du Brion.

Ce programme de restauration et d'entretien propose des interventions sectorisés. Les actions envisagées reposent sur 5 types d'enjeux :

- **enjeux hydrauliques** : enjeux relatifs aux risques d'inondations notamment à l'aval vers Langon et à la préservation des zones de prairies hygrophiles et boisées.
- **enjeux physiques** : relatifs aux problèmes ponctuels comme la déstabilisation des ouvrages hydrauliques, la déstabilisation des berges (érosion) qui peuvent menacer le bon fonctionnement du cours d'eau ; ou encore les abreuvoirs à bétail donnant directement dans le cours d'eau, les embâcles et les embroussaillements excessifs qui ferment le milieu.
- **enjeux sur la biodiversité** : relatifs à la qualité physico-chimique et écobiologique des cours d'eau (problèmes des populations floristiques et faunistiques invasives, conservation des espèces patrimoniales, qualité de l'eau, conservation des habitats, problèmes des ouvrages hydrauliques non transparents qui rompent la continuité du cours d'eau)
- **enjeux de pollutions** : relatifs aux rejets d'ordres domestiques, agricoles et industriels
- **enjeux paysagers** : relatifs aux problèmes établis sur la ripisylve (embroussaillement, dégradation, accessibilité...)

▪ Le programme de la Fédération Départementale de pêche

Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles de la Gironde, mis en place par la Fédération de pêche de Gironde, propose lui aussi des « modules d'actions cohérentes » et « recommandations d'actions complémentaires ».

Ces actions peuvent être rattachées au programme proposé par le SMAHBV du Beuve et de la Bassanne. Les travaux entrepris dans le cadre de la restauration des ouvrages hydrauliques sont les plus susceptibles de provoquer des dangers pour les espèces et habitats. Il s'agira, là encore, d'agir dans les périodes affectant le moins possible le cycle biologique du mustélidé (hors période de reproduction).

▪ Le rôle des associations de chasses locales

Les structures cynégétiques locales font partie des acteurs à entretenir les milieux au côté des forestiers et des agriculteurs. Les Sociétés de chasse participent à la restauration et à l'entretien des zones humides sur des propriétés appartenant à des tiers privés. Du fait de la forte implication des chasseurs dans la vie locale, de leur connaissance du territoire et de leur expérience dans la gestion milieux, les communes ou des propriétaires font souvent confiance aux chasseurs dans la restauration et l'entretien de leur territoire.

Parallèlement, la société de chasse reçoit un appui technique et un soutien financier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde pour certaines opérations d'entretien de ces milieux. Cette action se traduit par l'entretien annuel et régulier par girobroyage ou par fauchage.

Aujourd'hui, il est possible de mesurer les bénéfices sur le long terme avec la forte implication du volontariat des chasseurs locaux. Ces actions collectives et concertées des sociétés de chasse à l'échelon local n'est pas négligeable. Les structures cynégétiques sont devenues des acteurs et des gestionnaires dans l'entretien des milieux. Ces actions sont susceptibles de provoquer des dangers pour les espèces et habitats. Il s'agira, là encore, d'agir dans les périodes affectant le moins possible le cycle biologique des mustélidés (hors période de reproduction).

II.5.iv La continuité écologique sur le Brion

Le Brion est un axe privilégié pour la migration d'espèces piscicoles protégées. C'est à ce titre et au vu des enjeux migrateurs que le SDAGE 2010-2015 a classé le **Brion** comme Axe à grands migrateurs amphihalins et que le Brion est en passe d'être classé au titre du L.214.17 du Code de l'environnement. Ces informations ont été fournies par la Fédération de pêche de Gironde.

a. Axes à grands migrateurs amphihalins

Les axes à grands migrateurs amphihalins représentent le potentiel de développement de ces espèces migratrices amphihalines dans le bassin Adour Garonne identifié par les COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs), dans l'état des connaissances actuelles.

Le bassin Adour Garonne reste le seul en Europe à accueillir l'ensemble des 8 espèces patrimoniales de poissons grands migrateurs amphihalins : la grande alose, l'alose feinte, la lamproie marine, la lamproie fluviatile, le saumon atlantique, la truite de mer, l'anguille et l'esturgeon européen. Ces espèces symboliques contribuent à la préservation de la biodiversité et constituent des bio-indicateurs pertinents et intégrateurs de la qualité des milieux et de leur bon fonctionnement à l'échelle d'un grand bassin.

b. Article L.214.17 : Classement des cours d'eau

Cet article concerne la réglementation sur la continuité écologique (continuité du transport des sédiments et de libre circulation piscicole). Il se substituera au L.432.6 existant dès publication des listes. Les listes d'avant-projet sont réalisées mais n'ont pas encore été publiées par le préfet (prévues pour 2013).

Ce classement fait état de deux listes.

La liste 1 identifie des cours d'eau ou portion de cours d'eau pour lesquels aucun nouvel ouvrage ne peut être autorisé ou concédé, s'il fait obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions visant à maintenir ou atteindre le Très Bon État écologique, le Bon état ou la circulation des poissons migrateurs.

Les cours d'eau éligibles à cette liste 1 sont soit :

- Des cours en Très Bon État
- Des cours d'eau à migrateurs amphihalins
- Des cours d'eau jouant le rôle de réservoirs biologiques (SDAGE 2010-2015)

Enjeux : Garantir sur le long terme ou préserver la non-dégradation de la continuité écologique sur les cours d'eau revêtant un enjeu fort environnemental.

Le classement en liste 2 concerne les cours d'eau ou portion de cours d'eau, pour lesquels il est nécessaire d'assurer un transport de sédiments suffisant et/ou la circulation des poissons migrateurs amphihalins. Les aménagements nécessaires au rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages existants des cours d'eau de cette liste, doivent être réalisés dans les cinq ans après publication des listes.

Les cours d'eau éligibles à cette liste sont les cours d'eau identifiés comme à enjeu pour la continuité écologique (mobilité des espèces et du transport solide).

Enjeux : encadrer réglementairement le rétablissement de la continuité écologique.

Ce classement au sein de la liste 2 contrairement à la liste 1, peut bénéficier de vagues de classements successives permettant un phasage des études et des travaux et l'étalement des investissements.

Bilan

Le Brion est proposé au classement en liste 1 en amont du moulin de Marseille puis en seconde phase en liste 2 lors de la révision du SDAGE. Actuellement, aucun des cours d'eau n'est classé au titre du L432.6 du code de l'environnement.

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE : INVENTAIRE ET DESCRIPTION DE L'EXISTANT

I. MÉTHODES ET DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS INVENTORIES

I.1. Méthodes d'Inventaire des habitats naturels

Un habitat naturel est un groupement végétal en zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles. Il peut s'agir d'un grand type de milieu (estuaire, grand cours d'eau, ...) ou d'écosystèmes plus restreints (forêts alluviales, prairies mésophiles, ...). Certains de ces habitats naturels sont qualifiés d'intérêt communautaire et sont alors inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats ».

La cartographie des habitats naturels a été réalisée en 2008 par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine et validée par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Élaborée selon la typologie CORINE Biotopes, elle représente la totalité des habitats recensés y compris ceux qui sont non d'intérêt communautaire.

Elle figure en complément de ce document dans le Tome 4 « Atlas cartographique ».

La méthode de définition des habitats naturels et de leur cartographie est détaillée dans le document méthodologique. Tome 5 « Méthode d'élaboration du Document d'objectifs »

I.2. Description des habitats naturels inventoriés

Vingt habitats ont été inventoriés sur le site Natura 2000 du Brion. La typologie de ces habitats est présentée sur le tableau 1-6. Les surfaces occupées par les différents types de milieux sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 1-8 : Surfaces occupées par les habitats inventoriés et leur représentativité sur le site

Code CORINE Biotopes	Nom CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
22.1	Eaux douces stagnantes	1,12	0,52%
24.1	Lits des rivières	0,48	0,23%
31.8	Fourrés	6,65	3,11%
31.87	Clairières forestières	4,66	2,18%
37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	35,25	16,48%
37.71	Ourlets des cours d'eau (Mégaphorbiaies)	5,03	2,35%
37.72	Franges des bords boisés ombragés	11,89	5,56%
38.1	Pâtures mésophiles	2,31	1,08%
38.2	Prairies à fourrage des plaines	8,82	4,12%
41.2	Chênaies-charmaies	50,98	23,83%
44.12	Saussaies de plaines	0,28	0,13%
44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	33	15,42%
44.91	Bois marécageux d'Aulnes	3,78	1,77%
82	Cultures	10,43	4,88%
83.31	Plantations de conifères	4,11	1,92%
83.321	Plantations de Peupliers	28,49	13,32%
83.324	Formations spontanées de Robiniers	0,73	0,34%
86	Villes, villages et sites industriels	4,43	2,07%
87	Terrains en friche et terrains vagues	0,63	0,30%
89.23	Lagunes industrielles et bassins	0,88	0,41%

Surface totale	213,95
-----------------------	---------------

La cartographie des habitats selon la typologie CORINE Biotopes est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

1.3. Description des habitats structurant le paysage

1.3.i Les aulnaies alluviales (44.3)

Les aulnaies rivulaires non marécageuses figurent en annexe I de la Directive « Habitats ». Il s'agit en effet d'un milieu qui est peu commun au niveau européen. Elles occupent les parties des vallées qui sont les plus humides. Ainsi, on en trouve :

- dans les dépressions qui sont situées entre le coteau et le bourrelet de crue,
- sur les berges des cours d'eau (ripisylve)
- à l'emplacement d'anciens champs très humides,
- sur les versants de certaines vallées aux endroits où l'écoulement de la nappe alluviale provoque une humidification permanente de la pente.

Sur le site, les aulnaies se présentent souvent sous la forme de cépées qui témoignent d'une ancienne exploitation en taillis. Comme les chênaies, ces boisements semblent aujourd'hui en grande partie délaissés par leurs propriétaires. Peu de coupes rases ont été observées. Seule la ripisylve semble subir une gestion de la part des propriétaires riverains.

Il existe différents types d'aulnaies qui se différencient essentiellement par leur degré d'humidité :

- dans les secteurs où l'inondation est la plus prolongée, le sous-étage est généralement dominé par de gros touradons de carex (*Carex paniculé* en particulier) qui occupent pratiquement tout l'espace. La végétation est alors peu diversifiée,
- lorsque le milieu est assez ouvert, on trouve souvent une flore plus diversifiée dans laquelle apparaissent l'iris jaune, le populage des marais, la menthe aquatique, le lycoper d'Europe,...
- les aulnaies qui sont moins marécageuses possèdent une végétation qui comprend des espèces ne supportant pas une submersion prolongée du substrat : diverses fougères, la Consoude, le Lierre terrestre,...
- lorsque les aulnaies se sont établies sur des anciens champs et que ceux-ci n'ont pas été colonisés depuis trop longtemps, leur sous-étage contient des vestiges des différents groupements végétaux qui se sont succédés depuis l'abandon des activités agricoles. On y trouve ainsi fréquemment différentes espèces d'agrostis, des carex, des joncs, ainsi que certaines plantes caractéristiques des milieux humides en friche (phalaris, reine des prés, eupatoire, poivre d'eau, ...).

Dans l'état actuel des connaissances, ce sont les types les plus humides qui sont les plus intéressants du point de vue du patrimoine naturel. Ils constituent en effet des habitats de prédilection pour le vison d'Europe, le campagnol amphibie (en voie de raréfaction en France), certains batraciens, la cistude d'Europe, etc...

1.3.ii Les chênaies-charmaies (41.2)

Elles sont essentiellement situées sur les parties les mieux drainées : on les trouve surtout sur les versants des vallées et parfois sur le bourrelet de crue qui borde les cours d'eau.

La plupart du temps, il s'agit de futaies irrégulières. D'ailleurs, leur caractère relativement fermé traduit une absence d'entretien. Par endroit, on trouve également des taillis vieillissants ainsi que quelques taillis sous futaie.

Le sous-étage de ces boisements est caractéristique de la chênaie-charmaie neutrocline avec une dominance du fragon (*Ruscus aculeatus*).

Lorsque les chênaies sont installées en fond de vallée sur des alluvionnements plus riches en matériaux argileux, apparaît en sous-bois la viorne aubier, le troène, l'aubépine, le brachypode des bois...

Dans leur grande majorité, les chênaies sont très peu entretenues. En effet, lors des prospections de terrain il n'a pratiquement jamais été constaté de travaux d'éclaircie, ni même de coupe rase. Ainsi, les vieux arbres servent de milieu refuge pour de nombreuses espèces animales. Ils hébergent une entomofaune spécifique dans laquelle on trouve de nombreuses espèces rares (lucane, Longicornes, Buprestidés, Cétonidés, ...). Ils servent également de gîte pour diverses espèces de chauves-souris dont certaines sont rares tant au niveau local qu'à l'échelle nationale. Ils constituent des sites de nidification privilégiés pour certaines espèces d'oiseaux (pics, mésanges, grimpereaux, sittelles ...) et ils participent ainsi à la diversité des peuplements avicoles.

1.3.iii Les plantations

Les peupleraies occupent 13,5% du périmètre. Les propriétaires tentent de valoriser leurs parcelles par la populiculture. En effet, ce type de culture semble moins contraignant que la culture de maïs par exemple.

Remarque : le robinier apparaît par endroits généralement sous forme de taches d'assez petites superficies. Le recouvrement de cette essence devra être surveillée car son caractère envahissant constitue une menace pour les boisements feuillus indigènes.

1.3.iv Les prairies humides

Cette catégorie correspond à des groupements végétaux qui ont été anciennement aménagés. Leur composition floristique a été profondément modifiée par plusieurs siècles d'intervention humaine. En effet, les modalités d'exploitation vont, depuis une vingtaine d'année, dans le sens d'une uniformisation continue au détriment de la biodiversité. Ainsi, les prairies exclusivement fauchées ou pâturées sont devenues rares. Beaucoup de prairies permanentes sont soumises à un régime de rotation dans lequel alternent des phases de pâturage et de fauche. Ce régime d'exploitation, ainsi que les fumures azotées et phosphatées ajoutées régulièrement, expliquent qu'il devient difficile de trouver des associations végétales typiques des prés de fauche ou des prairies pâturées.

1.3.v Les cultures

Il s'agit essentiellement de la culture de maïs en lit majeur du cours du Brion. Peu de parcelles en culture ont une bande enherbée entre le champs et le cours d'eau. Lorsqu'elle est présente, sa largeur n'est pas suffisante (moins de 3 mètres en général) pour limiter les transferts de produits phytosanitaires par ruissellement.

Tableau 1-9 : Typologie des habitats inventoriés sur le site

Groupement végétal	CB	EUR27	Statut	Nom de l'habitat (CB)	syntax	Nom du syntaxon (PVF)
Formations prairiales	37.21		NC	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	3.0.1	<i>Potentillo anserinae-Polygonetalia aviculris</i>
	38.1		NC	Pâtures mésophiles	6.0.2	<i>Trifolio repentis-Phleetalia pratensis</i>
	38.2	6510	IC	Prairies à fourrages des plaines	6.0.1	<i>Arrhenatheretalia elatioris</i>
Formations d'ourlets et de friches	31.8		NC	Fourrés	20.0.2	<i>Prunetalia spinosae</i>
	31.87		NC	Clairières forestières	23.0.1	<i>Atropetalia belladonnae</i>
	37.71	6430-4	IC	Ourlets des cours d'eau	3.0.1.0	<i>Convolvulion sepium</i>
	37.72	6430-6	IC	Franges des bords boisés ombragés	3.0.1.0	<i>Aegopodion podagrariae</i>
	37.72	6430-7	IC	Franges des bords boisés ombragés	3.0.1.0	<i>Geo urbani-Alliarion petiolatae</i>
	87		NC	Terrains en friche et terrains vagues		
Formations arbustives	44.12		NC	Saussaies de plaines	2.0.1.0	<i>Salicion triandrae</i>
Formations arborescentes	41.2		NC	Chênaies-charmaies	7.0.3.1	<i>Carpinion betuli</i>
	44.3	91E0*-8 91E0*-11	PR	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	0.4.2.	<i>Alnion glutinoso-incanae</i>
	44.91		NC	Bois marécageux d'Aulnes	0.2.0.	<i>Alnion glutinosae</i>
	83.31		NC	Plantations de conifères		
	83.321		NC	Plantations de Peupliers		
	83.324		NC	Formations spontanées de Robiniers		
Autres formations	22.1		NC	Eaux douces stagnantes		
	24.1		NC	Lits des rivières		
	82		NC	Cultures		
	86		NC	Villes, villages et sites industriels		
	89.23		NC	Lagunes industrielles et bassins		

I.4. Les habitats d'intérêt communautaire

I.4.i Typologie des habitats d'intérêt communautaire

Les habitats reconnus d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la Directive «Habitats», sont des milieux naturels considérés comme étant « *en danger de disparition de leur aire de répartition naturelle* » ou ayant « *une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte* » ou encore constituant « *un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques* » (CEE, 1992).

Le **Formulaire Standard de Données** (Annexe 1) fait mention de **trois habitats d'intérêt communautaire** dont un prioritaire (**en gras**) :

- **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*** (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

L'habitat d'intérêt communautaire correspondant aux « Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* » n'a pas été inventorié et cartographié lors de la prospection. L'habitat ne semble plus présent sur le site. La rectification du cours d'eau du Brion et l'envasement du lit peuvent expliquer cette disparition. En effet, ce sont deux des principales menaces associées à cet habitat et ces problématiques ont été identifiées dans le diagnostic.

Les **prospections de terrain** ont permis de compléter cette liste préliminaire avec la présence d'un **nouvel habitat d'intérêt communautaire** :

- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Comme vu précédemment, certains de ces habitats se déclinent en plusieurs faciès ou habitats élémentaires suivant leur position par rapport au réseau hydrographique ou à la nappe phréatique.

Trois habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire sont présents sur le site Natura 2000 du « Réseau hydrographique du Brion ».

Tableau 1-10 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sur le site

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Formations prairiales			
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38.2	8,82
Formations d'ourlets et de friches			
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	16,92
Formations arborescentes			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	91E0*	44.3	33

* Habitat prioritaire

Surface totale	58,74 (27,5% du site)
-----------------------	---------------------------------

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires sont consultables dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

1.4.ii Fiches de synthèse des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèce d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et les habitats d'espèce d'intérêt communautaire recensés sur le site de la Brion correspondent aux formations végétales décrites dans les fiches synthétiques qui suivent.

Les habitats ont été classés selon trois grandes catégories de milieux :

- les formations prairiales,
- les formations d'ourlets,
- les formations forestières.

Chaque habitat d'intérêt communautaire a fait l'objet d'une fiche de description. Elles sont consultables dans le Tome 6 « Fiches habitats et espèces » du présent DOCOB.

FORMATIONS PRAIRIALES

DESCRIPTION

Il s'agit de milieux ouverts dominés par les plantes herbacées sur lesquels de nombreuses espèces végétales peuvent être observées. Ces milieux peuvent offrir de grandes potentialités à l'entomofaune.



TYPES DE FORMATIONS PRAIRIALES

Prairie mésohygrophile – © B. Duhazé

Les prairies observées sur le site correspondent à des milieux ouverts entretenus par l'activité agricole. Ces formations occupent 21,5% de la surface totale du site Natura 2000.

Tableau 1-11 : Types et surfaces des formations prairiales du site d'étude

Habitat d'intérêt communautaire				
Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38.2	8,82	4,12%

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire			
Nom CORINE Biotopes	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	35,25	16,48%
Pâtures mésophiles	38.1	2,31	1,08%

VALEUR PATRIMONIALE

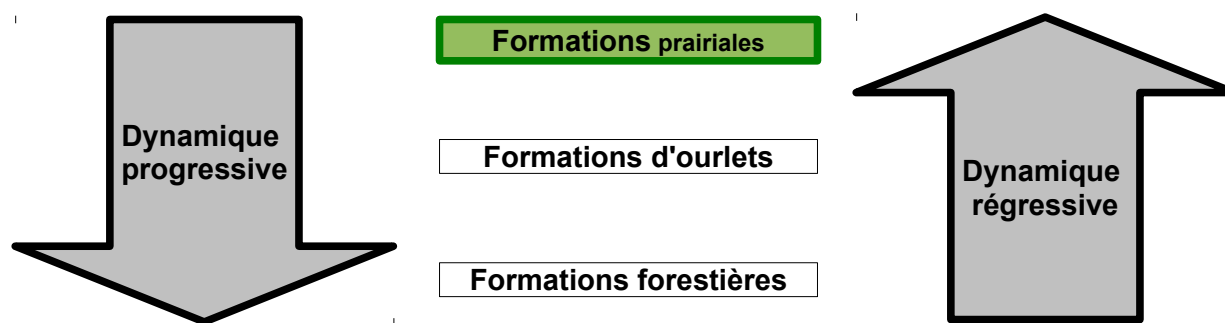
Les prairies du site, exploitées pour la pâture ou pour la fauche, constituent la ressource pastorale principale pour les troupeaux de bovins.

Les milieux ouverts rassemblent des habitats remarquables pour certaines espèces de l'annexe II telles que le Vison d'Europe sur les prairies mésohygrophiles ou les papillons de jour avec la présence potentielle du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) sur les prairies de fauche.

Ces prairies peuvent également constituer des biotopes favorables aux peuplements de chiroptères.

DYNAMIQUE NATURELLE

Au sein de la dynamique naturelle de la végétation, les prairies constituent les stades initiaux pouvant évoluer en l'absence de gestion vers l'établissement de milieux fermés.



PRINCIPALES MENACES

Plusieurs facteurs peuvent influencer la conservation des ces types d'habitats sur le site :

- le pâturage exclusif sur les prairies de fauche (38.2) : bouleversements de la structure des communautés végétales (évolution vers l'habitat 38.1 : pâtures mésophiles), tassement des sols par piétinement.
- la déprise : abandon et évolution vers le fourré d'épineux ou la mégaphorbiaie en fonction du degré d'hydromorphie de la prairie.
- la fertilisation : augmentation de la trophie des sols par apport d'éléments minéraux, disparition de certaines espèces prairiales oligomésotrophes, changement du cortège floristique, banalisation des espèces observées.

MODES DE GESTION

Le maintien des prairies est le fait de l'activité agricole. En effet, deux types de gestion sont observés sur le site :

- la fauche,
- le pâturage : pratiqué pour la grande majorité en extensif par des troupeaux de bovins et de quelques chevaux.

OBJECTIFS POUR LA GESTION

L'objectif principal est la poursuite du maintien des prairies existantes en favorisant l'activité agricole agro-pastorale qui permettra :

- la maîtrise de la colonisation des ligneux,
- la réouverture localisée sur les espaces en déprises par l'activité agricole.

FORMATIONS D'OURLETS

DESCRIPTION

Il s'agit d'un stade intermédiaire entre les prairies mésohygrophiles à hygrophiles et les communautés forestières alluviales à marécageuses.



Mégaphorbiaie hygrophile – © B. Duhazé

TYPES DE FORMATIONS D'OURLETS

On observe une certaine variabilité dans la dynamique des formations pré-forestières principalement due au degré d'hydromorphie local.

Tableau 1-12 : Types et surfaces des formations d'ourlets du site d'étude

Habitat d'intérêt communautaire				
Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71	5,03	2,35%
		37.72	11,89	5,56%

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire			
Nom CORINE Biotopes	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
Fourrés	31.8	6,65	3,11%
Clairières forestières	31.87	4,66	2,18%

VALEUR PATRIMONIALE

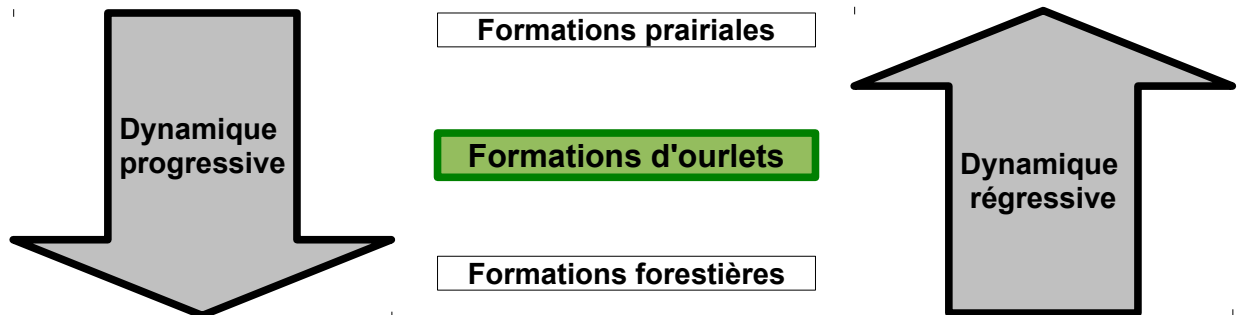
Les mégaphorbiaies se caractérisent par une floraison abondante d'espèces de grandes tailles et luxuriantes. Elles jouent un rôle important dans le cycle biologique du Vison d'Europe (zone de refuge, de chasse,...) et s'accompagnent d'une diversité spécifique importante en invertébrés. Elles constituent par exemple l'habitat d'une espèce de papillon de jour inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats » : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

DYNAMIQUE NATURELLE

Les ourlets du site correspondent à deux types de situation :

- les milieux soumis à la dynamique alluviale. Il s'agit des faciès de transition entre les prairies mésohygrophiles à mésophiles situées dans la basse vallée et la forêt alluviale :
 - mégaphorbiaies (37.71 et 37.72), cariçaies (53.2), fourrés à ronces (31.8),

- les milieux non soumis à la dynamique alluviale. Ces formations s'observent sur des parcelles mésophiles en déprise en évolution dynamique vers les chênaies-charmaies (41.2) :
 - fourrés à ronces (31.8) et clairières forestières (31.87).



PRINCIPALES MENACES

Plusieurs facteurs peuvent influencer la conservation des habitats sur le site :

- le drainage : assèchement du milieu avec évolution progressive vers un fourré (31.8) ou régressive vers la prairie (37.21, 37.24) si mise en place d'un entretien (fauche ou pâturage),
- l'abandon : boisement naturel progressif de la parcelle,
- la fertilisation : pour la mise en culture ou la reconversion en prairie de fauche ou pâturée.

MODES DE GESTION

L'essentiel des mégaphorbiaies du site ne sont pas entretenues et constituent des stades transitoires directement dépendant du système alluvial du cours d'eau (espaces du lit majeur en progression vers la forêt alluviale).

Les autres formations ne font l'objet d'aucun entretien.

OBJECTIFS POUR LA GESTION

- Maintien d'une mosaïcité d'habitats
- Maintien de l'intégrité des mégaphorbiaies en basse vallée

FORMATIONS FORESTIERES

DESCRIPTION

Les forêts de feuillus sont des formations végétales généralement composées de plusieurs strates de végétation où la strate arborée (> 7m) domine. La diversité des essences y est en général élevée. Les forêts constituent généralement le stade ultime des dynamiques végétales exposées précédemment.



Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* – © B. Duhazé

LES TYPES DE FORMATION FORESTIERES

La totalité des surfaces en forêts représente 205 ha soit 47% de la superficie totale.

Tableau 1-13 : Types et surfaces des formations forestières du site d'étude

Habitat d'intérêt communautaire				
Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0	44.3	33	15,42%

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire			
Nom CORINE Biotopes	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Représentativité sur le site
Chênaies-charmaies	41.2	50,98	23,83%
Saussaies de plaines	44.12	0,28	0,13%
Bois marécageux d'Aulnes	44.91	3,78	1,77%
Plantations de conifères	83.31	4,11	1,92%
Plantations de Peupliers	83.321	28,49	13,32%
Formations spontanées de Robiniers	83.324	0,73	0,34%

VALEUR PATRIMONIALE

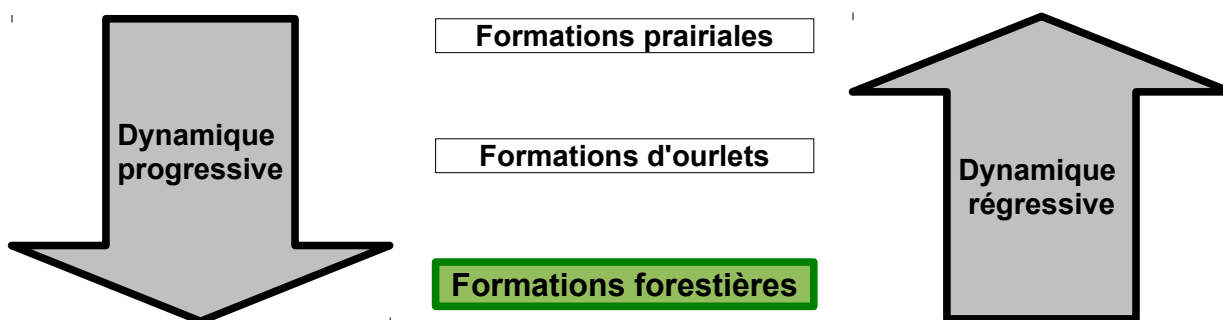
Les forêts alluviales constituent le biotope préférentiel pour le Vison d'Europe (annexe II de la Directive « Habitats ») classée comme espèce prioritaire.

La mosaïque des complexes forestiers situés en lit majeur des cours d'eau correspond à un corridor écologique important pour la faune associée à l'hydrosystème.

Les forêts jouent un rôle essentiel dans l'épuration des eaux et la stabilité des berges (forêts alluviales) et des versants (forêts thermophiles).

DYNAMIQUE NATURELLE

Les forêts constituent le plus souvent les derniers stades d'évolution des groupements végétaux.



PRINCIPALES MENACES

Plusieurs facteurs peuvent influencer la conservation des habitats forestiers sur le site :

- les coupes franches avec apparition des stades de régénérescence : clairières forestières (31.87) et la colonisation par le robinier (83.324),
- le drainage : assèchement du milieu avec évolution régressive vers un fourré (31.8)

MODES DE GESTION

Peu de traces de gestion au niveau des boisements de grande superficie. La ripisylve fait l'objet de coupes ponctuelles pour le bois de chauffage.

OBJECTIFS POUR LA GESTION

- Maintien de l'intégrité des boisements en basse vallée : assurer la fonction de corridor
- Maintien des boisements sur les versants : limiter les processus érosifs issus du lessivage des sols

1.5. Les habitats non d'intérêt communautaire

La typologie Natura 2000 ne s'appliquant qu'aux habitats figurant à l'annexe I de la Directive « Habitats », elle ne rend pas compte de la diversité du site et notamment des habitats d'espèces.

Il est alors essentielle de considérer la totalité des habitats naturels rencontrés sur le site. Ainsi, c'est un total de 16 habitats naturels et semi-naturels non cités à l'annexe I de la Directive « Habitats » qui ont été recensés sur le site.

Tableau 1-14: Liste des habitats non d'intérêt communautaire inventoriés sur le site

Nom CORINE Biotopes	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)
Eaux douces stagnantes	22.1	1,12
Lits des rivières	24.1	0,48
Fourrés	31.8	6,65
Clairières forestières	31.87	4,66
Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	35,25
Pâtures mésophiles	38.1	2,31
Chênaies-charmaies	41.2	50,98
Saussaies de plaines	44.12	0,28
Bois marécageux d'Aulnes	44.91	3,78
Cultures	82	10,43
Plantations de conifères	83.31	4,11
Plantations de Peupliers	83.321	28,49
Formations spontanées de Robiniers	83.324	0,73
Villes, villages et sites industriels	86	4,43
Terrains en friche et terrains vagues	87	0,63
Lagunes industrielles et bassins	89.23	0,88
Total		155,21 (72,5% du site)

II. MÉTHODES ET INVENTAIRE DES ESPÈCES

Signification du classement des espèces aux annexes de la Directive « Habitats » :

Annexe II : espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Annexe IV : espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

L'inventaire des espèces d'intérêt communautaire concerne les espèces pouvant bénéficier d'engagements de gestion spécifiques mentionnées dans l'arrêté ministériel du 19 avril 2007 et citées à l'annexe II de la Directive « Habitats », avec une attention particulière pour les espèces considérées comme prioritaires.

Chaque espèce d'intérêt communautaire a fait l'objet d'une fiche de description. Elles sont consultables en annexe 3.

II.1. Les espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans le FSD

Dans le **Formulaire Standard de Données**, Deux espèces animales d'intérêt communautaire sont signalées (Annexe 1) :

- **Vison d'Europe (Code Natura 2000 : 1356*) (* espèce prioritaire)**
- **Toxostome (Code Natura 2000 : 1126)**

II.2. Les méthodes d'identification des espèces à enjeux sur le site Natura 2000 du Brion

Dans le cadre de la réalisation du DOCOB, l'évaluation de la présence des espèces mentionnées dans le Formulaire Standard de Données est l'objectif prioritaire.

Des études complémentaires ont cependant été menées sous la forme de compléments d'inventaires et de recherches bibliographiques pour identifier la présence d'autres espèces d'intérêts. Des données anciennes ont notamment été récoltées auprès des organismes compétents (ONCFS, ONEMA, GREGE) et de naturalistes locaux agrémentées par des recherches inventaires au cours du présent DOCOB.

Enfin, un travail en association avec la Fédération de pêche de Gironde et le bureau d'étude GREGE a permis de préciser et de mettre à jour nos connaissances sur le site.

Le détail des méthodes est fait dans le Tome 3 « Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs »

II.3. Les espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 du Brion

Au final, les différentes **phases de prospection** menées sur le site par le CEN Aquitaine, la Fédération de pêche de Gironde et le GREGE ont permis de recenser **huit espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » sur le site Natura 2000 du Brion** :

- Le Vison d'Europe (Code Natura 2000 : 1356*)
- La Loutre (Code Natura 2000 : 1355)
- Écrevisse à pattes blanches (Code Natura 2000 : 1092)
- Lamproie de Planer (Code Natura 2000 : 1096)
- Damier de la Succise (Code Natura 2000 : 1065)
- Lucane Cerf-volant (Code Natura 2000 : 1083)
- Petit Rhinolophe (Code Natura 2000 : 1303)
- Grand Rhinolophe (Code Natura 2000 : 1304)

Le Toxostome initialement mentionné dans le FSD n'a pas été retrouvé sur le site. L'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et les compléments d'inventaires réalisés par la Fédération des AAPPMA de Gironde n'ont pas permis d'observer le Toxostome sur le Brion et ses affluents. Les habitats de l'espèce n'ont également pas été retrouvés.

L'actualisation du FSD, tendra compte de ces éléments.

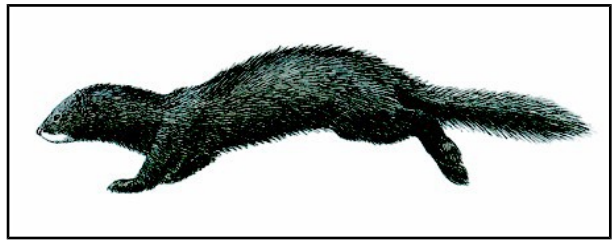
Les espèces présentes sont détaillées ci-après.

Enfin chaque espèce d'intérêt communautaire a fait l'objet d'une fiche de description. Elles sont consultables dans le Tome 6 « Fiches habitats et espèces » du présent DOCOB.

II.3.i Le Vison d'Europe (Mustela lutreola)

a. La fiche d'identité

Le Vison d'Europe est une espèce inféodée aux milieux humides. Qualifié de mustélidé semi-aquatique nocturne, il se cantonne aux habitats situés au plus près des milieux aquatiques. Ses gîtes sont essentiellement directement au sol sous la végétation basse (ronciers, carex, molinie, roseaux...), entre les racines d'arbres, dans les embâcles ou les tas de bois, ou dans de petits terriers creusés par les autres espèces (Fournier et al. 2007 ; Mission Vison d'Europe, 2004).



Dessin de Jean Chevalier, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNH, Paris, 1994.

C'est un prédateur opportuniste et généraliste dont le régime alimentaire varie en fonction de la diversité de la faune, des saisons, de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources alimentaires. Il se nourrit principalement d'amphibiens, de petits rongeurs, d'oiseaux et plus occasionnellement de poissons (Mission Vison d'Europe, 2004).

Son domaine vital est strictement linéaire et s'étend le long des réseaux hydrographiques. Il utilise les habitats humides situés dans le lit majeur des cours d'eau. Ses habitats préférentiels sont les berges des cours d'eau fournies en végétation (ripisylves, mégaphorbiaies, cariçaies, jonchaies) et les annexes hydrologiques (marais, boisements et prairies humides). Ils recherchent les habitats les plus hygrophiles (Fournier et al. 2007).

Le Vison d'Europe présente des caractéristiques typiques des mustélidés : pattes relativement courtes, tête légèrement aplatie, corps mince. Les mâles adultes pèsent entre 800g et 1kg contre 400g à 600g pour les femelles. Sa taille varie entre 30 et 40 cm. Son pelage est dense et presque entièrement brun foncé. Les individus présentent une tâche blanche sur le menton et la lèvre supérieure.

Le Vison d'Europe est un animal solitaire et sédentaire. Les mâles et les femelles ne se croisent qu'en période de rut (janvier à mars). Après une gestation d'environ 43 jours, les femelles mettent bas une seule portée de 2 à 5 jeunes (Fournier-Chambrillon *et al.*, 2010) entre le mois d'avril et le mois de juin. L'élevage des jeunes dure jusqu'au mois d'août inclus.

Son domaine vital est plutôt grand pour un mustélidé car il oscille entre 1,6 km et 15 km (Fournier *et al.*, 2008). Cette étendue semble aujourd'hui expliquée par la très faible densité d'individus.

Son aire de répartition s'est considérablement réduite au cours des dernières décennies. En France, il était présent dans 38 départements au début du XXème siècle. Aujourd'hui, il se limite à seulement 7 départements de l'Ouest : Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées Atlantiques. Cette population constitue avec celle de l'Espagne un noyau isolé de plus de 2500km des autres noyaux européens. En France, les effectifs étaient estimés à moins de deux centaines d'individus dans les années 90. La régression est très rapide et au sud de la Garonne, l'espèce vient de perdre entre 2000 et 2007 près de 90% de l'aire qu'elle occupait en 2000 (Fournier et Aulagnier, 2008)

Les causes de disparition de l'espèce sont aujourd'hui bien connues (Mission Vison d'Europe, 2003). Elles sont nombreuses et se cumulent sur les territoires pouvant entraîner rapidement la disparition d'un noyau de population. Aujourd'hui, compte tenu de la faiblesse des effectifs potentiellement présents sur un bassin versant, la cause majeure de disparition d'un noyau est un

taux de mortalité d'origine anthropique trop élevé, ne pouvant être compensé par un très faible taux de reproduction (Fournier-Chambrillon *et al.*, 2010).

Toutes les mesures de conservation doivent ainsi cibler la suppression ou la réduction significative de ces facteurs de surmortalité.

Pour une description plus précise de l'espèce, se référer au cahier technique des habitats fiche n°1356 (cf. Annexe 1).

Le Vison d'Europe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Son statut de protection est le suivant :

- Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV. Espèce prioritaire.
- Convention de Berne : annexe II
- Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1^{er})
- Cotation UICN : Monde : menacé d'extinction ; France : en danger (IUCN, 2009)
- Liste Rouge France (2009) : En Danger – Espèce menacée de disparition

Le Vison d'Europe fait l'objet d'un deuxième Plan National de Restauration sur la période 2007 – 2011. Coordonné par la DREAL Aquitaine, il a pour principaux objectifs de :

- Mettre la conservation du Vison d'Europe au cœur des politiques publiques (politiques financées pour tout ou partie avec des fonds publics),
- Protéger le Vison d'Europe in situ,
- Réaliser toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de renforcement/réintroduction de population.

b. Zones potentielles d'activité du Vison d'Europe

Objectif : définir le périmètre d'activité du Vison d'Europe sur lequel devront porter les mesures de conservation

Généralités

Mammifère semi-aquatique, le Vison dépend étroitement des hydrosystèmes et des zones humides associées. Les populations exploitent donc des domaines vitaux calqués sur les réseaux hydrographiques et vastes zones humides des grands marais. Compte tenu de la taille du bassin versant et des domaines vitaux aujourd'hui constatés, les domaines vitaux s'étendent au-delà du périmètre Natura initial et l'ensemble du lit majeur du Brion et de ses affluents doit être considéré comme une zone potentielle d'activité pour assurer le maintien du noyau du Brion.

En outre, le suivi par radiopistage d'individus ayant évolué sur le Brion et sur des cours d'eau de typologie similaire comme le Beuve ou le Lisos confirme toute l'importance relative des affluents qui hébergent 57,5% des gîtes. Par ailleurs, ce même suivi a montré que 33% des gîtes étaient, dans ces zones agricoles, installés à moins de 2 kilomètres de la source des petits émissaires.

Bilan :

Ainsi, le périmètre actuel, en ne prenant que le Brion, le ruisseau de Pesquey et celui de Marquette ne cible que 40% des territoires nécessaires à la survie des visons potentiellement implantés sur le réseau hydrographique du Brion.

Le Vison d'Europe sur le Réseau hydrographique du Brion

Le déclin drastique du Vison d'Europe fait que c'est l'une des espèces à enjeu patrimonial le plus fort pour tous les documents d'objectifs Natura 2000 situés dans son aire de répartition. C'est pourquoi le réseau hydrographique du Brion a été désigné comme site d'intérêt communautaire. Une attention toute particulière doit également être portée pour préserver les habitats humides susceptibles d'être utilisés par cette espèce sur le Brion.

Bilan :

En l'absence d'inventaire depuis fin 2003, la présence de l'espèce est aujourd'hui attestée sur la base des données enregistrées lors de l'étude de sa répartition 1991-2003 et du suivi par radiopistage mené de 1996 à 2000 (GREGE, 2004). Un individu a été suivi sur le Brion et de nombreuses données de captures ont ainsi été enregistrées sur les bassins versants environnants (Ciron, Léogets, Beuve, Garonne).

Une capture a ainsi été enregistrée sur la commune de Roaillan en 1998.

Il a également été localisé sur le réseau hydrographique lors du suivi par radiopistage dans 4 lieux différents sur les communes de Mazères, Roaillan et Le Nizan.

Le Vison d'Europe est un mammifère inféodé aux zones humides dans les lits majeurs des cours d'eau. Il ne s'écarte que rarement des berges. Les études réalisées par radiopistage ont montré que le Vison d'Europe utilise des domaines vitaux strictement linéaires s'étendant le long des vallées sur une distance variant de 1 160 à 13 300 mètres. Ainsi, la zone potentielle d'activité sur le réseau hydrographique du Brion correspond au lit majeur du cours d'eau.

Compte tenu de la taille du bassin versant et des domaines vitaux aujourd'hui constatés, le nombre de visons évoluant sur le réseau hydrographique du Brion est peu élevé. L'enjeu est tel que chaque individu compte pour la survie du noyau et l'échelle d'intervention pour sauvegarder l'espèce est l'ensemble des écoulements et zones humides présentes dans le bassin versant.

Pour la bonne prise en compte du Vison d'Europe et pour l'efficacité des mesures, il est préconisé que le périmètre du site porte sur l'ensemble du réseau hydrographique en incluant les affluents et les sources des écoulements. L'État n'a pas souhaité étendre le périmètre à la totalité du réseau.

La cartographie de localisation de l'espèce est consultable sur la carte suivante et dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

Les habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site Natura 2000 du Brion

Objectif : Définir les zones préférentielles d'activité du Vison d'Europe, les habitats présents et les menaces sur lesquelles devront porter des mesures de conservation particulières pour les habitats de l'espèce.

L'étude des habitats préférentiels a été menée au sein du périmètre proposé et d'assollement tel que défini dans le diagnostic préalable.

Les habitats naturels et semi-naturels auxquels le Vison d'Europe est inféodé, sont tels qu'ils englobent l'ensemble de la diversité des faciès et stations des habitats hygrophiles et mésohygrophiles présents sur le site ; les milieux partiellement ou totalement inondés étant

fréquentés en priorité.

Un certain nombre d'habitats de substitution, notamment agricoles, dont les modalités d'exploitation ne sont pas connues et pouvant être contraignantes pour le Vison d'Europe ont été exclus des habitats préférentiels. Ils peuvent cependant être source de menaces pour l'espèce en fonction des pratiques de gestion mises en œuvre. En revanche, ils sont quand même pris en considération dès lors qu'ils sont situés en continuité avec une entité cohérente d'habitats préférentiels et un contexte favorisant la capacité d'accueil pour l'espèce. Il s'agit des habitats suivants :

- Prairies méso-hygrophiles de fauche
- Prairies de pâture
- Plantations

Sur la base des relevés cartographiques des habitats naturels, les zones préférentielles du Vison d'Europe sont issues des classes de végétation suivantes (typologie CBSA, 2006) :

Tableau 1-15 : Habitats préférentiels à Vison d'Europe

Habitats naturels	Code Corine Biotope	Superficie (ha)	Superficie relative %	Code Natura 2000	État de conservation
Prairies, friches et ourlets					
Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	35.3	37.7%		
Ourlets des cours d'eau	37.71	1.8	1.9%	6430	Moyen
Végétation aquatique					
Eaux douces stagnantes	22.1	1.1	1.2%		
Lits des rivières	24.1	0.5	0.5%		
Boisements					
Saussaies de plaines	44.12	0.3	0		
Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	44.3	36.9	39.4%	91EO	Moyen
Bois marécageux d'aulnes	44.91	2	2.1%		
Chênaies-charmaies	41.2	15.1	16.1%		
TOTAL		93.7	43.8%		

Les habitats préférentiels du Vison d'Europe représentent 43.8 % du site Natura 2000.

Le réseau de fossés forestiers ou agricoles est aussi susceptible de présenter une certaine fonctionnalité pour le Vison. Il peut en effet servir de corridor écologique lui permettant ainsi de se déplacer d'une zone humide à une autre, voire d'un bassin versant à un autre. La cartographie de ces réseaux est difficilement réalisable dans le temps escompté à l'étude. Ils ne seront donc pas pris en compte.

La cartographie des habitats préférentiels traduit la distribution des habitats potentiels de l'espèce. Elle résulte d'une analyse des typologies d'habitats présents selon les exigences écologiques de l'espèce.

La cartographie de localisation de l'espèce et de ses habitats est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

c. L'évaluation de la ressource trophique

Objectif : Définir les zones de ressources alimentaires pour le Vison d'Europe sur lesquelles devront porter des mesures de conservation.

Le régime alimentaire du Vison d'Europe

Le Vison d'Europe est une espèce qualifiée d'opportuniste. Son régime alimentaire varie en fonction des saisons et de l'abondance des proies.

Une analyse des fèces a pu montrer la présence de 44 types de proies différentes.

Du printemps à l'automne, il privilégie les oiseaux d'eau (notamment œufs, poussins) comme les anatidés (canard colvert) ou les rallidés (poules d'eau...), puis les micromammifères comme les campagnols amphibies, surmulots (genre *Rattus* ou *Arvicola*), enfin des amphibiens (grenouilles, crapauds...). En hiver, bien que l'animal ne soit pas très bon nageur, il se tourne vers les poissons de frais facilement capturables, notamment des *Cyprinidés* auxquels il faut rajouter les amphibiens.

Les premiers résultats obtenus en France, sur la base de 861 fèces recueillies à proximité des gîtes diurnes de 12 spécimens font apparaître la présence de restes d'amphibiens dans 31,6% des cas, d'oiseaux dans 25,4%, de mammifères dans 23,1% et de poissons dans 18,8%. On retrouve aussi des traces de reptiles et d'insectes dans de faibles proportions (GREGE, 2000 in GERE, 2007).

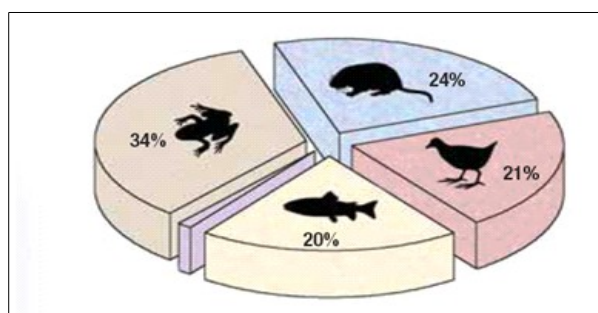


Figure 1- 20 : Proportion des proies consommées par le Vison d'Europe

Ressources en amphibiens

Le Vison d'Europe consomme des amphibiens principalement quand la disponibilité de cette ressource est la plus facile à capturer. Il privilégiera les anoues (crapaud communs, grenouilles vertes)... En général les amphibiens sont les proies les plus appréciées et les plus abondantes.

Un Atlas régional a été élaboré par l'association Cistude Nature en collaboration avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Cet atlas fait appel au travail de bénévoles naturalistes pour répertorier les espèces trouvées sur les différents sites. La liste permet de se faire une idée sur les espèces présentes sur les communes du bassin versant..

La présence d'amphibiens a été confirmée lors des divers inventaires sur le terrain. Le niveau de disponibilité en proies constitue un attrait pour le Vison d'Europe.

Ressources avicoles

Le Vison d'Europe privilégie les oiseaux d'eau, de la famille des rallidés ou des anatidés, comme les Gallinules poule d'eau, Râle d'eau, Foulque macroule, Canard colvert...et leurs œufs. On les retrouve en assez grande quantité dans le régime alimentaire du mustélidé.

Lors des inventaires sur le Brion aucun de ces oiseaux n'a été aperçu. Malgré l'absence de données locales sur les espèces et les quantités présentes sur le cours d'eau, les Canards colverts et Gallinule poule d'eau sont des oiseaux très courants. La ressource est donc potentiellement présente.

Ressources en micromammifères

Campagnols amphibies, Rats, Rats musqués, petits Ragondins Surmulots et autres micromammifères sont les espèces consommées par le Vison d'Europe.

Si le Ragondin est avéré sur le réseau hydrographique du Brion, en assez grande quantité, le Rat musqué lui n'a pas été repéré sur le site. Par ailleurs, il n'a pas été piégé en 2009-2010 (Association Départementale des Piégeurs Agréés, 2011).

Les données locales manquent pour pouvoir dire quelles espèces (et quelle quantité) se situent sur le Brion.

Ressource piscicole

Le ruisseau du Brion est classé en 1ère catégorie, dite à "salmonidés dominants". En 2000, des truites ont bien été comptabilisées.

Des lâchers de Truites (Truites Farios) sont effectués dans le Brion par l'AAPPMA Hameçons du Langonnais qui a en charge la gestion du cours d'eau.

Les inventaires de la Fédération de pêche de Gironde en 2011 indique une diversité modérée sur le réseau hydrographique du Brion et ses affluents. Elle est plutôt faible en tête de bassin.

Les espèces piscicoles présentes sont en majeure partie des cyprinidés affectionnant plutôt les zones de courant mais s'accommodant des zones plus profondes et dont les faciès sont plus lents : goujon, loche franche, chevesne (ou chevaine). Ces espèces globalement peuvent supporter des fonds vaseux et riches en matière organique.

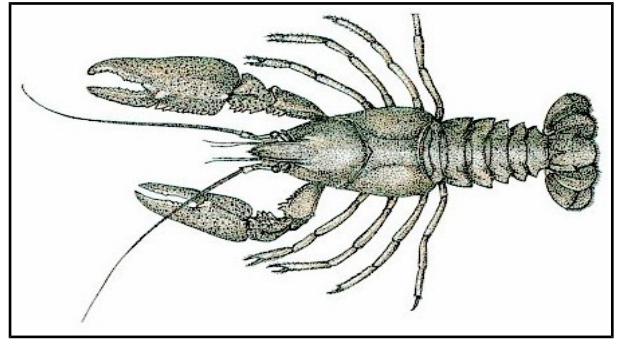
Certaines espèces, elles, sont davantage liées à des milieux stagnants ou peu courants : le gardon, le pseudorasbora, la perche soleil (espèce classée nuisible).

Tableau 1-16 : Liste des poissons inventoriés par la Fédération de pêche de Gironde, 2011

Espèces observées	MARQ-01	BRION-01	BRION-02	BRION-03
Anguille	x		x	x
Flet				x
Chevesne			x	x
Gardon			x	x
Goujon		x	x	x
Lamproie de planer	x	x		
Loche franche		x	x	x
Pseudorasbora				x
Perche soleil			x	x
Vairon		x		
Crabe chinois				x

II.3.ii Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce européenne, principalement présente en Europe de l'Ouest. Peuplant naturellement l'ensemble du territoire français, elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales. Encore représentée dans la moitié sud, elle y est parfois abondante, mais dans des zones restreintes.



Dessin de Jean Chevalier, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.

L'écrevisse à pattes blanches présente des exigences écologiques très fortes et multiples. C'est un indicateur très fin de la qualité des eaux. Espèce aquatique des eaux douces pérennes, on la trouve dans des cours d'eau au régime hydraulique varié et même dans des plans d'eau. Elle colonise indifféremment des biotopes en contexte forestier ou prairial et affectionne plutôt les eaux fraîches bien renouvelées. Les exigences de l'espèce sont élevées pour ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux. C'est d'ailleurs une des raisons de son fort déclin actuel.

L'Écrevisse à pattes blanches est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe III de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». C'est une espèce qualifiée de vulnérable par l'UICN. Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle.

En France, cette espèce d'écrevisse autochtone est protégée.

Une autre espèce d'écrevisse est également présente : l'Écrevisse américaine (*Orconectus limosus*). Cette espèce invasive provoque un appauvrissement des milieux qu'elle occupe. Elle entre en compétition avec les espèces autochtones et participe à leur déclin. Elle est également porteuse saine de maladies qui sont létales aux espèces d'écrevisses de nos rivières.

Des écrevisses à pattes blanches n'ont été observées qu'en un point sur un affluent du ruisseau du Pesquey sur un ruisseau forestier préservé.

L'étude de la Fédération de pêche indique que la présence de cette espèce à haute valeur patrimoniale est étroitement liée au caractère préservé et à l'écart de toute anthropisation de ce petit ruisseau qui est appelé le ruisseau de Bousquet et de Pesquey. Ce dernier n'a pas d'existence dans les référentiels existants (BD carthage). Il correspond vraisemblablement à une source dont la résurgence est proche du lieu-dit La Bousquet qu'il convient de préserver.

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce particulièrement sensible aux facteurs environnants. Pour qu'une population perdure elle doit bénéficier d'un couvert végétal dense et d'une ripisylve adaptée (forêts de caducifoliés) pouvant lui fournir de la nourriture (matière organique émanant des arbres + racines) de zones d'abris lui permettant de se tenir à l'écart des prédateurs (système racinaire d'aulnes, troncs, cailloux) et d'une eau de bonne qualité thermique (maintien des eaux fraîches à l'étiage) et chimique.

Ces éléments concordent à dire, dans l'optique de protéger une population restreinte comme c'est le cas ici, qu'une prise en compte de l'intégralité du ruisseau et de sa tête de bassin est nécessaire pour que les facteurs environnants propices aux écrevisses à pattes blanches restent inchangés. Le maintien de cette population à l'état relictuelle (9 individus seulement observés) est lié à l'intégrité de l'amont du ruisseau (source, zones humides adjacentes, nappes superficielles alimentant le ruisseau et ripisylve).

Ce ruisseau n'est pas pris en compte actuellement dans le site Natura 2000. **Il convient pour une meilleure gestion et préservation de l'espèce, d'intégrer ce ruisseau dans son ensemble et d'y incorporer une zone en rive droite et gauche d'au moins dix mètres. De plus toute cette zone est située sur la commune de Mazères déjà intégré au dispositif Natura 2000. Ainsi, cette zone sera proposée comme extension au périmètre proposé du DOCOB.**

Ci-dessous les détail des relevés :

Cours d'eau concerné	Notes/observations
Ru de Pesquey-1	seuil barrage +pompage agricole (sept 2011)
Ru de Pesquey-2	confluence ruisseau de Pesquey et affluent le bousquet
Ru de Bousquet-1	Écrevisses -limite amont (sept2011)
Ru de Bousquet-2	Écrevisse- limite aval : 9 observations (sept2011)

Tableau 1-17 : Localisation des Écrevisses à pattes blanches inventoriés sur le Brion par la Fédération de pêche de Gironde, 2011

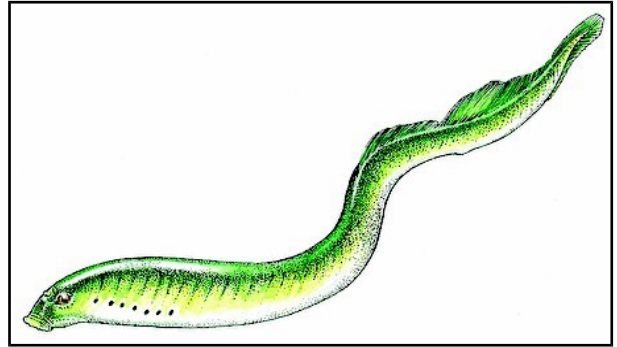
N.B Pour le ruisseau du Marquet, dans l'optique d'une meilleure prise en compte en terme de gestion et d'une cohérence d'axe amont-aval, l'intégralité du cours d'eau devrait faire partie du périmètre Natura 2000.

Les populations d'Écrevisses à pattes blanches sur le Brion sont en chute depuis les dernières données de l'ONEMA en 2006. L'ensemble des sites où des individus avaient été mentionnés ont été inventoriés lors des compléments d'inventaire de 2011. La population ne s'est maintenue que sur une seule zone et qui plus est, en un très faible effectif (9 individus seulement). L'enjeu de conservation de cette espèce est donc majeur sur ce bassin versant.

La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

II.3.iii Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Il s'agit d'un poisson dont le corps ressemble à celui d'une anguille. Contrairement à la Lamproie de rivière et à la Lamproie marine, c'est une espèce non parasite vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves, nommées ammocètes, aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire (5 à 6 ans). En guise de régime alimentaire, elles filtrent les micro-organismes (diatomées, algues bleues). Après la métamorphose, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.



Extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

L'adulte peut effectuer de légères migrations en amont à la recherche de zones favorables dans des eaux à 8-11°C.

La répartition géographique de la Lamproie de Planer s'étend aux rivières de l'Europe de l'est et du nord jusqu'aux côtes portugaises et italienne. En France, elle est présente sur l'ensemble du territoire.

L'espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe III de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». C'est une espèce qualifiée « à faible risque (quasi menacé) par l'UICN. Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

La Lamproie de Planer a été retrouvée lors de la prospection faite par la Fédération de pêche de Gironde sur deux points de pêche. Un se situe sur la commune de Roailan et un en amont sur l'affluent du Brion : la Marquet sur les communes du Nizan et d'Aubiac.

La cartographie de localisation de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

II.3.iv Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)

Ce papillon de jour appartient à la famille des Nymphalidées. Selon sa répartition, Le Damier de la Succise se scinde en 5 sous espèces. Sur le site, il s'agit de la sous espèce *E aurinia aurinia*. Cette espèce est monovoltine. Les oeufs sont pondus sur le dessous des plantes hôtes (Succise des prés en milieu humide et Knautie des champs, Scabieuse colombarie en milieu plus xériques). La période de vol des adultes s'étale sur trois ou quatre semaines d'avril à juillet. Les biotopes fréquentés sur le site sont



Damier de la Succise – Benoit DUHAZE©

assez variés. Le papillon a été recensé sur des prairies mésohygrophiles pour les biotopes humides et sur des prairies mésophiles pour les biotopes plus sec.

La sous espèce *E aurinia aurinia* est la plus représentée en Europe. Elle est présente dans presque toute la France hormis dans la zone méditerranéenne. Dans le sud-ouest de la France, on rencontre l'écotype *Euphydryas aurinia aurinia* forme *xeraurinia* inféodé aux milieux mésophiles à xériques.

Le Damier de la Succise est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature et l'inventaire de la faune menacée en France le cataloguent parmi les espèces « en danger ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

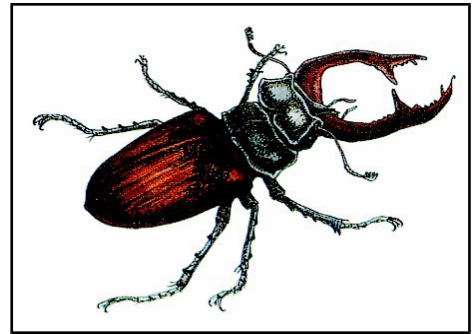
Sur le site d'étude, plusieurs imagos ont été observés sur la commune du Nizan dans une prairie mésophile de fauche.

Des recherches plus approfondies auraient certainement permis d'en recenser davantage. En effet, l'espèce n'est pas rare ni d'ailleurs menacée de disparition dans le sud-ouest en général.

La cartographie de localisation et des habitats de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

II.3.v Lucane Cerf-volant (Lucanus cervus)

Le Lucane est le plus grand coléoptère d'Europe. Il est étroitement lié aux arbres feuillus et principalement au chêne. On le rencontre aussi bien en milieu forestier que dans des zones ouvertes au niveau d'arbres isolés ou de haies. Les adultes vivent sur les branches et le tronc de vieux arbres. Les larves se développent dans le système racinaire de souches ou d'arbres morts.



Dessin de Jean-Claude Crosson, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

Cette espèce se rencontre dans toute l'Europe et jusqu'au Proche-Orient. En France, il est présent sur l'ensemble du territoire.

Le Lucane est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe III de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle.

En France, cette espèce ne semble pas menacée bien que les populations subissent localement de fortes régression.

Des recherches plus approfondies auraient certainement permis d'en recenser davantage. En effet, l'espèce n'est pas rare ni d'ailleurs menacée de disparition dans le sud-ouest en général.

Sur le site d'étude, un individu mâle a été observé au sol sur la commune d'Aubiac.

La cartographie de localisation et des habitats de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

II.3.vi Loutre d'Europe (Lutra lutra)

La Loutre représente, un des plus grands mustélidés d'Europe avec une taille moyenne de 70 à 90 cm pour le corps et de 30 à 45 cm pour la queue pour un poids moyen situé entre 5 à 12 kg.



Dessin de Jean-Claude Crosson, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

Chez cette espèce, il existe un dimorphisme sexuel bien marqué ; les mâles sont plus corpulents que les femelles et ont des caractères faciaux bien typés.

Une fourrure extrêmement dense, un corps fuselé, des doigts des pattes avant et arrière liés par une palmure large et épaisse font de la Loutre un animal bâti pour la nage.

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation.

Sous nos latitudes, l'espèce est essentiellement nocturne, pendant la journée, elle se repose, enfouie dans un terrier profond ou tapie dans une couche dissimulée dans les ronciers, les fourrés ou les formations d'hélophytes denses.

Elle passe une grande partie de son temps de comportement actif dans l'eau, pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement.

L'aire de répartition de la Loutre couvre la presque totalité de l'Eurasie et les pays du Maghreb.

À la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la Loutre était omniprésente et relativement abondante sur la plupart des réseaux hydrographiques et zones humides. Dans les années 50, la Loutre avait disparu de 60 départements. Au début des années 80, l'espèce ne se maintenait plus, en effectifs suffisants, que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin.

Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif central. En revanche, dans certaines régions, des signes de régression persistent et, la Loutre ne subsiste plus que sous forme de métapopulations très fragilisées.

Une des causes principales de déclin est liée au facteur de mortalité accidentelle par collisions routières.

La Loutre d'Europe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'UICN, classe la Loutre parmi les espèces « quasi-menacée ». L'inventaire de la faune menacée en France la place parmi les espèces « à préoccupation mineure ». Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Sur le site d'étude, des traces ont été observées lors de la réalisation du Diagnostic spécifique au Vison d'Europe sur 3 points (près de l'embouchure et proche de la confluence des ruisseaux de Marquette et du Pesquey). Cela confirme sa bonne implantation sur le site déjà connue depuis 2002 (Fournier, communication personnelle).

La cartographie de localisation et des habitats de l'espèce est consultable dans le Tome 4 « Atlas cartographique » qui accompagne le présent rapport.

II.3.vii Chiroptères

La liste des espèces de chauve-souris provient d'une communication personnelle d'un membre du Groupe Chiroptère d'Aquitaine (GCA). Depuis 2000, le GCA effectue des recensements de chauves-souris en Aquitaine et s'est notamment intéressé aux nombreuses carrières souterraines existantes dans le département de la Gironde. En effet, les fronts de taille associés à la structure karstique des sols procurent de nombreuses zones de dortoirs aux chiroptères, en plus des bâtiments anciens. Enfin, les prairies de bords de cours d'eau constituent des zones de chasse privilégiées pour ces espèces insectivores.

Les fronts de taille associés à la structure karstique des sols procurent de nombreuses zones de dortoirs aux chiroptères, en plus des bâtiments anciens. Les prairies de bords de cours d'eau constituent des zones de chasse privilégiées pour ces espèces insectivores.

Sur le site Natura 2000 du Brion, les chauves-souris sont présentes dans une des cavités souterraines du château de Roquetaillade sur la commune de Mazères. Cette zones fera partie des extensions au périmètre proposé qui seront discutées lors du prochain comité de pilotage.

Les chauves-souris ont une écologie complexe qui se caractérise par l'utilisation de différents territoires et gîtes selon la période de l'année. En résumé, trois phases peuvent être distinguées :

- l'hibernation (novembre à mars) : lors de cette phase, elles passent l'hiver en léthargie dans des gîtes humides et frais, à température constante.
- le transit (mars-avril et août à octobre) : lors de cette phase, les chauves-souris utilisent divers gîtes transitoires, généralement à proximité de leur zones de chasse.

A noter que la phase de transit automnale correspond également à la période de reproduction : les individus d'une même espèce se regroupent alors sur un site bien précis (site de «swarming») pour s'accoupler.

- La mise bas et l'élevage des jeunes (mai à août) : lors de cette phase, les femelles se regroupent en colonie plus ou moins grande (de quelques individus à plusieurs milliers selon les espèces) dans des gîtes de mise bas (combles de bâtiments, cavités souterraines, cavités d'arbres....).

II.3.viii *Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)*

Le Petit Rhinolophe est le plus petit des Rhinolophes européens.

Au repos et en hibernation, le Petit Rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ».



Dessin de Jeane Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

Les femelles forment des colonies de reproduction. De mi-juin à mi-juillet, elles donnent naissance à un seul jeune qui sont émancipés à 6-7 semaines.

Sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et ceux d'hiver. Pour se déplacer, l'espèce évolue le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres. Au crépuscule, ces corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-3 km autour du gîte. Il recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies. Les cultures de vigne avec des friches proches semblent également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs, estuaires) est une constante du milieu préférentiel et semble notamment importante pour les colonies de mise bas, les femelles y trouvant l'abondance de proies nécessaires à la gestation et à l'élevage des jeunes.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée. Connue dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise, le Petit rhinolophe est absent de la région Nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie (avec notamment le Noyonnais).

Le Petit Rhinolophe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature et l'inventaire de la faune menacée en France le cataloguent parmi les espèces « vulnérables ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

II.3.ix Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens.



Dessin de Jeane Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand

Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable. De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Ils sont sevrés vers 45 jours.

L'espèce est sédentaire. Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand rhinolophe s'envole vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Plus la colonie est importante, plus ces zones sont éloignées du gîte (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km). Il fréquente les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins... Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins... Il fréquente peu ou pas du tout les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres.

L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles. Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie et sous un couvert végétal. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée. Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise.

Le Grand Rhinolophe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature et l'inventaire de la faune menacée en France le cataloguent parmi les espèces « vulnérables ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

II.4. Les espèces potentiellement présentes sur le site Natura 2000

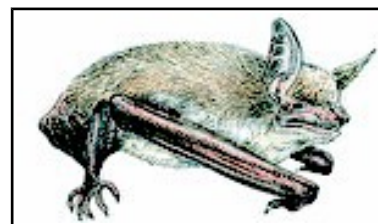
Les différentes **recherches** ont permis de suspecter la présence de **deux espèces de mammifères inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »** :

- Grand Murin (Code Natura 2000 : 1324)
- Barbastelle d'Europe (Code Natura 2000 : 1308)

II.4.i Grand Murin (*Myotis myotis*)

Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français. On peut le confondre avec le Petit Murin (*Myotis blythii*).

Le Grand Murin entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période, cette



Dessin de Jeane Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures. À la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des sites d'estivage. Les colonies de reproduction comportent essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 km. Cette distance est à moduler en fonction de la disponibilité en milieux adéquats et de leurs densités en proies. Certains individus effectuent quotidiennement jusqu'à 25 km pour rejoindre leurs terrains de chasse. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Il repère ses proies essentiellement par audition passive.

Son régime alimentaire est principalement constitué de coléoptères carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des coléoptères, des orthoptères, des dermoptères, des diptères, des lépidoptères, des araignées, des opilions et des myriapodes.

Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte.) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Les gîtes d'hibernation sont des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves) de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée. Les gîtes d'estivage se trouve principalement dans les sites épigés dans des sites assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C : sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines. En Europe, le Grand Murin se rencontre de la péninsule Ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles Britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord. En France, il est présent dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis certains départements de la région parisienne.

Le Grand Murin est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature et l'inventaire de la faune menacée en France le cataloguent parmi les espèces « vulnérables ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

II.4.ii Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne. Elle ne peut pas être confondue en Europe en raison de sa coloration et de son faciès particulier.

Sa face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. La Barbastelle fait partie des espèces capables d'évoluer en milieu encombré de végétation.

Les colonies de mise bas comptent le plus souvent 5 à 20 femelles, changent de gîte au moindre dérangement. Les jeunes, un par femelle et par an, parfois deux en Europe du Nord naissent généralement dans la seconde décade de Juin.



Barbastelle d'Europe – @Mikaël Paillet-CEN Aquitaine

L'espèce est généralement solitaire durant la léthargie hivernale. Ses déplacements sont faibles, les populations apparaissent fragmentées en sous-groupes exploitant une aire restreinte autour du gîte nocturne.

C'est l'une des espèces qui a le régime alimentaire le plus spécialisé avec les familles de pyrales, écailles et noctuelles au sein du groupe des microlépidoptères. Elle est également spécialisée quant aux habitats fréquentés. Ses exigences et une faible adaptabilité face aux modifications de son environnement, la rendent très fragile. Les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux exploitées intensivement, les milieux ouverts et les zones urbaines sont évitées. L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers (allées en sous bois).

Les gîtes d'hibernation sont très variés, parfois peu protégés: tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, anciennes mines, carrières souterraines, caves, linteaux de portes ou de fenêtres, aqueducs souterrains... Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles, des maisons (derrière des volets), des cavités dans les troncs ou bien des fissures ou sous les écorces de vieux arbres.

La Barbastelle est présente dans une grande partie de l'Europe, du Portugal au Caucase, et du sud de la Suède à la Grèce, mais aussi au Maroc et dans les îles Canaries. En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements, du niveau de la mer, Charente Maritime, jusqu'à 2035 m dans les Alpes-Maritimes avec des régions où elle est en voie d'extinction dans la moitié nord.

La Barbastelle est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». C'est une espèce qualifiée "à faible risque" (quasi menacé) par l'UICN. Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

II.5. Les espèces d'intérêt patrimonial présentes sur le site

D'autres espèces non inscrites aux annexes de la Directive « Habitats » sont présentes sur le site.

II.5.i La faune

a. Anguille européenne

Une ancienne donnée faisait référence de la présence de l'Anguille sur le Brion. Elle a été capturée lors d'une pêche électrique effectuée par l'ONEMA – Service Interdépartemental de la Gironde et du Lot-et-Garonne.

Sa présence a été confirmée sur trois points de pêche de l'étude de la Fédération de pêche de Gironde. Cette étude indique que les densités estimées sur les deux stations aval sont respectivement, de 720 puis 162 individus pour 1000 m², sur les stations Moulin des Vergers puis Moulin du Batan. Elles tombent à 7 anguilles estimées pour 1000m² sur le Marquet.

L'espèce étant en voie de raréfaction à l'échelle européenne et nationale, sa présence en de très faibles densités sur l'amont du bassin versant du Brion atteste des problèmes de franchissabilité piscicole rencontrés sur l'axe principal du cours d'eau (succession de seuils de moulins parfois très difficilement franchissables).

Cette espèce est inscrite à l'annexe II de la convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) depuis juin 2007 en tant qu'espèce en danger, ce qui régit strictement son commerce. Le règlement européen du 18 septembre 2007 institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes. Le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ainsi que le ministère de l'agriculture et de la pêche sont chargés de mettre en place un plan de gestion national pour la reconstitution du stock d'anguilles à l'échelle nationale.

Les études menées par Aqua-Conseil (2009) et l'association MIGADO (2010) sur le Brion permettent de recenser les obstacles à la libre circulation de la faune piscicole et d'en déterminer leur franchissabilité..

Sur le Brion, la plupart des ouvrages présentant des seuils ou des dalots sont difficilement voire très difficilement franchissable pour la majorité des espèces piscicoles.

Seul le Moulin de Gaillard devient franchissable en période courante (hors période d'étiage) : les pelles du Moulin sont fermées et la majorité des débits passent par le bras de décharge en rive droite.

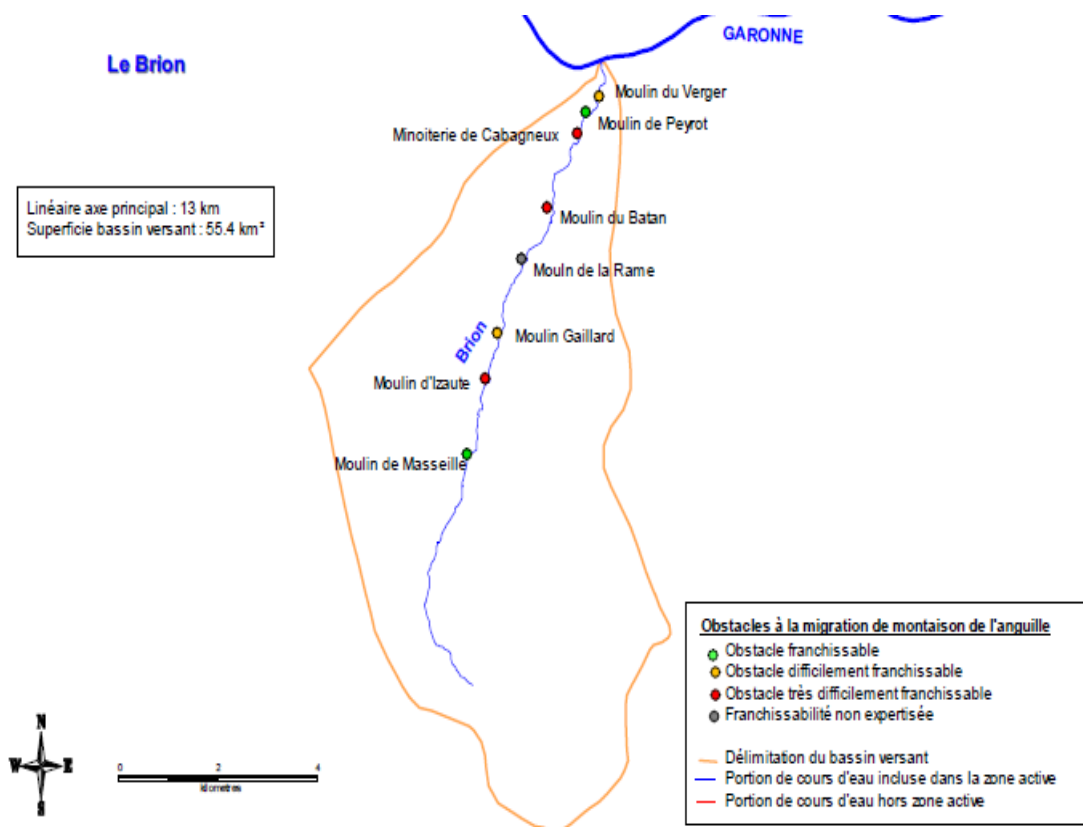


Figure 1-21: Franchissabilité des ouvrages sur le Brion. Source : MIGADO

Pour rappel, l'amont du Brion est proposé en liste 1 à partir du moulin de Masseilles.

Il est donc important de prendre en compte cette espèce dans le document d'objectifs. Les mesures de gestion et d'aménagements prévus dans le DOCOB devront être compatibles avec les objectifs de conservation de cette espèce (montaison des jeunes anguilles dans le réseau de cours d'eau et la dévalaison des anguilles adultes vers l'estuaire de la Gironde et l'océan).

II.5.ii La flore

Aucune recherche spécifique d'espèces végétales n'a été réalisée sur le site d'étude. C'est pourquoi aucune espèce ayant une valeur patrimoniale (intérêt communautaire ou statut de protection) n'est mentionnée dans ce rapport.

III. LES FOYERS DE BIODIVERSITÉ DU SITE

Les foyers de biodiversité ou hotspots peuvent être définis comme des **espaces particulièrement riches du point de vue biologique et écologique**, du fait de la présence :

- d'espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables
- d'habitats d'intérêt communautaire et/ou remarquables
- d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Deux niveaux d'importance de foyer de biodiversité ont été définis. Les zones où sont localisées les espèces et habitats d'intérêt communautaire ont systématiquement été identifiées comme hotspots prioritaires.

Dans les zones à grande concentration d'hotspots prioritaires, les habitats d'espèces qui relient ces zones ont été classés en hotspots secondaires. Cette seconde délimitation regroupe des zones de potentiels échanges, d'interactions et de circulation des espèces.

Bilan :

Sur le site Natura 2000, les foyers de biodiversité sont concentrés en amont du cours d'eau principalement. La confluence a également été désignée grâce à la présence de Loutre d'Europe. Sur la commune de Roaillan, un foyer de biodiversité se situe à l'extérieur du site Natura 2000. Il traduit des données de présence (capture et localisation par radio-pistage) de Vison d'Europe qui date de 1998.

La cartographie de localisation des foyers de biodiversité est consultable ci-dessous.

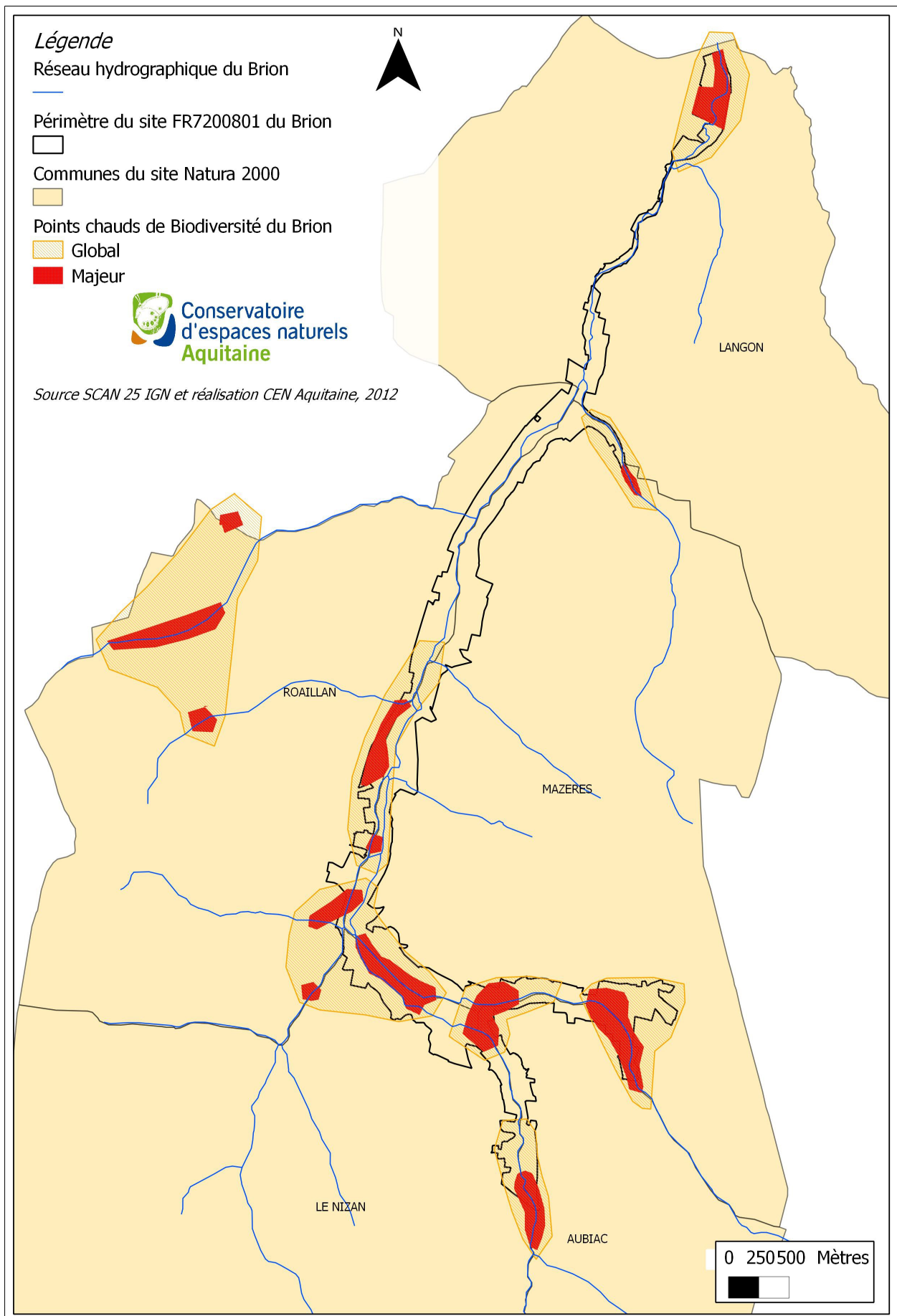


Figure 1-22 : Cartographie des foyers de biodiversité sur le site Natura 2000 du Brion© CEN Aquitaine, 2012

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE : INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS HUMAINES ET DE L'OCCUPATION DU SOL

Deux niveaux sont utilisés pour décrire les caractéristiques des activités humaines. Il est en effet intéressant de replacer le site Natura 2000 dans un contexte socio-économique plus large. L'échelle la plus pertinente est utilisée pour décrire l'information :

- à l'échelle du périmètre du site *stricto-sensu* ou de la commune,
- ou à l'échelle du bassin versant du Brion et du département de la Gironde (ex. démographie, tourisme, agriculture, ...)

Cet inventaire, non exhaustif, restitue les données générales issues de la rencontre avec les personnes du territoire. Les informations ont été collectées à l'occasion d'entretiens individuels et lors de la réalisation de groupes de travail. Les compte-rendus de ces rencontres sont consultables en annexe.

Ces informations ont été complétées par des recherches bibliographiques concernant les données INSEE et du RGA.

Les sources d'informations proviennent des Recensements Généraux Agricoles de 2000 (RGA 2000) et de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

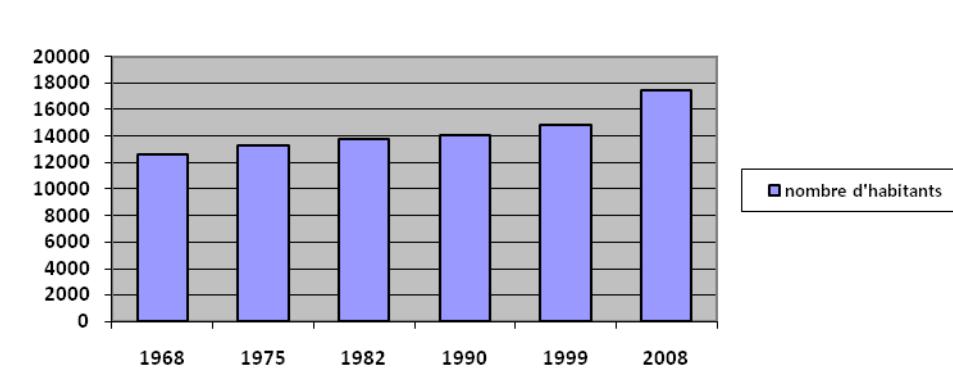
Les données qui proviennent de l'INSEE datent pour la plupart de 2008. Selon les communes, elles ont été actualisées avec les recensements de 2004, 2005, 2006 et 2008.

I. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SITE

I.1. Démographie

La population est en constante évolution depuis 1968, avec une augmentation de 27,70% entre 1968 et 2008.

Tableau 1-18: Évolution des effectifs de population sur les communes du bassin versant du Brion de 1968 à 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)



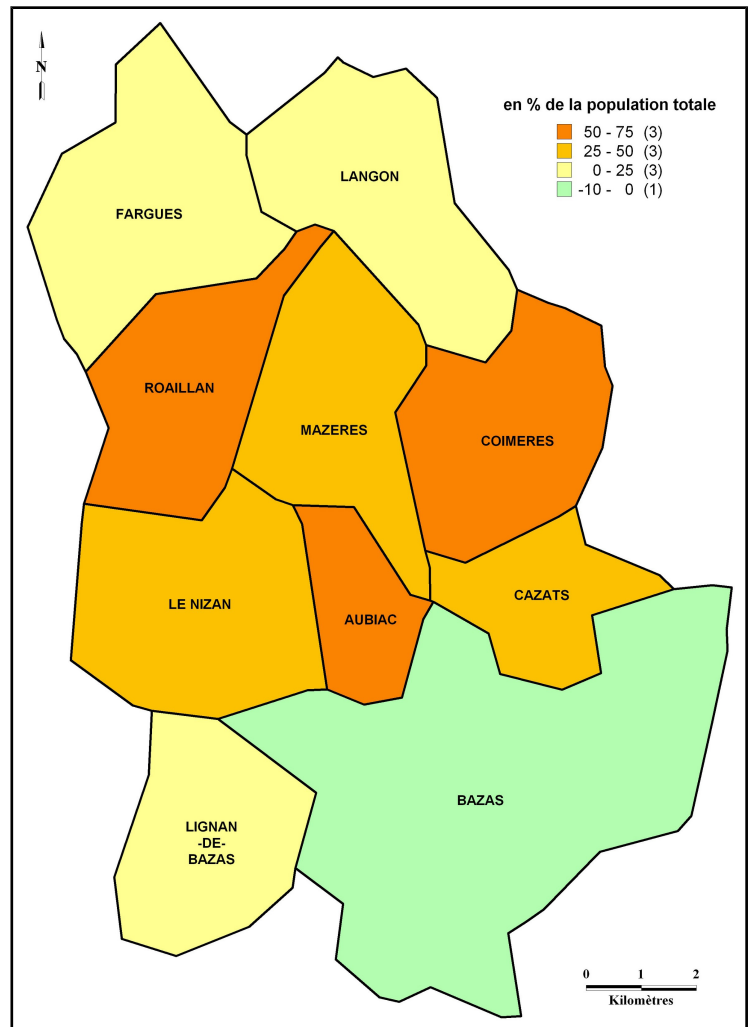
L'augmentation de la population s'est ressentie sur toutes les communes du bassin versant. Elle est peu hétérogène. Seule la commune de Bazas a vu sa population décroître entre 1982 à 1999 de 7,5%. A l'inverse, trois communes ont vu leur taux de population augmenter de manière significative de 1982 à 1999 : Roaillan (42,1%), Coimères (40,9%) et Aubiac (34,1%).

Le rayonnement du bassin d'emploi de Langon – la Reole – Bazas et des infrastructures routières permettant un déplacement rapide sont des facteurs d'installation sur les communes du bassin versant du Brion.

Tableau 1-19 : Évolution des effectifs de population par communes du bassin versant du Brion de 1968 à 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)

	population 2008	population 1999	population 1990	population 1982	population 1975	population 1968	Évolution
Aubiac	245	259	206	166	125	109	↑
Bazas	4607	4352	4379	4704	4748	4567	↑
Lignan de Bazas	259	243	236	219	234	215	↑
Cazats	307	224	211	213	197	225	↑
Le Nizan	417	349	312	289	297	338	↑
Roaillan	1186	842	647	487	328	350	↑
Mazères	638	547	453	383	406	453	↑
Coimères	790	657	583	388	356	369	↑
Fargues	1617	1216	1185	1078	769	652	↑
Langon	7409	6168	5842	5836	5843	5356	↑
Bassin versant	17475	14857	14054	13763	13303	12634	↑

Figure 1-23 : Évolution démographique (%) sur les communes du bassin versant du Brion, 1982 – 1999 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)

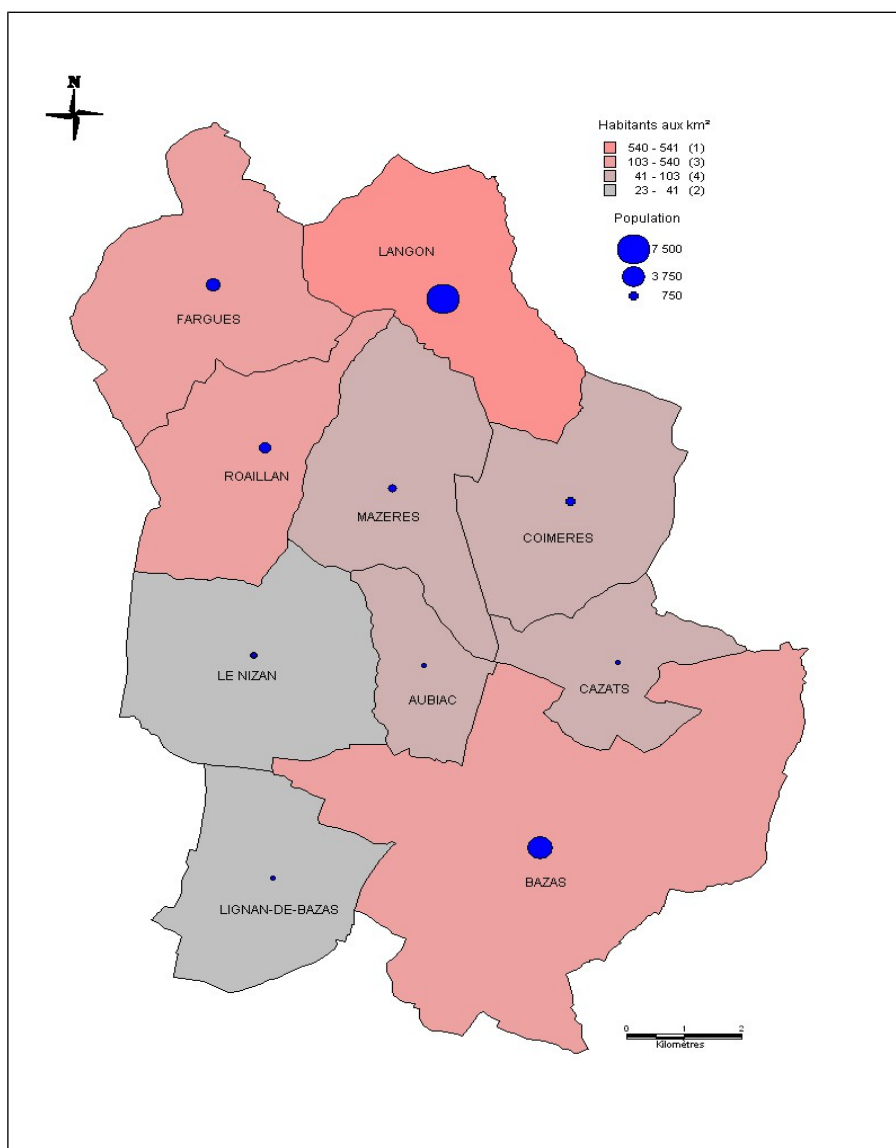


I.2. Densité

La densité moyenne des communes du bassin versant du Brion est de 122 hab/km². La moyenne nationale est de 114 hab/km². Ce bassin versant est directement influencé par la sous-préfecture de Langon au nord et du chef-lieu de canton de Bazas au sud. Langon dépasse les 400 hab/km² (soit 541 hab/hm²) et Bazas dépasse la moyenne nationale avec 123,5 hab/km²).

Les autres communes ont une densité faible à très faible avec un effectif de population très modeste.. Il s'agit d'un territoire où la ruralité est dominante avec un nombre important de fermes et surtout une forte couverture forestière.

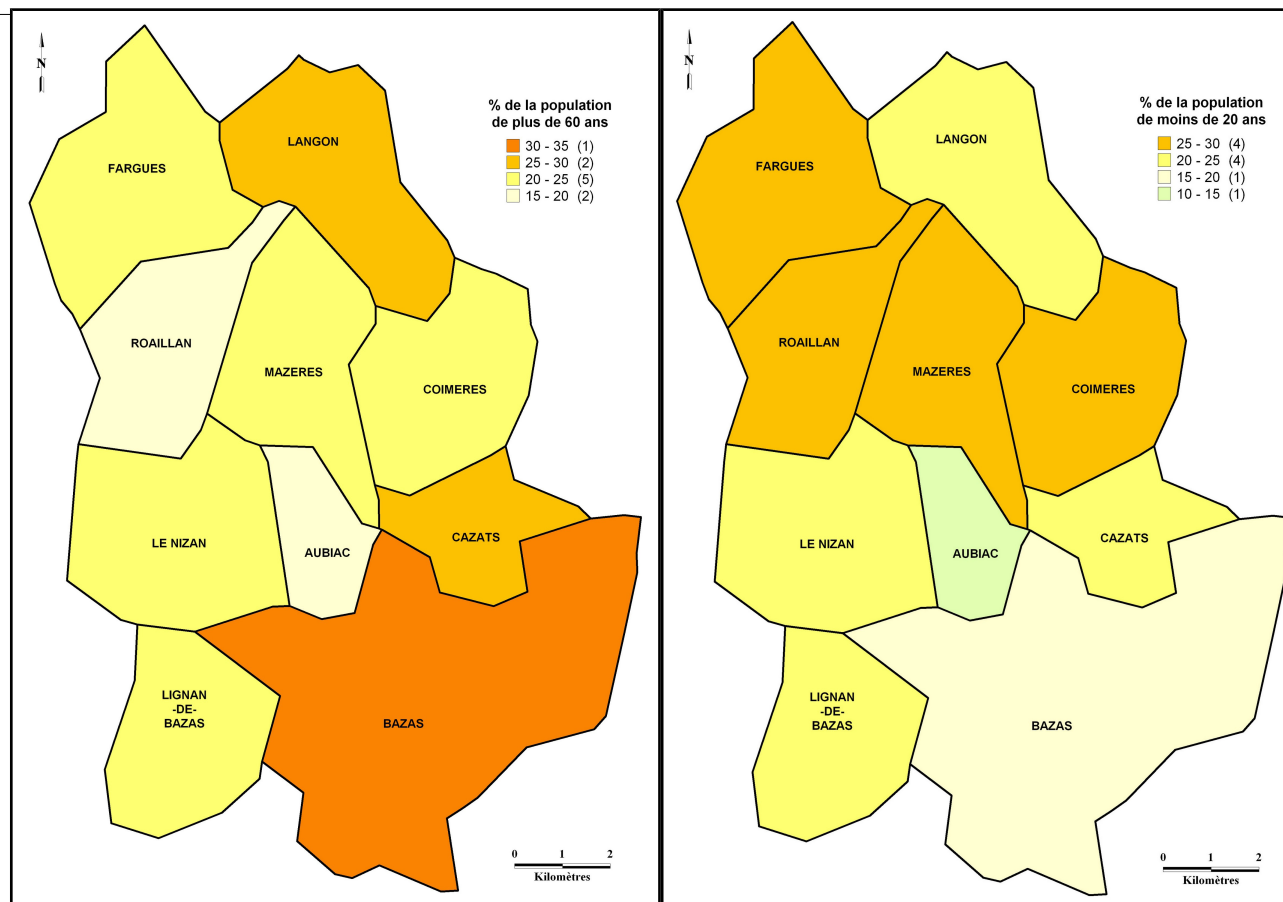
Figure 1-24 : Densité et effectif de population sur chaque commune du bassin versant du Brion, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)



1.3. Age et renouvellement

Sur l'ensemble du bassin versant du Brion, la structure par âge de la population des communes du bassin versant du Brion révèle que les catégories des plus de 60 ans et des moins de 20 ans sont peu nombreux puisqu'ils ne représentent respectivement que 20% et 21% de la population communale. C'est donc la catégorie intermédiaire qui est majoritaire. En comparaison, la part des plus de 60 ans est plus importante que celle des moins de 20 ans. Le taux de la catégorie des plus de 60 ans est de 25,2% tandis que celui des moins de 20 ans est de 23,5%. Il y a donc un léger vieillissement de la population. La commune de Bazas est la plus vieillissante avec plus de 31,3% de personnes de plus de 60 ans. La part de jeunes est majoritaire sur les communes de Roaillan, Mazères, Coimere et Fargues avec plus de 1/4 de la population.

Figure 1-25 et 1-26 : Age de la population (supérieure à 60 ans et inférieure à 20 ans) sur chaque commune du bassin versant du Brion, 1999 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)



I.4. Catégories socio-professionnelles et population active

Les catégories socio-professionnelles les mieux représentées sur les communes du bassin versant du Brion sont celles des employés et des ouvriers avec une part cumulée de 61%. Le domaine tertiaire est donc le principal fournisseur d'emplois.

Toutefois, l'activité économique du secteur primaire est importante sur le bassin versant du Brion malgré une représentation de 3% de la population active. L'activité agricole est bien présente sur l'ensemble des communes.

La part de personnes retraitées confirme le vieillissement du territoire avec 25,5% de la population concernée.

La part de population active (de 15 à 64 ans) est de 79,8%. Le taux de la population active est en augmentation de 7,5%. On peut également noter que Bazas connaît une diminution de son nombre d'actifs en accusant une baisse de 3,4%, ainsi que Cazats avec une baisse de 5,7% et Fargues avec 7,1%.

Le taux de chômage touche 9,2% de la population des communes du bassin versant du Brion. Il peut être jugé de moyen en comparaison avec les moyennes nationales (13%) et départementales (Gironde : 14,5%).

Figure 1-27 : Catégories socio-professionnelles sur les communes du bassin versant du Brion, 1999
(source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)

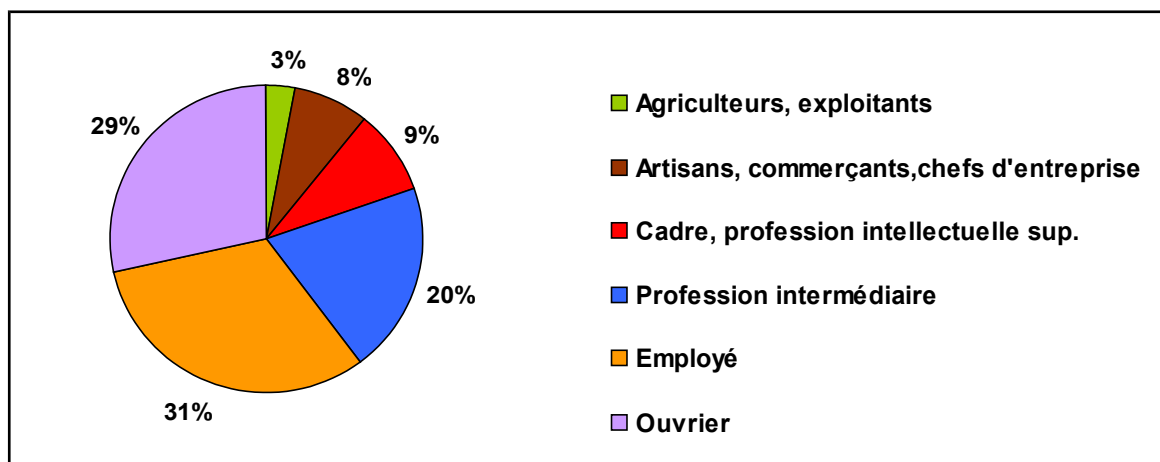
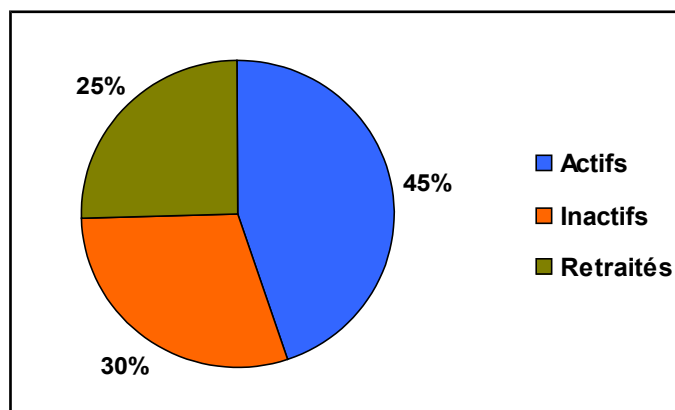


Figure 1-28 : Activités de la population sur les communes du bassin versant du Brion, 1999
(source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)



1.5. Le parc de logements

La proportion de résidences secondaires sur ce territoire est faible : 3% en 2008. On constate que le taux par commune n'excède pas les 6%.

Les logements vacants représentent 7% du parc contre 6,5% en Gironde.

Les propriétaires sont majoritairement dominants sur les communes du bassin versant du Brion avec un taux de 90% en 2008. Le taux de résidences principales est donc le plus important sur ce secteur.

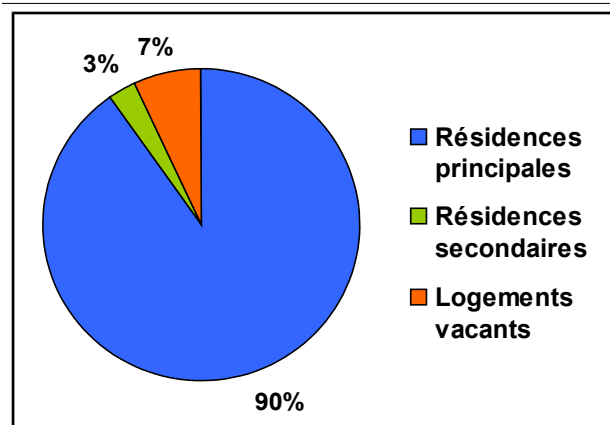


Figure 1-29 : Répartition (en %) entre les types de résidences sur les communes du bassin versant du Brion, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)

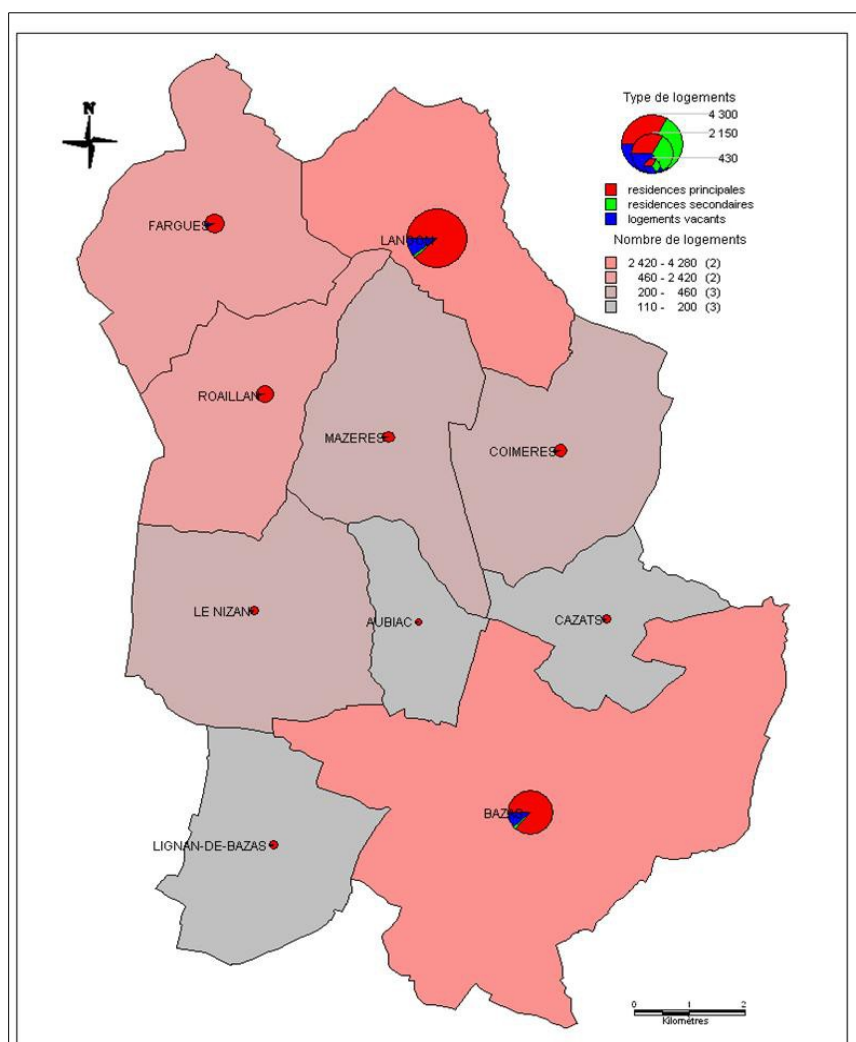


Figure 1-30 : Taux de résidences secondaires et de logements vacants par commune, 2008 (source : INSEE – Traitement CEN Aquitaine)

1.6. Infrastructures

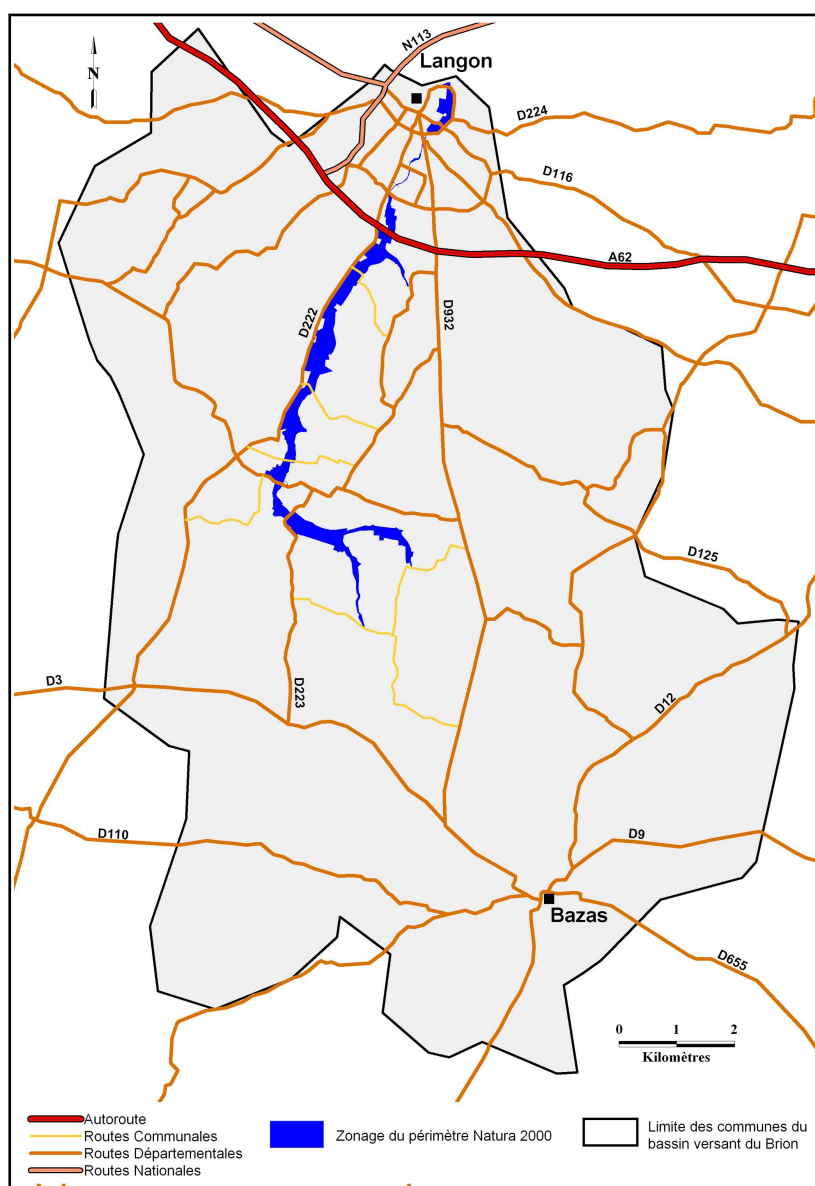
1.6.i Les routes

L'infrastructure routière des communes du bassin versant du Brion constitue une maille relativement dense. En effet, de nombreuses routes départementales et communales tapissent le territoire.

Au nord du périmètre l'autoroute A62 joint la ville de Bordeaux à la ville de Toulouse. Elle coupe le site Natura 2000 en deux et marque de manière significative la différence entre l'urbanisation de Langon au nord et la zone rurale au sud. De nombreuses routes départementales longent et coupent de manière transversale le cours du Brion et ses affluents.

Une analyse de la fréquentation routière de ces infrastructures sera conduite lors de l'évaluation du risque de collisions pour le Vison d'Europe.

Figure 1-31 : Principales routes et voies d'accès du bassin versant du Brion (source : IGN – Traitement CEN Aquitaine)



II. PRINCIPAUX ACTEURS

II.1. Acteurs

Les principaux acteurs recensés intervenant de près ou de loin sur le site Natura 2000 et plus généralement sur les communes du bassin versant du Brion sont :

L'état : code de l'environnement, code forestier, code rural, code de l'urbanisme, ... et orientation des politiques par l'attribution de subventions.

Les administrations et les établissements publics :

- Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (DDTM)
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA)
- Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (CRPF)
- Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

• **Les collectivités locales et territoriales :**

- Conseil Régional d'Aquitaine
- Conseil Général de Gironde
- Communauté de Communes du Pays de Langon et du Bazadais
- Pays du Bazadais
- Communes d' Aubiac, de Bazas, de Cazats, de Coimères, de Fargues, de Langon, de Léoqeats, de Lignan-de-Bazas, du Nizan, de Mazères et de Roaillan.

• **Socioprofessionnels :**

- Syndicat des sylviculteurs
- Chambre d'Agriculture de la Gironde
- Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)
- Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Beuve et de la Bassanne

Fédérations, syndicats, bureaux d'étude et associations :

- GREGE (Groupe Recherche Études Gestion Environnement)
- Fédération départementale des chasseurs de la Gironde
- Fédération des AAPPMA de la Gironde
- Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de « l'Hameçon du langonnais »
- Association Départementale des Piégeurs agréés de Gironde
- Fédération Départementale Groupement Défense contre Espèces Nuisibles de Gironde
- SEPANSO
- MIGADO
- Aqua-conseil

III. PLANIFICATION DU TERRITOIRE

III.1. La planification du territoire à l'échelle du Bassin versant

Un SCOT est un document d'urbanisme construit par l'ensemble des élus d'un territoire. Il permet de déterminer un projet de territoire, mettant en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (urbanisme, habitat, déplacements, équipements commerciaux, etc) dans une logique de développement durable du territoire.

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) Sud Gironde est en cours de réalisation. Il est réalisé par le Syndicat Mixte du SCOT SUD GIRONDE. Ce syndicat est constitué de 14 Communautés de Communes. Il est présidé par M. Philippe PLAGNOL, président de la CDC du Pays de Langon.

Les quatorze communautés de communes qui composent le SCoT sont :

- Communauté de Communes du Bazadais
- Communauté de Communes du Canton de Podensac
- Communauté de Communes du Canton de Targon
- Communauté de Communes du Canton de Villandraut
- Communauté de Communes Captieux-Grignols
- Communauté de Communes des Coteaux de Garonne
- Communauté de Communes des Coteaux Macariens
- Communauté de Communes du Monségurais
- Communauté de Communes du Pays d'Auros
- Communauté de Communes du Pays de Langon
- Communauté de Communes du Pays Paroupian
- Communauté de Communes du Pays de Pellegrue
- Communauté de Communes du Sauveterrois
- Communauté de Communes du Réolais

189 communes sont concernées.

III.2. Intercommunalité

Sur le bassin versant du Brion se superposent plusieurs entités administratives :

- **Les Pays** : selon la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, "c'est un espace présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale ". Y sont présents :
 - le **Pays des Landes de Gascogne**. A cheval sur deux départements : les Landes et la Gironde, il s'étend sur 12 cantons (4 en Gironde et 8 dans les Landes).
 - le **Pays du Langonnais** qui est en cours de réflexion.
- **Les Communauté de communes** : ce sont des Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elles ont pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Y sont présentes :

- la **Communauté de communes du Pays de Langon**. Elle regroupe quatorze communes dont **cinq** se trouvent sur le territoire du bassin versant du Brion : Bieujac, Bommès, Castets en Dorthe, **Coimères**, **Fargues**, **Langon**, Léogeats, **Mazères**, **Roailan**, St Loubert, St Pardon de Conques, St Pierre de Mons, Sauternes et Toulence.
- la **Communauté de communes du Bazadais**. Elle fédère treize communes dont **cinq** se trouvent sur le territoire du bassin versant du Brion : **Aubiac**, **Bazas**, Bernos-Beaulac, Birac, **Cazats**, Cudos, Gajac, Gans, **Lignan de Bazas**, Marimbault, **Le Nizan**, Saint-Côme et Sauviac.

- **Schéma Départemental de Coopération intercommunale de Gironde**

La loi du 16 décembre 2010 réforme les collectivités territoriales. Elle a pour ambition de simplifier les institutions locales, de renforcer la compétitivités des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale.

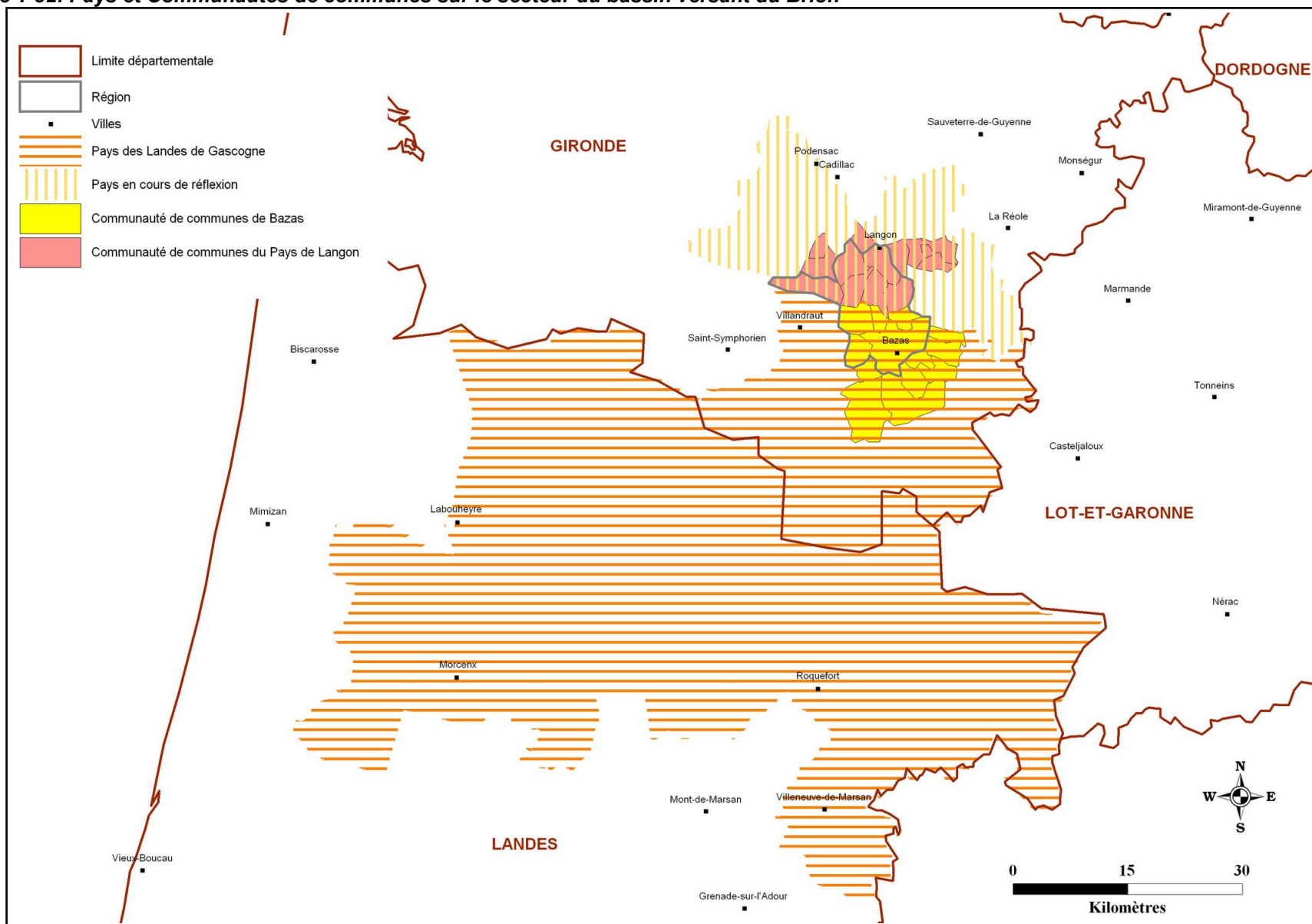
L'arrondissement de Langon compte 198 communes pour une population totale INSEE de 125 813 habitants. Toutes les communes sont regroupées au sein de 15 communautés de communes, représentant une population totale regroupée de 126 833 habitants (et pour mémoire 86 syndicats).

La réforme ne va pas toucher la communauté de commune du Pays de Langon. Par contre une fusion entre la communauté de commune du Bazadais et les communautés de communes du Canton de Villandraut, du Pays Paroupian, et de Captieux-Grignols est programmée.

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Beuve et de la Bassane

La Communauté de Commune du Pays de Langon qui a pour compétence la gestion et la mise en valeur des cours d'eau l'exerce à travers son adhésion aux syndicats intercommunaux : le syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins versant (SMAHBV) du Beuve et de la Bassanne et le syndicat mixte d'aménagement de la vallée du Ciron.

Figure 1-32: Pays et Communautés de communes sur le secteur du bassin versant du Brion



III.3. La planification du territoire à l'échelle du site Natura 2000

Différents documents d'urbanisme existent sur l'emprise du site Natura 2000.

A l'échelle du site Natura 2000 :

- **40 %** des communes sont dotées d'un **Plan Local d'Urbanisme** réalisé ou en cours d'élaboration
- **60 %** des communes sont dotées d'une **Carte Communale** réalisée ou en cours d'élaboration ;

Les communes de Langon et de Mazères ont élaboré un PLU. Les zones de bordures du cours d'eau sont toutes classées en N (Naturelle) ou A (Agricole).

Les communes d'Aubiach, du Nizan et de Roaillan utilisent une carte communale. Le zonage Natura 2000 correspond à des zones classées en inconstructible.

Le Brion est un cours d'eau qui déborde régulièrement de son lit. Toutes les zones en bordure sont donc inconstructibles du fait du risque d'inondation.

IV. AIDE AUX PROJETS SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR SUR LE SITE

Lors de la rencontre avec les maires et lors de la réalisation des groupes de travail, il n'a pas été recensé de projet particulièrement impactant sur le réseau hydrographique du Brion.

Par contre, lors de modification de documents d'urbanisme, une étude d'incidence Natura 2000 est à réaliser dans le cadre de l'évaluation environnementale du document.

Sur la commune du Nizan, un quartier pose problème du fait d'une trop importante urbanisation. Le traitement des eaux usées est problématique et peut être une menace pour le cours d'eau du fait du mauvais traitement des eaux. Ces dernières se déversant dans le cours d'eau. Si une nouvelle ouverture à l'urbanisation est prévue lors de la mise à jour du document d'urbanisme, l'étude d'incidence devra appréhender ce problème.

Sur la commune de Langon, l'aménagement d'un chemin de randonnée est détaillé dans le PLU. Il se situe proche du cours d'eau du Brion et rejoint le parc des vergers.

Enfin aucun projet de PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) n'a été identifié à proximité du site Natura 2000.

V. ACTIVITÉS AGRICOLES

V.1. Contexte : situation de l'agriculture en 2000

L'agriculture n'occupe pas la majorité de l'espace sur les communes du bassin versant du Brion. La Surface Agricole Utilisée (SAU) est de 3715 hectares de pour une superficie totale de 14335 hectares.

Le territoire est majoritairement forestier avec 44,5% de la surface des communes du bassin versant du Brion. Le maximum de couverture est atteint sur la commune du Nizan avec 66% de forêt.

Le bassin versant du Brion comprend 203 exploitations dirigées par 231 chefs d'exploitations (et coexploitants). Parmi les chefs d'exploitations, 37% ont plus de 55 ans et 17% ont moins de 40 ans.

Pour 42% des chefs d'exploitations et co-exploitants, le temps d'activité correspondant à un temps complet. 58% sont donc pluriactifs.

Le statut des exploitations est majoritairement individuel avec 80%.

Les exploitations de moins de 30 hectares sont de 84%. La SAU moyenne par exploitation est du nombre de 18,3 hectares tandis que la moyenne départementale est de 20 hectares.

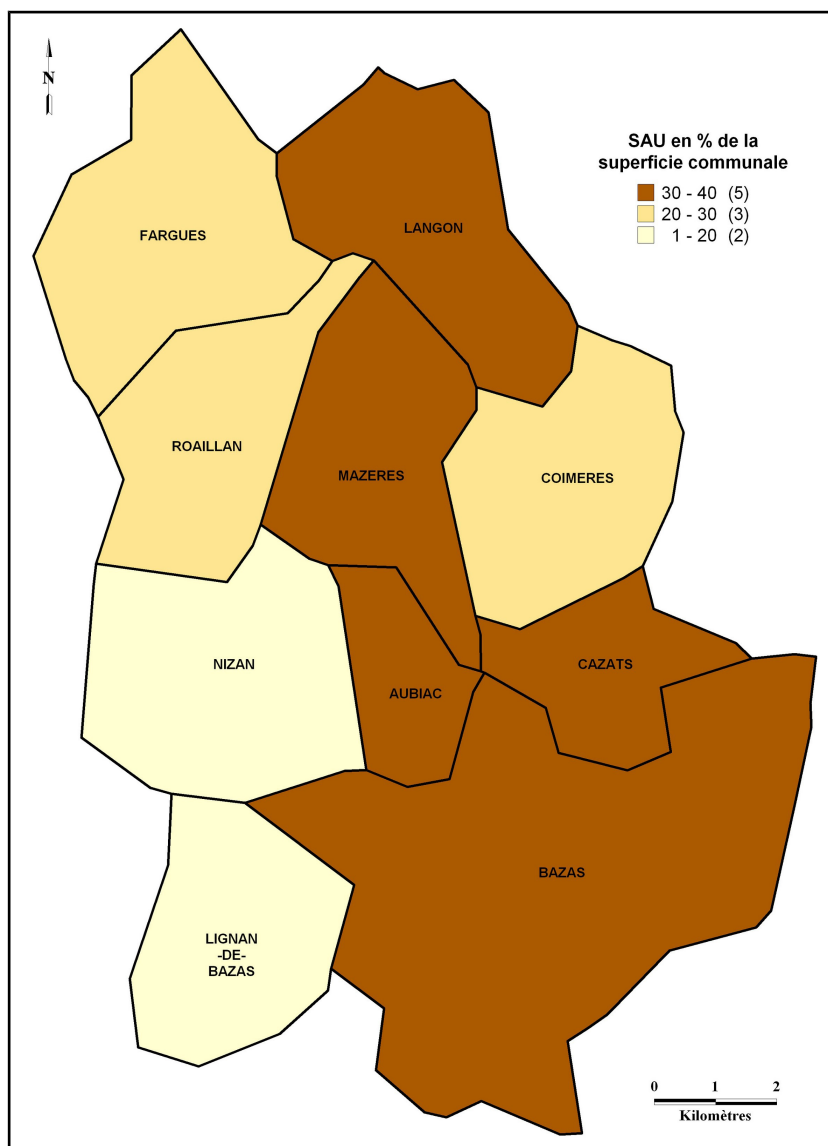
V.1.i La Surface agricole utile

En 2000, la Surface Agricole Utile représente 28% de la surface totale des communes du bassin versant du Brion.

On distingue ainsi :

- 2 communes dont la densité agricole est comprise entre 1 et 20% : Lignan de Bazas et Le Nizan,
- 3 communes dont la densité agricole est comprise entre 20 et 30% : Roaillan, Coimères et Fargues,
- 5 communes dont la densité agricole est comprise entre 30 et 40% : Langon, Aubiac, Bazas, Mazères et Cazats.

Figure 1-33 : % de SAU sur les communes du bassin versant du Brion (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



v.2. Les activités et les productions

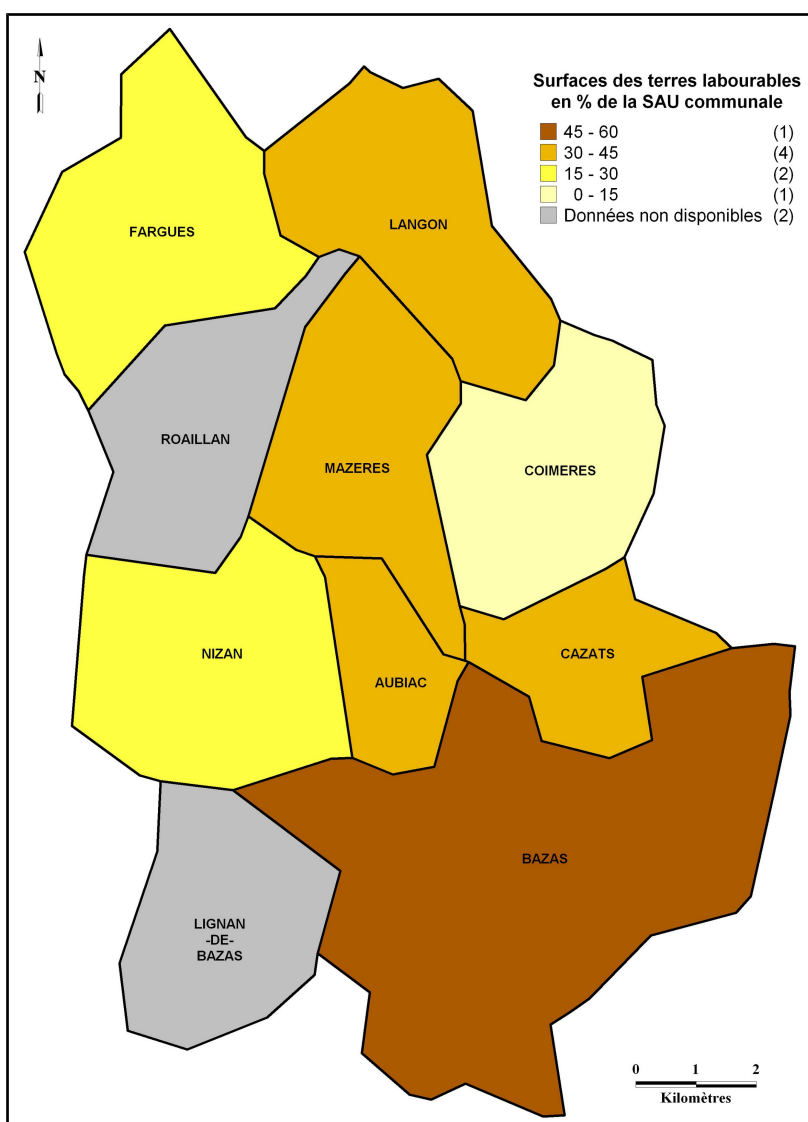
Trois types de surfaces ont été recensées à partir des données issues du RGA 2000 :

- les terres labourables : correspondent aux parcelles cultivées telles que les surfaces COP (Céréales, Oléagineux, Protéagineux),
- les surfaces fourragères : correspondent aux prairies semi-naturelles et améliorées telles que les surfaces toujours en herbe,
- les surface en vigne.

V.2.i Les terres labourables

La superficie agricole utile de la commune représente 28% du territoire du bassin versant du Brion. Cette surface est principalement occupée par des parcelles cultivées avec 1371 hectares, soit 34% de la SAU. Sur ces terres, deux cultures occupent le plus d'espace. Ce sont le maïs et les céréales (essentiellement du blé) avec pour chacun 15% de la SAU communale.

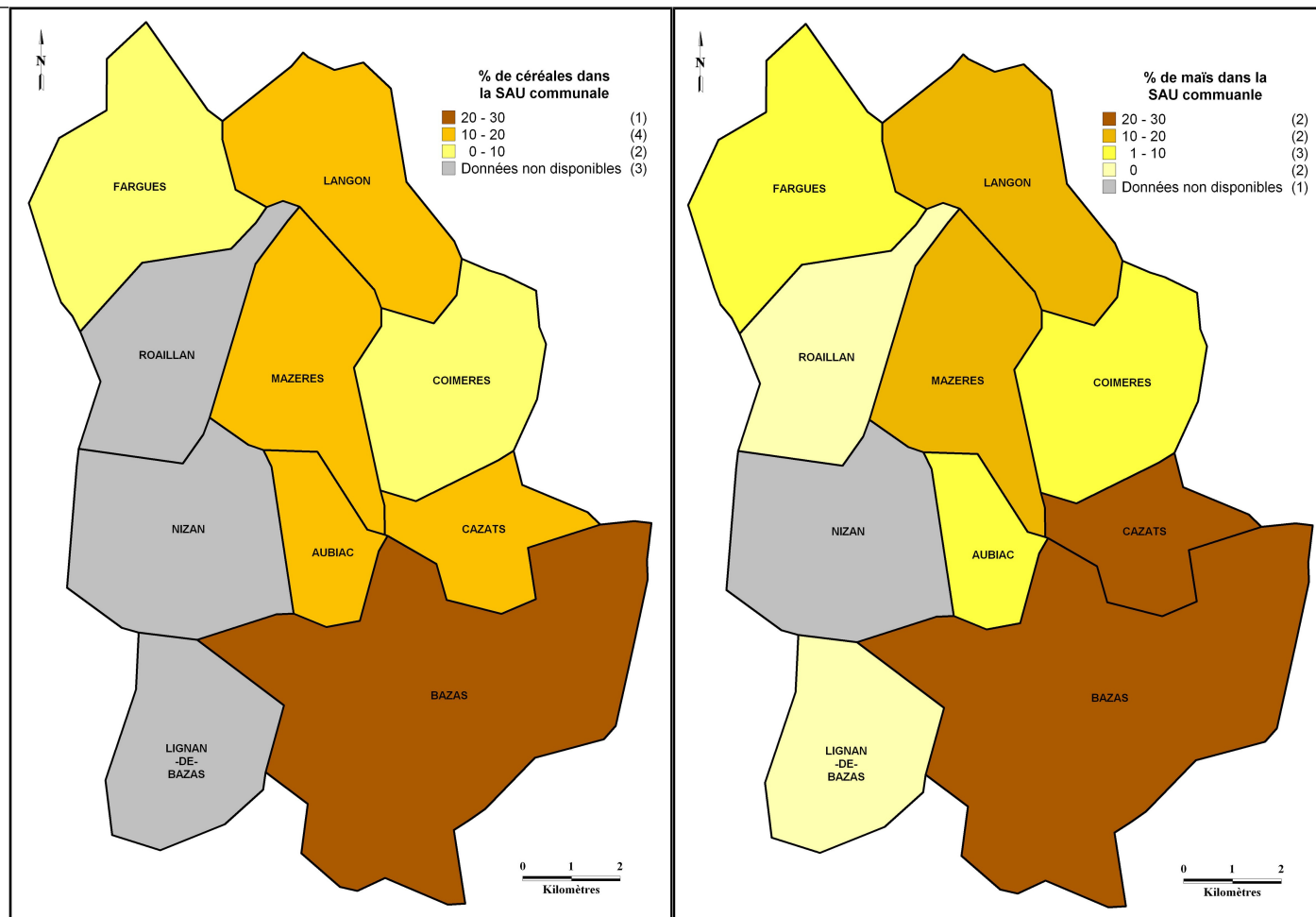
Figure 1-34 : Part des surfaces labourables dans la SAU par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



V.2.ii Productions végétales

La culture de céréales occupe 546 hectares de la SAU communale. Le maïs (grain/semence, ensilage/fourrage confondus) représente quant à lui 553 hectares dont 23% sont équipés en système d'irrigation (soit 132 hectares). Les autres cultures présentes sur labours sont le triticale, le blé et l'orge pour les principales céréales et le tournesol pour les oléagineux. On trouve également de nombreuses prairies de graminées pures. Les superficies irriguées représentent 5% de la SAU, soit 212 hectares.

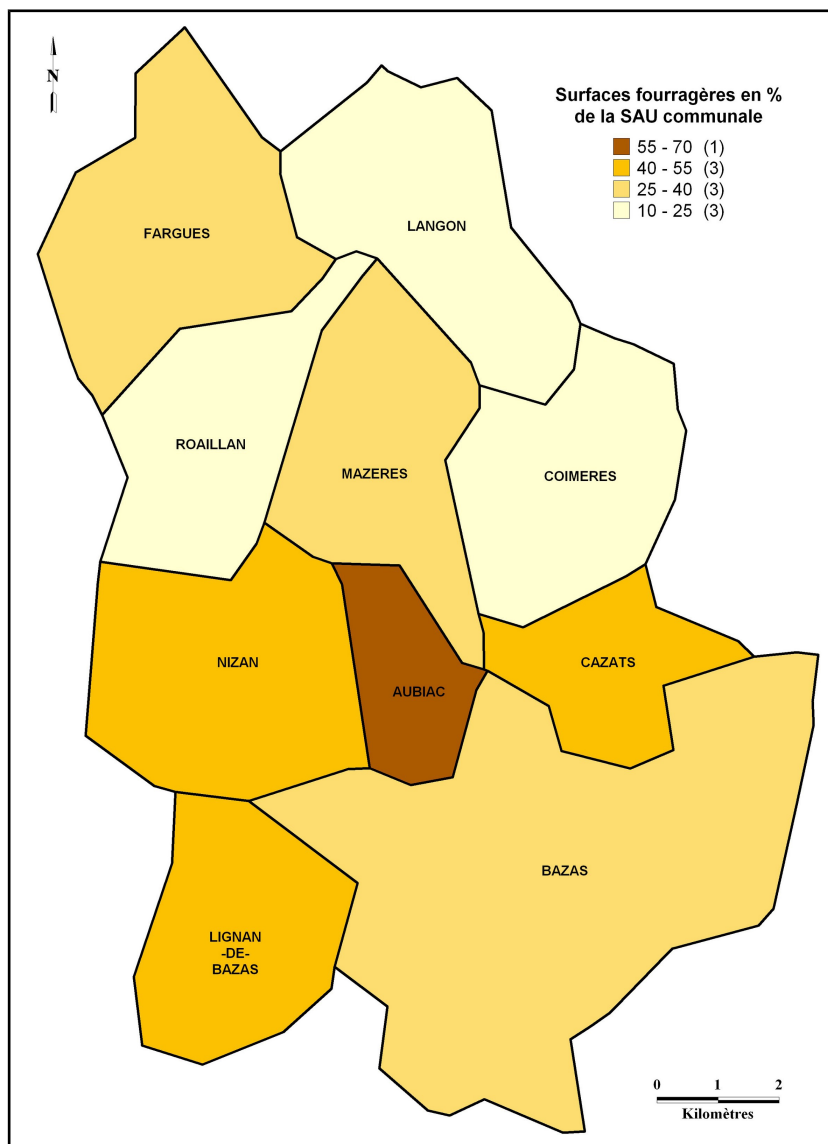
Figure 1-35 et 1-36 : Part des céréales et du maïs par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



V.2.iii Surfaces fourragères

Ces parcelles sont principalement utilisées à des fins d'élevage, notamment bovins. Les prairies semi-naturelles peuvent être pâturées et/ou fauchées. Elles occupent 1924 hectares de la SAU ce qui représente 52% . La commune d'Aubiac est particulièrement concernée avec 68%.

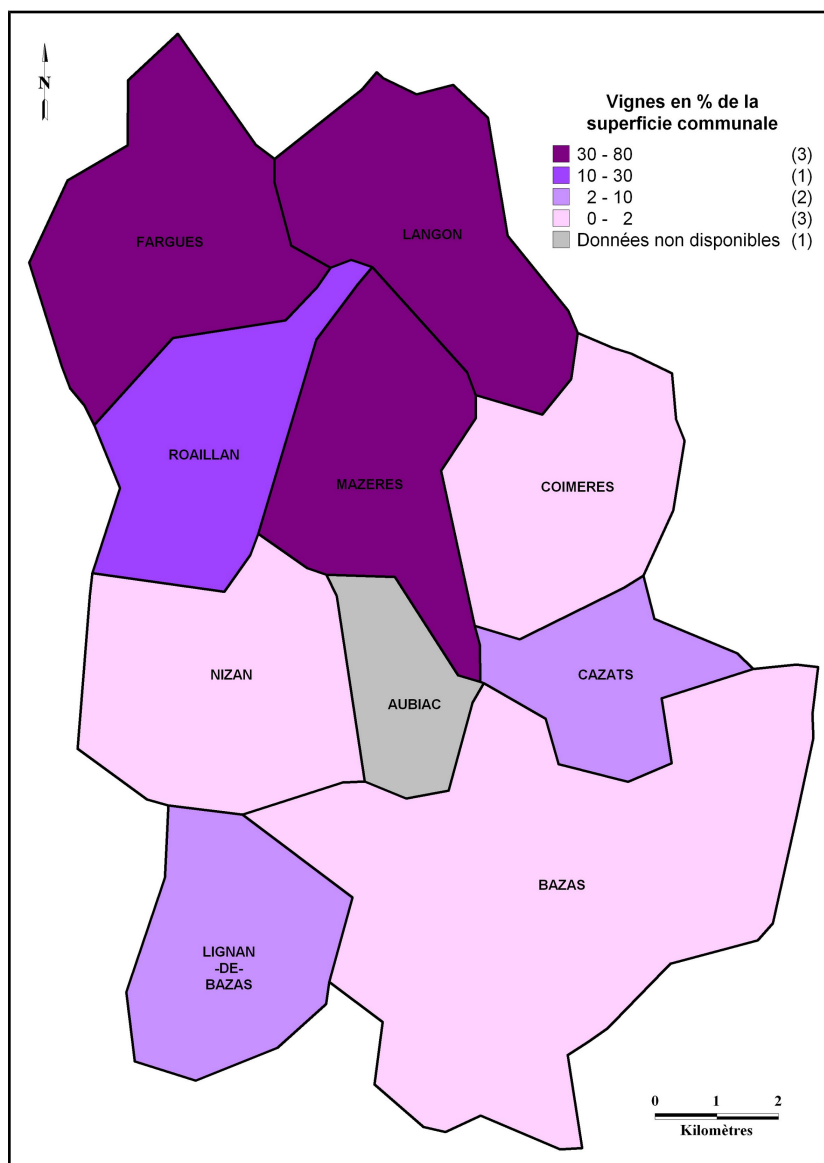
Figure 1-37 : Part des surfaces fourragères dans la SAU par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



V.2.iv La viticulture

La vigne occupe une part importante du secteur avec 1594 hectares, soit près d'un quart de la SAU. Ce sont essentiellement les communes les plus au nord du bassin versant qui sont concernées. Le site appartient au domaine des prestigieux vins de Gironde avec les vignobles des Graves et de Sauternes. Datant de l'époque romaine, ce sont les plus anciens vins du Bordelais.

Figure 1-38: Part des vignes par commune (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



Bilan :

Les surfaces fourragères et les surfaces en cultures occupent pratiquement les mêmes surfaces sur le territoire du bassin versant du Brion .

Les surfaces labourables sont essentiellement vouées à la culture de céréales et de maïs. L'activité viticole contribue à façonner le paysage agricole.

V.2.v Productions animales

a. Les bovins

Deux principales formes d'élevage bovin peuvent être distinguées sur les communes du bassin versant du Brion :

- l'élevage de bovins pour la viande. Les races les plus représentées sont la Blonde d'Aquitaine et la Bazadaise.
- l'élevage de vaches laitières. La race utilisée est la Prim' Holstein.

71 éleveurs pratiquent l'élevage de bovins, soit 34% des chefs d'exploitation. Ils se partagent un cheptel de 2562 veaux, vaches, taureaux et bœufs. Cela représente un troupeau moyen de 32 têtes (contre 40 pour la moyenne départementale).

La commune de Bazas joue un rôle primordial dans la production de bovins puisqu'elle dépasse les 1444 têtes, largement devant les autres communes : Mazères en possède 383 et se trouve en deuxième position.

Concernant l'élevage de vaches laitières, 330 têtes de bétail sont réparties sur 7% des exploitations, soit 16 éleveurs. Le troupeau moyen est de 21 vaches (contre 24 pour la moyenne départementale).

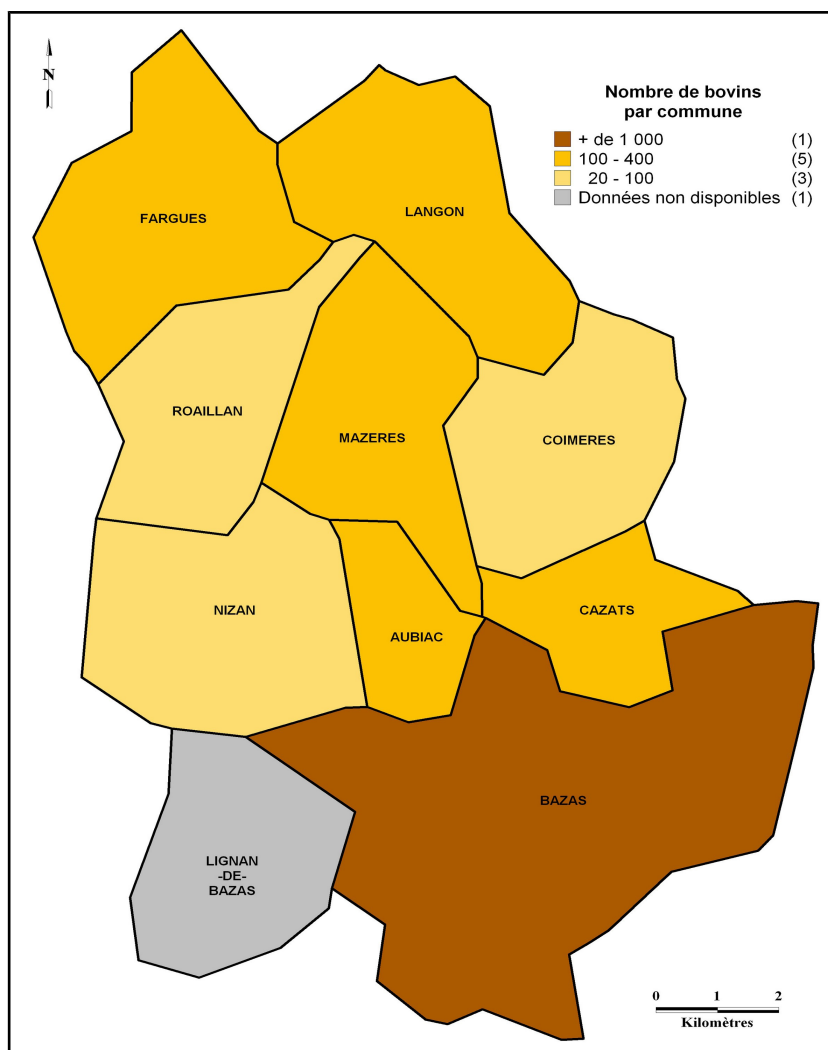
La viande bovine produite est destinée à la vente à des groupements de producteurs et à la vente directe en boucherie. Le lait est quand à lui vendu à des coopératives.

Les éleveurs sont également souvent producteurs de céréales et/ou d'oléo-protéagineux (maïs ensilage, maïs grain, orge, blé, tournesol...), essentiellement destinés à l'autoconsommation pour le bétail (ensilage et fourrage).

Tableau 1-20 : Nombres de bovins sur le bassin versant du Brion

	Nombre Bovin
Aubiac	117
Bazas	1444
Lignan-de-Bazas	0
Cazats	174
Le Nizan	82
Roailan	38
Mazères	383
Coimères	29
Fargue	153
Langon	142
Bassin versant	2562

Figure 1-39 : Nombre de bovins par commune en 2000 (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



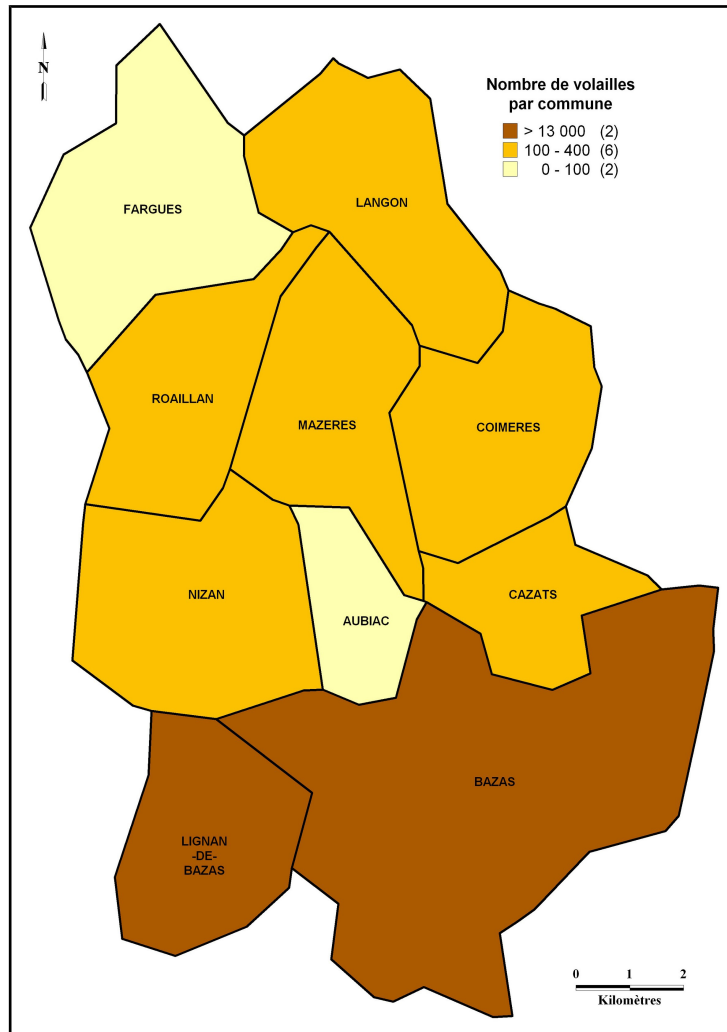
b. L'aviculture

30994 volailles sont élevées sur les communes du bassin versant du Brion. Elles se répartissent sur 118 exploitations. La plupart de ces élevages sont de type extensif et sont destinés à la consommation privée ou à la vente directe sur les marchés municipaux. Ils représentent en moyenne 262 volailles par exploitation. Cependant, sur les communes de Bazas et de Lignan-de-Bazas, certaines exploitations atteignent des effectifs élevés (de 350 à 4500 têtes) avec un système de production industriel de volailles destinées à la vente en grande distribution.

	Nombre Volaille
Aubiac	99
Bazas	15990
Lignan-de-Bazas	13252
Cazats	190
Le Nizan	124
Roaillan	205
Mazères	376
Coimères	397
Fargue	96
Langon	265

Tableau 1-21 : Nombres de volailles sur le bassin versant du Brion

Figure 1-40: Nombre de volailles par commune en 2000 (source : RGA 2000 – Traitement CEN Aquitaine)



Bilan :

L'élevage de bovins et l'aviculture sont bien présents sur le bassin versant du Brion. La forme d'élevage qui domine est celle de l'élevage pour la viande avec l'utilisation de la race Bazadaise.

v.3. Synthèse

Bilan :

L'agriculture et la viticulture constituent les formes de mise en valeur du bassin versant du Brion. Elles structurent l'espace rural et participent à la valorisation paysagère. Sur une superficie communale de 14335 ha, la surface agricole utilisée (SAU) représente 3715 ha (RGA 2000), soit près de 26% de la superficie du territoire qui est consacrée à l'agriculture.

La principale activité agricole développée sur ce territoire est du type polyculture/élevage. Toutefois, l'activité viticole s'affirme comme l'activité agricole principale dans la partie nord du bassin versant, par sa superficie agricole utilisée, par le nombre d'exploitations agricoles et par ses effets de leviers sur la mise en valeur de l'espace. Au cœur du vignoble bordelais et des terroirs viticoles de qualité, le bassin versant du Brion s'affirme comme un bassin de vie dynamique aux portes de l'agglomération langonnaise.

v.4. Évolution de l'activité agricole de 1979 à 2000

v.4.i L'occupation agricole de sols

D'après le dernier recensement de 2000 (RGA 2000), l'évolution des surfaces agricoles sur les communes du bassin versant du Brion est en baisse généralisée.

En 30 ans, la SAU a perdu 1550 hectares de terres agricoles, soit une perte de 29%.

Entre 1979 et 2000, les surfaces fourragères, jusque là dominantes, ont subi une telle régression qu'elles ont atteint la même surface d'occupation du sol que les terres labourables. Le reste de la SAU, soit 931 hectares, est consacré à la viticulture. Cette diminution des superficies agricoles est due à l'emprise de plus en plus importante de l'urbanisation. A cette dernière s'ajoute l'abandon des terres agricoles moins productives.

Cette évolution des surfaces s'est traduite par des modifications marquées dans l'utilisation du sol, les prairies permanentes privilégiées traditionnellement faisant place aux prairies temporaires mais également au maïs et aux peupleraies. De plus, la diminution des surfaces fourragères est causée par les crises qui ont touché la filière bovine (vache folle, fièvre aphteuse,...).

En parallèle à ce phénomène, des variétés hybrides précoces de maïs ont été mises sur le marché, ouvrant la voie à l'augmentation significative des surfaces emblavées. L'agriculture rencontre de nombreuses mutations s'inscrivant dans les logiques conjoncturelles d'évolution du monde rural, mais également subit les pressions urbaines. Des tensions foncières s'exercent sur les terrains et les exploitations agricoles les moins rentables. L'espace rural subit des tensions conduisant souvent à l'émiettement des secteurs agricoles, en raison d'une valeur vénale des terres ne pouvant lutter contre la spéculation de l'économie résidentielle sur le foncier à bâtir.

Malgré tout, l'agriculture organise le bassin versant du Brion et valorise l'espace rural et les paysages.

Tableau 1-22 : Evolution des surfaces agricoles de 1979 à 2000 sur les communes du bassin versant du Brion

	1979	1988	2000	Evolution de 1979 à 2000 (%)	Tendance
SAU (ha)	5265	4593	3715	-29	↘
Terres labourables (ha)	1810	1474	1371	-24	↘
Céréales (ha)	673	791	546	-19	↘
Maïs (ha)	579	713	553	-4	↘
Surfaces fourragères (ha)	2655	2269	1360	-49	↘ ↘
Vignes (ha)	756	808	931	23	↗

V.4.ii L'élevage

Une baisse généralisée des effectifs bovins est constatée. La production laitière est particulièrement touchée. Cette dernière est la base de revenu de nombreuses exploitations familiales au sortir de la guerre. Elle s'est intensifiée entre 1950 et 1980, suite non seulement à l'augmentation des troupeaux mais surtout en raison de l'accroissement spectaculaire des rendements par animal induits par les efforts de recherche en génétique et en alimentation animale. Les instances européennes ont instauré des cotas laitiers par exploitation en 1984 suite à l'augmentation de la production, faisant évoluer considérablement le secteur d'activité. En effet, en raison des primes incitatives au départ proposées par la Communauté Européenne et l'État français et la limitation du droit à produire, le nombre d'exploitations laitières mais aussi de vaches laitières a subi une érosion importante depuis la fin des vingt dernières années. Ainsi, l'abandon progressif de l'élevage a engendré une reconversion des surfaces fourragères en grandes cultures (maïs) mais également en peupleraies. Comme l'élevage bovin, la production de volailles a globalement chuté entre 1979 et 2000.

Toutefois, la filière avicole a vu sa production augmenter entre 1979 et 1988 principalement grâce à l'accroissement de la consommation intérieure et aux exportations. La génétique a également contribué au développement de la filière. En effet, les caractéristiques biologiques des espèces avicoles sont favorables à la sélection. A partir de la fin des années 90, la chute de la consommation de viande de volailles liée à l'affaire de la contamination des aliments de poulets par la dioxine et aux pertes de marchés à l'exportation (concurrence des pays tiers), ont entraîné de graves difficultés dans cette filière animale. Ceci a incité le gouvernement à prendre des mesures incitatives pour réduire les surfaces dédiées à la production de volailles.

Tableau 1-23 : Évolution des cheptels de 1979 à 2000 sur les communes du bassin versant de la Bassanne

	1979	1988	2000	Evolution de 1979 à 2000 (%)	Tendance
Total bovins (effectifs)	4079	2683	2262	-45	↘ ↘
Bovins viandes (effectifs)	2243	1685	1264	-44	↘ ↘
Vaches laitières (effectifs)	1836	781	330	-82	↘ ↘
Volailles (effectifs)	68049	74604	30994	-54	↘ ↘

V.4.iii La taille des exploitations

Une forte diminution du nombre d'exploitations est constatée tandis que la SAU moyenne par exploitation tend à augmenter. Les communes du bassin versant du Brion n'ont pas échappé à la mutation du monde agricole. Elle s'est accompagnée par de profonds changements au cours du temps au sein des exploitations. Ainsi, le territoire étudié possède un nombre d'exploitations agricoles supérieur à 162 en 1979 à 78 en 2000, éliminant ainsi 94 exploitations du paysage rural.

Tableau 1-24 : Évolution des exploitations agricoles de 1979 à 2000 sur les communes du bassin versant du Brion

	1979	1988	2000	Evolution de 1979 à 2000 (%)	Tendance
Nombre d'exploitations agricoles	162	130	78	-52	↘ ↘
SAU moyenne par exploitation (ha)	22,75	27,6	34,8	53	↗ ↗
Nombre d'exploitations individuelles	442	327	166	-62	↘ ↘
Superficie en fermage	1353	1559	1535	13	↗

Ce phénomène traduit une concentration des exploitations agricoles corroborée par les surfaces agricoles utilisées moyennes qui s'élèvent à 34,8 hectares en 2000 sur le bassin versant contre 22,3 hectares en 1979. Ces évolutions se sont accompagnées par un changement du statut des exploitations agricoles. Ce mode de gestion, initialement gérée par des exploitants individuels (442 exploitants en 1979), a fait place aux formes sociétaires tels les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) et les Exploitations Agricoles à Responsabilités Limitées (EARL). Cette tendance à la concentration des exploitations devrait s'accroître au cours des prochaines années en raison de fortes contraintes qui pèsent sur la profession, financièrement insurmontables pour les petites et moyennes exploitations dans un contexte économique difficile de certaines filières (lait, viande bovine, volaille).

De plus, le fermage en progression depuis 1979, démontre la prédominance des locations de terres comme une nécessité pour éviter l'endettement des agriculteurs, mais aussi une fatalité face aux valeurs foncières et commerciales des terres. De 1979 à 2000, les superficies en fermage ont augmenté de 13%.

V.4.iv L'évolution du nombre d'exploitants et l'évolution de leur répartition par classe d'âge

Près de la moitié des exploitants a cessé leur activité sur un pas de temps de 20 ans.

Entre 1979 et 1988, on observe une prédominance de la classe des plus de 55 ans, corroborant le vieillissement de la population agricole. Cette tendance s'inverse en 2000 avec une augmentation des effectifs de la classe des 40 à 55 ans qui devient la classe prédominante. Toutefois, les départs à la retraite ne sont pas compensés par l'installation de jeunes agriculteurs. Ainsi, le nombre d'exploitations agricoles est en constante diminution (source : RGA 2000).

Cette profession n'attire pas suffisamment de candidats. Les difficultés importantes de recrutement que connaît cette activité découlent principalement de la faiblesse de rémunération et de la dureté

des conditions de travail (travail saisonnier, longues heures, travail les fins de semaine, fortes exigences des employeurs, etc.), dans un contexte d'amélioration importante du marché du travail concurrent (autres professions que peuvent occuper ces candidats avec un niveau de compétence équivalent).

Tableau 1-25 : Évolution du nombre d'exploitants agricoles et évolution par classe d'âge entre 1979 et 2000 sur les communes du bassin du Brion

	1979	1988	2000	Evolution de 1979 à 2000 (%)	Tendance
Nombre d'exploitant total	457	359	236	-48	↘ ↘
Nombre d'exploitant de moins de 40 ans	62	61	40	-35	↘ ↘
Nombre d'exploitant de 40 à moins de 55 ans	192	107	90	-53	↘ ↘
Nombre d'exploitant de 55 ans et plus	203	182	88	-57	↘ ↘

V.5. La structuration de l'espace agricole sur le périmètre Natura 2000

V.5.i Contexte générale

La surface agricole incluse dans le périmètre Natura 2000 du Brion est de 59 hectares, ce qui correspond à 27,7% de la surface du site. Les communes à prédominance agricole (proportion de surfaces agricoles supérieure à 27,7%) sont alors identifiables sur le tableau ci-après (les deux premières communes du tableau) : Mazères et Roaillan.

Tableau 1-26 : Surfaces agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000

Communes	Surface communale (ha)	Surface incluse dans le périmètre (ha)	Surface agricole incluse dans le périmètre (ha)	Proportion de surface agricole (%)
MAZERES	1317	75,24	29,00	38,5%
ROAILLAN	1149	55,43	20,72	37,4%
AUBIAC	551	16,31	3,70	22,7%
LE NIZAN	1523	31,00	3,10	10,0%
LANGON	1379	35,98	2,84	7,9%
TOTAL	5919	213,95	59,36	27,7%

Après l'analyse de l'occupation du sol (CORINE Land Cover), deux types d'occupation du sol agricole ont pu être dégagés : les terres arables et les prairies.

V.5.ii Les terres arables

Selon la nomenclature CORINE Land Cover, les terres arables correspondent aux « céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères (prairies temporaires), plantes sarclées et jachères. Les prairies permanentes sont exclues ».

La proportion des terres arables sur le périmètre est de 5,2%, ce qui représente 11 hectares. Une commune dépasse ce seuil et l'on constate également que deux communes (en bleu) ne possèdent pas de terres en culture sur le périmètre Natura 2000.

Tableau 1-27 : Surfaces de terres arables incluse dans le périmètre et proportion par commune

Communes	Surface incluse dans le périmètre (ha)	Surface en terres arables (ha)	Proportion en terres arables (%)
ROAILLAN	55,43	7,59	13,7%
LANGON	35,98	1,41	3,9%
MAZERES	75,24	2,06	2,7%
LE NIZAN	31,00	0,00	0,0%
AUBIAC	16,31	0,00	0,0%
TOTAL	213,95	11,06	5,2%

V.5.iii Les prairies

Selon la nomenclature CORINE Land Cover, les prairies correspondent aux « surfaces enherbées denses de composition floristique constituée principalement de graminées, principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement ».

La proportion des prairies sur le périmètre est de 22,6%, ce qui représente 48 hectares. Trois communes dépassent ce seuil.

Tableau 1-28 : Surfaces des prairies incluse dans le périmètre et proportion par commune

Communes	Surface incluse dans le périmètre (ha)	Surface en prairies (ha)	Proportion en prairies (%)
MAZERES	75,24	26,94	35,8%
ROAILLAN	55,43	13,13	23,7%
AUBIAC	16,31	3,70	22,7%
LE NIZAN	31,00	3,10	10,0%
LANGON	35,98	1,43	4,0%
TOTAL	213,95	48,30	22,6%

V.5.iv Les surfaces soumises aux îlots PAC

La conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) imposent, depuis sa réforme en 2005, le respect de différentes directives européennes dont la directive Habitats et la directive Oiseaux. A ce titre, la destruction des milieux et des espèces, l'introduction d'espèces envahissantes et l'absence d'étude d'évaluation des incidences seront sanctionnées. Il est également devenu obligatoire le respect des normes de bonne conditions agricoles et environnementales (BCAE) et le maintien des prairies permanentes.

Les surfaces déclarées au titre de la PAC se répartissent sur l'ensemble du site Natura 2000 du Brion. Les îlots PAC sont des ensembles de parcelles déclarées à la PAC. Ils sont identifiés et cartographiés ci-dessous selon le RPG de 2010.

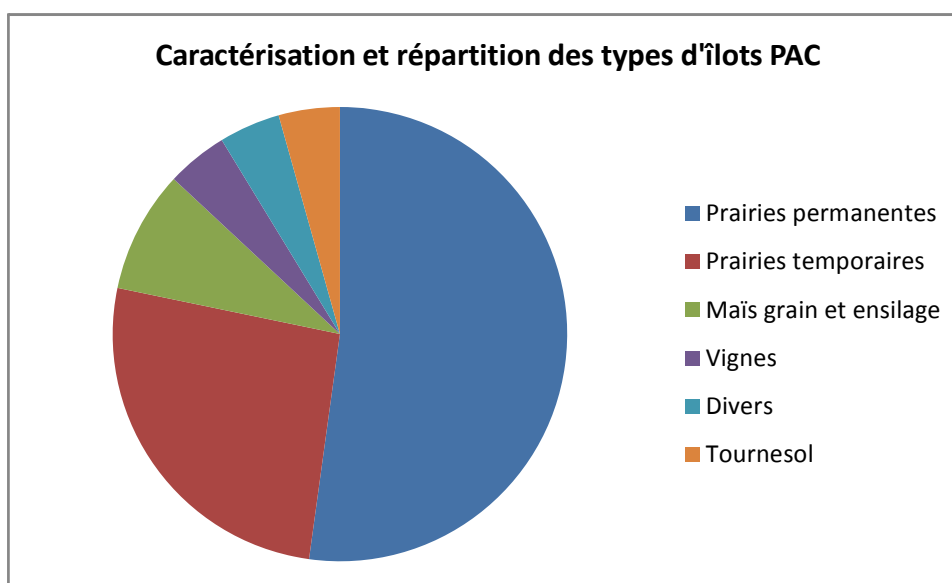


Figure 1-41 : Répartition des types d'îlots PAC (Source : RPG, 2010) © CEN Aquitaine, 2012

Les îlots PAC sont très présents de l'amont et l'aval du site, plus précisément sur la commune de Mazères. Il y a 23 îlots sur le site Natura 2000.

Les prairies sont dominantes avec 78 % des îlots déclarés dont 52 % sont des prairies permanentes et 26% sont des prairies temporaires.

Les autres types d'orientation sont le maïs grain et ensilage, la vigne, le tournesol et divers.

Les parcelles des îlots PAC bénéficiant des aides de la PAC, ne pourront pas souscrire à des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) (**Cf. Tome 2 : Document opérationnel de ce présent DOCOB**). Le périmètre d'action agro-environnementale du site Natura 2000 sera à ajuster en fonction de ces limites. Une estimation de la surface agricole sera faite dans le projet de contractualisation et présenté à la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE).

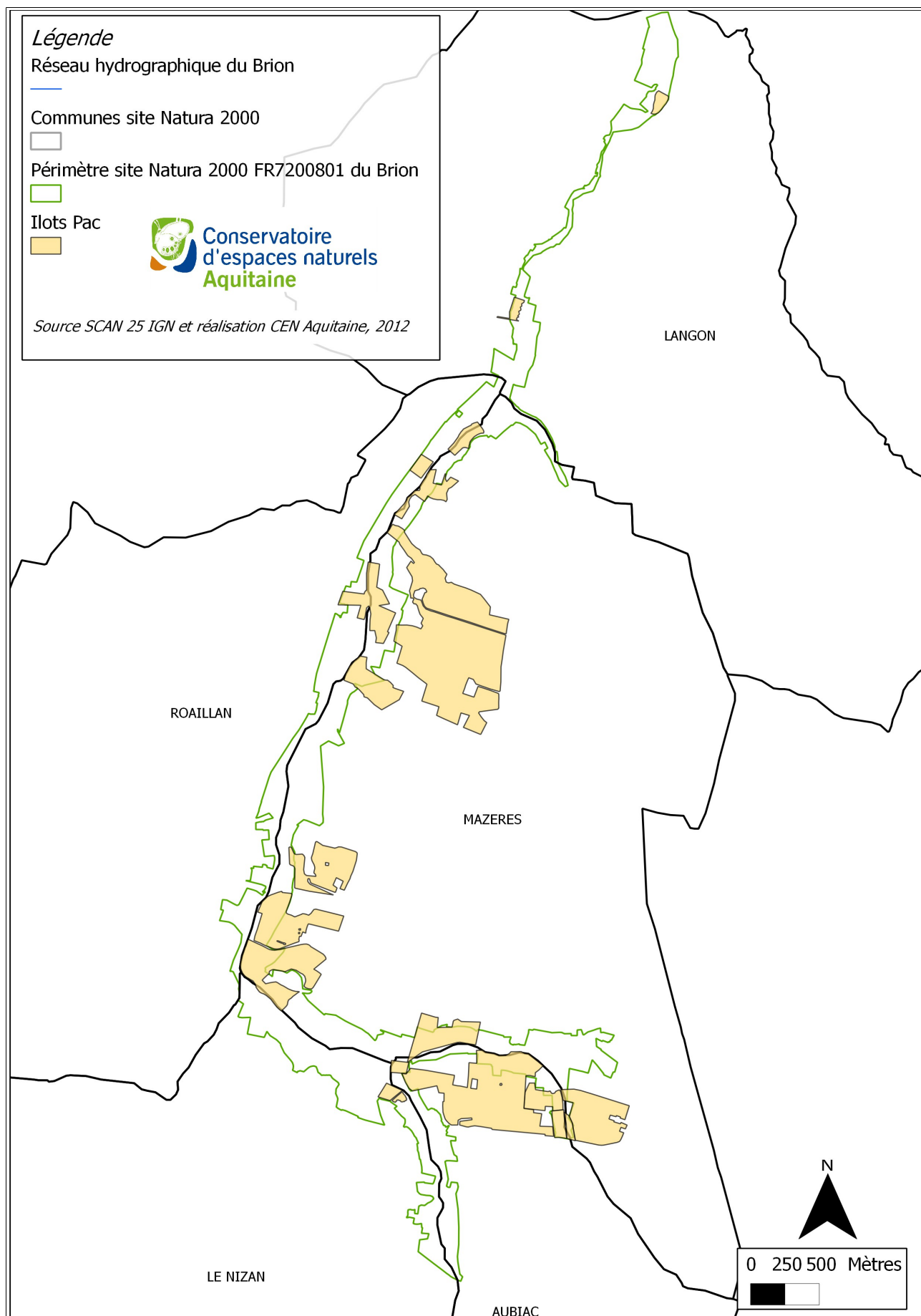


Figure 1-42 : Cartographie des îlots PAC (Source : RPG, 2010) © CEN Aquitaine, 2012

DOCOB – Site FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion »

Phase 1 – Diagnostic du réseau hydrographique du Brion

VI. ACTIVITÉS FORESTIÈRES

VI.1. Contexte générale de l'activité forestière en 2000 sur le bassin versant

Les données qui suivent sont issues du recensement forestier de 2000 (Source : INSEE, Inventaire communal)

Les communes du bassin versant du Brion sont des zones relativement forestières. En effet, 44,5% de la superficie est occupée par des peuplements boisés, soit 6379 hectares.

Au regard du tableau ci-dessous, les communes à prédominance forestière (proportion de surfaces forestière supérieure à 44,5%) sont alors identifiables (les six premières communes du tableau) : Le Nizan, Lignan de Bazas, Roailan, Fargues, Aubiac et Coimères.

Tableau 1-29 : Surfaces forestières par commune du bassin versant du Brion en 2000

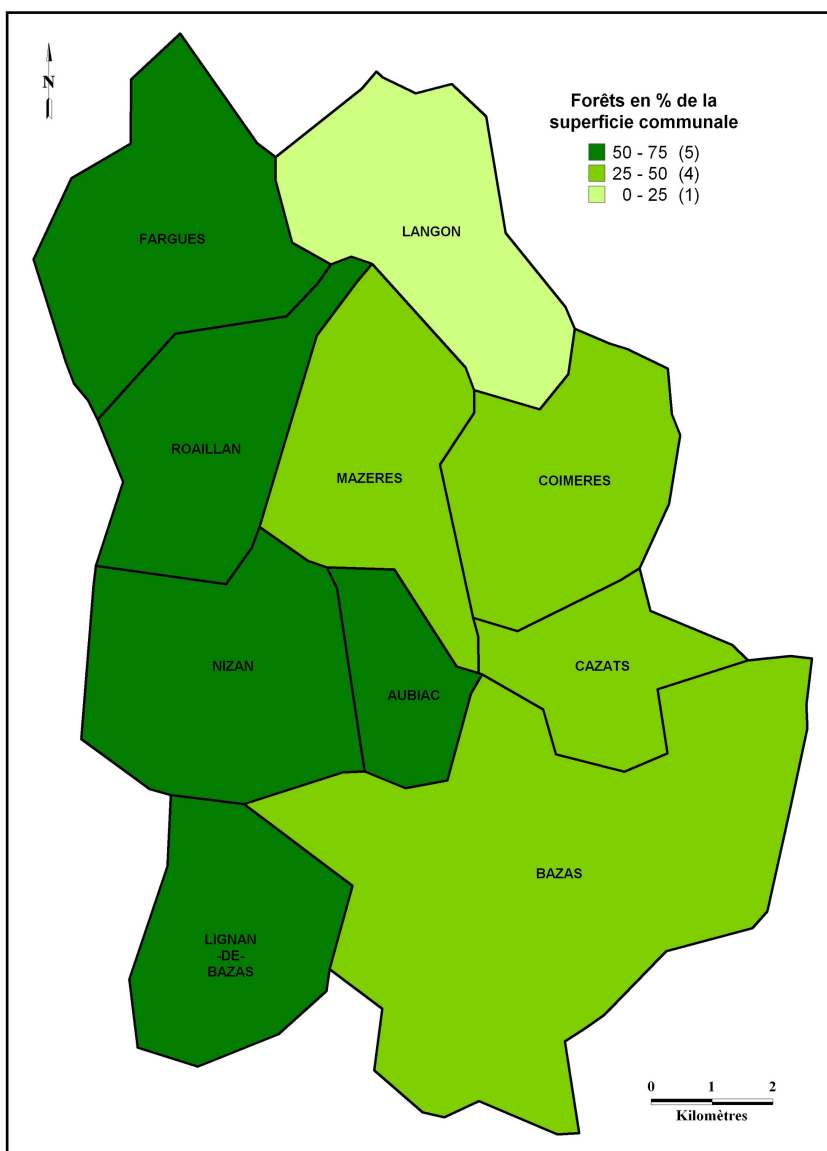
Communes	Surface communale (ha)	Surface forestière (ha)	Proportion de forêt (%)
NIZAN	1 521	1005	66,1%
LIGNAN-DE-BAZAS	1 110	727	65,5%
ROAILLAN	1 148	662	57,7%
FARGUES	1 541	803	52,1%
AUBIAC	562	286	50,9%
COIMERES	1 291	627	48,6%
MAZERES	1 314	511	38,9%
CAZATS	748	286	38,2%
BAZAS	3 729	1252	33,6%
LANGON	1 371	220	16,0%
TOTAL	14335	6379	44,5%

Les deux principales structures coordinatrices de la gestion des forêts sont le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et les Syndicats Forestiers qui interviennent localement pour conseiller et orienter les propriétaires forestiers.

Sur les plus petites parcelles, ce sont souvent les petits propriétaires forestiers qui organisent leur gestion en fonction de leur besoin en bois et en argent. Ainsi, quand une coupe est programmée, ceux-ci vendent le bois sur pied ou proposent du bois « prêt à brûler », découpé en stère et sec.

Autrefois, la forêt était utilisée pour l'autoconsommation, c'est à dire pour subvenir aux besoins des exploitations : piquets de clôture, bois de chauffage. Aujourd'hui ces usages sont devenus marginaux et la forêt est peu à peu délaissée.

Figure 1-43 : Taux des boisements par commune (source : cadastre – Traitement CEN Aquitaine)



VI.2. L'activité forestière sur le périmètre du site Natura2000

Au regard de l'analyse cartographique de l'occupation du sol, le site Natura 2000 a une couverture forestière dominante. En effet, 66,25% de la surface cartographiée est boisée à raison de :

- 99,5 hectares en forêt « naturelle », soit 46,5% de la surface totale du périmètre. Elle est constituée de boisements humides (alluviaux et marécageux) pour 18,3% et de forêts thermophiles (chênaies-charmaies) pour 28,1%.
- 33,8 hectares en plantations d'arbres, soit 15,8% de la surface totale. La culture du peuplier (populiculture) constitue la majorité de ces plantations. Elle s'est fortement développée au cours de ces 20 dernières années. La culture de peupliers est devenue une alternative intéressante du point de vue économique pour valoriser les espaces les moins adaptés à l'agriculture en bordure de cours d'eau, d'autant plus qu'elle bénéficie d'aides importantes et d'exonération des taxes foncières.
- 8,5 hectares de végétation arbustive en mutation, soit 4%.

Tableau 1-30 : Surface par type de formation forestière sur le périmètre Natura 2000

Type de formation forestière		Surface (ha)	Proportion (%)
Forêts de feuillus	Boisements humides	39,24	18,34%
	Boisements thermophiles	60,23	28,15%
Plantations d'arbres		33,79	15,79%
Végétation arbustive en mutation		8,48	3,96%
TOTAL		141,73	66,25%

VI.2.i Documents de gestion durable

Les Documents de Gestion Durable (DGD) regroupent l'ensemble des PSG (Plan Simple de Gestion), CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) et RTG (Règlement Type de Gestion) enregistrés au CRPF (Centres Régionaux de la Propriété Forestière).

Les propriétaires peuvent souscrire aux PSG quand ils ont plus de 25 ha de forêt. Le CBPS et le RTG sont réservés aux propriétaires de moins de 25 ha de forêt. Ces derniers ne sont pas tenus à avoir un PSG. Enfin un propriétaire peut avoir plusieurs documents de gestion. Sur les communes du site Natura 2000, la commune du Nizan rassemble de plus de DGD, ce qui est cohérent avec la présence d'une grande superficie de forêt.

Tableau 1-31 : Plan Simple de Gestion sur les communes du site Natura 2000

Communes	Langon	Mazères	Roailan	Aubiach	Le Nizan
Documents de Gestion Durable (PSG, CBPS, RTG)	6	6	13	2	19
Surfaces concernées sur les communes (ha)	110	154	131	16	362

VII. TOURISME ET ACTIVITÉ DE PLEINE NATURE

VII.1. Offre touristique

Les activités touristiques présentes sur les communes du bassin versant du Brion constituent des éléments indissociables du caractère rural du territoire. Elles participent à la dynamique de valorisation du Bazadais en jouant un rôle important en terme d'attractivité et de convivialité.

Le tourisme pratiqué sur ce territoire est essentiellement estival. Il est localisé sur quelques sites particulièrement attractifs tels que

- Les châteaux : par exemple les deux châteaux forts de Roquetaillade, érigés sur un piton rocheux qui a vraisemblablement donné son nom à l'édifice. L'un date du XII^{ème} siècle, l'autre - superbement conservé - du XIV^{ème}. Classé monument historique, il est toujours habité et présente la particularité d'appartenir à la même famille depuis 700 ans. Ce site abrite des trésors d'architecture. On peut également citer le château de la Roque sur la commune de Coimères. Datant de la première moitié du XVII^{ème} siècle, il porte le nom de ses anciens propriétaires et conserve une tour d'époque,
- Les églises : à Roailan, l'église consacrée jadis à Saint-Saturnin, premier Évêque de Toulouse au III^{ème} siècle, aujourd'hui sous le vocable de Saint-Louis, dresse un clocher carré à flèche de pierre. Son abside à contreforts plats est flanquée côté sud d'une absidiole classée Monument Historique.
- Les vignobles du Sauternais et de Graves,
- La gastronomie. Au plaisir des yeux s'ajoute celui de la bonne chair, avec l'entrecôte Bazadaise (bœuf de Bazas), les canards gras (foies gras, magrets, confits) et bien d'autres produits de la ferme.

VII.2. Les activités de pleine nature

VII.2.i Randonnées

Les communes du bassin versant du Brion peuvent intéresser de nombreux visiteurs par leur richesse en sentiers de randonnées et autres chemins ruraux.

A ces sentiers balisés et entretenus régulièrement, on peut juxtaposer le réseau de sentiers communaux et forestiers qui constituent des itinéraires de balades originaux et riches en découvertes du patrimoine naturel local.

Ce réseau traverse de nombreux paysages représentatifs de la diversité de milieux naturels et cultivés du bassin versant. Le sentier de Grande Randonnée (GR) permet la découverte globale des paysages locaux. A ce sentier, on peut ajouter des boucles locales qui permettent aux amateurs de promenades plus courtes de découvrir des parcours thématiques autour des deux principaux axes de l'identité régionale ; le naturel (les forêts, vallées, zones humides, champs cultivés, constructions de pierres sèches) et le culturel (châteaux, expositions, musées, marchés et autres fêtes traditionnelles locales).

VII.2.ii La pratiques de la pêche

L'association de pêche l'Hameçon du Langonnais gère le cours d'eau. De multiples pêcheurs sillonnent le cours d'eau.

VII.2.iii La pratiques de la chasse

La chasse, activité de cueillette, voire de subsistance par le passé, est désormais une activité de loisir qui nécessite la prise en compte de la gestion du milieu naturel, des espèces et des autres usagers. La chasse revêt une importance sociale de tout premier plan depuis toujours, notamment en Gironde, terre de prédilection de chasses traditionnelles et populaires. Les associations de chasse œuvrent également collectivement à l'entretien et la gestion de leur territoire.

Cette analyse a été faite et fournie par la Fédération départementale des Chasseurs de la Gironde. Elle dresse un bref état des lieux de l'activité cynégétique à l'échelle du périmètre du DOCOB. Le document est consultable en annexe.

- Organisation de l'activité cynégétique

Les Sociétés de chasse locales : principales structures cynégétiques représentées

Au niveau communal, la chasse est organisée en Sociétés de Chasse. Elles sont obligatoirement adhérentes à la Fédération Départementale des Chasseurs. Ce système permet une gestion plus homogène de la faune et de la chasse.

4 Sociétés de Chasse (SC) sont concernées par leur territoire inclus dans le périmètre Natura 2000. Ces 4 structures de chasse gèrent plus de 5 230 ha chassables, en collaboration avec tous les acteurs de l'espace rural.

Tableau 1-32 : Détail des sociétés de chasses du périmètre Natura 2000

Nom	Superficie chassable	Nombre de chasseurs 2010/11
SC Langon	1 110 ha	200
SC Mazères	950 ha	88
SC Roaillan	1 147 ha	128
SC Le Nizan	2 031 ha	148
TOTAL	5 238 ha	564

Au total 560 chasseurs pratiquent dans les associations de chasse communales du secteur en 2010/11.

Le cas particulier des chasses privées

Les sociétés de chasse ne sont pas les seules détentrices du droit de chasse sur ce secteur. Il est recensé **6 chasses privées** qui sont concernées directement par le périmètre du site Natura 2000.

1 seule réserve de chasse est incluse dans le périmètre sur la commune de Mazères

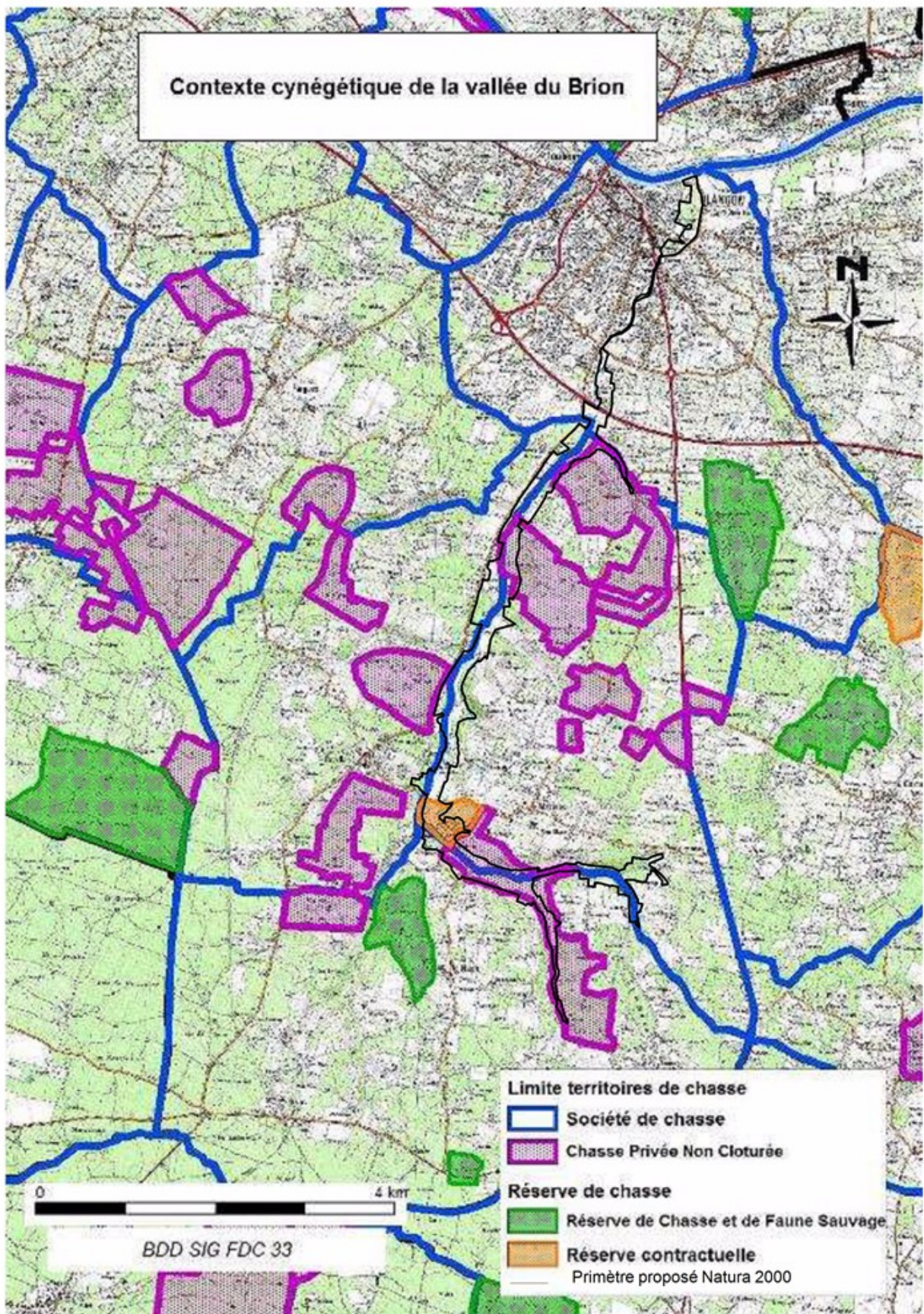


Figure 1-44 : Cartographie du contexte cynégétique du site Natura 2000 du Brion (source : Scan25 BDD SIG FDC 33 – Traitement FDC de Gironde)

- Les espèces gibiers et les modes de chasse

Les espèces gibiers présentes et les pratiques cynégétiques associées

Les espèces classées nuisibles en Gironde sont détaillées dans l'analyse des risques de piégeage accidentel du Vison d'Europe (Analyse écologique pour le Vison d'Europe).

La gestion du grand gibier

Les Sociétés de Chasse du secteur participent à la gestion du grand gibier notamment par la réalisation du plan de chasse cervidés et le contrôle des populations de sangliers y compris dans les réserves de chasse. Les prélèvements sont faits avec les conseils de la Fédération Départementale des Chasseurs de manière à trouver un équilibre entre le niveau des populations et la capacité d'accueil du milieu.

La chasse constitue une des activités principales de loisirs dans la zone concernée. La chasse traditionnelle à la palombe a un caractère socioculturel fort, omniprésent chez les habitants de ces communes.

Les modes de chasse les plus pratiqués dans la vallée du Brion

- La Chasse à la Palombe en Palombière aux filets ou au tir posé;
- La chasse à la Bécasse des bois au chien d'arrêt ;
- Le Sanglier et le Chevreuil en battue aux chiens courants;
- La Chasse au lièvre aux chiens courants ;
- La chasse aux pentes aux alouettes ;
- La chasse aux animaux classés nuisibles (renard) ;
- Les Passées aux grives.

L'importance des chasse traditionnelles dans la vallée du Brion

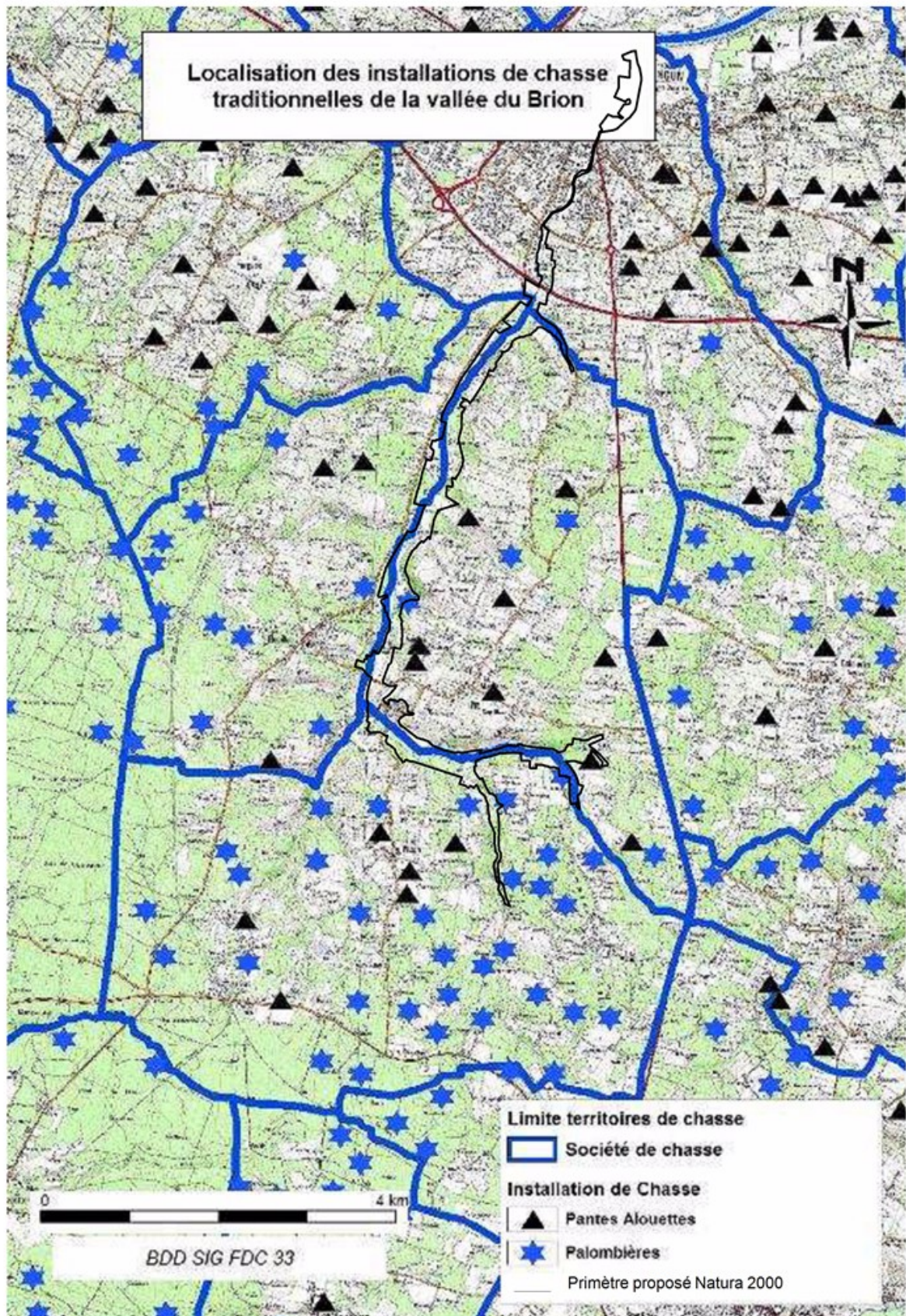
48 palombières sont recensées à l'échelle du bassin versant, seules **2 ou 3 installations** sont dans le périmètre du site Natura 2000 ou à proximité.

La chasse traditionnelle de la Palombe est présente sur ce secteur. Les postes sont dissimulés dans le paysage, installés préférentiellement sous les chênes ou à la limite de la pinède, le long des cours d'eau, là où les palombes peuvent se nourrir et s'abreuver.

Cette chasse se pratique chaque année du 1er octobre au 20 novembre.

La chasse aux pentes à Alouettes se situe dans les champs dégagés sur le plateau aux abords de la forêt galerie. C'est également une pratique, très ancrée dans les mœurs locales.

Une autre chasse très prisée en forêt galerie, boisement de bord de cours d'eau, est la bécasse au chien d'arrêt. L'attrait des chasseurs de bécasse pour ces milieux vient du fait que cet oiseau les fréquente régulièrement du fait de la diversité des essences et des strates. De par sa richesse, ce milieu apporte aux oiseaux une alimentation importante en période de migration.



***Figure 1-45 : Localisation des installations de chasses sur le site Natura 2000 du Brion (source : Scan25 BDD SIG FDC 33 – Traitement FDC de Gironde)**

VII.3. Les structures d'hébergement

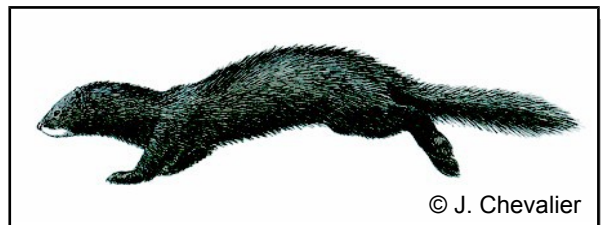
Le nombre et le type de structures d'hébergements sont relativement restreints. D'après l'inventaire communal de 1998 (Ministère de l'agriculture et de la pêche, DATAR et INSEE, 1998), on trouve sur les communes du bassin versant du Brion cinq types de structures : des hôtels homologués de tourisme, des auberge de jeunesse-gîtes d'étapes, des campings, des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes.

VII.4. Les structures d'information

Deux offices du tourisme existent sur l'ensemble des communes du bassin versant du Brion :

- Office de tourisme du Sauternais, Graves et du Pays de Langon
- Office de tourisme de Bazas

Phase 2 : Analyse écologique



INTRODUCTION

La première phase de l'élaboration du diagnostic relative à l'inventaire et la description de l'existant a consisté à caractériser :

- **les habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats »** grâce au Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (version EUR27) et au catalogue CORINE biotope (CORINE Biotopes, 1994) ;
- **les espèces et les habitats d'espèces de l'annexe II** (voire de l'annexe IV dans certains cas) de la Directive « Habitats » en identifiant les biotopes d'alimentation, les zones de reproduction, de repos, de refuge...

Ces deux éléments sont les bases de connaissances nécessaires à la définition des objectifs de conservation du site du Brion.

I. HABITATS ET ESPÈCES DU SITE NATURA 2000

I.1. Trois habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitats »

Tableau 2-1 : Habitats naturels inventoriés sur le site

Code Natura 2000	Nom Natura 2000
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)

* Habitat prioritaire

I.2. Une espèce de poisson de l'annexe II de la Directive « Habitats »

Tableau 2-2 : Poisson inventorié sur le site

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer

L'**Anguille européenne** (*Anguilla anguilla*) n'est pas une espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats », mais de part son statut en danger de disparition, il est **primordial de la prendre en compte dans le document d'objectifs** à venir.

I.3. Quatre espèces de mammifère de l'annexe II de la Directive « Habitats », dont une prioritaire

Tableau 2-3 : Mammifères inventoriés sur le site

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe
1356*	<i>Mustela lutreola*</i>	Vison d'Europe

* Espèce prioritaire

I.4. Deux espèces d'insectes de l'annexe II de la Directive « Habitats »

Tableau 2-4 : Insectes inventoriés sur le site

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant

I.5. Une espèce de crustacé de l'annexe II de la Directive « Habitats »

Tableau 2-5 : Crustacé inventorié sur le site

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanches

La phase d'inventaire et les groupes de travail réalisés ont permis de dresser un panorama du **contexte socio-économique** des communes du bassin versant du Brion et des **activités humaines** touchant de près ou de loin le site Natura 2000.

Ainsi les éléments suivants ont été décrits et analysés :

- activités agricoles,
- activités forestières,
- activités de tourisme et de loisirs.

L'analyse écologique :

- analyser les exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- définir des indicateurs et analyser l'état de conservation de ces habitats et de ces espèces,
- proposer un protocole de suivi permettant d'évaluer l'évolution de ces indicateurs.

II. CRITÈRES D'ANALYSE

L'analyse écologique consiste, pour tous les éléments identifiés (habitats et espèces d'intérêt communautaire), à présenter : leurs exigences écologiques, les indicateurs de l'état de conservation, leur état de conservation, et les facteurs naturels ou humains influençant ces individus.

Une première analyse basée sur les paysage est faite afin d'identifier les grandes évolutions des milieux.

II.1. L'exigence écologiques

Elles correspondent aux principales conditions écologiques qui sont nécessaires à chaque habitat et à chaque espèce d'intérêt communautaire.

II.2. Les indicateurs de l'état de conservation

Suivant le Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, « L'objectif en terme de conservation est l'état de conservation favorable. L'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce est lié à toute une série d'attributs, qui peuvent être quantifiés ou qualifiés, et qui fluctuent au cours du temps. Afin de déterminer à partir de quel stade l'habitat ou l'espèce n'est plus dans un état de conservation favorable, on peut rendre le débat le plus objectif et scientifique possible en définissant parmi les attributs des indicateurs qui caractériseront l'état du milieu (ex. : taux d'embroussaillage, ...).

On pourra chercher à définir pour chaque indicateur des valeurs (ou des descriptifs s'ils sont qualitatifs) au-delà desquelles on considère que l'habitat n'est plus dans un état de conservation favorable. »

Les indicateurs les plus pertinents sont les indicateurs quantifiables. Ils nécessitent cependant d'avoir une bonne connaissance initiale des habitats et des espèces, ce qui n'est pas toujours le cas. Il est préférable d'avoir recours à plusieurs indicateurs pour observer un même habitat, mais pour les habitats les plus simples, un seul pourra suffire.

II.2.i L'état de conservation

Suivant le Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, « L'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce est analysé grâce au faisceau de l'ensemble des indicateurs qui sont choisis ». Ainsi, « l'état de conservation sera favorable si les indicateurs sont tous favorables ; il sera défavorable si un des indicateurs est durablement dans le rouge. ».

L'état de conservation actuel du site a donc été évalué à partir des notes des indicateurs et renseigné selon la codification suivante :

- **Très mauvais** : l'état de conservation actuel correspond à un habitat ou une espèce dont les caractéristiques actuelles sont très loin des ses potentialités en terme d'intérêt patrimonial, ou alors un habitat ou une espèce proche de la disparition.
- **Mauvais** : la surface de l'habitat est réduite et les indicateurs sont mauvais ou les populations de l'espèce peuvent être faibles ou réparties en îlots.

- **Moyen** : l'état de conservation actuel est bon mais des traces de dégradations sont perceptibles.
- **Bon** : l'état de conservation actuel est satisfaisant.

Les objectifs de conservation sont définis en fonction de l'état de conservation actuel. Ils fixent la tendance d'évolution à appliquer pour chaque habitat et pour chaque espèce (maintien, amélioration ...).

II.2.ii Les facteurs naturels ou humains qui tendent à modifier ou à maintenir l'état de conservation

- Les facteurs naturels :

Ce sont surtout des facteurs de dynamique naturelle de la végétation ou des conditions stationnelles qui vont influencer l'état de conservation des habitats et des espèces.

- Les facteurs humains :

Des activités anciennes ou récentes peuvent contribuer à l'entretien de certains habitats ou de certaines populations d'espèces (ex : pâturage favorable au maintien d'espèce). Par contre quand ces pratiques ne sont pas adaptées, elles peuvent être néfastes et conduire à des dégradations.

II.3. Les préconisations de gestion et les moyens de conservation

Différentes préconisations de gestion et différents moyens à mettre en œuvre pour la conservation des habitats et des populations d'espèces ont été définis à partir des données relatives à la dynamique des populations, aux objectifs de conservation des espèces et des habitats présents, et aux facteurs naturels ou humains favorisant ou contrariant l'état de conservation des espèces et/ou habitats d'espèces.

Cette analyse s'appuie notamment sur les orientations nationales définies par les cahiers d'habitats et par des recherches bibliographiques sur les connaissances acquises sur le site.

Bilan :

Les habitats naturels ont bénéficié d'une phase complète d'analyse puisque l'ensemble des données de diagnostic ont été recueillies sur le terrain ; concernant les indicateurs de l'état de conservation des espèces ainsi que leur état de conservation, une analyse postérieure a été conduite.

ANALYSE DIACHRONIQUE -ÉVOLUTION DES PAYSAGES

La dynamique des paysages s'intéresse à l'évolution des paysages dans le temps et dans l'espace, en fonction des pressions humaines, économiques ou agricoles qui s'exercent sur eux. Évaluer l'impact de l'historique des structures paysagères et de leur environnement immédiat peut permettre de se faire une idée sur la répartition actuelle et future des différentes espèces animales et végétales.

L'objectif de l'analyse diachronique réalisée sur le bassin versant du Brion est de décrire et d'analyser les effets de l'évolution du paysage sur les habitats du Vison d'Europe.

L'étude de l'évolution des paysages s'est faite à partir de photos aériennes acquises auprès de l'Institut Géographique National. Trois campagnes (en fonction des disponibilités de l'IGN) ont été utilisées afin d'apprécier les modifications du paysage sur un intervalle de presque 40 ans (1968, 1985 et 2009).

Deux échelles d'analyse ont été définies :

- Une analyse générale de l'évolution des milieux sur l'ensemble du bassin, à partir des ortho-photo à disposition.
- Une analyse plus fine, ciblée sur 3 secteurs, permettant de juger de l'évolution de la ripisylve, de l'urbanisation et de l'intérêt des habitats pour le Vison d'Europe.

I. LE BASSIN VERSANT DU BRION DES ANNÉES 1960 À 2000

Le bassin versant du Brion est marqué principalement par l'étalement urbain de la commune de Langon entre les années 1960 et les années 1980. Cet étalement s'effectue notamment vers le sud de la commune et en rive droite du ruisseau du Brion, en faisant disparaître de vastes espaces agricoles.

Cette période est également marquée par d'importants aménagements routiers : apparition de l'A62 et de plusieurs routes départementales quadrillant le territoire. Entre 1985 et 2009 de nouveaux quartiers sont créés notamment au Sud de l'autoroute. Les villes de Roaillan et Mazères connaissent aussi des extensions mais qui restent limitées au centre-bourg.

De petits hameaux dispersés organisent le reste du territoire.

L'espace agricole est composé de petites parcelles. Les parcelles agricoles entre les années 1960 et 2000 ont été peu remembrées. La culture de la vigne et la polyculture dominent largement le paysage. En quelques endroits du bassin versant, la surface agricole a diminué à cause de l'extension de la ville de Langon et d'une déprise agricole. La culture de la vigne ne semble pas s'être particulièrement développée entre les années 1960 et les années 2000.

Les plantations de peupliers sont présentes dès les années 1960 sur les abords du cours d'eau. Leur surface augmente encore dans les années 1980, notamment avec l'apparition d'une grande plantation en amont du réseau hydrographique sur les communes de Mazères et Aubiach. Entre 1985 et 2009, une très légère augmentation est observée en tête de bassin versant et à la confluence avec la Garonne.

Il y a peu d'évolution sur le couvert forestier entre les années 60 et 80. Le couvert reste assez important, notamment en tête de bassin versant.

Le couvert forestier a gagné en surface et en densité entre les années 80 et 2000, notamment sur la commune d'Aubiac et de Mazères.

Dans les années 80, de nouveaux plans d'eau sont apparus, répondant à l'exigence de l'agriculture irriguée. Concernant le cours d'eau du Brion, aucun recalibrage n'est perceptible sur les trois périodes. La ripisylve du cours d'eau semble avoir évolué assez favorablement entre les années 60 et 2000 et gagné en largeur notamment dans la partie médiane du cours d'eau.

II. L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE SUR TROIS SECTEURS CIBLÉS

En fonction des disponibilités des ortho-photo, trois dates ont été retenues pour évaluer les changements paysagers au sein de trois sites précis. Il s'agit des images de 1968, 1985 et 2009. Elles permettent donc de se faire une idée de l'évolution du paysage sur une période de 41 ans.

Tableau 2-6 : Détail des prises de vues des orthophoto utilisées

	Date de la prise de vue
Secteur du moulin de Pesquey	21 juin 1968, 18 août 1985 et 12 juin 2009
Secteur de Mounic-La Rame	21 juin 1968, 1er mai 1985 et 12 juin 2009
Secteur de Peyrère	21 juin 1968, 1er mai 1985 et 12 juin 2009

II.1. Localisation des secteurs d'étude

L'analyse devant apporter des considérations sur l'état physique du site Natura 2000, trois secteurs ont été choisis afin de répondre à plusieurs questions. Il s'agit notamment de voir comment l'urbanisation a touché le site depuis les années 60, comment la pression agricole se fait ressentir sur les abords du cours d'eau, comment a évolué le couvert forestier, la ripisylve, et les habitats considérés comme favorables au Vison d'Europe.

Pour chaque secteur une cartographie des milieux a été réalisée. Il a été pris comme base d'étude une zone d'environ 250 mètres autour du cours d'eau.

Ainsi il en ressortira une analyse sur les évolutions des potentialités d'accueil des milieux pour le Vison d'Europe.

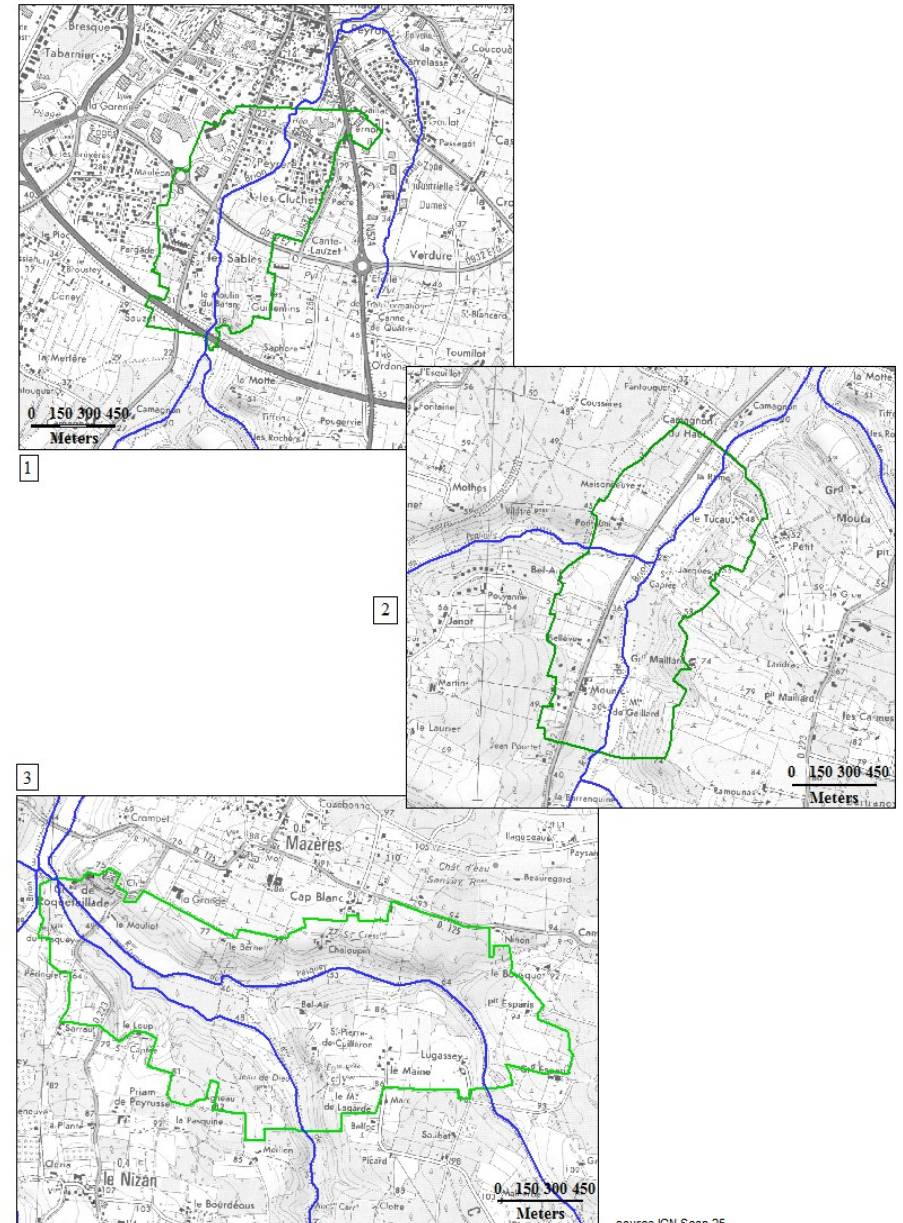
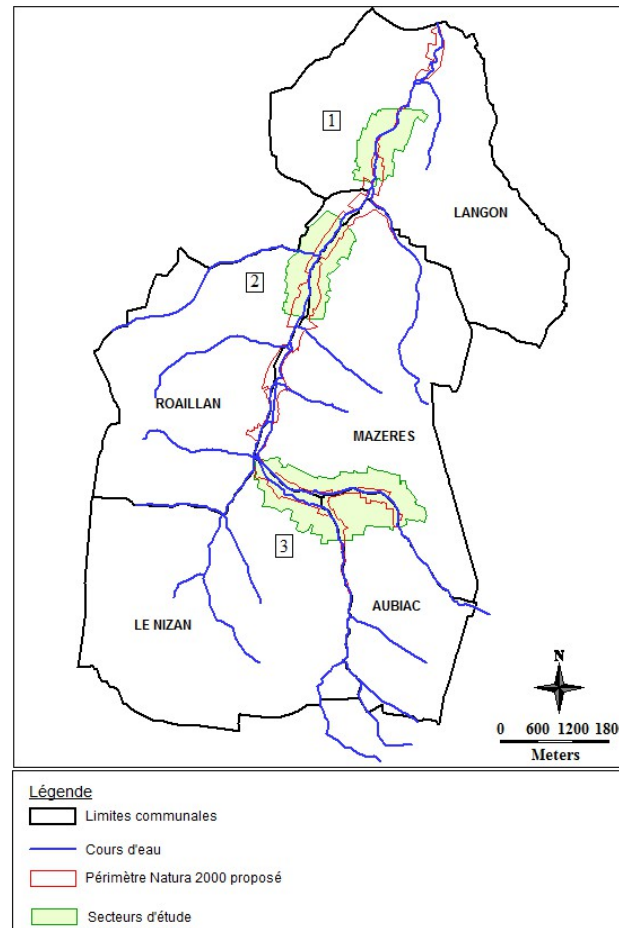
Étant donnée la qualité des ortho-photo des années 80 (en noir et blanc avec une résolution plus réduite), la cartographie d'occupation du sol s'est faite selon une nomenclature simplifiée, présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2-7 : Nomenclature utilisée pour l'analyse de l'occupation du sol

Nomenclature utilisée	
Milieux ouverts	Prairies
	Cultures
	Vignobles
Milieux boisés	Plantations de peupliers
	Boisement de feuillus
Autres milieux	Surfaces artificialisées
	Surfaces en eau

Selon la qualité des ortho-photo, la reconnaissance entre prairies et cultures peut-être difficile à effectuer. La distinction a été faite, mais dans certains cas celle-ci peut-être à revoir.

Figure 2-1 : Localisation des trois zones supports de l'analyse diachronique ® CEN Aquitaine, 2011



II.2. Secteur de Langon : lieux dits « Peyrères », « Les Cluchets » et « Les Sables »

Ce secteur couvre une superficie d'environ 85,8 hectares, sur la commune de Langon (ville et périphérie proche). Le secteur longe le ruisseau du Brion sur une largeur d'environ 250 mètres entre l'hôpital de Langon et l'autoroute 62.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions du paysage sur les trois années étudiées.

Milieux	1968	1985	2009	Tendance évolutive
Prairies	31	30	9	↘
Cultures	27	13	5	↘
Vignobles	23	11	13	↘
Plantations de peupliers	1	1	4	↗
Boisements de feuillus	10	9	15	↗
Surfaces artificialisées	9	36	56	↗
Surfaces en eau	0	0	0,03	≈

Tableau 2-8 : Répartition des surfaces des occupations du sol en pourcentage sur le secteur de Langon

Ce secteur d'étude est particulièrement révélateur du développement de l'urbanisation sur la commune de Langon entre les années 60 et les années 80, avec une augmentation de 27% des zones urbaines sur le site.

Cette progression continue jusque dans les années 2000 où les zones urbaines représentent plus de la moitié du secteur étudiés.

Cette avancée se fait au détriment des zones agricoles (prairies et cultures) qui disparaissent rapidement dans la partie ouest et sud-ouest de la commune.

Les plantations de peupliers commencent à progresser, tandis que les forêts gagnent en superficie, surtout entre 1985 et 2009.

En 1968, la ripisylve du cours d'eau est continue sur le secteur d'étude, mais peu large. En 2009, celle-ci s'est étendue mais quelques ruptures de continuité sont visibles. Les boisements se sont considérablement développés dans la partie sud-ouest du secteur étudié.

Depuis 1968, la pression urbaine sur le cours d'eau s'est beaucoup accentuée, avec l'apparition de nouveaux quartiers résidentiels, de centres commerciaux et de grandes infrastructures routières (routes départementales, A62...).

Cette zone n'est aujourd'hui plus propice pour accueillir des habitats à Vison d'Europe, malgré une ripisylve en assez bon état.

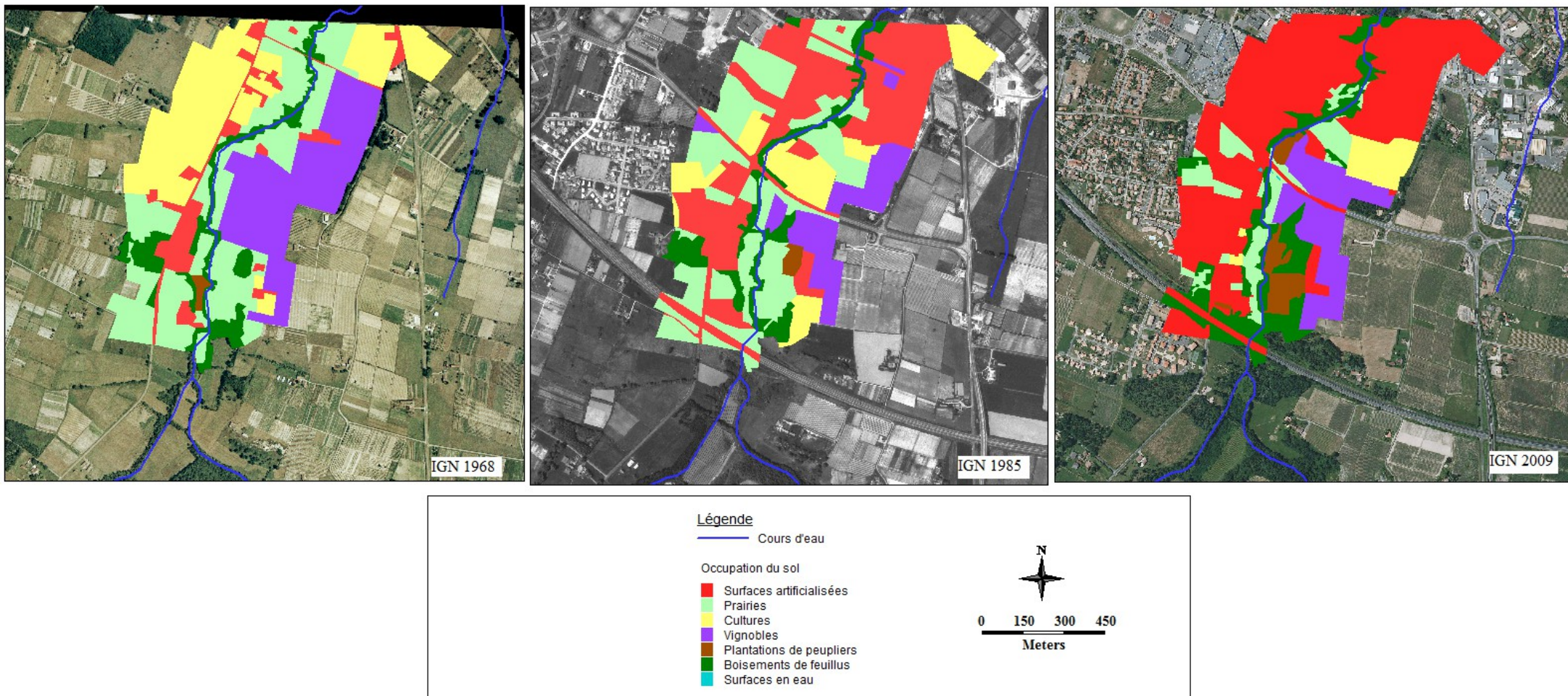


Figure 2-2 : Analyse de l'évolution du paysage sur le secteur de Langon

II.3. Secteur des lieux-dits Mounic, La Rame

Ce deuxième secteur couvre une superficie d'environ 122,6 hectares. Son intérêt principal repose sur le fait qu'il couvre un certains nombres d'habitats préférentiels pour le Vison d'Europe (prairies mésohygrophiles et humides, aulnaies-frênaies alluviales...) entre les lieux dits de la Rame et de Mounic.

Milieux	1968	1985	2009	Tendance évolutive
Prairies	40	40	29	↘
Cultures	7	7	7	≈
Vignobles	4	1	5	≈
Plantations de peupliers	5	4	1	↘
Boisements de feuillus	40	40	48	↗
Surfaces artificialisées	4	8	9	↗
Surfaces en eau	0	0	0,11	≈

Tableau 2-9 : Répartition des surfaces des occupations du sol en pourcentage sur le secteur de Mounic

Ce secteur est marqué par la domination des prairies de fauche et de pâturage, et des boisements.

Quelques hameaux se sont développés depuis les années 1960, mais cette urbanisation reste assez limitée.

Un circuit motocross a cependant vu le jour dans les années 1980, sur la rive droite du Brion sur la commune de Mazère.

La ripisylve est continue le long du cours d'eau, sur une bande de quelques mètres. Les boisements se sont développés notamment au niveau de l'affluent du Brion ainsi que sur sa rive droite, au détriment de l'agriculture.

Les plantations de peupliers présentes entre les années 60 et 80 ne sont plus présentes en 2009.

Finalement, ce secteur a subi peu de changements importants depuis une quarantaine d'années.

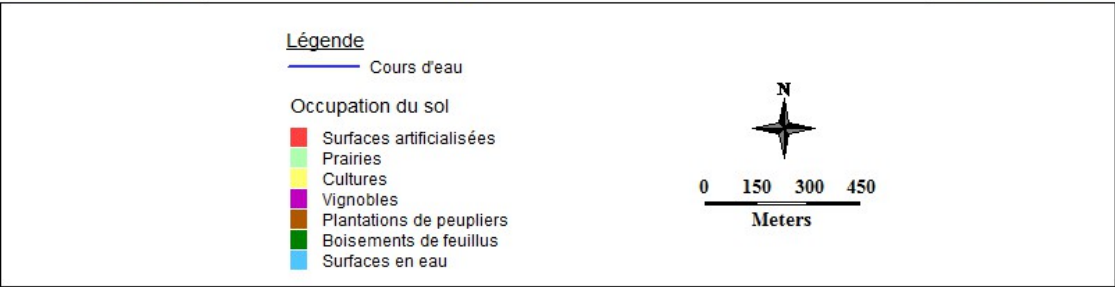
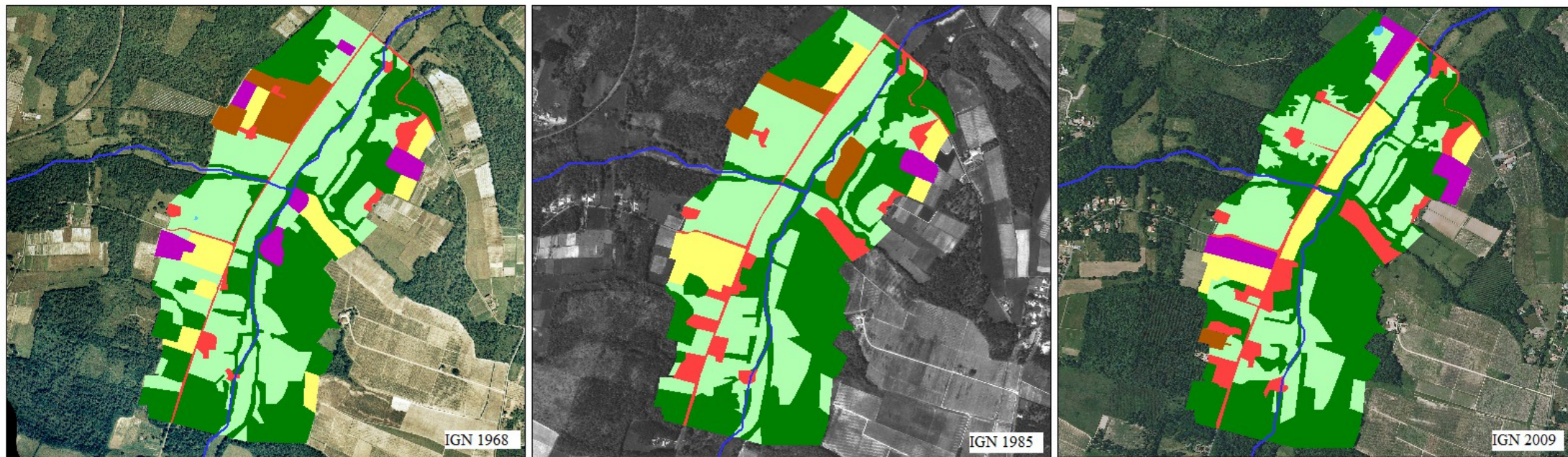


Figure 2-3 : Analyse de l'évolution du paysage sur le secteur de Mounic - La Rame

II.4. Secteur des ruisseaux de Pesquey et de Marquette

Le site couvre une superficie d'environ 237 hectares, en amont du château de Roquetaillade. Il prend en compte les ruisseaux de Pesquey et de Marquette. La partie amont du cours d'eau est davantage occupée par l'agriculture, les plantations d'arbres, la viticulture et pour une grande partie par les boisements (chênaies-charmaies notamment).

Milieux	1968	1985	2009	Tendance évolutive
Prairies	36	35	28	↘
Cultures	20	12	15	↘
Vignobles	6	8	6	≈
Plantations de peupliers	0	3	5	↗
Boisements de feuillus	37	40	42	↗
Surfaces artificialisées	2	2	3	↗
surfaces en eau	0	0	0,14	≈

Tableau 2-10 : Répartition des surfaces des occupations du sol en pourcentage sur le secteur du Pesquey

L'évolution paysagère entre les années 1960 et 2000 montre surtout le fort développement des plantations de peupliers sur cette partie amont du cours d'eau. Ces plantations ne sont cependant pas adaptées aux berges.

La ripisylve en aval du ruisseau de Pesquey, entre les deux prairies, est très réduite (entre 1 et 2 mètres).

La zone est restée agricole (cultures diverses, viticultures), de l'ordre de 20% du site environ. Les prairies, notamment de pâture le long du Pesquey, composent également une bonne part du site depuis les années 1960.

Le tissu urbain s'est peu développé.

Cette zone est donc toujours composée de milieux assez ouverts, bien que la forêt se soit un peu développée au détriment des prairies qui se sont refermées.

Il faut tout de même noter que la ripisylve en aval du ruisseau de Pesquey, entre les deux prairies, est très réduite (entre 1 et 2 mètres).

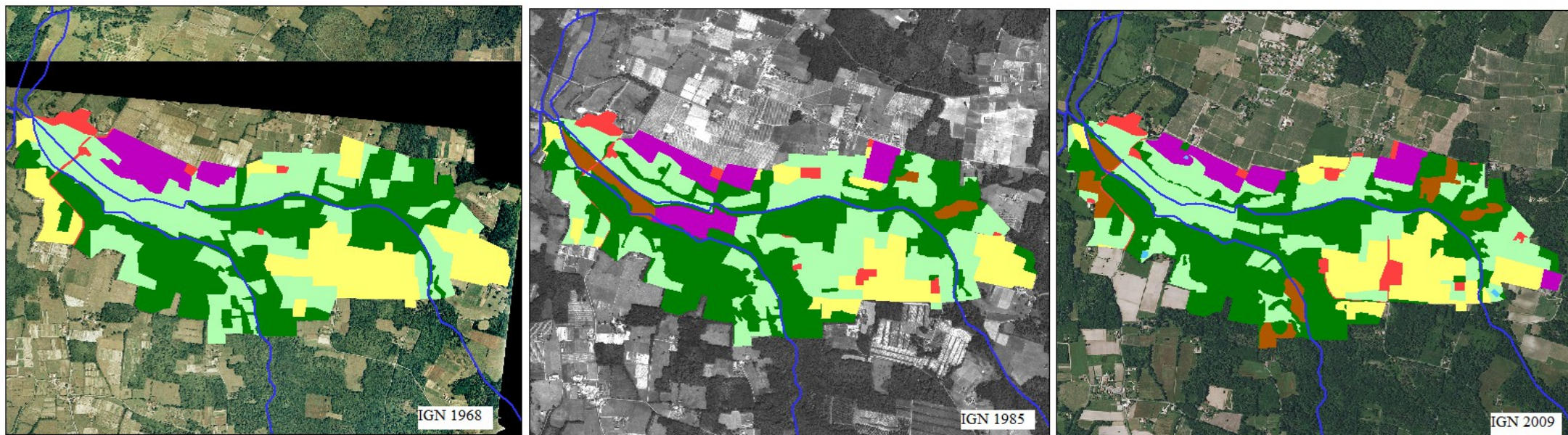


Figure 2- 4 : Analyse de l'évolution du paysage sur le secteur des ruisseaux de Pesquey et de Marquette

II.5. Bilan de l'évolution

Les menaces liées à l'expansion urbaine sont conséquentes à l'échelle du bassin versant. La ville de Langon a connu un étalement important. Par ailleurs, les hameaux du bassin versant s'agrandissent mais c'est toujours un contexte de ruralité qui domine.

La pression urbaine sur les habitats du lit majeur du cours d'eau est présente et est en augmentation.

L'évolution paysagère entre les années 1960 et 2000 n'a pas montré de véritable dégradation de la ripisylve. Sa largeur reste constante mais est relativement réduite.

A certains endroits, elle s'est développée et les zones de discontinuités sont peu nombreuses. Des alignements d'arbres épars forment la majorité des ripisylves.

Les plantations de peupliers se sont beaucoup développées à partir des années 80. Si certaines peupleraies présentent une sous-strate fermée intéressante pour le Vison d'Europe, la plupart se caractérisent comme peu intéressantes. Ces plantations de peupliers modifient le paysage et remplacent progressivement des parcelles de prairies ou de boisements plus ou moins humides sur les bords des cours d'eau, alors que ce sont ces mêmes milieux que privilégie le Vison d'Europe.

Globalement, les zones de prairies sont encore très présentes dans cet environnement rural.

L'analyse des évolutions paysagères semble montrer que les changements ont eu un impact limité sur les milieux depuis les années soixante, si on exclut l'urbanisation radicale sur la commune de Langon.

Cependant, les photographies ne donnent pas accès à un certains nombres de caractéristiques, comme l'état de conservation des milieux. Le fait que les structures paysagères aient peu changé ne veut pas dire que les milieux étudiés soient toujours de qualité, notamment pour le Vison d'Europe.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DES HABITATS

I. PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE DE BASSE ALTITUDE (6510)

I.1. Exigences écologiques

- Maintien du niveau de richesses des sols propre à chacune de ces prairies,
- Un régime de fauche suivi ou non de pâturage extensif.

Seul le régime de fauche traditionnel permet le maintien de cet habitat. Celle-ci sera d'autant plus favorable à ce maintien qu'on gardera une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes refuges, petits îlots). Le broyage avec non exportation de la matière végétale est une pratique qui, même si elle peut être autorisée, ne doit pas être récurrente car il y a alors risque d'eutrophisation et d'extension d'espèces sociales comme l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*). L'abandon se traduit par une colonisation ligneuse alors que l'enrichissement (engrais, fumure) ou la mise en pâture se traduisent par une dégradation de l'habitat (forte diminution du nombre d'espèces engendrée par la prédominance d'espèces nitrophiles extrêmement compétitives). Les fauches précoces, d'où résulte une diminution de la diversité spécifique, sont à éviter.

I.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluation de l'évolution de la surface de l'habitat
- Suivi de la richesse floristique spécifique

I.3. État de conservation

- État actuel : moyen
- Objectif : bon

I.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

Plusieurs menaces identifiées sur le site pèsent sur cet habitat :

- abandon de l'exploitation agricole et conversion éventuelle en plantation (résineux ou peupleraies),
- conversion en pâturage des prairies de fauche,
- retournements

I.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Fauche annuelle,
- Fertilisation raisonnée
- Pratiques agricoles extensives,
- Soutien à la conversion des prairies temporaires en prairies permanentes en gestion extensive,
- Information et sensibilisation des usagers,
- Suivi scientifique.

II. MÉGAPHORBIAIES HYGROPHILES D'OURLETS (6430) – MÉGAPHORBIAIES RIVERAINES

II.1. Exigences écologiques

Les mégaphorbiaies ont besoin de sols humides, relativement éclairés et des eaux non eutrophisées. L'existence et la réapparition d'année en année de ces végétations sont corrélées avec le maintien des fluctuations du cours d'eau et d'espaces d'alluvions limoneuses, argileuses ou sableuses. Les mégaphorbiaies ont une grande sensibilité aux travaux de correction des rivières et à toutes réductions des lits majeurs. Elles disparaissent aussi en cas d'empierrement des rives.

II.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluation de l'évolution de la surface de l'habitat
- Évaluation de l'évolution du taux de recouvrement arbustif
- Évaluation de l'évolution des espèces végétales envahissantes

II.3. État de conservation

- État actuel : mauvais
- Objectif : bon

II.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

Plusieurs menaces identifiées sur le site pèsent sur cet habitat :

- passage à la prairie de fauche avec fertilisation ou à la prairie pâturée,
- plantation de peupliers,
- déprise agricole conduisant à l'embroussaillage puis au boisement naturel,
- intensification des pratiques sur les parcelles par :
 - assainissement provoquant l'assèchement,
 - épandage de matières fertilisantes,
 - chargement animal trop important et trop précoce,
 - traitements phytosanitaires,
- dégradation par création de plans d'eau remplaçant les prairies,
- perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (intensification des pratiques agricoles, utilisation de phytosanitaires...).

II.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Veiller aux travaux effectués sur le cours longitudinal du cours d'eau ou sur les berges du cours d'eau. On veillera ainsi à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique,
- Maintenir des pratiques agricoles très extensives,
- Lutter contre l'invasion des espèces exotiques envahissantes végétales,
- Informer et sensibiliser les usagers (animations pédagogiques, livret d'information),
- Suivi scientifique.

III. MÉGAPHORBIAIES HYGROPHILES D'OURLETS (6430) – LISIÈRES FORESTIÈRES

Cet habitat est étroitement lié à la structure et à la dynamique des milieux forestiers présent sur le site d'étude.

III.1. Exigences écologiques

- Sols en général non engorgés et qui ne sont pas régulièrement touchés par des crues,
- Sols frais (flore souvent hygrocline) et riches en azote,
- Humus qui est de type mull.

L'extension de la lisière et dans une certaine mesure le cortège floristique sont liés aux modes d'entretien des talus, des bords de chemins contigus à la forêt. Les travaux forestiers (place de dépôts, exploitation...) peuvent modifier les conditions de vie et entraîner leur disparition localisée et temporaire. Une intensification de l'agriculture à proximité des forêts entraîne la disparition des lisières forestières (labours jusqu'à la forêt, impacts des phytocides). La gestion est rarement nécessaire (fauchage permettant d'éviter la dynamique ligneuse ou débroussaillage hivernal).

III.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluation de l'évolution de la surface de l'habitat
- Évaluation de l'évolution des espèces végétales envahissantes

III.3. État de conservation

C'est la même que celui de l'habitat « Forêt alluviale ».

- État actuel : moyen
- Objectif : bon

III.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

Plusieurs menaces identifiées sur le site pèsent sur cet habitat :

- travaux forestiers avec une gestion mal adapté de la ripisylve (coupe à blanc),
- intensification de l'agriculture en bordure des forêts,
- dégradation par le piétinement et le chargement en bovins,
- perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (intensification des pratiques agricoles, utilisation de phytosanitaires...)

III.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

Seule la non intervention de l'homme permet de garantir la pérennité de ce type de milieu. Une attention particulière doit être portée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Toutefois, si la dynamique forestière est trop forte, on peut envisager un débroussaillage périodique en hiver et une fauche occasionnelle.

IV. FORÊTS ALLUVIALES À *ALNUS GLUTINOSA* ET *FRAXINUS EXCELSIOR* (91E0*)

IV.1. Exigences écologiques

- Une nappe d'eau circulante
- Des apports d'éléments nutritifs par le cours d'eau

IV.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluation de l'évolution de la surface de l'habitat
- Évaluation de la richesse floristique spécifique

IV.3. État de conservation

- État actuel : moyen
- Objectif : bon

IV.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

Plusieurs menaces identifiées sur le site pèsent sur cet habitat :

- rectification ou un curage du cours d'eau mené sans précautions,
- drainage de certaines zones,
- aménagement du cours d'eau et de ses berges
- pratiques sylvicoles susceptibles d'appauvrir la diversité des essences ligneuses telles que l'altération de la structuration des peuplements, les trouées de trop grandes dimensions pour la régénération des diverses essences spontanées,
- plantations de peupliers entraînant un élargissement du lit et la disparition des sous-berges provoqués par l'enracinement très superficiel des peupliers dans les sols humides,
- perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (fertilisation agricole, emploi de phytosanitaires, gestion forestière de la ripisylve mal adaptée ...),
- dégradations lors des travaux forestiers sur les peuplements ou sur les sols (traversées de ruisseaux, dégâts liés à l'exploitation des peuplements voisins),
- dégradations ponctuelles des berges et du lit des cours d'eau dans les secteurs prairiaux liées au passage des bovins.

IV.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Maintien d'une bande de feuillue riveraine permanente et de largeur suffisante,
- Gestion des peuplements de feuillus existants en futaie irrégulière permettant une diversification des strates et des essences, favorisant l'expression des caractéristiques stationnelles en évitant de passer par la coupe rase,
- Conservation en état des ripisylves et boisements à l'abandon
- Restauration raisonnée des linéaires de forêt riveraine discontinus,
- Préservation des habitats associés. Maintien d'arbres morts (debout et au sol) et d'arbres à cavités. Préservation des arbustes du sous-bois,
- Maintien et entretien des cépées contribuant à la fixation des berges et procurant des caches à la faune,
- Respect des sols et des peuplements lors des travaux forestiers,
- Utilisation de techniques spécifiques de sortie des bois,
- Information et sensibilisation des usagers,
- Suivi scientifique.

ANALYSE ÉCOLOGIQUE DES ESPÈCES

I. VISON D'EUROPE – *MUSTELA LUTREOLA* (1356*)

I.1. Exigences écologiques

- Présence d'habitats humides telles que les aulnaies marécageuses, les forêts alluviales, les prairies hygrophiles, les fossés, les mares...
- Présence d'une ripisylve continue pour permettre ses déplacements le long du réseau hydrographique.
- Présence limitée de facteurs de surmortalité,
- Absence du Vison d'Amérique

Le domaine vital du Vison d'Europe est relativement grand, allant de 2,1 km à plus de 15 km de rivière. La présence d'eau est un facteur essentiel à sa survie et le niveau d'inondation des habitats fréquentés doit être important. La mortalité étant une cause majeure de prélèvement d'individus, la circulation de l'espèce en toute sécurité au niveau des franchissements routiers doit être assurée. Enfin, le Vison d'Amérique doit impérativement être contrôlé pour garder ou rendre le territoire indemne.

I.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluer la densité et la répartition de l'espèce en développant et mettant en place des techniques indirectes de suivi de sa présence
- Évaluer la progression ou la régression sur le site des habitats préférentiels et favorables à son accueil
- Évaluer la réduction du risque de collision routière en suivant le nombre d'ouvrages de franchissement transparent par rapport au nombre total pouvant impacter l'espèce
- Évaluer la présence ou la régression des populations de Vison d'Amérique (densité et répartition de l'espèce) avec des techniques de suivi sensibles récemment développées. Le GREGE développe des radeaux à empreintes qui se positionnent sur les cours d'eau. Cette technique est détaillée dans la partie « Le Vison d'Amérique sur le réseau hydrographique du Brion »

I.3. État de conservation

- **État actuel : très mauvais**
- **Objectif : moyen**

I.4. Diagnostic Vison d'Europe

Sur le site Natura 2000 et conformément au cahier des charges du « Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les Documents d'Objectifs Natura 2000 » (Mission Vison Europe, 2004), les principaux facteurs limitants ont été étudiés.

Il s'agit d'évaluer :

- La qualité des eaux, en relation avec l'état de conservation des habitats à Vison d'Europe intimement lié à la disponibilité de la ressource alimentaire (**évalué dans le paragraphe phase 1 : Présentation du site Natura 2000.**)
- Caractérisation de la gestion hydraulique et des aménagements des cours d'eau, en relation avec les causes de mortalité accidentelle et la destruction des habitats à Vison d'Europe (**évalué dans le paragraphe phase 1 : Présentation du site Natura 2000.**)
- Évaluation des risques de mortalité par piégeage en relation avec les causes de mortalité accidentelle et indirect par la pratique de l'empoisonnement
- Évaluation des risques de mortalité par collision routière en relation avec la cause de mortalité accidentelle
- Risque d'envahissement du site par le Vison d'Amérique

1.4.i Évaluation du risque de mauvaise qualité de l'eau

Objectif : Identifier les risques de pollutions susceptibles d'entraîner des intoxications chez le Vison d'Europe ou d'altérer ses ressources alimentaires (faune aquatique).

Comme indiqué précédemment, le Vison d'Europe est une espèce inféodée aux milieux aquatiques. Carnivore opportuniste situé au sommet de la chaîne alimentaire, son alimentation varie en fonction de la diversité de la faune, des saisons, de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources. Son statut de prédateur le rend logiquement vulnérable aux répercussions en série tout au long de la chaîne alimentaire en cas de « dérèglement écologique ».

La sensibilité du Vison d'Europe à la qualité des eaux a été étudiée par des scientifiques espagnols. Les résultats de Zabala & al (2006) semblent indiquer que l'altération qualitative du milieu aquatique est un critère à prendre en compte. En effet, les cours d'eau pollués ou artificialisés de Biscaye ne sont pas fréquentés par l'espèce à l'inverse des bassins versant de bonne qualité.

En France, les études de Lodé (2002) confirment les précédentes dans la mesure où les observations réalisées montrent que le Vison d'Europe évite les cours d'eau classés comme dégradés (critères physico-chimiques).

Cependant, des études menées par des laboratoires de Bordeaux et de La Rochelle ont décelé des traces de métaux lourds tels que le cuivre, le zinc, le mercure et le cadmium dans les organes de Vison d'Europe analysés (Mission Vison d'Europe, 2004). Ces faibles concentrations décelées ne sont pas toxiques pour l'animal. De plus, les pollutions azotées ne semblent pas jouer de rôle significatif sur sa présence.

Bilan :

Ainsi, dans l'état actuel des connaissances, ces polluants sont considérés comme ne jouant pas actuellement un rôle prépondérant dans la régression du Vison d'Europe (GREGE-ARPEN, 2004) mais il demeure néanmoins intéressant de localiser les sources de pollutions à l'échelle du bassin versant.

1.4.ii Évaluation du risque d'aménagement et d'entretien du cours d'eau

Objectif : Intégrer à la gestion hydraulique et aux programmes d'aménagements du Brion une réelle prise en compte du Vison d'Europe.

L'entretien de la végétation ripicole par débroussaillages représente la principale menace. En effet, cela entraîne la destruction directe de zones de refuge déjà assez restreintes sur le site et la réouverture de la végétation constitue un obstacle à ses déplacements. En effet, le Vison chemine à couvert et ses gîtes se situent la plupart du temps à même le sol, à l'abri d'un roncier, d'une touffe de carex ou dans de la végétation dense.

Les actions nécessitant l'utilisation d'engins lourds sur les berges constitue une autre menace de destruction d'individus. Il s'agit essentiellement d'un risque de mortalité par écrasement ou broyage.

Au-delà du type d'intervention, certaines périodes d'intervention ne sont pas compatibles avec la biologie du Vison d'Europe.

Cycle biologique du Vison d'Europe												
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Activité du Vison d'Europe	Période de rut			Naissance des jeunes			Elevage des jeunes					
Calendrier des travaux	Peu favorable			Défavorable				Favorable				

Figure 2-5: Calendrier pour la programmation des travaux en fonction du cycle biologique du Vison d'Europe

Bilan :

Sur les réseaux hydrographiques à Vison d'Europe, il est nécessaire d'évaluer la justification des besoins d'entretien et leurs localisations pour maintenir ou non les interventions et dresser une liste de précautions à prendre en compte lors des entretiens et des aménagements à réaliser. Quel que soit le type d'intervention prévue, il est important de limiter dans la mesure du possible l'emploi de moyen mécaniques lourds.

Une mise cohérence entre les programmes d'actions qui pourraient être prévus sur le réseau hydrographique du Brion et les objectifs du documents d'objectifs concernant la préservation du Vison d'Europe sur le site doit être établie.

1.4.iii Risque de mortalité par piégeage accidentel ou empoisonnement

Objectif : identifier la pression de piégeage afin d'évaluer le risque de mortalité de l'espèce

a. Modalités

Longtemps chassé pour sa fourrure, le Vison d'Europe a subi, jusque dans les années 70, des campagnes massives de piégeage. Celles-ci apparaissent comme une des causes du déclin de l'espèce en Europe et en France (Mission Vison d'Europe, 2003 ; Arlot, 2004). Protégé par la Loi depuis 1976, la destruction des individus ne s'est pour autant pas arrêtée.

En effet la lutte contre les espèces déprédatrices par piégeage ou empoisonnement n'est pas toujours sélective et peut être source de captures et de mortalités accidentelles. Aujourd'hui au sein des zones humides et à proximité des cultures et des élevages, des actions intensives de piégeages, réalisées par des propriétaires, des piégeurs agréés ou les fédérations de lutte contre les organismes nuisibles sont menées pour réguler des espèces telles que le ragondin (*Myocastor coypus*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), ou le putois (*Mustela Putorius*) et le Vison d'Amérique (*Neovison ou Mustela vison*) dans certains départements.

Ainsi, l'utilisation de pièges tuants non sélectifs ainsi que de produits rodenticides impactent directement les populations de Vison d'Europe (Fournier-Chambrillon *et al.*, 2004).

La difficulté d'identification de l'espèce, qui peut être confondue avec le Vison d'Amérique et le Putois, la rend d'autant plus vulnérable que ces espèces sont classés comme nuisibles et sont donc chassées activement dans certaines zones. Ce classement peut être modifié d'une année cynégétique à une autre.

Comme le précise le Plan de Restauration du Vison 2007-2010, un des objectifs principaux pour la

protection du vison est la réduction de la mortalité indirecte ou accidentelle lors de la lutte contre les espèces nuisibles. Afin d'évaluer le risque par piégeage ou empoisonnement, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) ainsi que l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de Gironde (ADPAG) ont été contactées.

Une réglementation très stricte de l'activité de piégeage est accompagnée par de nombreuses formations des piégeurs agréés.

A ce jour et grâce à ces efforts, le risque de mortalité du Vison d'Europe par une capture accidentelle a beaucoup diminué. Selon le statut du piégeur : agréé ou particulier (propriétaire riverain), différentes réglementations sont en vigueur.

Cependant, l'empoisonnement des mustélidés par les particuliers reste un facteur peu maîtrisé qui est difficilement identifiable. Il y a donc encore un risque sur le cours d'eau.

Un diagnostic de l'activité de piégeage a été réalisé et est présenté ci-dessous.

Il s'avère important de mener des politiques de piégeage adaptées pour la préservation du Vison d'Europe et une sensibilisation sur l'espèce afin que celle-ci ne soit pas confondue avec les autres mustélidés.

Tableau 2-13 : Liste des animaux classés nuisibles en Gironde en 2010-2011

<u>MAMMIFERES</u>
Fouine (<i>Martes foina</i>)
Lapin de Garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)
Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>)
Rat Musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)
Raton Laveur (<i>Procyon lotor</i>)
Renard (<i>Vulpes vulpes</i>)
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)
Vison d'Amérique (<i>Mustela vison</i>)

Les types de pièges utilisés en Gironde sont de plusieurs ordres, nécessitant ou non un agrément (Association Départementale des Piégeurs Agréés) :

- **Pour les Renards** : Collet à arrêtoir posé dans une coulée, piège à lacet capturant l'animal par la patte, cage-piège
- **Pour les Fouines** : Cage à deux entrées le long d'un grillage de basse cour, piège à oeuf dans une fausse ruche, piège en X.
- **Pour les ragondins, rat musqués** : cage-piège uniquement, avec trou permettant au vison d'Europe de s'échapper.

Les pièges à œufs, piège en X, sont des pièges de catégorie 2 nécessitant un agrément car provoquant la mort de l'animal.

En outre, il est important de rappeler que, selon l'arrêté du 18/06/2010, toutes les cages-pièges doivent être équipées de « trou à vison » dès lors qu'elles sont disposées dans des zones humides à proximité des cours d'eau (50 mètres).

Les pièges tuants sont encore utilisés, notamment pour les fouines avec les pièges à œufs. Mais ces pièges ne sont toutefois pas autorisés dans les zones à proximité des cours d'eau.

Il est nécessaire de diffuser l'information et de sensibiliser les propriétaires riverains du cours d'eau qui pourraient piéger sur leur terrain, quant aux risques pour le Vison d'Europe.

La réglementation préfectorale concernant la destruction des nuisibles en Gironde est l'arrêté du 18/06/2010.

L'arrêté du 6 avril 2007, interdit l'utilisation de la Bromadiolone (anticoagulant) et autres poisons en Gironde. Toutefois, des produits chimiques sont toujours en libre services pour les particuliers qui sont autorisés à en disposer dans leurs habitations et dépendances.

Une sensibilisation du public est nécessaire afin de limiter au maximum l'utilisation de telles substances responsables d'intoxications secondaires chez les carnivores comme le Vison d'Europe ou la Loutre. Les pièges tuants utilisés anciennement utilisés pour le ragondin sont désormais proscrit sur tout le département. Pour limiter les risques de confusion, le putois n'est aujourd'hui plus classé nuisible dans le département. Pour le Vison d'Amérique, un système de contrôle préalable à la destruction basé sur des référents a été mis en place (voir § relatif aux risques d'invasion par le Vison d'Amérique).

b. Recensement et effort de piégeage

Les données fournies par l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de Gironde, par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles et la Fédération de Chasse de Gironde permettent de déterminer la pression de piégeage qui s'exerce en Gironde et sur le bassin versant du Brion.

▪ En Gironde :

D'après ADPA de Gironde, le piégeage est en pleine expansion dans le département.

Pour la saison 2009/2010, l'association a reçu 900 *Bilans*, dont 539 avec prises (contre 450 en 2007/2008).

Les mustélidés sont minoritaires dans les prises : ils représentent 2% des captures.

L'effort de piégeage porte essentiellement sur le ragondin. Avec le rat musqué ils représentent 39% des prises.

Pour cette raison, il est nécessaire que les pièges-cage utilisées pour le ragondin soient conformes afin de permettre au Vison d'Europe malencontreusement capturé de s'échapper.

Trois visons d'Europe ont été capturés et relâchés en Gironde en 2009/2010 (1 seul en 2008/2009).

▪ Sur le bassin versant du Brion :

Selon l'Association des Piégeurs Agréés, au 1^{er} mai 2011, il y avait 9 piégeurs agréés sur le site depuis 1987, dont 4 actifs.

De plus, il a été noté dans le rapport final 2007 sur l'adaptation de la régulation des nuisibles par le GREGE que 4 des piégeurs agréés actifs avaient échangés leurs pièges tuants contre des cages-pièges ce qui surprime ce risque de mortalité pour le Vison d'Europe.

En outre, des gardes assermentés par les communes et les piégeurs agréés suivent des stages de piégeage, organisés par la Fédération Départementale des Chasseurs. Lors de ces formations, les piégeurs sont sensibilisés à la problématique Vison d'Europe et de la Loutre (Communication personnelle Fédération de Chasse Gironde, 2011).

La pression du piégeage est plus importante sur les communes de Roaillan, Langon et Mazères et concerne essentiellement le Renard et le Ragondin ; le piégeage de la Fouine est moins courant.

Dans le périmètre, le piégeage du ragondin et du rat musqué se limite principalement à l'utilisation de cages qui prennent les animaux vivants en bordure de fossés et de lacs de tonne (Communication personnelle Fédération de Chasse Gironde, 2011).

Tableau 2-14 : Pression du piégeage par commune et par espèces, en nombre de jour par piège. Saison 2009-2010. (source : ADPA de Gironde)

Code insee	Ville	Renard	Fouine	Ragondin	total
33017	AUBIAC	0	0	0	0
33227	LANGON	1450	145	727	2322
33279	MAZERES	1087		182	1269
33305	LE NIZAN	0	0	0	0
33357	ROAILLAN	3806	1161	955	5921
total		6343	1307	1864	

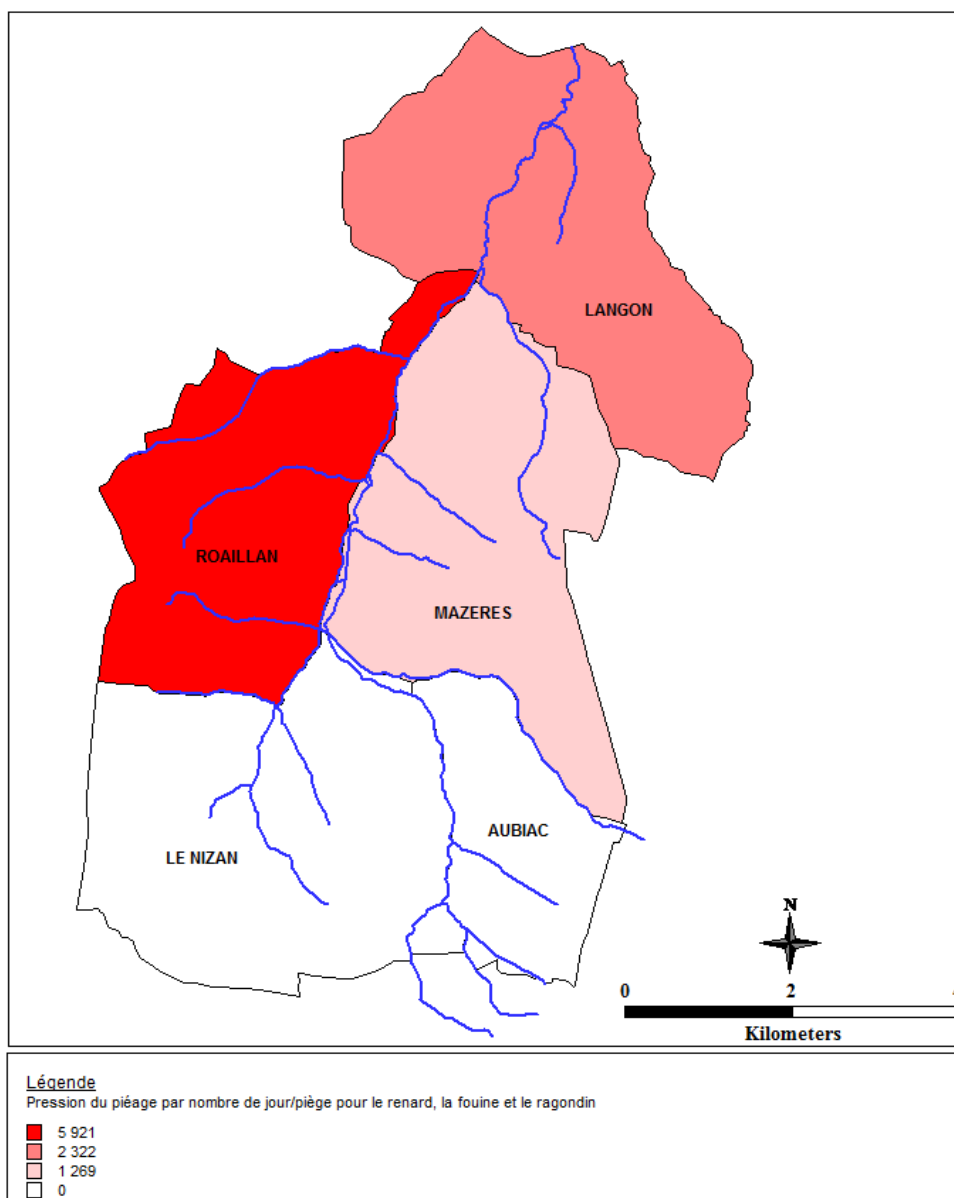
Ce sont donc sur les communes de Langon, Mazères et Roaillan que la probabilité de capture accidentelle de Vison d'Europe est la plus importante.

Quelques Fouines et Putois ont été piégés sur le site, mais aucune prise de Vison d'Europe ou Vison d'Amérique n'a été déclarée.

Les déclarations de piégeage déposées en mairie (Langon, Mazères Roaillan) ont été faites par des piégeurs agréés. Elles n'apportent donc pas d'éléments complémentaires concernant le piégeage non soumis à l'agrément pour la lutte contre le ragondin. Il est difficile d'estimer la part des piégeurs qui ne se déclare pas. La charte Natura 2000 pourra contenir un volet d'engagement à cette lutte et permettra le recensement des piégeurs.

Sur les communes jouxtant le cours d'eau sont établis plusieurs élevages de volailles. La régulation des animaux déprédateurs dans les élevages peut-être problématique pour le Vison d'Europe si ces élevages se situent à proximité du cours d'eau. Le mode de régulation (chimique, pièges tuants) peut être préjudiciable pour l'espèce.

Figure 2-6 : Pression du piégeage sur les communes joutant le Brion en 2009-2010



Bilan :

Aux vues des chiffres, il semble que la pression de piégeage par les piégeurs agréés sur les communes joutant le réseau hydrographique du Brion soit assez faible. Cependant, l'expérience montre qu'un seul piégeur peut à lui seul capter voire à plusieurs reprises les animaux évoluant sur un bassin comme le Brion. Il convient donc de rester prudent et le niveau de sensibilisation actuel semble limiter cette menace pour le Vison d'Europe.

Aucune capture de Vison d'Europe ou de Vison d'Amérique n'a été déclarée sur le réseau hydrographique.

Peu de piégeurs agréés sont actifs sur le bassin versant du Brion. Les captures sont localisées sur Langon et Roaillan et concernent principalement le ragondin. Afin de limiter au maximum les risques de mortalité pour le Vison d'Europe, il faut continuer à équiper les pièges-cages de trou à vison, notamment pour le matériel utilisé par les personnes n'étant pas agréés.

La présence du Putois étant avéré, ainsi que celle du Vison d'Amérique sur les réseaux hydrographiques proches, sensibiliser à la reconnaissance des espèces est importante afin d'éviter les potentielles erreurs.

I.4.iv Risque de collision routière sur le Bassin Versant du Brion (® GREGE,2012)

a. La collision routière chez le Vison d'Europe

La mortalité routière du Vison d'Europe est directement liée à son mode de déplacement et à son mode d'occupation et d'utilisation de l'espace. En effet, au sein de son domaine vital, le Vison d'Europe est particulièrement mobile, changeant de gîte pratiquement chaque jour, parcourant des distances relativement importantes pour passer d'une zone humide à une autre (Fournier *et al.*, 2008a). N'étant pas très bon nageur, il chemine essentiellement à l'interface eau-terre et ainsi, les cours d'eau, ruisseaux, ruisselets, canaux, fossés ou crastes sont des éléments structurants essentiels pour ses déplacements. En plus de leur rôle d'habitat de repos ou de reproduction, plus important dès lors que le lit majeur du cours d'eau est étroit ou dégradé, les berges et leurs ripisylves constituent ainsi des corridors majeurs de circulation de l'espèce.

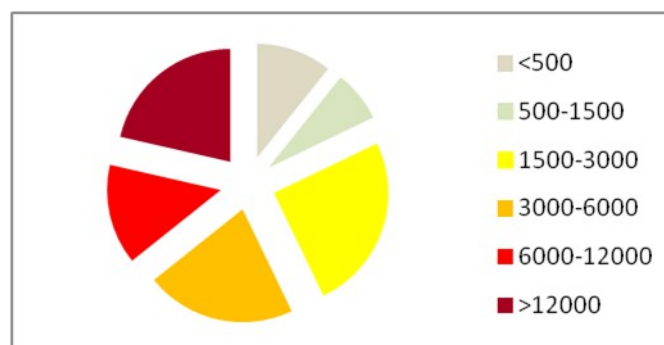
Les ouvrages routiers de franchissement des cours d'eau interceptent de façon régulière ces corridors de déplacements. S'ils ne permettent pas à l'animal de poursuivre ses déplacements sur la berge, ils vont constituer un point de fragmentation notable qui amène l'animal soit à limiter son domaine vital, soit à franchir l'obstacle, en grimpant sur la chaussée. Dans ce cas, il est alors confronté à un risque de collision avec les véhicules en circulation.

L'analyse des circonstances de collision menées en 2004 sur 28 visons morts de collision routière (Fournier, 2004) a permis de mieux cerner les facteurs influençant le risque de collision. Plusieurs types de situations à risque existent, dépendant du trafic routier et de la situation géographique des habitats préférentiels du Vison d'Europe par rapport à l'infrastructure ainsi que de la configuration des éventuels ouvrages hydrauliques existants.

• L'influence du trafic routier

L'analyse du trafic routier des franchissements sur lesquels ont été collectés des visons d'Europe montre une distribution de l'échantillon assez homogène, confirmant l'importance des forts trafics routiers, mais également la part non négligeable des collisions sur les routes à faible trafic de moins de 1500 véhicules par jour. En effet, ce réseau est nettement plus dense que les autres, pouvant ainsi générer au sein d'un territoire une source de prélèvement significative.

Figure 2-7 : Classes de risques en fonction de la fréquentation routière



- **Présence de larges zones humides de part et d'autre du tracé**

Ce type de configuration est particulièrement préjudiciable au Vison d'Europe, car l'infrastructure se situe au cœur des habitats préférentiels utilisés de façon quotidienne par les individus. Dans ce cas particulier, il n'existe pas de corridor majeur de circulation, et pour exploiter leur domaine vital, les animaux vont être susceptibles de franchir l'infrastructure n'importe où, et ce une à plusieurs fois par nuit. Dans ce type de configuration, le risque de collision routière va donc être maximal.



- **Présence d'un ouvrage hydraulique sans berges**

Dans le cas de lits majeurs plus étroits, lorsque seule la fonction hydraulique des ouvrages est assurée, et qu'aucune berge n'a été aménagée ou conservée dans l'ouvrage, les animaux vont être obligés de grimper sur le talus et de traverser la chaussée pour continuer leur cheminement. Si le cours d'eau concerné est de taille suffisante pour constituer le cœur du domaine d'un animal, le nombre de franchissements de la route sera important et le risque de collision routière élevé. A l'inverse, si la route coupe un cours d'eau situé en tête de bassin versant, la fréquentation du site est alors plus occasionnelle, et le risque de collision sera moindre.



- **Présence d'un ouvrage hydraulique avec des berges submersibles en période de hautes eaux**

Dans ce cas, le risque de collision routière sera limité à la période de hautes eaux, lorsque les berges sont submergées, obligeant les animaux à grimper sur la chaussée pour poursuivre leur cheminement.



b. Recensement et hiérarchisation des franchissements routiers à risque

Pour bâtir un plan de restauration de ces ruptures de corridors, un recensement exhaustif des franchissements routiers et une évaluation des discontinuités écologiques sont indispensables à l'échelle d'un territoire. Pour être efficace pour le Vison d'Europe, l'échelle d'intervention doit être à minima l'ensemble du bassin versant concerné.

Compte tenu des enjeux populationnels de l'espèce, nous proposons de hiérarchiser ces ouvrages selon le risque de collision routière qu'ils engendrent. Ce risque potentiel est directement dépendant de la conjonction des facteurs « traversée de la chaussée par l'animal » et « passage d'un véhicule », qui dépendent de leurs fréquences respectives.

La méthodologie proposée repose sur une première approche cartographique sur SIG avec une évaluation d'un risque potentiel, suivie d'une seconde étape de vérification sur le terrain des franchissements retenus sur la base des risques les plus forts. Cinq étapes successives sont ainsi nécessaires à la hiérarchisation des franchissements routiers à risque :

1. Réalisation d'une cartographie exhaustive des franchissements.
2. Évaluation du rythme théorique de fréquentation du cours d'eau par le Vison d'Europe à hauteur de chaque franchissement.
3. Attribution du niveau trafic routier à hauteur de chaque franchissement à partir des données transmises par les Cellules Départementales d'Exploitation et de Sécurité
4. Estimation du risque potentiel de collision de chaque franchissement et hiérarchisation selon le niveau de risque.
5. Expertise sur le terrain des ouvrages les plus à risque retenus afin 1) d'estimer le risque réel de collision routière et 2) de proposer les techniques de réaménagement les plus pertinentes.

• Cartographie exhaustive des franchissements routiers

En tout premier lieu, il s'agit de cartographier à l'échelle du bassin versant complet incluant le périmètre Natura 2000, l'ensemble des franchissements de cours d'eau ou de zones humides. Cette cartographie est réalisée sur SIG à l'aide des fonds IGN au 1/25000ème. Tous les écoulements matérialisés par l'IGN sont pris en compte. Pour les infrastructures routières, seuls les chemins ne sont pas pris en compte dans ce recensement.

• Rythmes de fréquentation d'un cours d'eau par le Vison d'Europe

Pour modéliser le rythme de fréquentation du Vison d'Europe, nous nous sommes appuyés sur la connaissance fine que nous avons de l'espèce et de ses modalités de déplacements, obtenue grâce à des suivis par radiopistage de visons dans les Landes de Gascogne.

Les cours d'eau étudiés sont à dominante agricole et pour approcher au mieux les spécificités de l'utilisation de l'espace par le Vison en zone agricole, nous avons fait le choix d'extraire nos données résultant d'individus ayant évolué sur des portions de bassin versant à dominante agricole comme le Brion, le Beuve, le Léogeats, le Lisos ou encore les parties aval du Ciron.

L'analyse des données a permis de montrer qu'au sein des domaines vitaux, les cours d'eau n'étaient pas exploités de façon uniforme.

Nous avons utilisé la fréquence de répartition des gîtes sur les différentes portions de cours d'eau comme indicateur du rythme de déplacement. En effet, le Vison est très mobile et change de gîte quotidiennement avec une inter-distance moyenne comprise entre 400 mètres pour les femelles et 1400 mètres pour les mâles.

Pour les cours d'eau situés en zone agricole, les gîtes observés se répartissent en fonction de la position sur le réseau hydrographique concerné selon 3 classes distinctes :

- Le cours d'eau principal servant d'axe structurant pour le domaine vital héberge 43% des gîtes ;
- Les têtes de bassins versants (gîte installé à moins de 2 km de la source) avec 33% des gîtes ;
- Le cours moyen des affluents secondaires avec 25% des gîtes.

Cette répartition est différente de celle observée sur les cours d'eau forestiers et montre toute l'importance relative des têtes de bassins versants comme zone refuge dans les zones agricoles.

Pour chacun des franchissements recensés, est évaluée la classe de position sur le cours d'eau, et pour matérialiser le rythme de fréquentation par le Vison, des coefficients relatifs ont été attribués extrapolés à partir de la distribution des gîtes :

- Le cours d'eau principal : coeff. De 4,3 ;
- Les têtes de bassins versants (gîte installé à moins de 2 km de la source) : coeff. De 3,3 ;
- Le cours moyen des affluents secondaires : coeff. De 2,5 .

• **Trafic routier à hauteur du franchissement**

Pour le trafic routier, six classes ont été définies à partir de comptages réalisés par les Cellules Départementales d'Exploitation et de Sécurité, avec un coefficient relatif attribué à chaque classe : trafic « inférieur à 500 véhicules/jour », « de 500 à 1500 véhicules/jour », « de 1500 à 3000 véhicules/jour », « de 3000 à 6000 véhicules/jour », « de 6000 à 12000 véhicules/jour » et « supérieur à 12000 véhicules/jour ». A partir de la classe « > 500 véhicules/jour », le niveau de risque est donc doublé d'une classe à la suivante.

• **Calcul du risque potentiel de collision du franchissement et hiérarchisation**

Pour calculer le risque potentiel de collision, nous avons volontairement fait le choix de limiter la formule de calcul aux deux paramètres définis ci-dessus, qui sont « le rythme de fréquentation par le Vison » et « le trafic routier ».

L'estimation du risque peut alors être calculée selon la **formulation « coefficient du rythme de fréquentation » X « coefficient du trafic routier»**. Le tableau qui suit présente les niveaux de risque qui en découlent.

Tableau des risques potentiels de collision routière							
Trafic routier		< 500	500 à 1500	1500 à 3000	3000 à 6000	6000 à 12000	>12000
Rythme de fréquentation par le Vison d'Europe	Coefficients	0,5	1,5	3	6	12	24
Fréquentation Affluents Cours moyen	2,5	1,3	3,8	7,5	15,0	30,0	60,0
Fréquentation Sources : 0 à 2 km	3,3	1,7	5,0	9,9	19,8	39,6	79,2
Fréquentation CE Principal	4,3	2,2	6,5	12,9	25,8	51,6	103,2

Tableau 2-15 : Risques potentiels de collision routière sur le site du Brion

Six classes de risque ont été définies: risque maximal (**R6**), risque très fort (**R5**), risque fort (**R4**), risque moyen (**R3**), risque faible (**R2**) et risque très faible (**R1**).

A partir de cette hiérarchisation, et en fonction de la position relative des franchissements les uns par rapport aux autres, ceux considérés comme les plus à risques ont fait l'objet d'une visite de terrain pour estimer le risque réel de collision et le type de réhabilitation envisageable (risque \geq R2).

- **Estimation du risque réel de collision**

La visite de terrain des franchissements théoriquement les plus à risque permet d'achever l'évaluation du risque de collision grâce à une expertise, qui intègre trois paramètres techniques supplémentaires :

6. Les caractéristiques techniques de l'ouvrage hydraulique, et plus particulièrement la présence de cheminements utilisables par le Vison d'Europe pour passer sous l'infrastructure à l'étiage, en période d'eaux courantes ou en période des hautes eaux (présence de berges naturelles, de banquettes, ...).
7. La largeur du linéaire à risque. Il correspond de façon théorique au lit majeur du cours d'eau au niveau du franchissement. Il est essentiel car dans le cas de vallées étroites ou encaissées, le risque dépend directement des possibilités de franchissement de l'ouvrage alors que dès lors que le lit majeur est large, les franchissements de la route peuvent se faire en dehors des ouvrages hydrauliques (dans ce cas, le franchissement reste à risque même si l'ouvrage hydraulique est transparent).
8. La présence ou non de protections efficaces empêchant les animaux de traverser la chaussée (un Vison d'Europe passe dans un trou de 5x5cm).

Cette étape permet d'exclure du plan de hiérarchisation les ouvrages qui présenteraient toutes les caractéristiques techniques permettant au Vison d'Europe de poursuivre son cheminement en toute sécurité.

Résultats pour le Brion

Il convient au préalable de préciser que les trafics routiers relatifs aux voiries de Langon n'ont pu être obtenus. Ces derniers ont donc été extrapolés à partir des trafics des voies afférentes transmis par le Conseil général de la Gironde.

Vingt six franchissements ont été recensés sur le bassin versant du Brion.

NOMBRE DE FRANCHISSEMENTS SELON LE TRAFIC ROUTIER ET LE RYTHME DE FREQUENTATION PAR LE VISON							
Trafic routier		< 500	500 à 1500	1500 à 3000	3000 à 6000	6000 à 12000	>12000
Rythme de fréquentation par le Vison d'Europe	Coefficients	0,5	1,5	3	6	12	24
Fréquentation Affluents Cours moyen	2,5	2	0	0	0	0	0
Fréquentation Sources : 0 à 2 km	3,3	3	2	3	0	0	0
Fréquentation CE Principal	4,3	5	2	5	1	2	1

Tableau 2-16 : Résultats des risques de collision routière sur le site du Brion

Après réalisation des visites de terrain, un seul ouvrage (n°32) a vu son niveau de risque abaissé d'un rang compte tenu de la configuration du terrain.

Les autres sont conformes à la hiérarchisation modélisée.

La cartographie qui suit précise la localisation de chaque franchissement à risque. Les caractéristiques de ces ouvrages sont détaillées dans des tableaux situés en annexe.

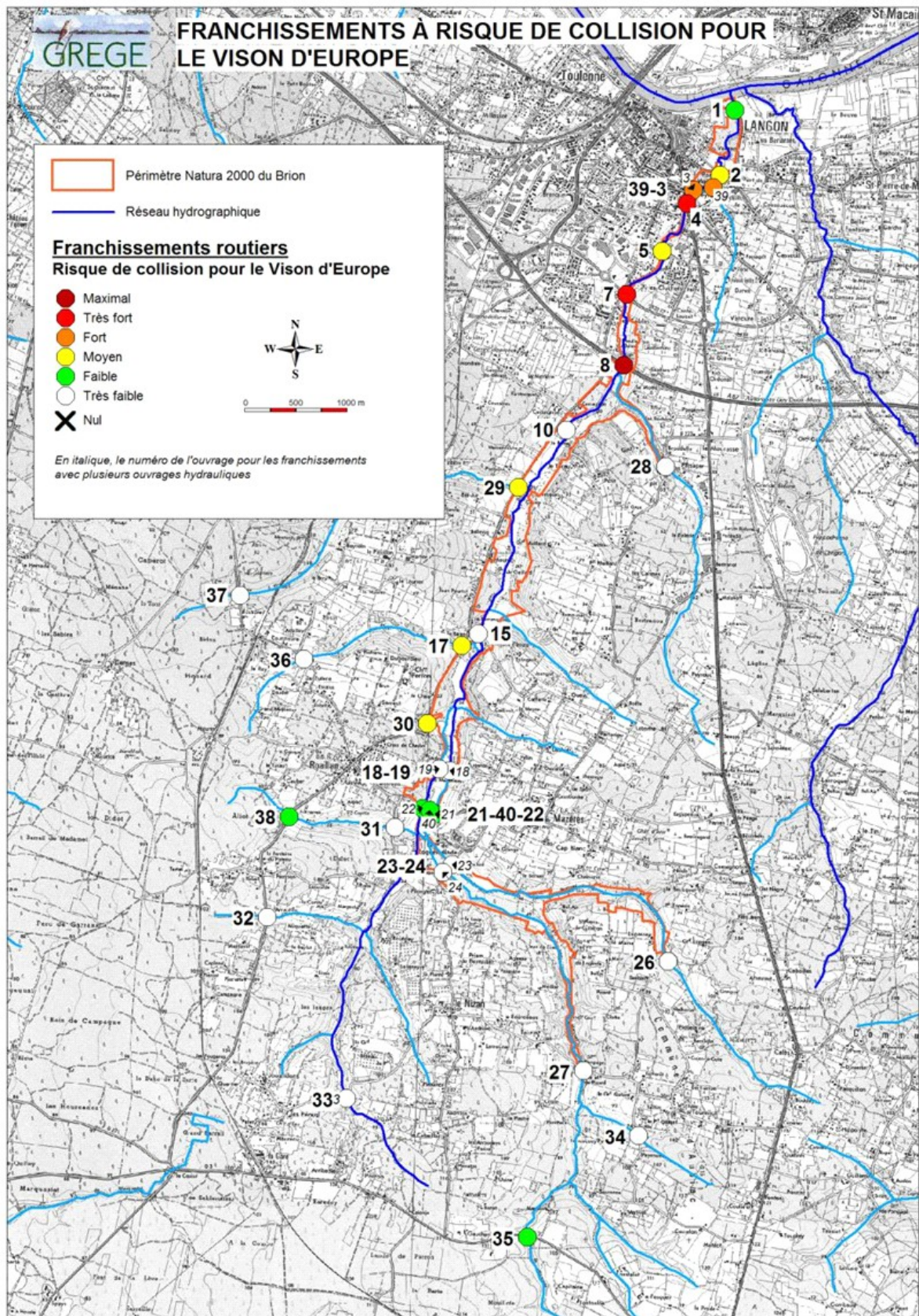


Figure 2-8 : Cartographie des risques de collision sur le site du Brion © GREGE, 2012)

1.4.v Le Vison d'Amérique sur le Bassin Versant du Brion

a. La compétition entre le Vison d'Europe et d'Amérique

La présence du Vison d'Amérique n'est pas souhaitable car il occupe la même niche écologique que le Vison d'Europe et il pourrait exister une compétition directe et/ou indirecte entre les deux espèces. En effet, les densités de vison d'Amérique peuvent être très élevées, de l'ordre de plusieurs dizaine d'individus sur des réseaux hydrographiques de la taille de celui étudié imposant de fait un risque de compétition résultant du différentiel actuel d'effectif entre les deux espèces.

En Gironde, l'espèce est classée nuisible car considérée comme « espèce invasive » avec des conditions à respecter préalablement à sa destruction. Les risques de confusion entre les deux espèces sont très importants et des visons d'Europe peuvent être détruits accidentellement par confusion avec des visons d'Amérique. Même si les arrêtés préfectoraux en vigueur prévoient un contrôle préalable de l'animal capturé avant sa destruction, toute l'efficacité de ce dispositif repose sur le niveau d'information et de sensibilisation des personnes susceptibles de capturer un Vison, sur la disponibilité 7 /7j des « référents » et sur la qualité des référents. Ce système a déjà montré ses limites avec des animaux n'ayant pas été contrôlés préalablement à leur destruction, des animaux relâchés car le dispositif n'est pas actif 7 /7j ou parce que les référents ont eu des doutes sur l'identification de l'animal.

Enfin, le Vison d'Amérique pourrait être un relais important dans la diffusion de pathologies ré-émergentes de par les fortes densités en individus sur le territoire.

b. La situation du Vison d'Amérique en Gironde

Le Vison d'Amérique a été détecté dans le département à partir de 2003 dans le cadre du réseau « Vison d'Amérique » piloté par le GREGE, spécialisé dans le suivi du Vison d'Europe et d'Amérique. Neuf captures ont été enregistrées sur les parties amont du Ciron dans le Lot-et-Garonne et en Gironde (GREGE, 2003), réparties sur 10 kilomètres confirmant la bonne implantation de l'espèce. Par la suite, de nombreuses campagnes de piégeage standardisées ont été opérées chaque année sur tous les réseaux compris entre le Lisos et le Ciron pour suivre la progression de l'espèce et la contrôler par stérilisation des individus jusqu'en 2007. Chaque année, étaient capturés entre 4 et 8 individus différents, principalement répartis sur le Ciron (GREGE, 2004;2005; GREGE et Mission Vison d'Europe, 2006; Mission Vison d'Europe et GREGE, 2007).

Depuis 2008, le contrôle de l'espèce est coordonné par l'ADPAG (Association Départementale des Piégeurs de Gironde) pour engager des campagnes de piégeage uniquement au sud de la Garonne et à l'est du Ciron. Comme dans les autres départements, ce réseau ne s'appuie pratiquement que sur les piégeurs agréés en sensibilisation et en intervention sur le terrain. Il ne semble pas toucher tous les acteurs susceptibles d'être confrontés au Vison d'Amérique. Au cours des trois premières années de mise en œuvre de cette nouvelle structuration, aucune capture n'a été enregistrée (Delas - ADPAG, comm pers). En revanche en 2011, 2 individus ont été capturés sur la Gouaneyre, affluent du Ciron et un autre sur le Beuve (Saint-Pardon-de-Conques).

Dans le même temps, le GREGE a développé une nouvelle technique de détection de l'espèce basée sur l'installation de radeaux à empreintes. Près de 70 radeaux ont été progressivement disposés sur les affluents de la Garonne rive gauche compris entre le Saucats et le Beuve inclus (voir carte). Sur la période 2008-2011, le suivi hebdomadaire des radeaux a permis de confirmer l'efficacité et la grande sensibilité de la technique. Les conclusions sont éloquentes avec une progression minimale du front de colonisation de près de 40 kilomètres vers l'ouest en rive gauche

de la Garonne et des données confirmées au moins jusqu'au Gat mort (GREGE, Rapport interne). En outre, à ce jour, un individu a déjà été capturé au nord de la Garonne en 2007, confirmant la possibilité de poursuite de la colonisation sur les affluents rive droite.

La carte qui suit présente l'ensemble des données enregistrées par le GREGE et l'ADPAG depuis l'arrivée de l'espèce en Gironde. Compte tenu de l'insuffisance de la surveillance actuelle et de l'inefficacité des opérations de piégeage, il convient donc de considérer à ce jour que l'espèce est potentiellement bien implantée sur l'ensemble des affluents rive gauche de la Garonne entre le Lisos à l'est et le Gat mort à l'ouest.

c. La situation du Vison d'Amérique sur le Brion

A ce jour, aucune donnée de capture n'a été enregistrée sur le Brion. Aucun radeau de surveillance n'y a été installé par le GREGE. Cependant, ce cours d'eau se trouve au cœur de l'aire de présence actuelle du Vison d'Amérique avec des données environnantes toutes proches.

A ce titre, le Vison d'Amérique doit être considéré comme potentiellement présent et comme représentant une menace pour le Vison d'Europe. Sa surveillance et son contrôle doivent ainsi être organisés avec des modalités différentes de celles engagées actuellement ayant montré leur inefficacité.

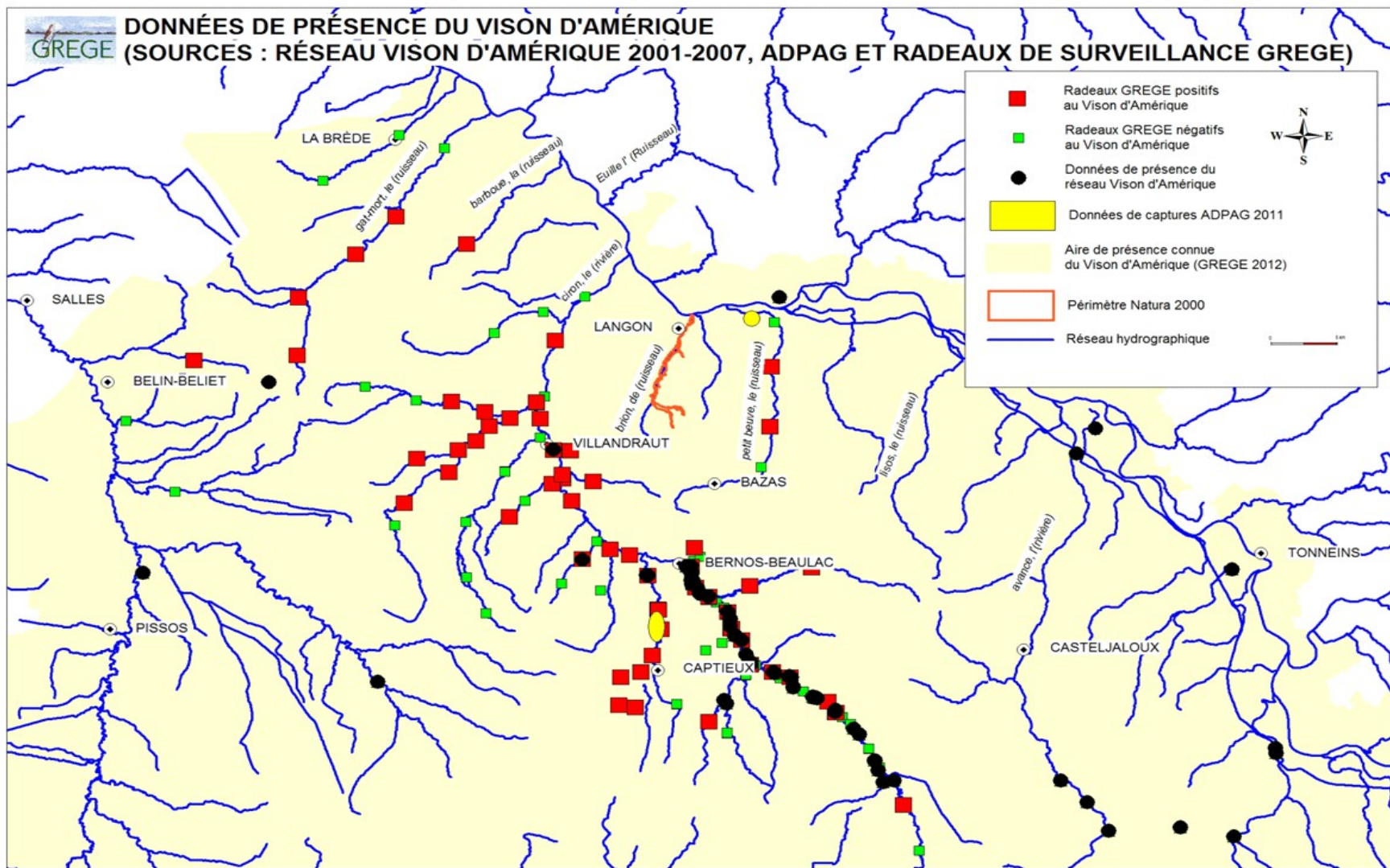


Figure 2-9: Cartographie de présence du Vison d'Amérique à proximité du site Natura 2000 du Brion © GREGE, 2012

Bilan

Le Vison d'Europe a séjourné et circulé sur le réseau hydrographique du Brion. Cette analyse à l'échelle du site, permet de mettre en évidence deux causes majeures de mortalité chez cette espèce : la collision routière et la compétition avec le Vison d'Amérique. Ces deux axes d'action sont prioritaires avec la préservation de ses habitats. La hiérarchisation des enjeux en tiendra compte.

1.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Intégrer les résultats des recherches d'approfondies faite dans le Plan National d'Action (PNA Vison d'Europe) sur les connaissances relatives aux exigences écologiques de l'espèce et aux causes de régression ,
- Assurer la protection et la restauration de ses habitats,
- Combattre les causes directes de mortalité et les facteurs de déclin pressentis,
- Sensibiliser le public, informer les usagers des zones humides et former les gestionnaires des milieux,
- Suivi scientifique des populations avec le PNA Vison d'Europe.

II. LOUTRE D'EUROPE – *LUTRA LUTRA* (1355)

II.1. Exigences écologiques

- Présence d'habitats humides telles que les aulnaies marécageuses, les forêts alluviales, les prairies hygrophiles, les fossés, les mares,...
- Présence d'une ripisylve continue pour permettre ses déplacements le long du réseau hydrographique.

Le domaine vital de la Loutre d'Europe est relativement grand, plusieurs kilomètres de cours d'eau. La présence d'eau est un facteur essentiel à sa survie et le niveau d'inondation des habitats fréquentés doit être important. La mortalité étant une cause majeure de prélèvement d'individus, la circulation de l'espèce en toute sécurité au niveau des franchissements routiers doit être assurée.

II.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluer la progression ou la régression sur le site des habitats préférentiels et favorables à son accueil ;
- Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par des relevés d'indices de présence (épreintes et empreintes) ;
- Évaluer la réduction du risque de collision routière en suivant le nombre d'ouvrages de franchissement transparent par rapport au nombre total pouvant impacter l'espèce ;
- Évaluer la disponibilité en proies des cours d'eau en suivant les peuplements piscicoles.

II.3. État de conservation

- État actuel : **à préciser**
- Objectif : **à préciser**

II.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- la mortalité accidentelle (collisions routières, destructions lors d'opérations de piégeage) ;
- la destruction indirecte par empoisonnement ;
- la destruction des habitats ;
- la dégradation de la qualité chimique de l'eau et des habitats en général ;
- raréfaction des peuplements piscicoles.

II.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

Amélioration des connaissances sur sa répartition sur le site par recherche d'indices de présence ;
Assurer la protection et la restauration de ses habitats ;

Combattre les causes directes de mortalité et les facteurs de déclin pressentis (pollution, collision routières, ...) ;

Sensibiliser le public, informer les usagers des zones humides et former les gestionnaires des milieux ;

Suivi scientifique ;

Toute action en faveur du Vison d'Europe sera favorable à la Loutre.

III. LAMPROIE DE PLANER – *LAMPETRA PLANERI* (1096)

III.1. Exigences écologiques

- Une bonne qualité d'eau et surtout des sédiments,
- Une accessibilité aux sites de reproductions (absence de barrages entre l'amont et l'aval des rivières),
- Des fonds alternant sable et graviers pour la reproduction,
- Un cours d'eau naturel et diversifié présentant des banquettes vaseuses.

III.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des frayères

III.3. État de conservation

- État actuel : moyen
- Objectif : **bon**

III.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

Selon les Cahiers d'habitats Natura 2000 (Tome 7 : Espèces animales), le principal problème rencontré est l'accessibilité (problèmes de franchissement de seuils et des pelles des moulins) et la détérioration des zones de frayère, notamment par le colmatage des graviers par des particules fines, qui prive les larves de la circulation d'eau leur assurant l'apport d'oxygène nécessaire à leur survie.

En France, les menaces proviennent de deux facteurs principaux :

- l'importance de la durée de la phase larvaire qui rend cette espèce très sensible à la pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves.

Cette espèce, déjà peu féconde et qui meurt après son unique reproduction, a par ailleurs de plus en plus de difficultés à accéder à des zones de frayères en raison de la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau (les barrages et étangs qui empêchent la libre circulation des individus, isolent les populations et détériorent la qualité du milieu physique et de l'eau).

- les recalibrages, curages et rectifications de la rivière qui banalisent le milieu et détruisent l'habitat des larves.

III.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Améliorer et garantir durablement la qualité de l'eau,
- Réhabiliter les zones de cours d'eau dégradées (rectifications, canalisation ou pollution),
- Proscrire les curages,
- Aménager les ouvrages pour permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction,
- Lutter contre l'implantation de nouveaux étangs,
- Réduire l'impact des étangs existants (contournements, prises d'eau par le fond, débit réservé),
- Identifier les zones importantes pour la reproduction et s'assurer de leur préservation,
- Information et la sensibilisation du public à la préservation de l'espèce,
- Suivi scientifique.

IV. ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES - *AUSTROPOTAMOBIOUS PALLIPES* (1092)

IV.1. Exigences écologiques

Les exigences de l'espèce sont élevées pour ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux et son optimum correspond aux « eaux à truites ». Elle a en effet besoin d'une eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, très bien oxygénée, neutre à alcaline (un pH compris entre 6,8 et 8,2 est considéré comme idéal). La concentration en calcium (élément indispensable pour la formation de la carapace lors de chaque mue) sera de préférence supérieur à 5 mg/l. C'est une espèce sténotherme, c'est-à-dire qu'elle a besoin d'une température de l'eau relativement constante pour sa croissance (15-18°C), qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement 21°C en été.

IV.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage nocturne des individus

IV.3. État de conservation

- État actuel : mauvais
- Objectif : bon

IV.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- Altération physique du biotope : elle conduit à la disparition de l'espèce par la disparition de son biotope naturel (matières en suspension dans l'eau et envasement, destruction des berges, perturbation du régime hydraulique et thermique),
- Menaces écotoxicologiques : l'action de produits toxiques libérés dans l'eau peut être plus ou moins insidieuse selon la nature et la concentration des substances incriminées (métaux lourds, agents phytocides, substances eutrophisantes...) et le mode de contamination : pollution directe massive ou pollution chronique plus ou moins indirecte (eaux de ruissellement, épandages agricoles, traitements forestiers, activité industrielle ou urbaine),
- Menaces biologiques : la multiplication des interventions sur la faune (introduction d'espèces exogènes, repeuplements piscicoles ou déversements de poissons surdensitaires) ont pour corollaire l'augmentation des risques de compétition, de prédation et de pathologie.

C'est l'une de ces menaces ou la conjonction de plusieurs d'entre elles qui pèse sur les populations d'Écrevisse à pattes blanches. L'action en synergie de la dégradation du biotope et de l'introduction d'écrevisses exotiques plus résistantes, voire porteuses d'agents pathogènes, entraînera à coup sûr la disparition définitive des écrevisses autochtones.

IV.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Protection des biotopes dont la dégradation progressive renforce les conditions de prolifération d'espèces concurrentes plus résistantes,
- Protection des berges naturelles à Saules (*Salix* spp.) et Aulnes (*Alnus* spp.)
- Contrôle des travaux d'équipement de type goudronnage ou recalibrage en zone sensible,
- Précautions à prendre lors d'exploitations forestières et du traitement des bois,
- Traitement des effluents pollués avec identification et contrôle des activités polluantes insidieuses (agricoles ou autres) diffusant des traces de métaux lourds ou de toxiques agissant dans la chaîne trophique,
- Contrôle des activités générant des matières en suspension ou perturbant l'oxygénation de l'eau, l'équilibre thermique ou hydraulique,
- Respect de la législation sur le commerce et le transport des écrevisses (arrêté du 21/07/1983), notamment l'interdiction de transport des écrevisses exotiques vivantes,
- Favoriser le contrôle des populations invasives à défaut de parvenir à leur destruction totale par l'élaboration de techniques de capture voire d'exploitation spécifiques, sans oublier l'objectif de restauration de la qualité initiale des milieux indispensable au « retour » des espèces autochtones,
- Information et la sensibilisation du public à la préservation de l'espèce,
- Suivi scientifique.

V. DAMIER DE LA SUCCISE - *EUPHYDRYAS AURINIA* (1065)

V.1. Exigences écologiques

- Une densité minimale de la plante nourricière est nécessaire pour permettre l'établissement et le maintien du papillon.
- Une "bonne" diversité et abondance en plantes nectarifères sont nécessaires pour assurer le maintien des populations sur un site donné.
- La présence de lisières forestières ou de bosquets arborés semble indispensable à l'établissement d'une colonie reproductrice.

La disparition des habitats favorables est la cause essentielle du déclin observé. L'intensification agricole, l'afforestation ou la recolonisation arbustive sont à l'origine de la régression des prés maigres riches en succise et des pelouses sèches à scabieuse. La fragmentation des populations accélère le processus. En effet, l'isolement de plus en plus accusé des dernières populations rend très improbable toute recolonisation après extinction locale. Ceci expliquerait pourquoi des habitats apparemment encore adéquats ne sont plus occupés par l'espèce.

V.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluer l'évolution de la surface de l'habitat de l'espèce
- Suivi par transect classique ou non ajusté des zones de présence de l'espèce

V.3. État de conservation

- État actuel : **inconnu**
- Objectif : **inconnu**

V.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- L'assèchement des zones humides dans le cadre d'une urbanisation non maîtrisée
- L'amendement des prairies en nitrates
- La gestion des milieux par un pâturage ovin
- La fauche pendant la période de développement larvaire

V.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- maintien des milieux semi-naturels herbacés maigres, dans la mesure du possible "interconnectés" (c'est-à-dire, pas trop éloignés les uns les autres), riches en plantes nourricières des chenilles (succise ou scabieuse) et fleurs nectarifères, avec des lisières arborées étendues,
- La mise en place d'un système de fauche compatible avec le maintien de l'espèce apparaît la mesure de gestion la plus intéressante pour les populations françaises. Ce mode de gestion doit être utilisé de façon très modérée sur les sites abritant l'espèce, soit sur des portions ne dépassant pas le cinquième de la surface totale, une année donnée.
- expérimentations de pâturage bovin. En Wallonie, l'entretien des milieux herbacés se fait au moyen du pâturage très extensif par bovins (les ovins ne conviennent pas), aussi bien dans les milieux humides ou secs. La charge ne dépasse pas 0,5 UUGB par ha et par an.

VI. LUCANE CERF-VOLANT – *LUCANUS CERVUS* (1083)

VI.1. Exigences écologiques

- Présence de bois mort au sol en état de décomposition avancé pour les larves,
- Forêts de feuillus (chêne, hêtre, frêne, tilleul, saule...),
- Présence de vieux feuillus (chênes préférentiellement) pour l'adulte.

VI.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Évaluer l'évolution de la surface de l'habitat de l'espèce

VI.3. État de conservation

- État actuel : bon
- Objectif : bon

VI.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- Le dessouchage détruit des habitats potentiels pour les larves,
- L'enlèvement systématique du bois mort,
- L'élimination des vieux arbres,
- L'ensauvage des forêts.

VI.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Conservation du bois mort au sol et des souches après coupes,
- Mise en place d'un réseau de vieux arbres (îlots de vieillissement),
- Créer un réseau de parcelles feuillues dont le traitement permette la conservation de vieux arbres,
- Sensibiliser les promeneurs et les habitants à l'importance de la préservation du bois mort,
- Suivi scientifique.

VII. PETIT RHINOLOPHE – *RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS* (1303)

VII.1. Exigences écologiques

- Paysage semi-ouvert où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés
- Linéaires arborés, lisières forestières et grandes haies communiquant avec le gîte
- Prairies entrecoupées de haies
- Répartition homogène et disséminée du bâti ancien
- Cavités souterraines aux caractéristiques hygrothermiques adaptées
- Tranquillité (hibernation)

VII.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Comptages des effectifs lors des prospections hivernales.
- Suivi hygrothermique des carrières

VII.3. État de conservation

- État actuel : à préciser
- Objectif : à préciser

VII.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- fermeture des paysages ruraux
- disparition du bocage
- intensification de l'agriculture par retournement des prairies
- réfection inadaptée, déprédation ou aménagement du bâti
- dérangement des populations hivernantes
- modifications des conditions hygrothermiques à l'intérieur des carrières
- pollution lumineuse
- réduction de la biomasse d'insectes (par utilisation de produits chimiques)
- traitements anti-parasitaires

VII.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Maintien et création d'un réseau de haies communiquant avec les gîtes
- Limitation du dérangement par fermeture des accès aux gîtes
- Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies
- Suivi scientifique

VIII. GRAND RHINOLOPHE – *RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM* (1304)

VIII.1. Exigences écologiques

- Présence de ripisylves et de boisements de feuillus diversifiés en essence, densité et hauteurs des strates
- Présence de corridors boisés
- Présence de prairies permanentes pâturées bordées de haies
- Cavités souterraines aux caractéristiques hygrothermiques adaptées (hibernation)
- Tranquillité (hibernation)

VIII.2. Indicateurs de l'état de conservation

- Comptages des effectifs lors des prospections hivernales.
- Suivi hygrothermique des carrières

VIII.3. État de conservation

- État actuel : à préciser
- Objectif : à préciser

VIII.4. Facteurs naturels ou humains influençant l'état de conservation

- banalisation de l'espace par destruction des structures paysagère complexe
- pollution lumineuse
- intensification de l'agriculture par retournement des prairies
- réduction de la biomasse d'insectes (par utilisation de produits chimiques)
- dérangement des populations hivernantes
- modifications des conditions hygrothermiques à l'intérieur des carrières
- réfection inadaptée, déprédation ou aménagement du bâti
- traitements anti-parasitaires

VIII.5. Préconisations de gestion et moyens de conservation

- Maintien de la diversité des paysages : haies, boisements, pâtures
- Limitation du dérangement par fermeture des accès aux gîtes
- Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies
- Suivi scientifique

INTERRELATIONS DES HABITATS ET DES ESPÈCES

La Directive « Habitats » définit l'habitat d'une espèce comme étant le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique (Article premier).

Les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire peuvent utiliser des habitats qui ne présentent pas d'intérêt en tant que formation végétale et ne constituent pas des habitats d'intérêt communautaire. Il est néanmoins primordial de préserver et de gérer de façon adéquate ces milieux, du fait de leur utilisation par les espèces d'intérêt communautaire. La destruction des habitats favorables reste l'une des principales causes de déclin de nombreuses espèces à enjeu.

Les différents milieux recensés sur le périmètre Natura 2000 du Brion sont autant d'habitats potentiellement utilisables par les espèces d'intérêt communautaire du site. Le tableau ci-après en fait la synthèse.

Tableau 2-17 : Utilisations des habitats par les espèces au cours de leur cycle annuel

Type de formation	Description	Vison d'Europe			Loutre			Lamproie de Planer			Damier de la Succise			Lucane cerf volant			Ecrevisse à pattes blanches			Chiroptères			
		Alimentation	Reproductior	Refuge/Repo	Alimentation	Reproductior	Refuge/Repo	Alimentation	Ponte	Refuge/Repo	Alimentation	Ponte	Refuge/Repo	Alimentation	Reproductior	Refuge/Repo	Alimentation	Ponte	Refuge/Repo	Alimentation	Reproductior	Refuge/Repo	
Formations prairiales	Prairies humides atlantiques et subatlantiques																						
	Prairies à fourrages des plaines																						
	Pâtures mésophiles																						
Formations d'ourlets et de friches	Fourrés																						
	Clairières forestières																						
	Ourlets des cours d'eau																						
	Franges des bords boisés ombragés																						
Formations forestières	Terrains en friche et terrains vagues																						
	Saussaies de plaines																						
	Chênaies-charmaies																						
	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens																						
	Bois marécageux d'Aulnes																						
	Plantations de conifères																						
Milieux aquatiques	Plantations de Peupliers																						
	Formations spontanées de Robiniers																						
	Lits des rivières																						
	Eaux douces stagnantes																						
	Lagunes industrielles et bassins																						
Formations anthropisées	Villes, villages et sites industriels																						
	Cultures																						

MENACES IDENTIFIÉES SUR LE SITE EN LIEN AVEC LES ESPÈCES ET LES HABITATS

I. SYNTHÈSE DES MENACES CONCERNANT LES HABITATS

I.1. Les menaces associées aux habitats

Selon les habitats présents sur le site, il est possible d'identifier des menaces théoriques potentielles. Les différents types de menaces et leurs évolutions peuvent être regroupés en cinq groupes :

- travaux agricoles
- travaux hydrauliques
- travaux forestiers
- autres travaux
- non gestion

L'intensité des menaces par habitat est évaluée sur la base de trois critères :

- la vitesse de la dégradation engendrée (rapide, moyenne ou lente),
- les conséquences sur l'habitat en terme de dégradation (mauvais état, disparition)
- la capacité à contrer ou contrôler la dégradation par le biais d'une gestion adéquate (oui, non ou difficile).

Les résultats sont présentés dans le tableau page suivante.

Schématiquement, les menaces principales qui pèsent sur les habitats du site Natura 2000 du Brion sont la **dégradation des habitats par les activités commerciales, agricoles et forestières** :

- dégradation par l'activité commerciale du secteur de Langon avec des risques de pollutions et l'agrandissement des surfaces urbanisées.
- dégradation par les activités agricoles comme par exemple l'intensification, la reconversion des sols, l'utilisation de produits visant à protéger la production mais polluant les cours d'eau.
- dégradation par les activités forestières inadaptées. Il peut s'agir de reboisements artificiels (peupliers, essences non adaptées aux stations) ou alors de coupes rases. Ce type de menace et son intensité sont variables en fonction des habitats et de leur productivité.

Tableau 2-18 : Évaluation des menaces concernant les habitats

Type de menaces	Évolution des pratiques	Habitats concernés	Vitesse de dégradation	Conséquences	État de l'habitat	Possibilité de restauration	Intensité globale de la menace
TRAVAUX AGRICOLES	Changement des pratiques : surpâturage et piétinement	6510 – Prairies maigres de fauche	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Difficile à non	Forte
		6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Oui	Moyenne
	Changement des pratiques : mise en culture	6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Oui	Moyenne
		6510 – Prairies maigres de fauche	Rapide	– Disparition de l'habitat	Disparition	Oui	Forte
TRAVAUX HYDRAULIQUES	Modification du lit mineur (curage, rectification, artificialisation)	6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Rapide	– Déséquilibre de la dynamique du cours d'eau (nappe circulante) – Destruction de l'habitat par le passage des engins – Développement d'espèces invasives	Mauvais état	Non	Forte
		91E0* - Forêts alluviales	Rapide	– Déséquilibre de la dynamique du cours d'eau (nappe circulante) – Destruction de la ripisylve par le passage des engins – Développement d'espèces invasives	Mauvais état	Non	Forte
	Création d'étang	6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Non	Forte
		91E0* - Forêts alluviales	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Non	Forte
TRAVAUX FORESTIERS	Plantations de peupliers ou de résineux	91E0* - Forêts alluviales	Rapide	– Acidification – Disparition de l'habitat	Mauvais état voire disparition	Oui	Forte
	Coupes (ripisylve, boisement)	91E0* - Forêts alluviales	Rapide	– Réduction à disparition de l'habitat selon intensité	Mauvais état voire disparition	Non	Forte
AUTRES TRAVAUX	Remblais	6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Rapide	– Développement des espèces invasives – Banalisation du cortège spécifique – Assèchement	Mauvais état voire disparition	Oui	Forte
		91E0* - Forêts alluviales	Moyenne	– Développement des espèces invasives – Banalisation du cortège spécifique – Assèchement – Perte de capacité d'absorption des pics de crues	Mauvais état	Oui	Faible
	Urbanisation	Tous les habitats (6430, 91E0*)	Rapide	– Disparition des habitats – Modification du fonctionnement hydraulique des cours d'eau (imperméabilisation des surfaces, ruissellement)	Disparition	Difficile à non	Forte
NON GESTION	Évolution naturelle (colonisation par les ligneux)	6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	Moyenne	– Évolution vers la saulaie puis l'aulnaie marécageuse ou alluviale	De mauvais état à évolution vers un habitat prioritaire	Oui	Moyenne
		6510 – Prairies maigres de fauche	Moyenne	– Évolution vers le fourré puis la chênaie-charmaie	Mauvais état puis disparition	Oui	Moyenne

II. SYNTHÈSE DES MENACES CONCERNANT LES ESPÈCES

II.1. Les menaces associées aux espèces

Selon les espèces présentes sur le site, il est possible d'identifier des menaces théoriques potentielles. Les différents types de menaces et leurs évolutions peuvent être regroupés en cinq groupes :

- travaux agricoles
- travaux hydrauliques
- travaux forestiers
- autres travaux
- non gestion

L'intensité des menaces par espèce est évaluée sur la base de deux critères :

- la vitesse de la dégradation engendrée (rapide, moyenne ou lente),
- les conséquences sur la survie de l'espèce (forte, moyenne, faible)

Les résultats sont présentés dans le tableau en page suivante.

Les principales menaces sont :

- **les travaux forestiers** : la diminution ou la disparition des forêts alluviales encore présentes est l'une des principales menaces pour la réussite de la restauration du Vison d'Europe sur son aire de distribution en Aquitaine. La sauvegarde d'un linéaire de ripisylve suffisamment dense permettrait au mustélidé de se déplacer le long du réseau hydrographique.
- **les travaux hydrauliques** : la dégradation ou la destruction des habitats liés au cours d'eau principal sont des menaces pour le Vison d'Europe, espèce liée au milieu aquatique. La menace n'est pas imminente, mais la population est en faible quantité, ce qui rend l'espèce plus sensible aux modifications de son milieu.
- **Les travaux agricole avec l'intensification agricole** : elle génère une augmentation des intrants (azote, herbicide, pesticide, etc) qui pollue directement le cours d'eau du bassin versant. Ce qui engendre à court terme une modification de la qualité chimique de l'eau, impactant de ce fait la faune piscicole et diminuant la ressource alimentaire disponible pour le Vison d'Europe.
- **Les travaux agricoles avec l'abandon des prairies** : si elle peut temporairement être favorable, elle est également néfaste à long terme.
- **Les autres travaux comme l'urbanisation** ; elle peut causer la dégradation qualitative des habitats d'espèces avec la présence de pollutions et des dégradations quantitatives avec la destruction d'habitat. L'urbanisation peut être un facteur direct de destruction des espèces avec le risque de collisions routières par exemple.

Tableau 2-19 : Évaluation des menaces concernant les espèces

Type de menaces	Evolution des pratiques	Espèces concernées	Vitesse de la dégradation	Conséquences sur la survie de l'espèce	Etat de l'espèce	Intensité globale de la menace	
TRAVAUX AGRICOLES	Changement des pratiques : surpâturage et piétinement	Damier de la Succise	Rapide	Forte	Disparition	Forte	
	Changement des pratiques : fertilisation	Ecrevisse à pattes blanches	Moyenne	Forte	Mauvais état	Forte	
		Toxostome	Lente	Faible	Mauvais état	Faible	
		Lamproie de Planer	Lente	Faible	Mauvais état	Faible	
		Damier de la Succise	Moyenne	Moyenne	Mauvais état	Moyenne	
	Changement des pratiques : mise en culture	Damier de la Succise	Rapide	Forte	Disparition	Forte	
		Ecrevisse à pattes blanches	Moyenne	Moyenne	Mauvais état	Moyenne	
		Toxostome	Moyenne	Faible	Mauvais état	Moyenne	
		Lamproie de Planer	Moyenne	Faible	Mauvais état	Moyenne	
		Chiroptères	Lente	Faible	Moyen état	Faible	
	TRAVAUX HYDRAULIQUES	Modification du lit mineur (curage, rectification, artificialisation)	Vison d'Europe	Moyenne	Forte	Mauvais état	Forte
			Ecrevisse à pattes blanches	Rapide	Moyenne	Mauvais état	Moyenne
Toxostome			Rapide	Forte	Disparition	Forte	
Lamproie de Planer			Rapide	Forte	Disparition	Forte	
Vidange d'étangs		Toxostome	Rapide	Forte	Mauvais état	Forte	
		Lamproie de Planer	Rapide	Forte	Mauvais état	Forte	
TRAVAUX FORESTIERS	Coupes (ripisylve, boisement)	Lucane Cerf-Volant	Moyenne	Moyenne	Mauvais état	Moyenne	
		Vison d'Europe	Rapide	Forte	Disparition	Forte	
		Chiroptères	Moyenne	Moyenne	Mauvais état	Moyenne	
AUTRES TRAVAUX	Urbanisation	Vison d'Europe	Rapide	Forte	Disparition	Forte	
		Ecrevisse à pattes blanches					
		Lucane Cerf-Volant					
		Toxostome					
		Lamproie de Planer					
		Damier de la Succise					
		Chiroptères					
NON GESTION	Evolution naturelle (colonisation par les ligneux)	Damier de la Succise	Lente	Moyenne	Mauvais état	Moyenne	

INDICATEURS ET PROTOCOLES DE SUIVI

I. INDICATEURS ET PROTOCOLES DE SUIVI DES HABITATS

I.1. Indicateur du fonctionnement hydrologique

I.1.i Suivi du niveau d'eau

La présence de la quasi-totalité des habitats sur le site Natura 2000 du Brion est étroitement liée au fonctionnement hydrologique des cours d'eau. Le niveau de l'eau joue à ce titre un rôle déterminant et ses variations peuvent fortement influencer la dynamique végétale des différents habitats (forêts alluviales, mégaphorbiaies, ...).

a. Objectif

Afin de pouvoir évaluer les battements, la mise en place d'échelles limnimétriques pourrait être réalisée sur différents points du cours d'eau. Ce suivi permettrait de cibler certains dysfonctionnements notamment afin d'adapter au mieux les mesures de gestion comme des aménagements de petits ouvrages hydrauliques.

Le bon fonctionnement hydrologique passe également par le respect de la réglementation en vigueur comme la mise en conformité avec les actions des SAGE, PGE, etc.

Remarque : les différents moulins et seuils localisés le long du cours d'eau ont un rôle important sur les battements du niveau de l'eau. En période estivale, alors que le cours d'eau se trouve à l'étiage et que de nombreux pompages agricoles sont effectués, les riverains ont tendance à fermer les pelles.

b. Date et fréquence des relevés

- Relevé de chaque échelle à une fréquence minimale mensuelle.
- Analyse des données au terme des cinq années d'application du DOCOB

c. Évaluation de l'état de conservation

L'état de conservation sera jugé satisfaisant si les battements ne sont pas excessifs tout au long de l'année, hors période estivale (juillet, août, septembre).

Remarque : ce suivi devra être couplé aux relevés météorologiques de l'année (pluviométrie et température moyenne mensuelle, évapotranspiration, taux d'ensoleillement, ...).

1.2. Indicateurs et protocole de suivi des « Prairies maigres de fauche » (6510)

1.2.i Suivi de la surface

a. Objectifs

La surface totale des « prairies maigres de fauche » a été calculée. Ce suivi permet l'évaluation de la tendance évolutive (augmentation/régression) de cet habitat au terme des cinq années afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion proposées et/ou de leur mise en œuvre.

b. Date et fréquence des relevés

Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB

c. État initial

Tableau 2-20: État initial de la surface des Prairies maigres sur le site

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	38.2	8,82	4,12%

d. Évaluation de l'état de conservation

- État de conservation satisfaisant si la surface est stable ou en augmentation
- État de conservation critique si la surface est en régression de plus de 25% de la superficie actuelle

1.2.ii Suivi de la richesse floristique spécifique

a. Objectifs

Ce suivi permettra d'évaluer l'évolution de l'habitat.

b. Date et fréquence des relevés

- Début de l'été : début à mi-juin (Attention : se renseigner sur la période de fauche)
- 1 fois par an (sur la durée des 5 ans du Document d'objectifs)

c. Protocole de suivi

Suivi phytosociologique par carré permanent sur la zone :

- inventaire exhaustif des espèces présentes
- affectation de coefficients de pour chaque espèces (Braun-Blanquet)
- photographie de la zone
- croquis schématique du carré

Remarque : il est possible de proposer un suivi « simplifié » de comptage (présence/absence) de quelques espèces caractéristiques qui seront à définir par l'opérateur sur le modèle de la mesure HERBE_07 des MAET (disposition spécifique à la mesure 214 détaillée dans la phase 4 : proposition de mesures).

1.2.iii Évaluation de l'état de conservation

- l'état de conservation sera jugé satisfaisant si la richesse en hémicryptophytes et géophytes reste supérieure à celle des thérophytes et si on observe un cortège floristique typique de l'habitat en terme de diversité et d'abondance des espèces indicatrices.
- l'état sera critique si on observe une augmentation des thérophytes additionnée à une régression de la diversité des espèces caractéristiques

1.3. Indicateurs et protocole de suivi des « Mégaphorbiaies » (6430)

1.3.i Suivi de la surface

a. Objectifs

La surface totale des « mégaphorbiaies » a été calculée. Ce suivi permet l'évaluation de la tendance évolutive (augmentation/régression) de cet habitat au terme des cinq années afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion proposées et/ou de leur mise en œuvre.

b. Date et fréquence des relevés

Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB

c. État initial

Tableau 2-21 : État initial de la surface des Mégaphorbiaies sur le site

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 37.72	16,92	7,91%

d. Évaluation de l'état de conservation

- État de conservation satisfaisant si la surface est stable ou en augmentation
- État de conservation critique si la surface est en régression de plus de 25% de la superficie actuelle

1.3.ii Suivi du taux de recouvrement arbustif

Les mégaphorbiaies font partie du cycle dynamique des forêts riveraines, leur surface est naturellement fluctuante. Ainsi, l'évolution de la mégaphorbiaie vers l'aulnaie-frênaie n'est pas négative puisque l'on passe d'un habitat d'intérêt communautaire (6430) à un habitat d'intérêt communautaire prioritaire (91E0*). Il faut toutefois veiller à conserver une mosaïcité et un certain équilibre entre ces différents stades d'évolution.

a. Objectifs

A partir d'un état initial, évaluer l'évolution spatiale de la strate arbustive au sein des mégaphorbiaies riveraines.

b. Date et fréquence des relevés

- État initial à réaliser au moment de l'application du DOCOB
- Les placettes sont suivies selon un pas de temps régulier, au moins une fois par an et aux mêmes dates, en tous cas dans des conditions phénologiques voisines.
- État des lieux au terme des cinq années d'application du DOCOB

c. Protocole de suivi

Relevé de terrain avec affectation de coefficient pour chaque unité :

- 0 = taux de recouvrement de la strate arbustive < 1%
- 1 = taux de recouvrement de la strate arbustive compris entre 1 et 10%
- 2 = taux de recouvrement de la strate arbustive compris entre 10 et 25%
- 3 = taux de recouvrement de la strate arbustive compris entre 25 et 50%
- 4 = taux de recouvrement de la strate arbustive compris entre 50 et 75%
- 5 = taux de recouvrement de la strate arbustive compris entre > 75%

d. Évaluation de l'état de conservation

- L'état de conservation sera jugé satisfaisant s'il correspond aux coefficients 0, 1 et 2.
- A partir du coefficient 3, on considère que la mégaphorbiaie est en voie de disparition à la faveur d'un taillis arbustif qui évoluera à son tour vers un boisement (correspondant au coefficient 5). Il s'agit cependant de prendre en compte la dynamique de cette évolution. Par exemple, si à partir d'un état initial une unité identifiée avec un coefficient 0 passe à un coefficient 2 lors de l'état des lieux, cette progression rapide de la strate arbustive peut être considérée comme problématique et donc l'habitat peut être analysé comme étant dans un état de conservation critique.

1.3.iii Suivi des espèces végétales envahissantes

a. Objectifs

Lors de l'inventaire de 2007, aucune espèce végétale envahissante n'a été observée. Toutefois, ce suivi semble nécessaire au regard de la vitesse de propagation de ces pestes végétales. Ainsi, il permettra de réagir le plus rapidement possible pour contrôler leur implantation et de ce fait éviter une banalisation du cortège floristique.

Dans le cas où elles seraient observées lors de suivis sur le site d'autres milieux ou d'espèces, l'inventaire de cette végétation et du taux de recouvrement des espèces devra être mis en place.

b. Date et fréquence des relevés

- En été : mi-juillet/mi-août
- 1 fois par an

c. Protocole de suivi

Suivre l'ensemble des mégaphorbiaies cartographiées. S'il y a présence d'espèces exogènes, mettre en place un suivi sur la zone :

- o inventaire exhaustif des espèces présentes
- o photographie de la zone
- o croquis schématique du recouvrement

Les principales espèces à suivre sont :

- o *Buddleja davidii*
- o *Reynoutria japonica*
- o *Impatiens parviflora*
- o *Impatiens glandulifera*

1.3.iv Évaluation de l'état de conservation

- Il sera jugé bon tant qu'aucune espèce végétale envahissante ne sera observée sur le site.
- Dans le cas où l'implantation est avérée, tant que le recouvrement est inférieur à 25%, l'état de conservation reste satisfaisant.
- Si l'on observe une régression (c'est-à-dire inférieure à 75%) de la diversité d'espèces caractéristiques et un taux de recouvrement supérieur à 25%, l'état de conservation est alors critique

1.4. Indicateurs et protocole de suivi des « Forêts alluviales » (91E0*)

1.4.i Suivi de la surface

a. Objectifs

La surface totale des « forêts alluviales » a été calculée. Ce suivi permet l'évaluation de la tendance évolutive (augmentation/régression) de cet habitat au terme des cinq années afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion proposées et/ou de leur mise en œuvre.

b. Date et fréquence des relevés

Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB

c. État initial

Tableau 2-22 : État initial de la surface des Forêts alluviales sur le site

Nom Natura 2000	Code Natura 2000	Code CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	91E0*	44.3	33	15,42%

* Habitat prioritaire

d. Évaluation de l'état de conservation

- État de conservation satisfaisant si la surface est stable ou en augmentation
- État de conservation critique si la surface est en régression de plus de 25% de la superficie actuelle

1.4.ii Suivi de la richesse floristique spécifique

a. Objectifs

La forêt est suivie au sein de placettes permanentes représentatives des différents types de boisements identifiés sur le site. Il s'agit d'effectuer un suivi phytosociologique dont la méthode est décrite précédemment. L'analyse des relevés, permettra ainsi de déceler les tendances évolutives des boisements, d'enregistrer les modifications intervenant dans la végétation et de comprendre comment le milieu évolue.

b. Date et fréquence des relevés

- État initial à réaliser au moment de l'application du DOCOB
- Les placettes sont suivies selon un pas de temps régulier, au moins une fois par an et aux mêmes dates, en tous cas dans des conditions phénologiques voisines.
- Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB

c. Protocole de suivi

Suivi phytosociologique par placettes permanentes sur la zone :

- inventaire exhaustif des espèces présentes
- affectation de coefficients de pour chaque espèce (Braun-Blanquet)
- photographie de la zone
- croquis schématique du carré

d. Évaluation de l'état de conservation

- l'état de conservation sera jugé satisfaisant si on observe un cortège floristique typique de l'habitat en terme de diversité et d'abondance des espèces indicatrices.
- l'état sera critique si on observe une régression de la diversité et de l'abondance des espèces caractéristiques

II. INDICATEURS ET PROTOCOLE DE SUIVI DES ESPÈCES

II.1. Indicateurs et protocole de suivi du Vison d'Europe (1356*)

Son extrême discrétion et la faiblesse des effectifs rendent difficiles une évaluation des effectifs par piégeage direct. Cela contraint l'évaluation à l'utilisation d'indicateurs indirects permettant de révéler l'état de conservation du site pour l'espèce.

En complément, le GREGE, spécialisé dans le suivi de cette espèce en France et en Espagne développe actuellement des techniques alternatives permettant de suivre sa présence à partir de collecte d'indices de présence (pièges à empreintes et modèle d'analyse discriminante et/ou tubes à poils). Les premiers résultats confirment la fonctionnalité des capteurs d'indices et la faisabilité de l'identification. Le nombre de capteurs positifs pourrait être exploité comme indicateur de l'évolution des populations.

Il convient tout de même de préciser que des techniques basées sur la recherche d'ADN « Vison » dans l'eau sont à l'étude pour espérer révéler la présence de l'espèce.

Il s'agira donc de :

- suivre la surface des habitats préférentiels et favorable à son accueil en évaluant la progression ou la régression sur le site de ses habitats favorables,
- évaluer et suivre à titre expérimental la présence de l'espèce et de son concurrent le Vison d'Amérique par les techniques indirectes de suivi récemment développées,
- suivre le nombre d'ouvrages de franchissement restaurés par rapport au 26 à risque, en se basant sur le diagnostic Vison d'Europe qui définit des préconisations d'aménagement budgétisés par ouvrage et sur la construction d'un calendrier de réhabilitation des ouvrages en fonction des maîtres d'œuvres.
- recenser le nombre de collisions routières. Il s'agira de développer la sensibilité des populations riveraines et les utilisateurs du cours d'eau afin de collecter tout individu appartenant à la famille des mustélidés.

Le détail de ces mesures sera fait dans le **Tome 2 « Document opérationnel Natura 2000 »** qui regroupera les proposition de mesure et dans les fiches actions de ce présent Document d'Objectif.

II.2. Indicateurs et protocole de suivi de la Loutre d'Europe (1355)

Il est primordial pour assurer la conservation de cette espèce de préciser d'une part, son statut sur le site, d'autre part, sa répartition (présence / absence) ainsi que la surface des habitats de l'espèce sur l'ensemble périmètre initial redéfini (périmètre proposé). Ces connaissances passent obligatoirement par la mise en place d'un suivi des indices de présence et des compléments d'inventaire terrain des habitats d'espèces.

II.2.i État des lieux de l'espèce

a. Objectifs

Préciser et découvrir les sites de présence de l'espèce pour évaluer l'importance de la population et son évolution.

b. Date et fréquence des relevés

Un premier inventaire des indices de présences lors de la première année de suivi (état initial).

c. Protocole de suivi

Choix de site à prospecter en appliquant le protocole de suivi décrit ci après.

II.2.ii État des lieux de la surface de l'habitat de l'espèce

a. Objectifs

Connaître la répartition des habitats d'espèce sur le périmètre proposé.

b. Date et fréquence des relevés

Prospection terrain des habitats sur le périmètre à partir de fin avril la première année d'élaboration du DOCOB (état initial).

c. Protocole de suivi

Parcourir l'ensemble du site en appliquant le protocole de suivi décrit ci après.

II.2.iii Suivi de l'évolution de la surface de l'habitat de l'espèce

a. Objectif

Ce suivi permet l'évaluation de la tendance évolutive (augmentation/régression) des habitats de l'espèce au terme des cinq années afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion proposées et/ou de leur mise en œuvre.

b. Date et fréquence des relevés

Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB.

c. Évaluation de l'état de conservation

- État de conservation satisfaisant si la surface est stable ou en augmentation.
- État de conservation critique si la surface est en régression de plus de 25% de la superficie actuelle.

II.2.iv Le suivi par répartition des indices de présence (épreinte et empreinte)

a. Objectif

Il permet d'évaluer chaque année la répartition de l'espèce par recherche d'indices de présence.

b. Description de la méthode

La méthode est basée sur le protocole standard de l'UICN (d'après Reuther et al., 2000, *Surveying and Monitoring Distribution and Population Trends of the Eurasian Otter (Lutra Lutra)*, Habitat n°12, 148p.).

Elle a été adaptée de manière à densifier le nombre de site à prospector et de rapprocher les inventaires. Le réseau de cours d'eau désignés Natura 2000 en Gironde est dense. Les inventaires réalisés par les différentes structures (ADPAG, ONCFS, GREGE...) fournissent de nombreuses données sur la répartition de l'espèce qui peuvent être utilisées. Dans le cas de la réalisation de compléments, il s'agit d'appliquer le protocole suivant :

Choix des sites à prospector (base cartographique) :

- Choisir 4 sites pour 50 km² (se baser sur les cartes 1/25000) ;
- Placer un site par carré de 12,5 km² ;
- Placer les sites sur des sites potentiellement favorables (**en utilisant les ponts**) et représentatifs des milieux aquatiques de la zone ;
- Relever précisément la localisation des sites (coordonnées géographiques, nom du lieu-dit, etc.).

Prospection des sites :

- Prospector chaque site sur une distance de 600 m (300 m en aval et en amont) ;
- Ne prospector qu'une seule rive ;
- Noter les indices de présence observés (épreintes et empreintes exclusivement) ;
- Quitter le site lorsqu'un indice de présence a été trouvé ;
- En cas d'absence d'indice au bout de 600 m, le site est considéré comme négatif. L'absence d'indice doit également être noté.

Les résultats sont exprimés en pourcentage de site positif par carré de 50 km²

c. Protocole, date et fréquence des relevés

Effectuer un recensement des indices de présence sur chacun des sites déterminés chaque année durant les cinq années du DOCOB.

d. Évaluation de l'état de conservation

Ce sont les indices « initiaux » qui serviront d'éléments de comparaison pour estimer les variations et l'état de conservation de la population.

L'état de conservation sera jugé satisfaisant si le nombre de sites positifs est supérieur ou égal au nombre de sites positifs de l'année initiale de l'inventaire.

L'état de conservation sera jugé critique si le nombre de sites positifs est inférieur au nombre de sites positifs de l'année initiale de l'inventaire.

II.2.v Autres suivis

Tout comme pour le Vison d'Europe, il semble nécessaire pour l'espèce de :

- suivre le nombre d'ouvrages de franchissement transparent ;
- suivre le nombre de collisions routières ;
- suivre les peuplements piscicoles (pêches électriques) ;
- suivre les campagnes de piégeage du Vison d'Europe car la Loutre est susceptible d'être elle-même capturée.

II.3. Indicateurs et protocole de suivi de la Lamproie de Planer (1096)

Il est primordial pour assurer la conservation de ces espèces de préciser d'une part, leurs statuts sur le site et d'autre part, leurs répartitions (présence / absence). Ces connaissances passent obligatoirement par la mise en place d'un suivi par comptage des individus.

II.3.i Suivi par pêches électriques

a. Objectifs

Évaluer l'importance de la population et son évolution en se basant sur l'année 2011 date d'inventaire de la Fédération des AAPMA de Gironde.

b. Date et fréquence des relevés

Une intervention par station où les individus ont été recensés entre mars et mai

c. Protocole de suivi

Les stations feront l'objet de suivi. annuel

d. Évaluation de l'état de conservation

A évaluer en fonction des effectifs observés lors de la première année de suivi (état initial dans ce présent document)

II.3.ii Suivi par observation visuelle

a. Objectifs

Suivi de la présence et du niveau de reproduction

b. Protocole, date et fréquence des relevés

Effectuer un comptage des individus sur frayère lors de la période de reproduction chaque année durant les cinq années du DOCOB. Les zones favorables à la présence des individus étant mentionnées dans le **Tome 5 « Méthodologie d'élaboration du Document d'Objectifs »** où il est représenté une carte des points de pêche à suivre.

c. Évaluation de l'état de conservation

A évaluer en fonction des effectifs observés lors de la première année de suivi (état initial)

II.4. Indicateurs et protocole de suivi du Damier de la Succise (1065)

Il est primordial pour assurer la conservation de cette espèce de préciser d'une part, son statut sur le site, d'autre part, sa répartition (présence / absence) ainsi que la surface des habitats de l'espèce sur l'ensemble périmètre.

II.4.i Suivi de l'évolution de la surface de l'habitat de l'espèce

La sous-espèce nominale *Euphydryas aurinia aurinia* est liée à des milieux humides. Un écotype de milieux plus xériques *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia* a été distingué par MAZEL (1982). Sur le site Natura 2000, c'est l'écotype inféodé aux milieux plus xériques qui a été rencontré. Le suivi de la surface des habitats qu'il est susceptible de fréquenter est alors à préconiser. Il s'agit des milieux ouverts tels que les prairies humides ou sèches.

a. Objectif

Ce suivi permet l'évaluation de la tendance évolutive (augmentation/régression) de cet habitat au terme des cinq années afin de mesurer l'efficacité des mesures de gestion proposées et/ou de leur mise en œuvre.

b. Date et fréquence des relevés

Évaluation à réaliser au terme des cinq années d'application du DOCOB

c. État initial

Tableau 2-23 : État initial de la surface des habitats potentiels d'accueil du Damier de la Succise

Code CORINE Biotopes	Nom CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
38.2	Prairies à fourrages des plaines	8,82	4,12%
38.1	Pâtures mésophiles	2,31	1,08%
37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	35,25	16,48%
TOTAL		46,38	21,68%

d. Évaluation de l'état de conservation

- État de conservation satisfaisant si la surface est stable ou en augmentation
- État de conservation critique si la surface est en régression de plus de 25% de la superficie actuelle

II.4.ii Le suivi par transect classique ou non ajusté

a. Objectif

Il permet d'évaluer chaque année les effectifs d'une population étudiée. Le calcul des indices d'abondances correspond au calcul d'un nombre d'individus capturés par unité de distance parcourue.

b. Description de la méthode

On peut distinguer 3 phases :

- une première phase de prospection, c'est-à-dire rechercher la présence d'individus après avoir déterminé les habitats potentiels sur la zone d'étude,

- une seconde phase de mise en place des transects, c'est-à-dire le repérage de trajet rectiligne dans les secteurs où les papillons sont les plus abondants en prenant en compte l'homogénéité du milieu,
- et enfin, la dernière phase de suivi des populations proprement dite par des comptages le long des transects.

Après avoir déterminé le (ou les) secteurs intéressants, il faut choisir un trajet rectiligne dans chacun de ces secteurs. Ce trajet est matérialisé à chacune de ses extrémités par deux éléments du paysage (ex. arbuste ou arbre), marqués avec un point de peinture et mesuré. Ce trajet s'appelle un transect.

Des comptages des individus adultes sont effectués le long de ce transect :

- durant toute la période de vol des imagos (d'avril à juillet), 1 fois par semaine,
- aux heures les plus chaudes (11h- 16h), par temps sec,
- en marchant régulièrement et lentement (environ 3 km/h), en zigzagant sur 5 mètres de part et d'autre du transect.

Des résultats enregistrés à des horaires différents restent comparables, c'est surtout la météorologie variable (vent, ensoleillement) qui peut causer de grandes différences d'observation en effectifs, plus que l'horaire lui-même.

La méthode du transect classique ou non ajusté permet de calculer seulement un indice d'abondance, correspondant à un effectif d'individus par unité de distance ou de temps.

Ici, l'indice d'abondance **la** calculé a pour unité le nombre d'individus présents sur 100m.

$$la = (\Sigma / L) \times 100$$

Σ = Nombre d'individus capturés sur le transect à chaque suivi. C'est-à-dire la somme des individus mâles et des individus femelles.

L = Longueur du transect en mètres

Afin de pouvoir comparer annuellement les indices d'abondances et d'obtenir une valeur moyenne qui servira d'indicateur de conservation un indice d'abondance moyen est calculé. Il équivaut à la somme des indices d'abondance de l'année divisée par le nombre de relevés :

$$lam = (\text{somme des } la / \text{nombre de relevés})$$

En répétant cette opération plusieurs fois dans la saison et si le protocole est identique chaque année, il est possible de procéder à des comparaisons interannuelles et donc de déceler les variations de l'abondance des papillons » (GREFF & al, 1998).

Une étude plus poussée peut être réalisée la deuxième ou troisième année afin d'affiner les effectifs et les densités des populations, ceci grâce à la méthode C.M.R. (Capture-Marquage-Recapture). Cette méthode consiste en une prospection du secteur étudié, et ce tous les deux jours. La durée de la prospection doit être relativement la même à chaque fois.

La prospection se fait en deux temps :

- le matin: capture à l'aide d'un filet et marquage des individus avec un feutre transparent sur la face inférieure de l'aile postérieure gauche.
- l'après-midi, capture mais aussi recapture d'individus marqués le matin, que l'on marque au même endroit mais sur l'aile droite.

Chaque jour, le code de marquage change.

c. Date et fréquence des relevés

A partir de l'observation des premiers individus volants (d'avril à juillet), les relevés seront effectués une fois par semaine durant toute la période de vol de l'espèce en tenant compte des conditions météorologiques.

d. Évaluation de l'état de conservation

Ce sont les indices « initiaux » qui serviront d'éléments de comparaison pour estimer les variations et l'état de conservation de la population d'*Eurodryas aurinia aurinia*.

L'état de conservation sera jugé satisfaisant si :

- présence d'individus sur l'ensemble des transects ($lam > 0$)
- $lam >$ résultat initial sur n^*-1 transects minimum
- $lam\text{-total} >$ résultat initial

L'état de conservation sera jugé critique si :

- n transect avec $lam = 0$ (n est à définir en fonction du nombre de transect)
- moins de n^*-1 transects avec $lam >$ résultat initial
- $lam\text{-total} <$ résultat initial

n = Nombre total de transect

II.5. Indicateurs et protocole de suivi du Lucane cerf-volant (1083)

Aucun suivi de cette espèce ne semble nécessaire étant donnée sa fréquence en Aquitaine. Toutefois, il serait judicieux de suivre la surface des habitats qu'il est susceptible de fréquenter. Il s'agit des habitats forestiers et essentiellement de la chênaie-charmaie. En effet, les larves de *Lucanus cervus* sont saproxylophages. Elles consomment le bois mort, se développent dans le système racinaire des arbres et sont essentiellement liées aux chênes (*Quercus* spp.).

Tableau 2-24 : État initial de la surface des habitats potentiels d'accueil du Lucane cerf-volant

Code CORINE Biotopes	Nom CORINE Biotopes	Surface (ha)	Proportion (%)
41.2	Chênaies-charmaies	50,98	23,83%
44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	33	15,42%

II.6. Indicateurs et protocole de suivi de l'Écrevisse à pattes blanches (1092)

Sur le réseau hydrographique du Brion, l'Écrevisse à pattes blanches a été recensée à plusieurs reprises de 1995 à 2011 sur les cours d'eau du Brion, du Pesquey, de la Marquette, du Caubet, du Nautot, du Pas de Berrin et d'un ruisseau sans toponyme (Source : Fédération de pêche de Gironde, 2001 ; ONEMA - Service interdépartemental de la Gironde et du Lot-et-Garonne, 2008). Lors des derniers inventaires, seuls 9 individus ont été retrouvés (Cf. Fédération de Pêche de Gironde, 2011).

Pour assurer la conservation de cette espèce, un plan régional d'action des écrevisses est en train de voir le jour. L'état de conservation de la population sur le réseau hydrographique du Brion est mauvais.

L'étude de cette population passe obligatoirement par la mise en place d'un suivi par comptage des individus sur les lieux d'observations.

II.6.i Suivi par observation visuelle

a. Objectifs

Suivi de la présence et du niveau de reproduction

b. Protocole, date et fréquence des relevés

Effectuer un comptage des individus lors de la période de reproduction chaque année durant les cinq années du DOCOB en se basant sur l'année d'inventaire de 2011.

c. Évaluation de l'état de conservation

A évaluer en fonction des effectifs observés lors de la première année de suivi (état initial dans ce présent document)

II.7. Indicateurs et protocole de suivi des Chiroptères

Il est primordial pour assurer la conservation de ces espèces de préciser d'une part, leurs statuts sur le site et d'autre part, leurs répartitions (présence / absence). Ces connaissances passent obligatoirement par la mise en place d'un suivi par comptage des individus.

II.7.i Suivi par comptage des effectifs lors des prospections hivernales

a. Objectifs

Évaluer chaque année les effectifs d'une population étudiée.

b. Protocole, date et fréquence des relevés

Effectuer un comptage des individus lors de la période d'hibernation chaque année durant les cinq années du DOCOB dans les zones de gîte connues. Des recensements supplémentaires peuvent être également organisés afin d'améliorer la connaissance de la répartition de ces espèces sur le site.

c. Évaluation de l'état de conservation

A évaluer en fonction des effectifs observés lors de la première année de suivi (état initial dans ce présent document)

Phase 3 : Hiérarchisation des enjeux

Photographies du Brion : M.Souriat, 2011

INTRODUCTION

L'ensemble des informations récoltées sur le terrain a permis de préciser les enjeux du site Natura 2000. Chaque espèce et habitat à forte valeur patrimoniale recensés sur le site constituent un enjeu.

La hiérarchisation des enjeux a pour objectif de :

- hiérarchiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou présentant un enjeu fort en terme de conservation (valeur patrimoniale intrinsèque des habitats et des espèces et valeur patrimoniale dans le site),
- définir des préconisations de gestion en fonction des caractéristiques des habitats et des espèces et des enjeux économiques sur le site.

Ainsi, pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire identifiés sur le site, la démarche à suivre est la suivante:

- Définir le niveau d'enjeu de conservation à partir du croisement de la valeur patrimoniale avec le niveau de risque/menace affecté à chaque espèce ou habitat.
- Hiérarchiser les habitats et les espèces en fonction de ce niveau d'enjeu
- Établir les objectifs de conservation suite à l'analyse des enjeux

MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE À LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

Un enjeu de conservation se rapporte à un habitat ou à une espèce d'intérêt communautaire pour lesquels doivent être mobilisés en priorité les efforts de conservation. Un enjeu de conservation résulte donc du croisement entre la "valeur patrimoniale" et les "risques/menaces" affectant l'habitat ou l'espèce.

Afin d'évaluer le niveau des enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site, puis d'en définir les objectifs de conservation qui en découlent, une méthodologie inspirée de celle déterminée dans le cahier des charges pour l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 en PACA est respectée.

Le niveau d'enjeu est défini à l'aide de la matrice de croisement suivante. Le choix s'est porté sur cette méthode car elle fait partie des références.

Tableau 3-1 : Méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation (DREAL PACA, 2007)

Valeur patrimoniale	➔	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Risque/Menace	⬇				
Faible		Faible	Faible	Faible ou moyen	Faible ou moyen
Moyen		Faible	Moyen	Moyen ou fort	Moyen ou fort
Fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Fort	Très fort
Très fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Très fort	Très fort

Matrice de croisement utilisée pour la détermination des enjeux de conservation (DREAL, PACA, 2007)

HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

I. ÉVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

L'évaluation de la valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire doit être un préalable à la définition des enjeux en terme de conservation et d'actions. Elle consiste à apprécier, par l'utilisation de critères les plus objectifs possible, l'importance des habitats d'intérêt communautaire, ou pour lesquels le site Natura 2000 présente un enjeu majeur en terme de conservation en établissant un classement.

Quatre critères ont été choisis : le statut de l'habitat, la représentativité de l'habitat, l'état de conservation, et la vulnérabilité.

Le détail de la méthodologie appliquées à l'évaluation de la valeur patrimoniale est consultable dans le Tome 5 « Méthodes appliquées au document d'objectifs ».

I.1. Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale

I.1.i Le statut de l'habitat

Parmi les habitats d'intérêt communautaire, la Directive « Habitats » en distingue certains dits « prioritaires » du fait de leur état de préservation très préoccupant.

I.1.ii La représentativité de l'habitat

Ce critère revient à exprimer le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat à la fois sur le plan de la quantité et de l'importance écologique ou patrimoniale.

Le degré de représentativité de l'habitat est donc considéré comme une représentativité spatiale relative car il est fonction de la surface totale des habitats d'intérêt communautaire.

I.1.iii L'état de conservation d'un habitat naturel

Au sens de la Directive « Habitats », l'état de conservation d'un habitat naturel résulte de « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, et qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres » (art. 1).

L'habitat naturel est en état de conservation favorable lorsque :

- son aire de répartition naturelle et les superficies qu'il couvre sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable (art. 1).

Cette définition est appliquée à l'échelle d'un territoire biogéographique mais n'est pas directement utilisable à l'échelle locale du site Natura 2000 pour laquelle la littérature ne fournit aucune définition précise et unanime.

De manière à adapter les grandes lignes de la définition de la Directive à l'échelle du site,

l'évolution de l'aire de répartition naturelle des habitats ne sera pas prise en compte car elle ne peut être perçue qu'à l'échelle du réseau hydrographique du Brion. En conséquence, un habitat naturel sera considéré en bon état de conservation, à l'échelle du site Natura 2000, lorsque :

- la structure et les fonctions spécifiques et nécessaires à son maintien sont présentes,
- il ne subit aucune atteinte susceptible de nuire à sa pérennité,
- les espèces (végétales, animales voire fongiques) qui lui sont typiques peuvent assurer leur cycle biologique.

1.1.iv La vulnérabilité

Elle permet d'apprécier la capacité de l'habitat à conserver dans l'avenir sa structure et ses fonctions face à des influences défavorables.

1.2. Évaluation de la valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire

Tableau 3-2 : Évaluation de la valeur patrimoniale des habitats

Nom Natura 2000		Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
Code Natura 2000		91E0*	6430	6510
Surface (ha)		33,00	16,92	8,82
Statut	Modalité	Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire
	Note	3	0	0
Représentativité	Valeur (%)	56	29	15
	Modalité	Forte	Moyenne	Faible
	Note	4	2	1
État de conservation	Valeur (moyenne)	2,43	2,19	1,00
	Modalité	Mauvais	Moyen	Bon
	Note	2	3	4
Vulnérabilité	Modalité	Moyenne	Forte	Forte
	Note	2	4	4

Note totale	11	9	9
Priorité	1	2	2
Enjeu	Très fort	Fort	Fort

* Habitat prioritaire

II. ÉVALUATION DES RISQUES/MENACES DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE IDENTIFIÉES SUR LE SITE NATURA 2000

Les "risques/menaces" sont des facteurs de perturbation, anthropiques ou naturels, directs ou indirects, présents ou potentiels, qui interagissent avec un habitat ou une espèce du site.

Lors des différentes rencontres avec la population lors des inventaires sur le terrain et lors des groupes de travail. Des menaces spécifiques au site Natura 2000 ont pu être identifiées.

Les principales menaces sont détaillées selon l'habitat.

Une évaluation du risque de ces menaces a ensuite été faite afin de hiérarchiser les enjeux sur le site Natura 2000. Cette évaluation a été faite en prenant en compte l'ensemble des informations récoltées sur le site Natura 2000.

Le niveau de risque a été évalué selon 4 catégories : très fort, fort, moyen et faible .

Les menaces et leur niveau de risque sont détaillés par habitat en page suivante.

Remarque : Il a été constaté, au cours de la prospection du site, une déviation du ruisseau du Marquet en amont du moulin du Pesquey. En effet, le cours du ruisseau a été volontairement détourné en direction du Pesquey. Les agents de l'ONEMA se sont rendus sur place et n'ont pu dresser un procès verbal immédiatement. Ils supposent en effet que le cours du Marquet en aval de la dérivation (qui est certes récente) correspond en fait à un bief d'amenée (artificiel à l'origine) du moulin qui est au bord de la route (vu les pentes). Ils ont donc lancé une étude de l'historique du site et mènent une enquête auprès des propriétaires et riverains.

Tableau 3-3 : Évaluation des menaces concernant les habitats à l'échelle du site

Habitats	Menaces	Niveau de risque	Niveau global
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Dérivation du cours d'eau	Fort	Fort
	Augmentation des surfaces artificialisées (évolution démographie, projets...)	Fort	
	Fréquentation (usages : loisirs, activités de bords de cours d'eau, tourisme)	Moyen	
	Pompage eaux souterraines	Moyen	
	Dépôts sauvages	moyen	
	Irrigation	Moyen	
	Mise en culture	Moyen	
	Drainage	Moyen	
	Défrichement	Moyen	
	Gestion mécanique forestière inappropriée	pas d'informations	
	Utilisation de phytosanitaire à fin forestière	pas d'informations	
Mégaphorbiaies hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (riveraines)	Piétinement et dégradations	Fort	Fort
	Dérivation du cours d'eau	Fort	
	Augmentation des surfaces artificialisées (évolution démographie, projets...)	Fort	
	Pollutions urbaines (assainissement, réseau eaux pluviales...)	Fort	
	Pompage eaux souterraines	Moyen	
	Irrigation	Moyen	
	Mise en culture	Moyen	
	Drainage	Moyen	
	Défrichement	Moyen	
	Travaux sur le cours d'eau (entretien, rectification, curage...)	Moyen	
	Dépôts sauvages	moyen	
	Fréquentation (usages : loisirs, activités de bords de cours d'eau, tourisme)	Moyen	
	Gestion mécanique agricole inappropriée	Faible	
	Amendements et fertilisations	Faible	
	Utilisation de phytosanitaire agricole	Faible	
	Polution vinicole	Faible	
	Gestion mécanique forestière inappropriée	pas d'informations	
Utilisation de phytosanitaire à fin forestière	pas d'informations		
Destruction de zones humides	pas d'informations		
Prairies maigres de fauche de basse altitude	Déprise agricole	Fort	Fort
	Augmentation des surfaces artificialisées (évolution démographie, projets...)	Fort	
	Irrigation	Moyen	
	Mise en culture	Moyen	
	Gestion mécanique agricole inappropriée	Faible	
	Amendements et fertilisations	Faible	
	Utilisation de phytosanitaire agricole	Faible	

III. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX : HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le tableau suivant présente le croisement de la valeur patrimoniale et du risque/menace global pour chaque habitat.

Tableau 3-4 : Hiérarchisation des enjeux : habitats d'intérêt communautaire

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91EO*	44.3	Très forte	Fort	Très fort
Mégaphorbiaies hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 /37.72	Forte	Fort	Fort
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	38.2	Forte	Fort	Fort

* espèce ou habitat prioritaire

Bilan :

L'habitat intitulé « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats ». En ce sens, il est en priorité 1 pour le site Natura 2000 du Brion :

- il n'occupe qu'une faible surface sur le territoire Français. En effet, il a subi de profondes perturbations tels que la déforestation et le drainage au profit de l'agriculture et de la plantation de peupliers. De ce fait, les parcelles qui restent en bon état de conservation sont d'un enjeu majeur,
- il constitue une zone préférentielle de refuge, de nourrissage et de reproduction du Vison d'Europe, espèce en voie de disparition à l'échelle de l'Europe.

C'est pourquoi, à l'échelle du site et plus largement à l'échelle de l'Aquitaine, cet habitat constitue une priorité en terme de surface et de qualité du milieu.

Remarque : le tableau ci-dessus permet d'orienter le choix des actions à mener prioritairement dans l'animation quotidienne du document d'objectifs. Dans un premier temps, les efforts seront à concentrer sur les habitats à enjeu majeur. Cependant, cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider l'action : la nécessité de maintenir ou développer une diversité et une mosaïcité des habitats, les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette hiérarchisation théorique.

HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

I. ÉVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

De même que pour l'évaluation faite pour les habitats, la valeur patrimoniale consiste à apprécier, par l'utilisation de critères, l'importance des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles le site Natura 2000 présente un enjeu majeur en terme de conservation en établissant un classement.

La méthode de hiérarchisation a été développée sur la base de cinq critères d'ordre biologique et écologique : le statut de l'espèce, la taille ou densité de la population, la représentativité du site pour l'espèce, le degré de conservation des éléments de l'habitat important pour l'espèce et la dynamique de la population de l'espèce.

Le détail de la méthodologie appliquées à l'évaluation de la valeur patrimoniale est consultable dans le Tome 3 « Méthodes appliquées au document d'objectifs ».

I.1. Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale

I.1.i Le statut de l'espèce

Parmi les espèces d'intérêt communautaire, la Directive « Habitats » en distingue certaines dites « prioritaires » du fait de leur état de préservation très préoccupant.

I.1.ii La taille - densité de la population de l'espèce

Ce paramètre est difficile à mesurer puisqu'il repose sur une connaissance très difficile à obtenir pour certaines espèces. Nous nous sommes basés sur les données disponibles, sur l'avis des spécialistes (Fédération des AAPPMA de Gironde, ADPA de Gironde, ONEMA, ONCFS, GREGE, Société Linnéenne de Bordeaux) et sur une estimation de ce que pouvait être la population de chaque espèce sur le site.

I.1.iii La représentativité du site pour l'espèce

Ce critère explicite l'importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce dans son aire de répartition à l'échelle Nationale.

I.1.iv Degré de conservation des éléments de l'habitat important pour l'espèce

Il s'agit d'estimer l'état de conservation du ou des habitats présents sur le site qui sont utilisés par l'espèce considérée.

I.1.v La dynamique de la population de l'espèce

Ce critère décrit l'évolution de la population de l'espèce.

I.2. Évaluation de la valeur patrimoniale des espèces d'intérêt communautaire

Tableau 3-5 : Évaluation de la valeur patrimoniale des espèces

Nom Natura 2000		Vison d'Europe	Loutre	Lamproie de Planer	Damier de la Succise	Lucane Cerf-volant	Écrevisse à pattes blanches	Petit Rhinolophe	Grand Rhinolophe
Code Natura 2000		1356*	1355	1096	1065	1083	1092	1303	1304
Statut	Modalité	Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire	Non Prioritaire
	Note	3	0	0	0	0	0	0	0
Taille Densité	Modalité	Rare, isolé	Population non recensé	Population non recensé	Dispersé	Dispersé	Rare, isolé	Population non recensé	Population non recensé
	Note	3	3	3	2	2	3	3	3
Représentativité	Modalité	Majeure	Majeure	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyenne
	Note	4	4	1	1	1	1	1	2
Degré de conservation des habitats	Modalité	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Favorable	Moyen	Favorable	Favorable
	Note	2	2	2	2	1	2	1	1
Dynamique	Modalité	En déclin	En déclin	En déclin	Stable	Stable	En déclin	En déclin	En déclin
	Note	3	3	3	2	2	3	3	3
Note totale		15	12	9	7	6	9	8	9
Priorité		1	1	2	3	3	2	3	2
Enjeu		Très fort	Très fort	Fort	Moyenne	Moyenne	Fort	Moyenne	Fort

* Espèce prioritaire

II. ÉVALUATION DES RISQUES/MENACES DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE IDENTIFIÉES SUR LE SITE NATURA 2000

Lors des différentes rencontres avec la population lors des inventaires sur le terrain et lors des groupes de travail. Des menaces spécifiques au site Natura 2000 ont pu être identifiées.

Les principales menaces sont détaillées selon l'espèce.

Une évaluation du risque de ces menaces a ensuite été faite afin de hiérarchiser les enjeux sur le site Natura 2000. Cette évaluation a été faite en prenant en compte l'ensemble des informations récoltées sur le site Natura 2000.

Les milieux à préserver sur le site Natura 2000 sont associés à des milieux humides (fourrés et forêts humides), et à des milieux agricoles (prairies de fauche).

Les espèces inféodées à ce site sont elles aussi dépendantes des milieux humides (Ecrevisse à pattes blanches, Lamproie de planer, Vison et Loutre d'Europe), agricoles (Damier de la Succise), et des cavités pour les chauves-souris (Grand et Petit Rhinolophe).

Les principales menaces identifiées sur le site sont celles qui vont porter atteinte à la qualité du cours d'eau et aux zones humides associées (dérivation, pollutions, prélèvements illégaux, etc.)

La fréquentation croissante de la population sur le territoire tend à redouter un problème de dérangement des populations de mammifères (Vison et Loutre d'Europe et Chauves-souris). Le développement du territoire entraîne également une augmentation des surfaces artificialisées et une fragmentation du territoire. En parallèle, l'intensification des axes routiers est une très forte menace principalement pour le Vison d'Europe mais aussi pour la Loutre d'Europe. La déprise agricole entraîne une disparition des prairies naturelles. Enfin, les espèces exotiques nuisibles peuvent entrer en concurrence avec les espèces natives et leurs êtres néfastes.

Le niveau de risque a été évalué selon 4 catégories : très fort, fort, moyen et faible.

Les menaces et leur niveau de risque est détaillé en page suivante.

Tableau 3-6 : Évaluation des menaces concernant les espèces à l'échelle du site

Espèces	Menaces	Niveau de risque
Vison d'Europe	Mortalité accidentelle lors de travaux sur le cours d'eau	Très Fort
	Collision routière	
	Piègeage et empoisonnement	
	Compétition avec le Vison d'Amérique	
	Pollution des eaux	
	Gestion inapproprié des berges Destruction des zones humides	
Ecrevisse à pattes blanches	Alteration physique du biotope	Très Fort
	Pollution des eaux	
	Eutrophisation des eaux	
	Compétition avec l'écrevisse de Louisiane	
Loutre	Piègeage et chasse	Fort
	Fréquentation touristique du cours d'eau	
	Pollution des eaux	
	Eutrophisation des eaux	
	Collision routière	
	Destruction des zones humides	
Lamproie planer	Pollution des eaux	Moyen
Damier de la succise	Assèchement des zones humides	Moyen
	Amendement	
	Gestion agricole inappropriée	
Petit Rhinolophe	Statut du bati	Moyen
	Mise en sécurité des mines	
	Fréquentation des souterrains	
	Modification des paysages traitements des charpentes	
	Disparition de la ressource alimentaire	
	Développement des illuminations des monuments	
	Circulation routière	
Grand Rhinolophe	Statut du bati	Moyen
	Mise en sécurité des mines	
	Fréquentation des souterrains	
	Modification des paysages traitements des charpentes	
	Disparition de la ressource alimentaire	
	Développement des illuminations des monuments	
	Circulation routière	
Lucane cerf volant	Elimination des haies arborées en zone agricole	Faible

III. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX : ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le tableau suivant présente le croisement de la valeur patrimoniale et du risque/menace global pour chaque espèce.

Tableau 3-7 : Hiérarchisation des enjeux : espèces d'intérêt communautaire

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Mammifères	vison d'Europe	1356*	Très forte	Très Fort	Très fort
	loutre d'Europe	1355	Très forte	Fort	Très fort
Insectes	damier de la succise	1065	Moyenne	Moyen	Moyen
	lucane cerf-volant	1083	Moyenne	Faible	Faible
Crustacé	écrevisse à pattes blanches	1092	Forte	Très Fort	Très fort
Poisson	lamproie de Planer	1096	Forte	Moyen	Moyen
Chiroptères	grand rhinolophe	1304	Forte	Moyen	Fort
	petit rhinolophe	1303	Moyenne	Moyen	Moyen

* espèce ou habitat prioritaire

Bilan :

Le Vison d'Europe est une espèce d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats » et menacée d'extinction sur le plan européen. A une plus large échelle, la plupart des réseaux hydrographiques d'Aquitaine ont un rôle dans la conservation de cette espèce. Mais plus particulièrement, les caractéristiques du site (taille et surface des habitats d'espèce en bon état de conservation) lui confèrent un rôle majeur pour la survie de la population. En ce sens, il est en priorité 1 en terme d'enjeu de conservation pour le site Natura 2000 du Brion.

La Loutre d'Europe est elle aussi classée en priorité 1 car la mise en œuvre de mesures en faveur de sa recolonisation est essentielle sur tous les réseaux hydrographiques concernées d'Aquitaine.

Enfin, Les populations d'Écrevisses à pattes blanches sur le Brion sont en chute depuis les dernières données de l'ONEMA en 2006. L'ensemble des sites où des individus avaient été mentionnés ont été inventoriés lors des compléments d'inventaire de 2011. La population ne s'est maintenue que sur une seule zone et qui plus est, en un très faible effectif (9 individus seulement). L'enjeu de conservation de cette espèce est donc majeur sur ce bassin versant.

Remarque : Le tableau ci-dessus permet d'orienter le choix des actions à mener prioritairement dans l'animation quotidienne du document d'objectifs. Dans un premier temps, les efforts seront à concentrer sur les espèces à enjeu majeur. Cependant, cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider l'action : les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette hiérarchisation théorique.

BILAN DES ENJEUX DU SITE

Le Brion fait partie du bassin versant Adour-Garonne, seul bassin versant d'Europe à accueillir l'ensemble des 8 espèces patrimoniales de poissons grands migrateurs amphihalins. A ce titre, le Brion a été désigné « axe à grand migrateurs amphihalins » et marque l'importance du respect de la continuité écologique sur le cours d'eau.

De nombreux ouvrages sur le cours d'eau sont des barrières à la progression des poissons migrateurs. Le Brion va être classé par l'article L.214.17 en liste 1 en amont du moulin de Masseilles. Cette démarche réglementaire interdira la construction de nouveaux seuils dans le lit.

Les habitats d'intérêt communautaire constituent 16% du site inventorié. Les forêts alluviales occupent une part importante du linéaire du cours d'eau. Cet habitat, en voie de régression au niveau européen, est d'un enjeu conséquent du site Natura 2000.

Le vison d'Europe et la loutre d'Europe sont des mammifères dépendants du milieu aquatique et de la végétation de bords de cours d'eau. Leur principale cause de mortalité est la mortalité routière. La grande étendue de leur domaine vital, les amène à parcourir de grandes distances sur le réseau hydrographique traversé par de nombreuses infrastructures routières qui coupent les corridors de déplacements. La conservation de leurs habitats et la limitation de cette cause de mortalité routière sont des enjeux forts du site Natura 2000.

L'écrevisse à pattes blanches a été retrouvée sur un affluent du Pesquey par la Fédération des AAPPMA de Gironde. La préservation de l'unique station retrouvée sur le site est un point majeur du DOCOB. Cette espèce tend à disparaître dans notre région. Sur le réseau hydrographique du Brion, la comparaison avec des données d'inventaires plus anciennes, confirme cette tendance. Cette espèce affectionne les milieux aquatiques de bonne qualité. La préservation de la qualité de l'eau (évaluée comme bonne à ce jour) est donc essentielle sur ce site où gîte d'autres espèces d'intérêt communautaire comme la lamproie de Planer.

La présence de colonies de chauves-souris (grands et petits rhinolophes) dans les cavités du château de Roquetaillade implique la mise en œuvre de mesures en faveur de ces espèces. Selon les experts du GCA (Groupe Chiroptère Aquitain), la vallée du Brion pourrait abriter une grande diversité de chiroptères, inconnue actuellement. Les discussions avec les propriétaires de ces milieux lors des groupes de travail confirment cette supposition. Des compléments d'inventaires seront donc à réaliser.

Dans cette vallée, la pratique d'une agriculture traditionnelle a permis la conservation du damier de la Succise avec ses milieux de prédilection comme les prairies de fauche, habitat d'intérêt communautaire et les zones de pâture.

Enfin les nombreux boisements du site abritent le lucane cerf-volant. La poursuite d'une gestion sylvicole adaptée est importante pour le maintien de ces populations.

Bibliographie

OUVRAGES ET RAPPORTS SCIENTIFIQUES

BARDAT J., 1993. *GUIDE D'IDENTIFICATION SIMPLIFIÉE DES DIVERS TYPES D'HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENTS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE.* MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS. 94 P.

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M. ET AL, 2004. *PRODROME DES VÉGÉTATIONS DE FRANCE.* PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DU MUSÉUM, 171 P.

BELHACENE L., 2004. *CLÉ DES GENRES ET ESPÈCES VÉGÉTALES DE LA FLORE DE HAUTE-GARONNE.* ISATIS, POUZE. 355 P.

BISSARDION M., GUIBAL L. ET RAMEAU J.C., 1997. *CORINE BIOTOPES.* E.N.G.R.E.F., NANCY. 217 P.

BLAMEY M., GREY-WILSON C., 2003. *LA FLORE D'EUROPE OCCIDENTALE.* FLAMMARION, PARIS. 544 P.

BOYER M., PIEGAY H., 1998. *LA GESTION DES BOISEMENTS DE RIVIÈRES FASCICULE 1: DYNAMIQUE ET FONCTIONS DE LA RIPISYLVE.* GUIDE TECHNIQUE, BUREAU D'ÉTUDE GESTION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU – CONCEPT COURS D'EAU, CHAMBÉRY. 45 P.

BOYER M., PIEGAY H., 1998. *LA GESTION DES BOISEMENTS DE RIVIÈRES FASCICULE 2: DÉFINITION DES OBJECTIFS ET CONCEPTION D'UN PLAN D'ENTRETIEN.* GUIDE TECHNIQUE, BUREAU D'ÉTUDE GESTION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU – CONCEPT COURS D'EAU, CHAMBÉRY. 52 P.

C.R.P.F., MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE ET FORÊT PRIVÉ FRANÇAISE, 2004. *GUIDE DES MILIEUX FORESTIERS EN AQUITAINE.* PG EDITIONS. 107 P.

COLLECTIF, 2002. *CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. TOME 1, VOLUME 1 ET 2: HABITATS FORESTIERS.* LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 423 P.

COLLECTIF, 2002. *CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. TOME 3, HABITATS HUMIDES.* LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 457 P.

COLLECTIF. 2003. *LA GESTION DES HABITATS DU VISON D'EUROPE - RECOMMANDATIONS TECHNIQUES.* CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES, GREGE, CETE DU SUD-OUEST, SÉTRA, SFPEM, 63 PP.

COMMISSION EUROPÉENNE - DG XI, 1999. *MANUEL D'INTERPRÉTATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPÉENNE – EUR 15/2, 132 P.*

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1992. *DIRECTIVE 92/43/CE DU CONSEIL DU 21 MAI 1992 CONCERNANT LA CONSERVATION DES HABITATS NATURELS AINSI QUE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES.* JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES NUMÉRO L206 DU 22 JUILLET 1992. 54 P.

CONSERVATOIRE RÉGIONAL D'ESPACE NATUREL D'AQUITAINE, SFPEM – MISSION VISON D'EUROPE, 2004. *GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA PRISE EN COMPTE DU VISON D'EUROPE DANS LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000.* DREAL AQUITAINE, 45 P.

CORRIOL G., 2003. *MÉTHODOLOGIE POUR LA RÉALISATION DE RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES.* CONSERVATOIRE BOTANIQUE PYRÉNÉEN, BAGNÈRES DE BIGORRE. 3 P.

DREAL AQUITAINE, 2006. *CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET D'ORIENTATION POUR L'ÉLABORATION D'UN PRÉ-DOCOB : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES ET CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES,* BORDEAUX. 37 P.

DREAL MIDI-PYRÉNÉES, RÉALISATION DE DOCUMENTS D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DIRECTIVE « HABITATS » SITE FR7301822 - CAHIER DES

DOCOB – Site FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion »

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES. 27 P.

DUHAMEL G., 1998. FLORE ET CARTOGRAPHIE DES CAREX DE FRANCE. EDITIONS BOUBÉE, PARIS. 284 P.

FARE A., DUTARTRE A., REBILLARD J.P., 2001. LES PRINCIPAUX VÉGÉTAUX AQUATIQUES DU SUD-OUEST DE LA FRANCE. AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, C.E.M.A.G.R.E.F. 189 P.

FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1991. GUIDE DES GRAMINÉES, CAREX, JONCS ET FOUGÈRES. EDITIONS DELACHAUX ET NIESTLÉ. 256 P.

FOURNIER, P. 2004. RÉDUCTION DES RISQUES DE MORTALITÉ SUR LE RÉSEAU ROUTIER EXISTANT : PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE. JOURNÉES TECHNIQUES SUR LA CONSERVATION DU VISON D'EUROPE ET DE ET DE SES HABITATS, MOLIETS ET MAÂ (LANDES, FRANCE), 19-22 OCTOBRE 2004.

FOURNIER, P., C. MAIZERET, C. FOURNIER-CHAMBRILLON, N. ILBERT, S. AULAGNIER ET F. SPITZ. 2008A. SPATIAL BEHAVIOUR OF EUROPEAN MINK *MUSTELA LUTREOLA* AND POLECAT *MUSTELA PUTORIUS* IN SOUTH-WESTERN FRANCE. ACTA THERIOLOGICA, 53: 343-354.

FOURNIER, P., C. MAIZERET, D. JIMENEZ, J. P. CHUSSEAU, S. AULAGNIER ET F. SPITZ. 2007. HABITAT UTILIZATION BY SYMPATRIC EUROPEAN MINK *MUSTELA LUTREOLA* AND POLECATS *MUSTELA PUTORIUS* IN SOUTH-WESTERN FRANCE. ACTA THERIOLOGICA, 52: 1-12.

FOURNIER, P., O. TOUZOT ET C. FOURNIER CHAMBRILLON. 2008B. LA CONSERVATION DU VISON D'EUROPE ET LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : PREMIÈRES RÉHABILITATIONS SUR DES OUVRAGES EXISTANTS. IN: LES MAMMIFÈRES SEMI-AQUATIQUES DES PYRÉNÉES. DE LA CONNAISSANCE À LA CONSERVATION., SAINT-GIRONS, ARIÈGE, 5 - 8 JUIN 2008, PP.

GEHU J.M, RIVAS-MARTINEZ S., 1981, « NOTIONS FONDAMENTALES DE PHYTOSOCIOLOGIE », SYNTAXONOMIE – BERISCHTE DER INTERNATIONALEN SYMPOSIEN DER INTERNATIONALEN VEREINIGUNG FÜR VEGETATIONSKUNDE, RINTELN, 31 MARS – 3 AVRIL 1980, CRAMER, VADUZ, P. 5-33.

GEREA, 2007. DEUXIÈME PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE (*MUSTELA LUTREOLA*). DREAL AQUITAINE, 102 P.

GREGE ET MISSION VISON D'EUROPE. 2006. PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE - CONTRÔLE DU VISON D'AMÉRIQUE DANS LE SUD OUEST DE LA FRANCE - CAMPAGNES 2005-2006 - RAPPORT FINAL. 24 PP.

GREGE. 2003. PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE - CONTRÔLE DU VISON D'AMÉRIQUE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE - CAMPAGNES 2002/2003 - RAPPORT FINAL. 1-27 PP.

GREGE. 2004. PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE - CONTRÔLE DU VISON D'AMÉRIQUE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE - CAMPAGNES 2003/2004 - RAPPORT FINAL. 1-29 PP.

GREGE. 2005. PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE - PHASE TRANSITOIRE - CONTRÔLE DU VISON D'AMÉRIQUE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE - CAMPAGNES 2004-2005. 1-33 PP.

GREGE. 2010. EVALUATION DE LA FRÉQUENTATION PAR LES MAMMIFÈRES SEMI-AQUATIQUES DES TROIS OUVRAGES RÉAMÉNAGÉS DANS LE CADRE DE L'ITINÉRAIRE GRAND GABARIT. DREAL MIDI-PYRÉNÉES. 1-23 PP.

IUCN 2009. 2009 IUCN RED LIST OF THREATENED SPECIES. VERSION 2009.1., WWW.IUCNREDLIST.ORG. ACCESSED 18 SEPTEMBER 2009.

LACHAT B., 1994. GUIDE DE PROTECTION DES BERGES DE COURS D'EAU EN TECHNIQUES VÉGÉTALES. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT - DREAL RHÔNE ALPES. ALPES, : 143P.

LANDMANN G., 1992. LES RECHERCHES EN FRANCE SUR LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS. DIRECTION DE L'ESPACE RURAL ET DE LA FORÊT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT. 143 P.

- LE FUR A., 2000. PRATIQUES DE LA CARTOGRAPHIE. ARMAND COLIN, PARIS. 96 P.**
- MARIDET L., 1995. RÔLE DES FORMATIONS VÉGÉTALES RIVERAINES. RECOMMANDATIONS POUR UNE GESTION RÉGIONALISÉE. CEMAGREF – DÉPARTEMENT GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES, LABORATOIRE D'HYDROÉCOLOGIE QUANTITATIVE. 60 P.**
- MARIDET L., PIÉGAY H., GILARD O. & THÉVENET A., 1996. L'EMBÂCLE DE BOIS EN RIVIÈRE : UN BIENFAIT ÉCOLOGIQUE ? UN FACTEUR DE RISQUES NATURELS ?. LA HOUILLE BLANCHE, 5, 32-38.**
- MICHELOT J.L., 1995. GESTION PATRIMONIALE DES MILIEUX NATURELS FLUVIAUX. RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE ET GIP ATEN, QUÉTIGNY. 67 P.**
- MICHELOT J.L., CHIFFAUT A., ET AL, 2003. LA MISE EN ŒUVRE DE NATURA 2000, L'EXPÉRIENCE DES RÉSERVES NATURELLES. GIP ATEN, MONTPELLIER. 96 P.**
- MIELLET P., DELAGE C. ET AL, 2001. REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE : GUIDE MÉTHODOLOGIQUE. CERTU ET GIP ATEN. EDATER, PARIS. 88 P.**
- MISSION VISON D'EUROPE ET GREGE. 2007. PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE - CONTRÔLE DU VISON D'AMÉRIQUE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE - CAMPAGNES 2006-2007. RAPPORT FINAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU RÉSEAU "VISON D'AMÉRIQUE". 21 PAGES PP.**
- MISSION VISON D'EUROPE. 2003. PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE. 1999-2003. BILAN. DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT / AQUITAINE. 113 PP + ANNEXES PP.**
- O.N.F., 1998. ARBRES MORTS, ARBRES À CAVITÉS. POURQUOI, COMMENT ? GUIDE TECHNIQUE, FONTAINEBLEAU. 32 P**
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE, 2005. DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE FR7200721 « VALLÉES DE LA GRANDE ET DE LA PETITE LEYRE ». DREAL AQUITAINE**
- PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD LIMOUSIN, 2005. DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE FR7200663 « VALLÉE DE LA NIZONNE ». DREAL AQUITAINE**
- PETIT ROBERT, 1984. EDITION DU PETIT ROBERT.**
- PIEGAY H., PAUTOU G. & RUFFINIONI C. 2003. LES FORÊTS RIVERAINES DES COURS D'EAU : ÉCOLOGIE, FONCTIONS ET GESTION. INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER, PARIS. 464 P.**
- RAMEAU J.C., 1994. RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS DES HABITATS CONCERNÉS PAR LA DIRECTIVE HABITATS (HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIÉS À LA FORÊT). E.N.G.R.E.F. 93 P.**
- RAMEAU J.C., 1996. RÉFLEXIONS SYNTAXONOMIQUES ET SYNSYSTÉMATIQUES AU SEIN DES COMPLEXES SYLVATIQUES FRANÇAIS. E.N.G.R.E.F. 230 P.**
- RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000. GESTION FORESTIÈRE ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : IDENTIFICATION ET GESTION INTÉGRÉE DES HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. E.N.G.R.E.F., O.N.F., INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER.**
- RAMEAU J.C., MANSION D. & DUME G., ET AL, 1989. FLORE FORESTIÈRE FRANÇAISE – TOME 1, PLAINES ET COLLINES. INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, PARIS. 1785 P.**
- RUFFINIONI C., GAZELLE F. & DECONCHAT M., 1994. RÔLE DES BOISEMENTS RIVERAINS DANS LA PRÉSERVATION DES POLLUTIONS AZOTÉES DIFFUSES. REVUE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE, NUMÉRO SPÉCIAL 60 : 39-44.**
- SAULE M., 1991. LA GRANDE FLORE ILLUSTRÉE DES PYRÉNÉES. EDITIONS MILAN. 765 P.**
- SFPEM – MISSION VISON D'EUROPE, 2004. BRICHURE TECHNIQUE DE GESTION DES HABITATS DU VISON D'EUROPE.**

DOCOB – Site FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion »

DREAL AQUITAINE, 64 P.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES RIVES DE GARONNE, 2007. CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DES RIVES DE GARONNE, 138 P.

THERIAULT M., 1992. LES SIG : ENTRE LE MYTHE ET L'UTOPIE. JOURNÉES D'ÉTUDES SIG ET GESTION DES SOLS : POTENTIALITÉS ET LIMITES D'APPLICATION - INSTITUT D'AMÉNAGEMENT DES TERRES ET DES EAUX ET SOCIÉTÉ SUISSE DE PÉDOLOGIE - LAUSANNE.

TORRES A., 1994. MANUEL DE PHYTOSOCIOLOGIE. INSTITUT DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS SAINT CHRISTOPHE, MASSEUBE. 55 P.

UICN FRANCE, MNHN, SFPEM ET ONCFS 2009. LA LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE - CHAPITRE MAMMIFÈRES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE., [WWW.UICN.FR/LISTE-ROUGE-FRANCE.HTML](http://www.uicn.fr/LISTE-ROUGE-FRANCE.HTML). ACCESSED 12/10/2009.

VALENTIN-SMITH G. ET AL, 1998. GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000. RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE ET GIP ATEN, QUÉTIGNY. 144 P.

VALLAURI D. ET PONCET L., 2002. LA PROTECTION DES FORÊTS EN FRANCE, INDICATEURS 2002. WWF, PARIS. 100 P.

SITES INTERNET

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : FICHE DU SITE FR7200694 « RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA BASSANNE » [EN LIGNE]. DISPONIBLE SUR : [HTTP://NATURA2000.ENVIRONNEMENT.GOUV.FR/SITES/FR7200694.HTML](http://NATURA2000.ENVIRONNEMENT.GOUV.FR/SITES/FR7200694.HTML) (CONSULTÉ LE 01/03/2007)

TELA BOTANICA- LE RÉSEAU DE LA BOTANIQUE FRANCOPHONE [EN LIGNE]. DISPONIBLE SUR : [HTTP://WWW.TELA-BOTANICA.ORG/](http://WWW.TELA-BOTANICA.ORG/) (CONSULTÉ RÉGULIÈREMENT).

SITE INTERNET DU CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DE BORDEAUX [EN LIGNE]. DISPONIBLE SUR : [HTTP://WWW.CONTOURNEMENT-BORDEAUX.AQUITAINE.EQUIPEMENT.GOUV.FR](http://WWW.CONTOURNEMENT-BORDEAUX.AQUITAINE.EQUIPEMENT.GOUV.FR)

SITE INTERNET URBANISME, EQUIPEMENT DU GOUVERNEMENT : CONNAISSANCE ET VALORISATION DES PAYSAGES DE LA GIRONDE [EN LIGNE]. DISPONIBLE SUR : [HTTP://WWW2.URBANISME.EQUIPEMENT.GOUV.FR/CDU/TEXTEINTEGRAL/GIRONDE/SOMMAIRE.HTM](http://WWW2.URBANISME.EQUIPEMENT.GOUV.FR/CDU/TEXTEINTEGRAL/GIRONDE/SOMMAIRE.HTM)

ÉTUDE D'IMPACT DE L'A65 [EN LIGNE] : DISPONIBLE SUR : [HTTP://WWW.A65.AQUITAINE.EQUIPEMENT.GOUV.FR/RUBRIQUE.PHP3?ID_RUBRIQUE=39&ID_ARTICLE=67](http://WWW.A65.AQUITAINE.EQUIPEMENT.GOUV.FR/RUBRIQUE.PHP3?ID_RUBRIQUE=39&ID_ARTICLE=67)

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENTS DE LA GARONNE [EN LIGNE]. DISPONIBLE SUR : [HTTP://WWW.EPTB-GAROONE.FR](http://WWW.EPTB-GAROONE.FR)

Annexes

TABLES DES ANNEXES

- Annexe 1 : Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 FR7200801
- Annexe 2 : Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du Site
- Annexe 3 : Résultat des pêches électriques de la Fédération de pêche de Gironde
- Annexe 4 : Diagnostic et description des ouvrages hydrauliques par le GREGE
- Annexe 5 : Liste des ICPE sur le bassin versant du Brion
- Annexe 6 : Arrêté préfectoral portant Déclaration d'intérêt général des travaux relatifs au programme de restauration du réseau hydrographique des bassins versants du Beuves, de la Bassanne, du Brion et du Grusson
- Annexe 7 : Liste des aménagements préconisés par le bureau d'étude Aqua-conseil au Syndicat Intercommunal Mixte d'Aménagement du Beuve et de la Bassanne

ANNEXE 1

Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 FR7200801

- ✦ **Mise à jour des données :** 09/2002
 ✦ **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 04/2002

Description du site

[Afficher les infos](#) ▼

Cours d'eau à Vison d'Europe

Cours d'eau sur Sustrat sableux des landes

Composition du site :

Forêts caducifoliées	30 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	25 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	20 %
Autres terres arables	15 %
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	10 %

Habitats naturels présents

[Afficher les infos](#) ▼

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	30 %	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	25 %	C
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	25 %	C

Espèces végétales et animales présentes

[Afficher les infos](#) ▼

Mammifères

Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

PR⁽²⁾
C

Poissons

Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)

PR⁽²⁾
C

⁽¹⁾ *Superficie relative* : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ *Population relative* : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

* **Habitats ou espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne en janvier 2007. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)

ANNEXE 2

Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du Site



PREFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde
Service Nature Eau et Risques
Unité Nature*

ARRETE du 13 OCT. 2011

Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du Site Natura 2000 du "Réseau Hydrographique du Brion FR7200801"

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la directive 92/43/CEE du 21 Mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU le Code de l'Environnement, modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005, et notamment les articles L.414-1 et suivants, relatifs aux sites Natura 2000 ainsi que les articles R414-8 et suivants du même code,

VU la décision de la commission européenne du 07 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique et dans laquelle figure le **Site Natura 2000 du "réseau hydrographique du Brion FR7200801"**,

CONSIDÉRANT la réunion préparatoire du 27 juin 2011 pour l'élaboration du DOCOB lors de laquelle les collectivités se sont prononcées en faveur d'une présidence Etat,

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est constitué un comité de pilotage chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le document d'objectifs du site d'importance communautaire "**réseau hydrographique du Brion FR7200801**".

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1^{er} du présent arrêté est composé comme suit :

Représentant des collectivités territoriales et leurs groupements :

- Le président du Conseil régional ou son représentant,
- Le président du Conseil général ou son représentant,
- Les maires des communes concernées ou leurs représentants : Aubiac, Langon, Mazeres, Le Nizan, Roaillan,
- Le président de la Communauté de Communes du Bazadais ou son représentant,
- Le président de la Communauté de Communes du Pays de Langon ou son représentant
- Le président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Castets en Dorthe ou son représentant,
- Le président du Syndicat Intercommunal d'assainissement de Fargues, Langon et Toulence
- Le président du Syndicat Mixte du Pays des Landes de Gascogne ou son représentant,
- Le président du Syndicat mixte du Pays Rives de Garonne ou son représentant,

.../...

Représentant des organisations socio-professionnelles et des usagers :

- le président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde ou son représentant,
 - le président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant,
 - le président de la Fédération départementale des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,
 - le président du Centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
 - le président de l'association départementale des piégeurs agréés de la Gironde ou son représentant,
- Le président de la SEPANSO ou son représentant.

Représentant des administrations et des établissements publics de l'Etat

- le préfet de la Gironde ou son représentant,
- le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant,
- le chef de brigade de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant,
- le chef de brigade de l'Office National de la chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- le délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou son représentant,
- le délégué régional de l'Agence de Service de Paiement (ASP) ou son représentant,

Personnalités qualifiées

- le président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels ou son représentant,
- le président du Conservatoire Botanique Sud Atlantique ou son représentant,
- le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,

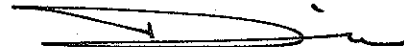
Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Le comité se réunit à l'initiative de son président et peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 13 OCT. 2011

LE PRÉFET
La Secrétaire Générale



Isabelle DILHAC

ANNEXE 3

Résultat des pêches électriques de la Fédération de pêche de Gironde

Cours d'eau

Brion

Affluence

Garonne

Département

Gironde

Commune

Roillan

Lieu-dit

Pont de la D125

Date et heure de la pêche

20/09/2011 à 11h45

Modalités de la pêche

Méthode

Pêche électrique

Matériel de pêche

Martin pêcheur

Mode de prospection

À pied

Nombre d'anodes

1

Isolement station

Oui (filets aval et seul en amont)

Nombre de passage

2

Temps de pêche

1^{er} passage : 62 minutes
Effectif : 85 m à rhes2^{ème} passage : 44 minutes
Effectif : 37 m à rhesIndice Poisson Rivière
(IPR)
Score : 16,53
Classe : 3
Qualité : Médiocre
Indice d'Attractivité
Morphodynamique (IAM)

1186

Caractéristiques de la station

Faciès d'écoulement	Atténuance de plat, profond et courant
Présence de caches/abris	Branchages, Sous-berges, Galets, Racines, Blocs, Sable, Litière organique et Éléments fins
Colmatage	Moyen
Granulométrie dominante	Sable
Granulométrie accessoire	Vase
Ripisylve	Aulnes et Noisetiers
Végétation aquatique	Aucune
Profondeur moyenne en m	0.19
Ombre	Moyen
Longueur station (m)	59.8
Largeur station (m)	3.18
Surface prospectée (m²)	190.16



© FDAAPPMA 33

Localisation GPS (Lambert II): X : 392271 Y : 1947261



© FDAAPPMA 33



© FDAAPPMA 33

Données physico-chimiques

pH	8.17
T°C	14.1
O ₂ (mg/l)	6.6
O ₂ (% saturation)	64
Conductivité (µs/cm)	617
Turbidité (cm)	Appréciable

Météo Couvert

Remarques/
observations :

- Pêche électrique réalisée dans le cadre du DOCOB vallée du Brion.
- 1 anguille non pêchée.

Estimation des peuplements piscicoles présents

DONNEES BRUTES

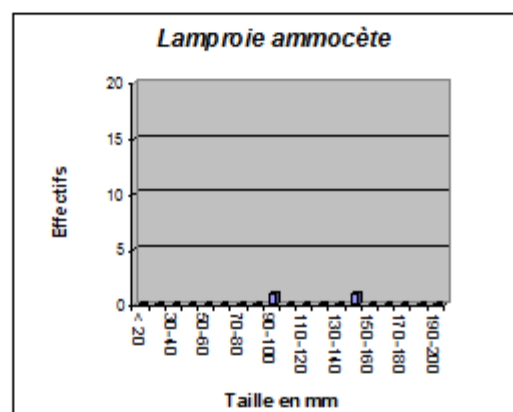
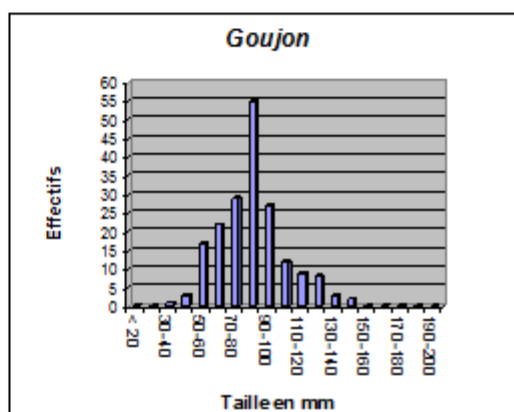
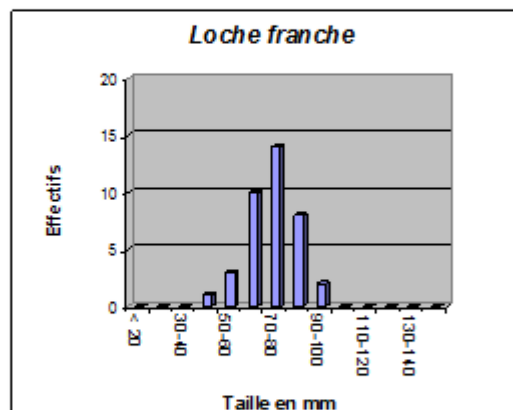
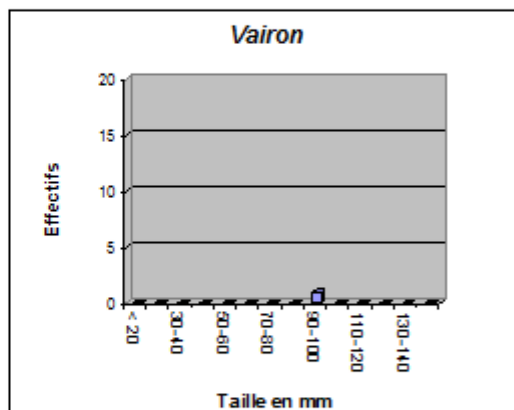
ESPECES	EFFECTIF				Total	DENSITE		BIOMASSE			TAILLE (mm)	
	P1	P2	P3	P4		Ind/10a	Relative	g	kg/ha	Relative	Mini	Max
VAI	1	0	-	-	1	5,3	0,44%	0	0,5	0,70%	90	90
LOF	19	19	-	-	38	199,8	16,59%	114	6,8	9,23%	48	93
GOU	128	62	-	-	188	988,6	82,10%	1216	64,0	89,51%	30	146
LFX	2	0	-	-	2	10,5	0,87%	0	0,4	0,56%	98	146
TOTAL	148	81	0	0	229	1204,2	100,00%	1330	71,50	100,00%		

Nbre d'espèces : 4

DONNEES ELABOREES - Méthode Carl et Strub

ESPECES	EFFECTIF				EFF.	EFFECTIF ESTIME	DENSITE		BIOMASSE		IC à 5%
	P1	P2	P3	P4			Ind/10a	Relative	kg/Ha	Relative	
VAI	1	0	-	-	1,00	1	5,3	0,31%	0,5	0,52%	0
LOF	19	19	-	-	0,50	79	415,4	24,38%	13,7	14,12%	68,5
GOU	128	62	-	-	0,67	242	1272,8	74,69%	82,4	84,95%	44,4
LFX	2	0	-	-	1,00	2	10,5	0,62%	0,4	0,41%	0
TOTAL	148	81	0	0	0,79	324	1703,8	100,00%	97,00	100,00%	

Histogrammes de taille des espèces



Commentaires

- Richesse spécifique : 4 espèces piscicoles.
- Espèce réglementée : Lamproie (forte probabilité lamproie de planer)- annexe II Directive Habitats, Faune, Flore.
- Structure du peuplement : Population plutôt bien structurée chez le goujon et la loche franche. Anoter la présence d'un seul vairon et de deux lamproies en cours de transformation (larves ammocètes) très probablement lamproie de planer. La population est largement dominée en quantité (82,10 %) et en biomasse (89,51 %) par les goujons.
- IPR : La valeur globale de l'IPR est de 16,53 correspondant à une situation qualifiée de médiocre. Ce score met en évidence un peuplement peu conforme au peuplement de référence, attendu sur cette station avec notamment l'absence de l'anguille, et du faible nombre de vairons pêchés.
- Habitats (IAM) : Station dominée par les éléments fins et le sable (67%). Toutefois, le milieu est assez hétérogène puisque 8 substrats ont été recensés. Les 3 substrats attractifs (15%) pour les espèces piscicoles, des branchages, des blocs avec caches et des sous berges nous donne un indice égal à 1186.
- Station de pêche : marquée par la présence de deux seuils : le premier naturel constitué d'affleurements rocheux et argileux (Hohute =30-40cm) le second anthropique, tablier-radier du pont de la D125 (Hohute =35cm) les deux constituent à l'étiage un obstacle à la continuité écologique mais sont franchissables en période hivernale et printanière.
- Pathologies observées : Aucune pathologie observée.

Cours d'eau

Brion

Affluence

Garonne

Département

Gironde

Commune

Langon

Lieu-dit

Aval moulin du Batan

Date et heure de la pêche

21/09/2011 à 8h30

Modalités de la pêche

Méthode

Pêche électrique

Matériel de pêche

Martin pêcheur

Mode de prospection

À pied

Nombre d'anodes

1

Isolement station

Oui (filets aval et seuil en amont)

Nombre de passage

2

Temps de pêche

 1^{er} passage : 34 minutes
Efficacit. : 28 m à 100 m

 2^{ème} passage : 24 minutes
Efficacit. : 19 m à 100 m

 Indice Poisson Rivière
(IPR)

Score : 18,14
Classe : 3
Qualité : Médiocre

 Indice d'Attractivité
Morphodynamique (IAM)

882

Caractéristiques de la station

<i>Faciès d'écoulement</i>	Altérence de plat, profond et courant
<i>Présence de caches/abris</i>	Branchages, Gravier, Sable, Litière organique et Éléments fins
<i>Colmatage</i>	Faible
<i>Granulométrie dominante</i>	Sable
<i>Granulométrie accessoire</i>	Gravier
<i>Ripisylve</i>	Aulnes, Chênes, Frênes et Noisetiers
<i>Végétation aquatique</i>	Menthe aquatique
<i>Profondeur moyenne en m</i>	0.21
<i>Ombre</i>	Moyen
<i>Longueur station (m)</i>	58.4
<i>Largeur station (m)</i>	4
<i>Surface prospectée (m²)</i>	233.6



© FDAAPPMA 33

Localisation GPS (lambert II): X : 394210 Y : 1951671



© FDAAPPMA 33



© FDAAPPMA 33

Données physico-chimiques

pH	7.95
T°C	14.3
O ₂ (mg/l)	6.14
O ₂ (% saturation)	60
Conductivité (µs/cm)	604
Turbidité (cm)	Appréciable

Météo	Ensoleillé
-------	------------

 Remarques/
observations :

- Pêche électrique réalisée dans le cadre du DOCOB vallée du Brion.
- Au niveau du seuil, faible efficacité de pêche car zone très profonde.

Estimation des peuplements piscicoles présents

DONNEES BRUTES

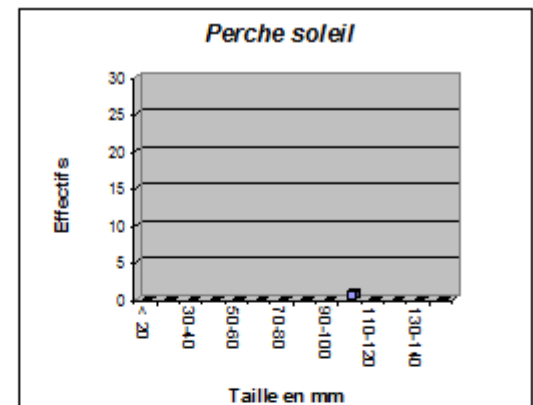
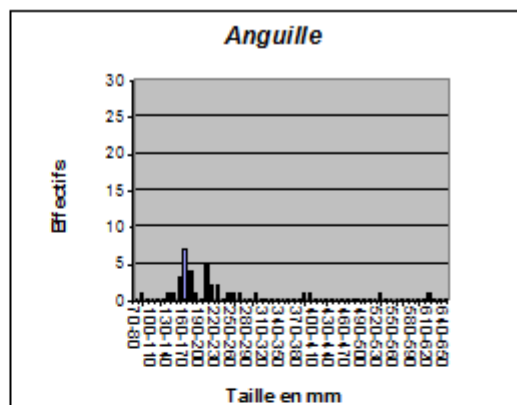
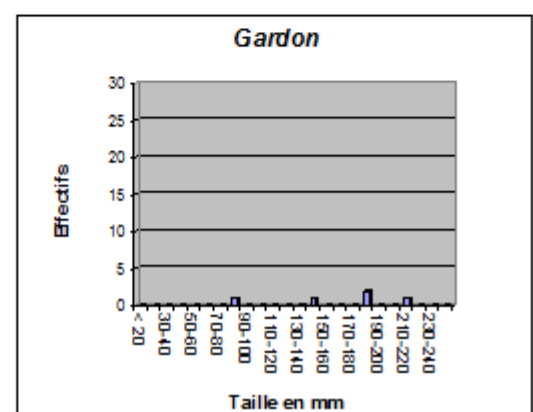
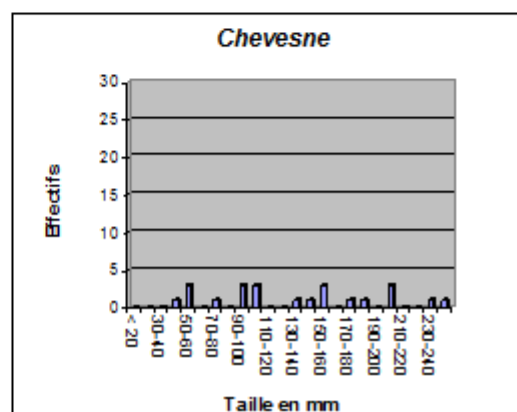
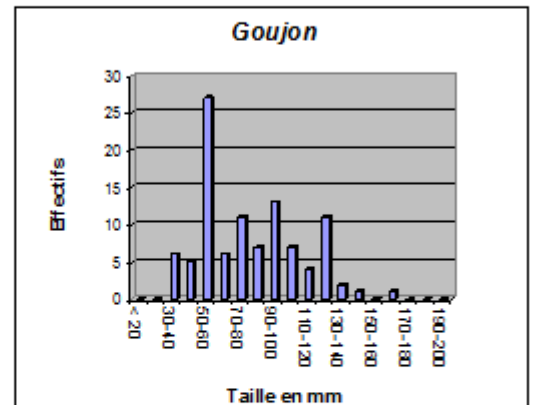
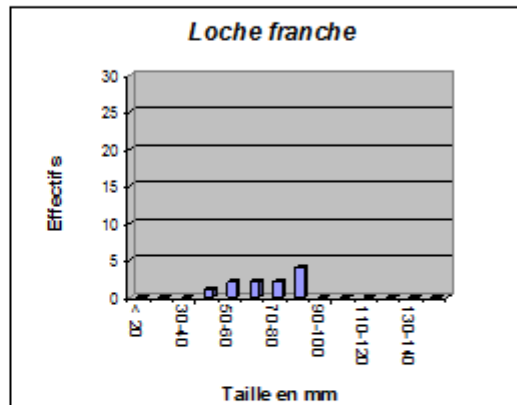
ESPECES	EFFECTIF				Total	DENSITE		BIOMASSE		TAILLE (mm)		
	P1	P2	P3	P4		Ind/10a	Relative	g	kg/ha	Relative	Mini	Maxi
LOF	8	3	-	-	11	47,1	6,25%	23	1,2	0,98%	47	85
GOU	73	28	-	-	101	432,4	57,39%	875	29,6	24,08%	30	160
CHE	19	4	-	-	23	98,5	13,07%	899	30,1	24,49%	40	248
GAR	2	3	-	-	5	21,4	2,84%	256	11,2	9,11%	80	216
ANG	26	9	-	-	35	149,8	19,88%	1142	49,9	40,60%	85	610
PES	0	1	-	-	1	4,3	0,57%	0	0,9	0,73%	105	105
TOTAL	128	48	0	0	176	753,5	100,00%	2796	122,90	100,00%		

Nbre d'espèces : 6

DONNEES ELABOREES - Méthode Carl et Strub

ESPECES	EFFECTIF				EFF.	EFFECTIF ESTIME	DENSITE		BIOMASSE		IC à 5%
	P1	P2	P3	P4			Ind/10a	Relative	kg/ha	Relative	
LOF	8	3	-	-	0,73	11	47,1	5,84%	1,2	0,90%	0
GOU	73	28	-	-	0,72	116	496,6	59,48%	34,0	25,41%	16,8
CHE	19	4	-	-	0,83	23	98,5	11,80%	30,1	22,50%	0
GAR	2	3	-	-	0,40	6	25,7	3,08%	13,5	10,09%	3
ANG	26	9	-	-	0,74	38	162,7	19,49%	54,1	40,43%	5,8
PES	0	1	-	-		1	4,3	0,52%	0,9	0,67%	0
TOTAL	128	48	0	0	0,68	195	834,9	100,00%	133,80	100,00%	

Histogrammes de taille des espèces



Commentaires

- Richesse spécifique : 6 espèces piscicoles.
- Espèce réglementée : Anguille européenne –(UICN classée en danger critique d'extinction- Règlement européen-Plan gestion national Français)
- Espèce nuisible : Perche soleil.
- Structure du peuplement : Population d'anguilles renouvelées avec la présence d'individus de l'année (< 120 mm), des individus en cours de colonisation (< 300 mm) et quelques individus sédentaires (> 300 mm). Population plutôt bien structurée chez le goujon, le chevesne et la loche franche. A noter que la biomasse estimée est dominée par les anguilles (40,43%).
- IPR : La valeur globale de l'IPR est de 18,14 correspondant à une situation qualifiée de médiocre. Ce score met en évidence un peuplement peu conforme au peuplement de référence, attendu sur cette station avec notamment l'absence de vairon et de lamproie.
- Habitats (IAM) : Station dominée par les éléments fins et le sable (55%). Toutefois, la présence de substrats vraiment attractifs pour les espèces piscicoles, les branchages et les grosses racines (20%) donne une valeur de 882 à l'indice.
- Station de pêche : située à l'aval d'un moulin classé comme Très difficilement franchissable pour l'anguille par MIGADO, une mouille très profonde est présente juste en dessous du seuil du moulin ce secteur n'a pas pu être prospecté en pêche.
- Pathologies observées : Une seule espèce touchée. Neuf anguilles présentaient des nécroses caudales, ou des hémorragies sur les flancs ou des points blancs.

Cours d'eau

Brion

Affluence

Garonne

Département

Gironde

Commune

Langon

Lieu-dit

Moulin des vergers

Date et heure de la pêche

21/09/2011 à 11h30

Modalités de la pêche

Méthode

Pêche électrique

Matériel de pêche

Martin pêcheur

Mode de prospection

À pied

Nombre d'anodes

1

Isolement station

Oui (filets aval et seuil en amont)

Nombre de passage

2

Temps de pêche

 1^{er} passage : 80 minutes
Efficacit. : 66 minutes

 2^{ème} passage : 38 minutes
Efficacit. : 25 minutes

 Indice Poisson Rivière
(IPR)

Score : 26.20
Classe : 4
Qualité : Mauvaise

 Indice d'Attractivité
Morphodynamique (IAM)

846.9

Caractéristiques de la station

<i>Faciès d'écoulement</i>	Altération de plat, profond et courant
<i>Présence de caches/labris</i>	Branchages, Galets, Blocs, Graviers et Sable
<i>Colmatage</i>	Moyen
<i>Granulométrie dominante</i>	Graviers grossiers
<i>Granulométrie accessoire</i>	Graviers fins
<i>Ripisylve</i>	Aulnes, Frênes et Acacias
<i>Végétation aquatique</i>	Aucune
<i>Profondeur moyenne en m</i>	0.12
<i>Ombrage</i>	Moyen
<i>Longueur station (m)</i>	77.5
<i>Largeur station (m)</i>	2.9
<i>Surface prospectée (m²)</i>	224.75



Localisation GPS (lambert II): X : 395216 Y : 1953544



© FDAAPPMA 33

Données physico-chimiques

pH	7.96
T°C	14.9
O ₂ (mg/l)	5.23
O ₂ (% saturation)	53
Conductivité (µs/cm)	609
Turbidité (cm)	Nulle à faible

Météo

Ensoleillé

 Remarques/
observations :

- Pêche électrique réalisée dans le cadre du DOCOB vallée du Brion.
- Observation de poissons morts (chevesne ?) par le propriétaire durant le mois de juillet.

Estimation des peuplements piscicoles présents

DONNEES BRUTES

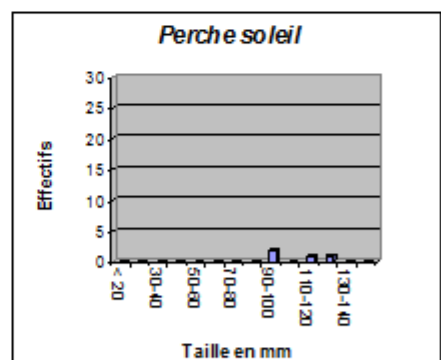
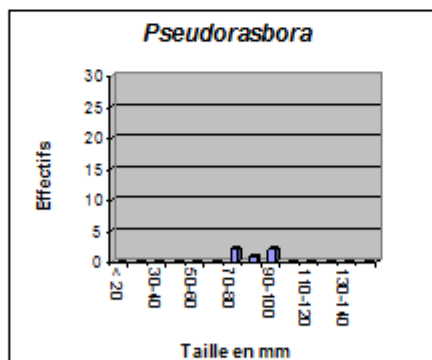
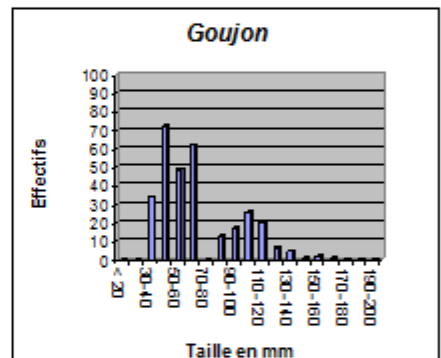
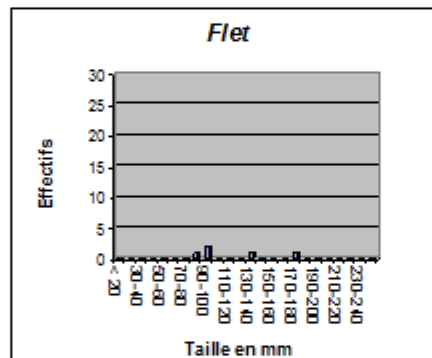
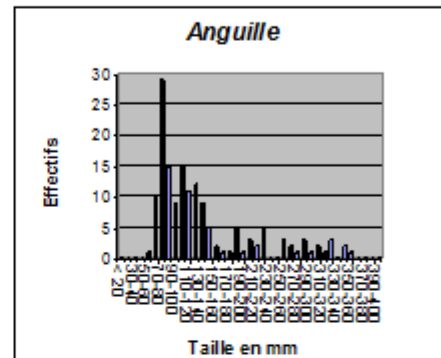
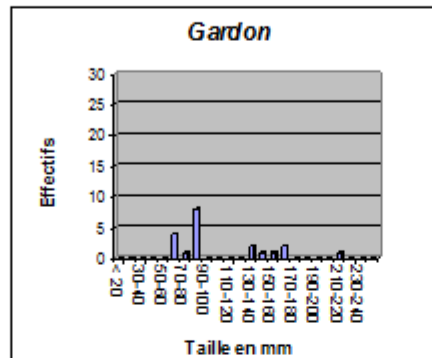
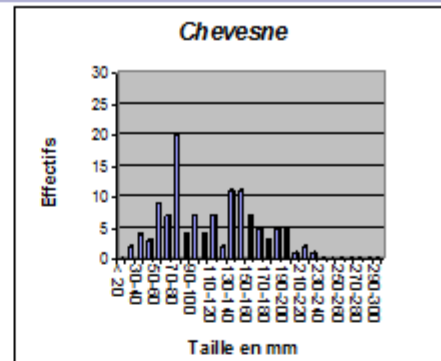
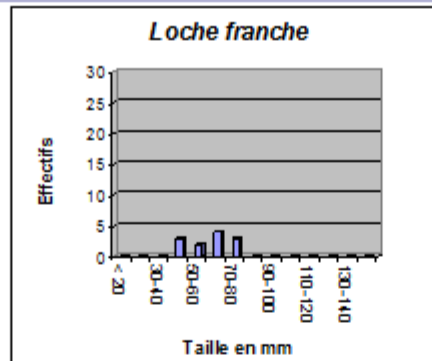
ESPECES	EFFECTIF				Total	DENSITE		BIOMASSE			TAILLE (mm)	
	P1	P2	P3	P4		Ind/10a	Relative	g	kg/ha	Relative	Mini	Maxi
LOF	7	5	-	-	12	53,4	1,90%	0	0,7	0,25%	42	78
GOU	252	58	-	-	310	1379,3	48,97%	1680	75,5	27,62%	37	165
CHE	87	33	-	-	120	533,9	18,96%	2419	108,1	39,54%	20	222
GAR	10	10	-	-	20	89,0	3,16%	336	15,7	5,74%	60	210
ANG	127	28	-	-	155	689,7	24,49%	1322	59,8	21,87%	53	357
FLE	4	1	-	-	5	22,2	0,79%	112	5,1	1,87%	88	178
PSR	3	2	-	-	5	22,2	0,79%	22	1,2	0,44%	70	92
PES	2	2	-	-	4	17,8	0,63%	67	3,2	1,17%	92	126
ECS	1	1	-	-	2	8,9	0,32%	90	4,1	1,50%		
TOTAL	493	140	0	0	633	2816,4	100,00%	6048	273,40	100,00%		

Nbre d'espèces : 9

DONNEES ELABOREES - Méthode Carl et Strub

ESPECES	EFFECTIF				EFF.	EFFECTIF ESTIME	DENSITE		BIOMASSE		IC à 5%
	P1	P2	P3	P4			Ind/10a	Relative	kg/ha	Relative	
LOF	7	5	-	-	0,68	14	62,3	2,03%	0,9	0,29%	4,8
GOU	252	58	-	-	0,81	326	1450,5	47,32%	79,4	25,91%	12,7
CHE	87	33	-	-	0,73	138	614,0	20,03%	124,3	40,55%	18,8
GAR	10	10	-	-	0,50	33	146,8	4,79%	25,8	8,42%	24
ANG	127	28	-	-	0,82	162	720,8	23,51%	62,5	20,39%	8
FLE	4	1	-	-	0,80	5	22,2	0,72%	5,1	1,66%	0
PSR	3	2	-	-	0,60	5	22,2	0,72%	1,2	0,39%	0
PES	2	2	-	-	0,50	4	17,8	0,58%	3,2	1,04%	0
ECS	1	1	-	-	0,50	2	8,9	0,29%	4,1	1,34%	0
TOTAL	493	140	0	0	0,65	689	3065,5	100,00%	306,50	100,00%	

Histogrammes de taille des espèces



Commentaires

- Richesse spécifique : 8 espèces piscicoles et une espèce de crustacé.
- Espèce réglementée : Anguille européenne.
- Espèces nuisibles : Perche soleil et Crabe chinois.
- Structure du peuplement : Population d'anguilles renouvelée avec la présence d'individus de l'année (< 120 mm), des individus en cours de colonisation (< 300 mm) et un individu sédentaire (> 300 mm). Population plutôt bien structurée chez le gardon, le goujon, le chevesne et la loche franche. A noter la présence de deux espèces amphihalines, le flet et l'anguille.
- IPR : La valeur globale de l'IPR est de 26,20 correspondant à une situation qualifiée de mauvaise. Ce score met en évidence une altération du peuplement sur cette station.
- Habitats (IAM) : Station dominée par les galets et graviers (70%). Toutefois, le milieu est assez hétérogène puisque 5 substrats ont été recensés, mais un seul vraiment attractif pour les espèces piscicoles (branchages, grosses racines) à hauteur seulement de 5%.
- Station de pêche : située à l'aval du seuil du moulin des vergers expertisé comme très difficilement franchissable pour l'anguille par MIGADO
- Pathologies observées : 7 anguilles présentaient des nécroses caudales, hémorragie ou des colorations anormales. 2 goujons et un chevesne présentaient des nécroses sur la caudale.



Cours d'eau	Marquet
Affluence	Brion
Département	Gironde
Commune	Le Nizan et Aubiac
Lieu-dit	Aval Moulin de Picard
Date et heure de la pêche	20/09/2011 à 8h30
Modalités de la pêche	
Méthode	Pêche électrique
Matériel de pêche	Martin pêcheur
Mode de prospection	À pied
Nombre d'anodes	1
Isolément station	
Oui (filets en aval et en amont)	
Nombre de passage	2
Temps de pêche	
1 ^{er} passage : 42minutes	Électr. : 30 m à 100 m
2 ^{ème} passage : 34 minutes	Électr. : 20 m à 100 m
3 ^{ème} passage : 15 minutes	Électr. : 10 m à 100 m

Indice Poisson Rivière (IPR)

Score : 39,38
Classe : 5
Qualité : Très mauvaise

Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM)

892.3

Caractéristiques de la station

Faciès d'écoulement	Alternance de plat, profond et courant
Présence de caches/labris	Branchages, Sous-berges, Source, Blocs, Litière organique, Éléments fins et Sable
Colmatage	Moyen
Granulométrie dominante	Sable
Granulométrie accessoire	Éléments fins
Ripisylve	Aulnes, Noisetiers
Végétation aquatique	Aucune
Profondeur moyenne en m	0.14
Ombrage	Fort
Longueur station (m)	60.1
Largeur station (m)	2.24
Surface prospectée (m ²)	134.62



© FDAAPPMA 33

Localisation GPS (Lambert II) : X : 393810 Y : 1944734



© FDAAPPMA 33



© FDAAPPMA 33

Données physico-chimiques

pH	7.8
T°C	11.7
O ₂ (mg/l)	6.93
O ₂ (% saturation)	65
Conductivité (µs/cm)	616
Turbidité (cm)	Faible

Météo : Temps ensoleillé

Remarques / observations :

- Pêche électrique réalisée dans le cadre du DOCOB vallée du Brion.
- une écrevisse (Louisiane ?) a été observée mais pas capturée

Estimation des peuplements piscicoles présents

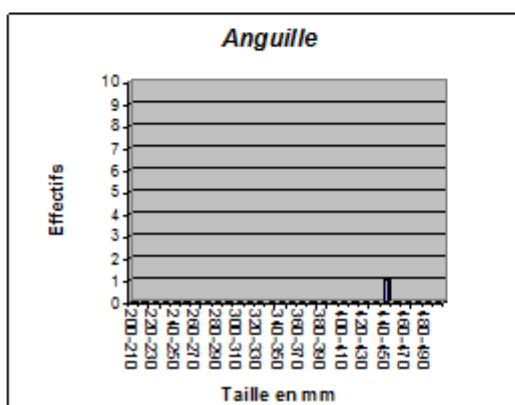
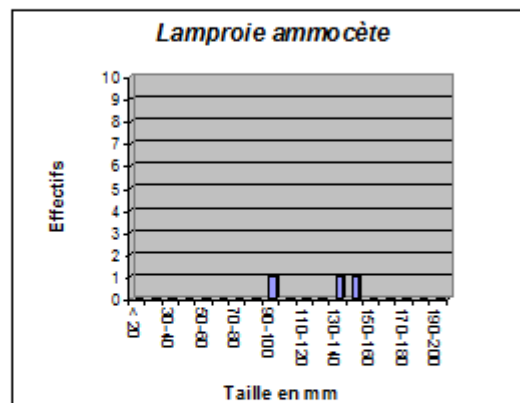
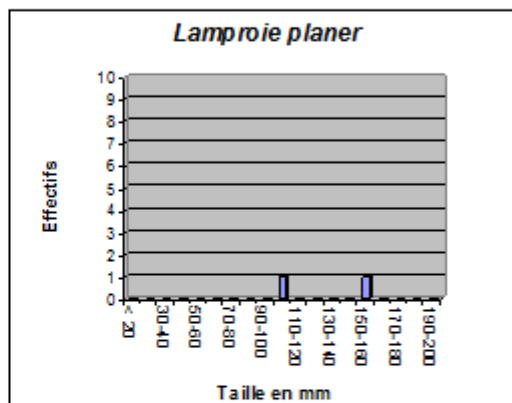
DONNEES BRUTES

ESPECES	EFFECTIF				Total	DENSITE		BIOMASSE			TAILLE (mm)	
	P1	P2	P3	P4		ind/10a	Relative	g	kg/ha	Relative	Mini	Maxi
LPP	2	0	0	-	2	14.9	33.41%	0	0.6	5.66%	105	157
LPX	1	2	0	-	3	22.3	50.00%	0	0.7	6.60%	95	140
ANG	0	1	0	-	1	7.4	16.59%	121	9.3	87.74%	443	443
TOTAL	3	3	0	0	6	44.6	100.00%	121	10.60	100.00%		
Nbre d'espèces : 3												

DONNEES ELABOREES - Méthode Carl et Strub

ESPECES	EFFECTIF				EFF.	EFFECTIF ESTIME	DENSITE		BIOMASSE			IC à 5%
	P1	P2	P3	P4			ind/10a	Relative	kg/ha	Relative		
LPP	2	0	0	-	1.00	2	14.9	33.41%	0.6	5.66%	0	
LPX	1	2	0	-	0.33	3	22.3	50.00%	0.7	6.60%	0	
ANG	0	1	0	-		1	7.4	16.59%	9.3	87.74%	0	
TOTAL	3	3	0	0	0.67	6	44.6	100.00%	10.60	100.00%		

Histogrammes de taille des espèces



Commentaires




- Richesse spécifique : 3 espèces piscicoles.
- Espèces réglementées: Anguille européenne (UICN : esp classée en Danger critique d'extinction, Règlement européen, Plan gestion Anguille français et Lamproie de planer (annexe II Directive Habitats)
- Structure du peuplement : Très faible diversité piscicole, un voire deux individus par espèce seulement. Pas de présence d'anguille de l'année sur cette station, un seul individu sédentaire. Présence de deux types de lamproies, des adultes et des ammocètes (en cours de transformation) probablement de Lamproie de planer. Ces éléments peuvent montrer, notamment, un impact des problèmes de débits d'étiage bas et répétitifs que subit ce cours d'eau, limitant le maintien de populations structurées d'une année sur l'autre.
- IPR : La valeur globale de l'IPR est de 39.38 correspondant à une situation qualifiée de très mauvaise. Ce score met en évidence un fort degré d'altération du peuplement sur cette station. En effet les probabilités de présence en situation de référence sont relativement élevées pour l'anguille (1 seule pêchée), le goujon, le vairon et la loche franche, espèces absentes sur cette station.
- Habitats (IAM) : Station dominée par les éléments fins, la litière organique et le sable (85%). Toutefois, le milieu est assez hétérogène puisque 7 substrats ont été recensés. Les 3 substrats qui sont attractifs (branchages, blocs avec caches et sous berges représentent 15%) pour les espèces piscicoles nous donne un indice égal à 892,3. L'étiage sur la station est particulièrement visible sur les faciès de radiers et courants.
- Station de pêche : elle est située très en dessous du moulin sur la zone en aval de la route.
- Pathologies observées : Observation d'une petite marque de nécrose sur l'anguille.



ANNEXE 4


Diagnostic et description des ouvrages hydrauliques par le GREGE




Evaluation des risques de collisions routières pour le Vison d'Europe sur le Brion






N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
1	Pont desservant les anciens quais de déchargement	09/01/2012	<p>Ouvrage de type cadre simple sur le cours d'eau du Brion à l'embouchure de la Garonne. <u>Non transparent.</u></p> <p>Berges non connectées aux abords de l'ouvrage sauf en rive droite.</p> <p>Vaste zone humide sous peupleraie aux abords de l'ouvrage</p> <p><u>Risque de franchissement de la chaussée sur 100m.</u></p>  <p>Présence d'une sortie de buse en rive gauche amont de l'ouvrage.</p> <p>Niveau d'eau fortement variable lié à la marée.</p> <p><u>Risque faible de collision (R2)</u></p>	 <p><i>Rive droite en aval de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p>	Indices de Loutre découverts


N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
2	Pont de la rue Charles Brannens	09/01/2012	<p>Ouvrage de type cadre simple sur le cours d'eau du Brion, <u>transparent à l'étiage en rive gauche seulement.</u></p> <p>Présence d'un atterrissement en rive gauche, submersible mais en connexion avec les berges</p> <p><u>Risque moyen de collision (R3)</u></p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p>	


N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
39-3 Ouvrage 39	Franchissement de la zone humide située entre les ouvrages 39 et 3 Boulevard Salvador Allende	09/01/2012	<p>Habitat environnant de type friches hygrophiles pouvant convenir comme habitat du Vison d'Europe à proximité immédiate de la chaussée de part et d'autre entre les ouvrages 3 du Brion et l'ouvrage 39 d'un petit affluent.</p> <p><u>Risque de franchissement de la chaussée sur 200 mètres entre les ouvrages 39 et 3</u></p> <p>Risque fort de collision (R4)</p> <p><u>Ouvrage 39</u> Ouvrage de type buse sur un ruisseau affluent du Brion, <u>transparent à l'étiage seulement</u> (sans grand intérêt, car de nouveau busé de l'autre côté de la chaussée)</p>	 <p><i>Déviation du Brion à proximité de la départementale</i></p>	




N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
39-3 Ouvrage 3	Franchissement de la zone humide située entre les ouvrages 39 et 3 Pont de Maubec en aval du Boulevard Salvador Allende de Langon	09/01/2012	<p><u>Ouvrage 3</u> Ouvrage de type cadre simple sur le cours d'eau du Brion à proximité d'une confluence avec un affluent. <u>Transparent à l'étiage en rive droite seulement.</u></p> <p>Présence d'un atterrissement en rive droite, très affaissé, submersible mais en connexion avec les berges.</p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Atterrissement en rive droite en connexion avec les berges de chaque côté de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Atterrissement partiellement dégradé et submersible</i></p>	




N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
4	<p>Pont de la D932</p> <p>Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny</p>	09/01/2012	<p>Ouvrage de type buse métallique sans berges. <u>Non transparent.</u></p> <p>Présence d'un virage dans l'ouvrage en deux parties. Tunnel assez long.</p> <p>Risque très fort de collision (R5)</p>		




N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
5	Pont de la Rue Louis et Raymond Saint Blancard de Langon	09/01/2012	<p>Ouvrage de type cadre simple sur le cours d'eau du Brion. <u>Non transparent.</u></p> <p>Absence de berges, abords de l'ouvrage en empierement type murets verticaux.</p> <p>Ripisylve assez étroite entourée de jardins d'habitation.</p> <p><u>Risque moyen de collision (R3)</u></p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Brion en aval de l'ouvrage</i></p>	




N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
7	Ouvrage de la D932 E2 près du giratoire	09/01/2012	<p>Ouvrage de type buse métallique sans berges. Non transparent.</p> <p>Risque très fort de collision (R5)</p>	 <p><i>Vue aval de l'ouvrage</i></p>	

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
8	Ouvrage de l'A62	09/01/2012	<p>Ouvrage de type double buse métallique. <u>Non transparent.</u></p> <p>Risque maximal de collision (R6)</p>		

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
29	Pont de la D222 permettant le franchissement du Ruisseau de Pontaulic, affluent du Brion	09/01/2012	<p>Ouvrage de type voute sur le Ruisseau de Pontaulic. <u>Non transparent.</u></p> <p>Berges partiellement en connexion avec l'ouvrage.</p> <p>Présence de glissières de sécurité.</p> <p>Ruisseau entouré d'un boisement hygrophile en amont de l'ouvrage entraînant un <u>risque de traversée de la chaussée vers la prairie en aval (30m)</u></p>  <p><u>Risque moyen de collision (R3)</u></p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>	



N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
17	Pont de la D222 permettant le franchissement du Ruisseau de Nautos, affluent du Brion	09/01/2012	<p>Ouvrage de type cadre simple, étroit (<1m de large) sur le Ruisseau de Nautos. Non transparent.</p> <p>Présence de glissières de sécurité.</p> <p>Ruisseau entouré de boisements hygrophiles (aulnes) en amont et aval de l'ouvrage entraînant un risque de traversé de la chaussée sur 50m.</p>  <p>Risque moyen de collision (R3)</p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Ruisseau et sa ripisylve en aval de l'ouvrage</i></p>	





N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
30	Pont de la D222 permettant le franchissement du ruisseau affluent du Brion et provenant de l'Etang de Sarraut à Roaillan	09/01/2012	<p>Ouvrage de type buse métallique incurvée, environ 1m de diamètre. <u>Non transparent.</u></p> <p>Présence de glissières de sécurité.</p> <p>Ruisseau traversant un boisement hygrophile dense (aulnes) en amont et aval de l'ouvrage entraînant un risque de traversée de la chaussée en sortie de virage sur 70 m environ.</p> <p>Fort encaissement du ruisseau.</p>  <p>Boisement en amont de l'ouvrage grillage en contre bas, avec de grandes mailles (gibiers) à 1.70m de haut ainsi qu'une bande à petites mailles en bas de 50 cm de hauteur. Un passage de 30 à 40cm est ouvert au niveau du lit mineur du ruisseau.</p> <p><u>Risque moyen de collision (R3)</u></p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Passage de 30 à 40cm sous le grillage en amont de l'ouvrage</i></p>	




N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
<p>21-40-22</p> <p>Ouvrage 22</p>	<p>Franchissement par la RD 125 du lit majeur du Brion n° 21-40-22</p>	<p>06/01/2012</p>	<p>Prairie humide encadrée par 2 bras de cours d'eau et traversée par un ruisseau alimentant la prairie. Prairie pâturée, sèche en amont.</p> <p><u>Risque de traversée de la chaussée sur 150 m. Présence de 3 ouvrages sur le linéaire à risque. : 21, 40 et 22.</u></p> <p>Encaissement assez important par rapport au niveau de la départementale.</p> <p><u>Risque faible de collision (R2)</u></p> <p><u>Ouvrage n°22</u> Ouvrage de type voute sur le Brion. <u>Non transparent..</u></p> <p>Rebords pierreux submersibles en aval de l'ouvrage permettant une possible connexion avec les berges abruptes.</p> <p>Ripisylve relativement large adjacente à une prairie humide en friche en aval, rive droite de l'ouvrage.</p>	 <p><i>Prairie humide en friche en aval entre les ouvrages 21 et 22</i></p>  <p><i>Aval de l'ouvrage 22</i></p>	<p>Travaux de stabilisation des fossés et accotements réalisés en décembre 2011.</p>  <p>Indices de Loutrre découverts</p>







Vue de la ripisylve de l'ouvrage 22 et de la prairie



N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
<p>21-40-22 (Suite) Ouvrages 40 et 21</p>	<p>Franchissement par la RD 125 du lit majeur du Brion n° 21-40-22</p>	<p>06/01/2012</p>	<p><u>Ouvrage 40 (entre le 21 et le 22)</u> Ouvrage de type cadre simple étroit. <u>Non transparent.</u></p> <p>Ruisseau à ripisylve étroite se déversant dans la prairie humide broussailleuse en aval de l'ouvrage.</p> <p>Risque de traversée de la chaussée entre les ouvrages 21, 40 et 22.</p> <p><u>Ouvrage 21</u> Ouvrage de type cadre simple étroit permettant le franchissement du Ruisseau de Pesquey. <u>Non transparent.</u></p> <p>Ruisseau à ripisylve étroite se déversant dans la prairie humide broussailleuse en aval de l'ouvrage.</p> <p>Risque de traversée de la chaussée entre les ouvrages 21, 40 et 22.</p>	 <p>Aval de l'ouvrage 40</p>  <p>Amont de l'ouvrage 21</p>	


N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
38	Pont de la D222 permettant le franchissement du ruisseau de Caubet, affluent du Brion	06/01/2012	<p>Ouvrage de type buse rectangulaire sous enrochement sur le ruisseau de Caubet. <u>Non transparent.</u></p> <p>Présence de glissières de sécurité.</p> <p>En aval de l'ouvrage, ruisseau végétalisé entre un boisement hygrophile et une peupleraie.</p> <p>En amont de l'ouvrage, ripisylve du ruisseau fortement dégradée, à proximité d'un boisement longeant la départementale. Fossé humide longeant la route, <u>risque de traversée de la chaussée sur 30 à 40 m.</u></p>  <p><u>Risque faible de collision (R2)</u></p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Ruisseau en aval de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Ruisseau en amont de l'ouvrage</i></p>	




N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
32	Pont de la D222 au lieu dit « Arnautille » permettant le franchissement de l'affluent du Brion		<p>Ouvrage de type buse rectangulaire positionné à la source d'un affluent du Brion. Transparent à l'étiage, certainement sec une grande majorité de l'année. Pas de trace de lit en aval.</p> <p><u>Risque théorique de collision faible abaissé à très faible (R1)</u></p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Habitat en amont de l'ouvrage</i></p>	

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
23-24	Franchissement du lit majeur du Pesquey n° 23-24, D223 entre Mazères et le Nizan.	06/01/2012	<p>Prairies humides situées entre les lits des deux ruisseaux, habitats potentiels du Vison d'Europe.</p> <p><u>Risque important de traversée de la chaussée sur 120m sur la D223.</u></p> <p>Présence de 2 ouvrages sur le linéaire à risque. : 23 et 24.</p> <p><u>Risque très faible de collision (R1)</u></p>	 <p><i>Prairie humide en aval de la D223</i></p>  <p><i>Prairie humide en amont de la D223</i></p>	

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
<p>23-24 (Suite) Ouvrage 23</p>			<p><u>Ouvrage 23</u> Ouvrage de type cadre simple sur le Ruisseau de Pesquey, <u>non transparent</u>.</p> <p>Pas de connexions suffisantes aux berges en amont et aval de l'ouvrage.</p> <p>Ripisylve assez étroite mais à proximité de prairies humides en rive gauche.</p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p> 	<p>Indices de Loutre découverts</p>

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
<p>23-24 (Suite) Ouvrage 24</p>	<p>Ponts de la D223 entre Mazères et le Nizan permettant le franchissement du ruisseau de Marquet, affluent du Brion</p>	<p>06/10/2012</p>	<p><u>Ouvrage 24</u> Ouvrage de type triples voutes sur le Ruisseau de Marquet, <u>non transparent (dénivelé aval)</u>.</p> <p>Pas de connexions avec les berges en amont et aval (mur et enrochement, ancien moulin) et berges tondues.</p> <p>Ruisseau traversant un boisement hygrophile et longeant une prairie humide en rive droite (voir franchissement 23-24).</p>	 <p><i>Amont de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Seule la voute de gauche, en amont est ouverte</i></p>	

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
<p>23-24 (Suite) Ouvrage 24</p>			<p><u>Ouvrage 24 (suite)</u> Fort dénivelé en aval de l'ouvrage et absence de berges.</p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>	

N° du franchissement	Appellation	Date de visite	Constat	Illustrations	Remarques complémentaires
35	Pont de la D3 permettant le franchissement du ruisseau de la Marquette	06/01/2012	<p>Ouvrage de type buse (1 à 1.5m de diamètre) sur le ruisseau de la Marquette. Non transparent.</p> <p>Présence de glissières de sécurité.</p> <p>Ruisseau traversant un boisement hygrophile en amont et aval, risque éventuel de traversée de la chaussée sur 30 m, fort encaissement.</p>  <p>Risque faible de collision (R2)</p>	 <p><i>Aval de l'ouvrage</i></p>  <p><i>Vue de la tête d'ouvrage</i></p>	

ANNEXE 5

Liste des ICPE sur le bassin versant du Brion

Liste complète des ICPE au 23 mars 2011 (source : préfecture de la Gironde)

Commune	Etablissement	Secteur d'activité	Régime	Régime Seveso
BAZAS	Sté CEREVI	dépôt d'ammoniac liquéfié	A	
	Commune de BAZAS	abattoir de boucherie	A	
	Sté L.D.C. AQUITAINE	installation d'abattage, de découpe et de conditionnement de volailles	A	
	RIFLADE Jean	élevage de veaux	A	
	Sté TESTOUTIL	usine de constructions métalliques avec traitement de pièces métalliques	A	
	Sté FONMARTY	fabrique de menuiserie industrielle	A	
	Sté LAURIAL AQUITAINE	atelier de découpe de viande	A	
	Sté RD PRODUCTIONS	machine à laquer Machcoat	C	
	Etablissements SAINT-MARC	transport par route de déchets non dangereux	D	
	Sté EURALIS VIGNE	dépôt de produits phytosanitaires	D	
	S.A.R.L. RD PRODUCTIONS	atelier de peinture	D	
	S.A.R.L. LANGON COMBUSTIBLES	station service	D	
	S.A.R.L. SO.TO.CAST	stockage d'oxygène liquide de capacité 3000 litres	D	
	Sté TRANSTECHNIC S.A	unité de transformation de métaux tôles et profilés	D	
	S.A.R.L. LANGON COMBUSTIBLES	extension du dépôt de carburant de 10m3	D	
	BECHET Bruno	tuerie de volailles	D	
	SARL AQUITAINE ENERGIES SERVICES	dépôt de 90 m3 de carburant	D	
	SARL Productions	atelier de fabrication de portails	D	
	SARL Productions	atelier de fabrication de menuiserie aluminium et PVC	D	
	du lycée Agricole et Forestier	élevage de 7 500 à 16 300 volailles Label Rouge Sud-Ouest	D	
	SARL IOJC OSSARD	atelier de menuiserie bois	D	
	Sté SOTOCAST	tôlerie avec ajout d'une poinçonneuse d'une puissance de 27 KW	D	
	SHELL JUNEX	dépôt de carburant	D	
	Sté MDMH	un dépôt de 90 m3 de carburant	D	
	déchetterie de Pirette	une déchetterie provisoire permettant de trier les déchets valorisables	D	
	PRESSING SUD	teinturerie - nettoyage - pressing - de moins de 50 Kg	D	
	RIVIERE Laurent	élevage de 4000 canards à gaver	D	
	Poste source BAZAS	une installation de distribution d'énergie aux particuliers et professionnels	D	
	SOTOCAST GROUP SA	un atelier de mécanique des métaux et alliages	D	
	Mme Anne CABLAT	chenil de 12 animaux	D	
	SARL ARTWOOD-COBEX	entrepôt de 7350m3 de meubles en bois	D	
	FRANCE TELECOM UI Aquitaine	un transformateur conteant plus de 30l de PCB	D	
	EDF Gaz de France Distribution GIRONDE	autotransformateur	D	
	SARL PANDORE	station service	D	
	SARL PANDORE	une installation de réfrigération sans tour aéro réfrigérante	D	
	Teinturerie MEILHAN,	teinturerie- nettoyage à sec	D	
Mairie de BAZAS	dépôt de carburant	D		
SA CANTELAUBE	dépôt de carburant	D		
CAZATS	S.C.E.A. SOUBES	chai de vinification de 700 HL	D	
	du GAEC du MOUREOU	élevage avicole d'une capacité de 24 800 cailles	D	
	M. Yannick MANSORD et Melle Adeline BUGGIN	atelier de gavage de 2000canards soit 10 000 animaux équivalents	D	
FARGUES	U.S.S.G.E.T.O.M.	station de transfert de déchets ménagers et une plate-forme de déchets verts	A	
	SA Château RIEUSSEC	chai viticole d'une capacité totale de 14 524 HL	D	

LANGON	Société PROCIDA	extension du dépôt de produits chimiques	A	
	société SOLEM	unité de fabrication d'émulsions et de liants routiers	A	
	Société SYSTEME U Centrale Régionale Sud	entrepôt	A	seuil bas
	société ELECTRO - DIESEL	atelier d'essais à moteurs à explosion	A	
	société BEUGNET AQUITAINE	centrale temporaire d'enrobage à chaud de matériaux routiers	A	
	Société ELECTRO DIESEL	établissement spécialisé dans la fabrication de groupes électrogènes	A	
	Société Plageco Centre Leclerc	station service GPL	A	
	S.A. Langon Distribution	station service	A	
	Société SUD GIRONDE ENROBÉ	install d'enrobage bitume à chaud	A	
	société EUROVIA	centrale d'enrobage à chaud de bitume de matériaux routiers	A	
		centre de valorisation, conditionnement/transit de matériaux		
	Société VALPLUS	valorisables, démantèlement de DEEE, triréparation palettes bois	A	
	SA LANGON DISTRIBUTION	installation de stockage et de distribution de carburant	A	
	PUM PLASTIQUES SA	stockage de produits finis en PVC, polyéthylène, polyesters et élastomères	A	
	S.N.C. ALVEA - Station Service ELAN	Stock carb inférieur à 100 m3 et distrib inférieur à 20 m3/H	C	
	SARL JL INVEST	pressing utilisant une machine de nettoyage à sec de moins de 50 kgs	C	
	Société EURALIS VIGNE	dépôt de produits phytosanitaires	D	
	Société A.S.F.	transport par route de déchets non dangereux	D	
	Intermarché CDM	Dépôt de carburant	D	
	SARL J.V.M AUTOS Relais du Sauternais	dépôt de gaz liquéfié de 5 tonnes	D	
		installation de traitement et développement de surfaces photosensibles à base argentique de 6 700 m2	D	
	Centre Hospitalier PASTEUR	centrale à béton	D	
	Société UNIBETON	atelier de carrosserie et de peinture automobile	D	
	EURL d'Exploitation Carrosserie LARROZE	poste de distribution GPL	D	
	SA LANGON DISTRIBUTION	dépôt d'hydrocarbures	D	
	ENERGIES SERVICES SARL	nettoyage à sec pour l'entretien des textiles	D	
	Teinturerie Meilhan	atelier de carrosserie (cabine de peinture)	D	
	SA TROUILLOT	Dépôt carburant	D	
	Etablissements NETTO	chai de vinification de 520 HL	D	
	DARROMAN Alain	entrepôts couverts	D	
	SCI SALVESEN PROPERTY	transformateur au PCB supérieur à 30 litres	D	
	France Télécom URRGIRONDE	chai de vinification de 3 255 hl avec traitement des effluents vinicoles	D	
	EARL BUYTET Jean & Fils	négoce de carburants et combustibles et un dépôt de fuel et de gazoil	D	
	SARL AQUITAINE ENERGIE SERVICES	entrepôt commercial	D	
	MUTANT DISTRIBUTION	installation de distribution d'énergie aux particuliers et professionnels	D	
	Poste source LANGON	déchetterie d'une surface utile de 2268m2	D	
	S.I.C.T.O.M du Langonnais	installation de réfrigération compression	D	
	Centre Hospitalier de LANGON	AUTO-TRANSFORMATEUR N°33227Y9997	D	
	EDF GAZ DE FRANCE	AUTO-TRANSFORMATEUR N°33227Y9999	D	
	EDF GAZ DE FRANCE	AUTO-TRANSFORMATEUR N°33227Y9996	D	
	EDF GAZ DE FRANCE	entreprise de viticulture de plus de 500hl et moins de 20 000hl/an	D	
SCEA des vignobles Espagnet	une chaufferie	D		
Centre Hospitalier Pasteur				
LE NIZAN	Ets Louis SARRAUTE et Fils	scierie avec atelier de traitement des bois (composés chlorophénoliques)	A	
	exploitation MA KIM	élevage de 8 800 poulets	D	
MAZERES	Ets DELAS et FERBOS	scierie avec atelier de traitement de traitement des bois	A	
		chai à barriques de 562 hl, un chai de stockage de 2 250 hl et un chai de vinification de 3 500 hl soit un total de 6 312 hl	D	
	G.F.A. de GAILLOTE	stockage de pneumatiques (6 800 m3)	D	
	SA SAPHORE EQUIPEMENTS	chai de vinification de 7 000 hl avec une station de traitement des effluents	D	
	GAEC GUIGNARD Frères	chai de vinification de 3 095 hl/an	D	
	E.A.R.L. Château MAILLARD	établissement de garde de chiens de 15 animaux	D	
	pension canine de Floux	AUTO-TRANSFORMATEUR N°33279Y9999	D	
	EDF GAZ DE FRANCE	montage et de stockage de pneus >1000 m3 et < 10000 m3	D	
	S. A. SAPHORE EQUIPEMENTS	autotransformateur	D	
	EDF Gaz de France Distribution			
ROAILLAN	LAGREDE DAVID	élevage de 4000 faisans et de 6000 perdrix, soit 5500 animaux-équivalents	D	

ANNEXE 6

Arrêté préfectoral portant Déclaration d'intérêt général des travaux relatifs au programme de restauration du réseau hydrographique des bassins versants du Beuves, de la Bassanne, du Brion et du Grusson



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA GIRONDE**

Service Nature, Eau et Risques
Unité eau et milieux aquatiques

ARRÊTÉ N° SNER2011/05/3-55

**Arrêté préfectoral portant Déclaration d'intérêt général des travaux relatifs au programme de
restauration du réseau hydrographique des bassins versants
du Beuve, de la Bassanne, du Brion et du Grusson**

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le Code Rural,
- VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dans ses articles R-11.4 à R-11.14,
- VU le Code de l'Environnement et notamment les livres II et IV,
- VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin ADOUR-GARONNE,
- VU la demande présentée par le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne, enregistrée sous le numéro 33-2010-00056 et relative au programme de restauration du réseau hydrographique du réseau hydrographique des bassins versants du Beuve, de la Bassanne, du Brion et du Grusson,
- VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
- VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 novembre 2010 au 6 décembre 2010 dans les communes de Aillas, Aubiac, Auros, Barie, Bassanne, Bazas, Berthez, Bieujac, Birac, Brannens, Brouqueyran, Castets en Dorth, Castillon de Castets, Cauvignac, Cazats, Coimères, Cudos, Fargues, Floudès, Gajac, Gans, Labescau, Lados, Langon, Lavazan, Le Nizan, Marimbault, Mazères, Pondaurat, Puybarban, Roaillan, Sauviac, Savignac, Sendets, Sigalens, Saint Côme, Saint Loubert, St Pardon de Conques, St Pierre de Mons
- VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 5 janvier 2011,
- VU le projet d'arrêté adressé au Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne en date du 1^{er} février 2011,

CONSIDÉRANT que le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne n'a pas émis d'avis dans le délai de 15 jours qui lui est réglementairement imparti sur le projet d'arrêté préfectoral portant Déclaration d'intérêt général;

CONSIDÉRANT que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau définie à l'article L211-1 du code de l'environnement,

SUR PROPOSITION du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde,

ARRETE

TITRE I – OBJET DE L'AUTORISATION

ARTICLE PREMIER – DECLARATION D'INTERET GENERAL : le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne domicilié 1 place de la Mairie, BP15 33124 AUROS, est maître d'ouvrage d'un programme de restauration du réseau hydrographique sur les territoires des communes suivantes :

Aillas	Aubiac	Auros	Barie	Bassanne
Bazas	Berthez	Bieujac	Birac	Brannens
Brouqueyran	Castets en Dort	Castillon de Castets	Cauvignac	Cazats
Coimères	Cudos	Fargues	Floudès	Gajac
Gans	Labescau	Lados	Langon	Lavazan
Le Nizan	Marimbault	Mazères	Pondaurat	Puybarban
Roailan	Sauviac	Savignac	Sendets	Sigalens
Saint Côme	Saint Loubert	St Pardon de Conques	St Pierre de Mons	

Les travaux de ce programme sont déclarés d'intérêt général.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DES TRAVAUX :

- Limitation du risque inondation vers l'aval et optimiser le fonctionnement du bassin versant,
- Restauration et entretien de la ripisylve des cours d'eau,
- Protection du lit et des berges,
- Préservation des milieux naturels et des espèces,
- Suivi et évaluation à long terme.

Le programme pluriannuel de travaux peut faire l'objet d'adaptations, en particulier pour prendre en compte des interventions ponctuelles non prévisibles rendue nécessaires à la suite de crues ou tout autre événement naturel majeur. Ces adaptations doivent être approuvées par le service en charge de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

ARTICLE 3 – ESTIMATION ET FINANCEMENT DES TRAVAUX : Le montant hors taxe (HT) global estimatif du programme quinquennal s'élève 759 106 €.

Les charges financières, hors subventions, sont supportées par Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne.

ARTICLE 4 – SERVITUDE DE PASSAGE : Pendant la durée des travaux, les propriétaires riverains du réseau hydrographique sont tenus de laisser passer sur leurs terrains les agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des travaux, dans la limite d'une largeur de six mètres.

Les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS D'ENTRETIEN REGULIER DES COURS D'EAU PAR LES PROPRIETAIRES RIVERAINS : La mise en oeuvre du programme de restauration du réseau hydrographique des bassins versants du Beuve, de la Bassanne, du Brion et du Grusson par Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne ne dispense pas les propriétaires riverains de leurs obligations définies aux articles L215-14 et R215-2 du code de l'environnement.

TITRE II – PRESCRIPTIONS

ARTICLE 6 – PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

6-1 Réalisation des travaux

- Des pêches électriques de sauvegarde sont effectuées, à la charge du maître d'ouvrage du programme de travaux, chaque fois qu'elles s'avèrent nécessaires,

- La circulation d'engins dans le lit des cours d'eau est interdite, sauf dérogations accordées par le service chargé de la police de l'eau,
- La destruction chimique de la végétation est interdite,
- Les travaux et interventions réalisés dans le cadre du programme pluriannuel, objet du présent arrêté, n'entraînent pas de rejet de matières en suspension et de déchets de quelque nature que ce soit dans les eaux du réseau hydrographique,
- L'entretien et le stationnement d'engins, en-dehors des périodes de travail, sont interdits à proximité du réseau hydrographique ou des fossés d'écoulement des eaux pluviales. Le lavage des engins de chantier, l'approvisionnement en hydrocarbure, l'entretien et les réparations des engins ou matériels sont réalisés sur des aires spécialement aménagées munies de dispositifs de décantation des eaux de lavage et de rétention des éventuels rejets d'hydrocarbures ou de produits susceptibles d'entraîner des pollutions des eaux souterraines ou superficielles.
- Le stockage d'hydrocarbures et de tout produit susceptible d'entraîner une pollution des eaux souterraines et superficielles est interdit à proximité du réseau hydrographique ou des fossés d'écoulement des eaux pluviales. Ces stockages sont pourvus de dispositif de rétention de capacités équivalentes protégé des précipitations atmosphériques.
- Toutes les précautions sont prises pour éviter une pollution des eaux souterraines et superficielles notamment par des matières en suspension ou par écoulement d'hydrocarbures ou de tout produit susceptible d'entraîner une pollution. Les eaux recueillies dans les zones de travaux sont rejetées dans le milieu naturel après décantation ; les secteurs de décantation sont nettoyés pour éviter toute dégradation du milieu naturel.
- En cas d'incident lors des travaux, susceptible de provoquer une pollution accidentelle ou un désordre dans l'écoulement des eaux, le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre doivent immédiatement interrompre les travaux ou l'incident provoqué et prendre les dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux et afin qu'il ne se reproduise pas. Il informe également dans les meilleurs délais le service chargé de la police de l'eau de l'incident et des mesures prises pour y faire face ainsi que les collectivités locales, conformément à l'article L211-5 du code de l'environnement.
- L'élimination des rémanents par brûlage est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux dispositions du règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies défini par l'arrêté du Préfet de la Gironde du 11 juillet 2005,
- Les déchets sont éliminés selon des filières légalement autorisées.

6-2 Opérations susceptibles d'être soumises à procédures de déclaration ou d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement

- Les interventions relevant de la nomenclature des opérations soumises à déclaration ou à autorisation du tableau de l'article R214-1 du code de l'environnement devront préalablement à leur réalisation faire l'objet des dossiers prévus par la réglementation en vigueur à la date du dépôt des dossiers.

TITRE III - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 7 - DUREE DE VALIDITE : La présente déclaration d'intérêt général à une durée de validité de cinq ans renouvelable à compter de sa notification.

ARTICLE 8 - CONFORMITE AU DOSSIER ET MODIFICATIONS : Les opérations d'entretien, de restauration et d'aménagement, objet du présent arrêté, sont réalisées conformément au contenu du dossier de demande de déclaration d'intérêt général mis à l'enquête publique sans préjudice des dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée au programme pluriannuel de travaux, objet du présent arrêté, entraînant un changement substantielle des éléments du dossier de demande de déclaration d'intérêt général mis à l'enquête publique, doit faire l'objet d'une nouvelle demande de déclaration d'intérêt général, dans les conditions prévues à l'article R214-91 du code de l'environnement y compris si cette modification résulte d'une décision administrative prise en application des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement

Le programme pluriannuel de travaux peut faire l'objet d'adaptations, en particulier pour prendre en compte des interventions ponctuelles non prévisibles rendues nécessaires à la suite de crues ou tout autre événement naturel majeur. Ces adaptations doivent être approuvées par le service en charge de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

ARTICLE 9 - DECLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS : Le maître d'ouvrage est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les travaux ou aménagements faisant l'objet du présent arrêté qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le maître d'ouvrage demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'exécution des travaux et des aménagements,

ARTICLE 10 - ACCES AUX TRAVAUX : Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux travaux, objet du présent arrêté, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

ARTICLE 11 - RESERVE DES DROITS DES TIERS : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 12 - AUTRES REGLEMENTATIONS : La présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

ARTICLE 13 – PUBLICATION ET INFORMATION DES TIERS : Une copie du présent arrêté sera affiché pendant une durée minimale d'un mois dans les mairies des communes de :

Aillas	Aubiac	Auros	Barie	Bassanne
Bazas	Berthéz	Bieujac	Birac	Brannens
Brouqueyran	Castets en Dorth	Castillon de Castets	Cauvignac	Cazats
Coimères	Cudos	Fargues	Floudès	Gajac
Gans	Labescau	Lados	Langon	Lavazan
Le Nizan	Marimbault	Mazères	Ponducat	Puybarban
Roaillan	Sauviac	Savignac	Sendets	Sigalens
Saint Côme	Saint Loubert	St Pardon de Conques	St Pierre de Mons	

Procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités est dressé par les soins des maires de chacune des communes.

Un exemplaire du dossier sera mis à la disposition du public pour information à la préfecture de la Gironde au Service chargé de la police de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que dans les mairies de chacune des communes.

Le présent arrêté sera à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Gironde pendant une durée d'au moins 1 an.

ARTICLE 14 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Bordeaux à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois par le pétitionnaire et dans un délai d'un an par les tiers dans les conditions de l'article L514-6 du code de l'environnement.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 15 :

- La Secrétaire Générale de la PREFECTURE de la Gironde,
- Le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde,
- Les Maires des communes de Aillas, Aubiac, Auros, Barie, Bassanne, Bazas, Berthéz, Bieujac, Birac, Brannens, Brouqueyran, Castets en Dorth, Castillon de Castets, Cauvignac, Cazats, Coimères, Cudos, Fargues, Floudès, Gajac, Gans, Labescau, Lados, Langon, Lavazan, Le Nizan,

Marimbault, Mazères, Pondaurat, Puybarban, Roaillan, Sauviac, Savignac, Sendets, Sigalens, Saint Côme, Saint Loubert, St Pardon de Conques, St Pierre de Mons,

- Le Chef du Service départemental de la Gironde de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde, et dont une ampliation sera tenue à la disposition du public dans la mairie intéressée.

Fait à Bordeaux, le

10 MAI 2011

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale


Isabelle DILHAC

AMPLIATIONS :

- | | | | |
|---|---|---------------------------------|---|
| • Pétitionnaire | 1 | | |
| • D.D.T.M. (original) | 1 | | |
| • ONEMA Service inter-départemental Gironde | 1 | | |
| • Maire de Aillas | 1 | • Maire de Gans | 1 |
| • Maire de Aubiac | 1 | • Maire de Labescau | 1 |
| • Maire de Auros | 1 | • Maire de Lados | 1 |
| • Maire de Barie | 1 | • Maire de Langon | 1 |
| • Maire de Bassanne | 1 | • Maire de Lavazan | 1 |
| • Maire de Bazas | 1 | • Maire de Le Nizan | 1 |
| • Maire de Berthez | 1 | • Maire de Marimbault | 1 |
| • Maire de Bieujac | 1 | • Maire de Mazères | 1 |
| • Maire de Birac | 1 | • Maire de Pondaurat | 1 |
| • Maire de Brannens | 1 | • Maire de Puybarban | 1 |
| • Maire de Brouqueyran | 1 | • Maire de Roaillan | 1 |
| • Maire de Castets en Dorth | 1 | • Maire de Sauviac | 1 |
| • Maire de Castillon de Castets | 1 | • Maire de Savignac | 1 |
| • Maire de Cauvignac | 1 | • Maire de Sendets | 1 |
| • Maire de Cazats | 1 | • Maire de Sigalens | 1 |
| • Maire de Coimères | 1 | • Maire de Saint Côme | 1 |
| • Maire de Cudos | 1 | • Maire de Saint Loubert | 1 |
| • Maire de Fargues | 1 | • Maire de St Pardon de Conques | 1 |
| • Maire de Floudès | 1 | • Maire de St Pierre de Mons | 1 |
| • Maire de Gajac | 1 | | |

ANNEXE 7

Liste des aménagements préconisés par le bureau d'étude Aqua-conseil au Syndicat Intercommunal Mixte d'Aménagement du Beuve et de la Bassanne

OBJECTIFS	CODE INTERVENTION	INTERVENTIONS	PERIODES
Prise en compte du risque inondation	H	préservation des zones d'expansion de crues	/
Restauration et entretien de la végétation ripicole	R1	débroussaillage	octobre-mars tous les 3 à 5 ans
	R2	marquage des arbres	/
	R3	abattage sélectif des arbres	octobre-février
	R4	élagage	hors période de gel, pluie
	R5	recépage	de novembre à mars, tous les 3 à 5 ans
	R6	coupe en têtard	octobre-mars
	R7	retrait des embâcles, bois morts et autres obstacles	mi juillet-mi octobre
	R8	plantations	novembre-mi avril, éclaircissement tous les 3 à 5 ans
	R9	bouturage	octobre-mars (entretien tous les 3 à 5 ans)
	R10	enherbement	mi octobre-mi mars
	RE	entretien courant après restauration (ripisylve)	examen annuel préférable
Protection du lit et des berges	B1	(protection des berges) techniques de génie végétal	décembre-mars (repos végétatif) entretien 3-5 ans
	OU		
	B2	retalutage et pose d'un géotextile	mai-octobre (hors période de crue)
	B5	aménagements d'abreuvoirs à bétails	/
Confortement et gestion d'ouvrage/Charte des Moulins	O	travaux de maçonnerie au niveau des murs de soutènement de l'ouvrage BR11 pour stabiliser son assise (si nécessaire) et BR17*	période d'été de début juillet à fin octobre (« hors saison » de reproduction ou de migration des espèces)
	O1	stabilisation de la fosse de dissipation d'énergie en aval d'un ouvrage	période d'été
	O2	réflexion sur l'aménagement des ouvrages hydrauliques BR7, BR10, BR12, BR23 (franchissabilité piscicole), seuil MA4 *	/
Gestion des pollutions	P1	limiter/nettoyer les décharges sauvages	juin-septembre
	P2	limitation des foyers de pollutions domestiques, agricoles et industrielles	/
	P3	sensibilisation des riverains à l'emploi des herbicides	/
Préservation des milieux naturels et des espèces	M	surveiller la prolifération des bambous	/
	M1	prise en compte de la fragilité des biotopes et de la présence d'espèces patrimoniales lors du nettoyage de la végétation	hors cycle de développement des espèces
	M2	préservation des zones humides (prairiales, boisées)	/
	M3	lutte contre la renouée du Japon et le buddleia	/
	M5	lutte coordonnée contre les rongeurs nuisibles (ragondin, rat musqué...)	toute l'année avec pièges-cages
Suivi et évaluation à long terme	S4	suivi des populations de Mustélidés menacés (Loutre et Vison d'Europe)	/
	S5	suivi des populations d'écrevisse à pieds blancs	suivi qualitatif tous les 2 ans, quantitatif tous les 5 ans de juin à octobre